



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université Nancy 2
Ecole Doctorale « Langages, Temps et Sociétés »
EA 1132 —HISCANT— « Histoire et Cultures de l'Antiquité Grecque et Romaine »

Thèse

Présentée pour l'obtention du titre de
Docteur de l'Université Nancy 2 en Langues et Littérature grecques

Par **Maud ETIENNE**

Le Livre V des *Guerres Civiles* d'Appien d'Alexandrie

Edition critique, Traduction et Commentaire

—Volume II—

Composition du jury :

Monsieur Alain BILLAULT,
Professeur de Langues et Littérature Grecques à l'Université Paris IV
Madame Valérie FROMENTIN,
Professeur de Langues et Littérature Grecques à l'Université Bordeaux III
Monsieur Paul GOUKOWSKY,
Professeur émérite de Langues et Littérature Grecques à l'Université Nancy 2 (Directeur)
Monsieur François HINARD,
Professeur d'Histoire à l'Université Paris IV
Madame Bernadette PUECH,
Professeur de Langues et Littérature Grecques à l'Université Nancy 2

— 15 décembre 2007 —

TRADUCTION
FRANÇAISE

NOTES
COMPLÉMENTAIRES

LE LIVRE V DES GUERRES CIVILES

Les lendemains de Philippes

I. **1** Après la mort de Cassius et de Brutus, César se dirigea vers l'Italie, et Antoine vers l'Asie : c'est là que Cléopâtre, reine d'Égypte, le rencontre, et sa vue le subjuge aussitôt. **2** Cet amour eut une fin des plus malheureuses pour eux-mêmes, et il concerna l'Égypte entière en dehors d'eux. C'est pourquoi il y aura, pourrait-on dire, une sorte de « partie » de ce livre consacrée à l'Égypte, une petite partie qui ne mérite pas encore d'avoir un titre particulier, puisqu'elle s'insère dans le récit même des guerres civiles, qui est bien plus abondant. **3** De fait, même après la mort de Cassius et de Brutus, il se produisait d'autres guerres civiles, semblables aux précédentes, même s'il n'y avait plus de général en chef, comme cela avait été le cas de leur temps¹, mais des généraux différents pour chaque secteur, jusqu'à ce que Sextus Pompée, le fils cadet de Pompée le Grand et l'héritier encore² restant de cette faction, fût éliminé après Brutus³, que Lépide fût déchu de sa part de commandement et que la totalité de l'empire romain revint à deux hommes seulement : Antoine et César. Voici comment se déroula chacun de ces événements.

II. **4** Cassius de Parme, comme on le surnommait, avait été laissé par Cassius et Brutus sur les côtes de la province d'Asie, à la tête de navires et de troupes, pour prélever de l'argent. Mais à la mort de Cassius, comme il ne fondait pas les mêmes espérances sur Brutus, il choisit trente navires rhodiens, autant qu'il croyait en équiper, et incendia le reste, à l'exception du navire sacré, afin que les Rhodiens ne fussent pas à même de se révolter⁴. **5** Cela fait, il gagna le large avec ses propres navires et les trente navires rhodiens. Mais Clodius, envoyé à Rhodes par Brutus à la tête de treize navires, trouva les Rhodiens en révolte (car Brutus était désormais mort, lui aussi), au point qu'il fit sortir de la ville la garnison, qui comptait trois mille légionnaires, et alla retrouver Cassius de Parme. **6** Se joignit aussi à eux Turulius, avec de nombreux autres navires et tout l'argent qu'il avait perçu auparavant de Rhodes. Vers cette force navale donc, comme vers ce qui constituait désormais une sorte de point fort, se pressaient tous ceux qui, dans différents secteurs de la province d'Asie, étaient chargés d'exiger

l'accomplissement des corvées, et ils complétaient les équipages avec des légionnaires, pris parmi tous ceux dont ils pouvaient disposer, avec des rameurs, pris parmi des esclaves ou des prisonniers, et, comme ils attaquaient les îles par mer, parmi les insulaires eux-mêmes. **7** Vinrent aussi à eux Cicéron, fils de Cicéron, et tous les autres nobles qui avaient fui de Thasos. Ce fut bientôt une foule et un rassemblement considérable de chefs militaires, de troupes et de navires. **8** Après s'être aussi adjoints Lépide, avec d'autres forces qui avaient soumis la Crète à Brutus, ils firent voile vers la mer ionienne pour rejoindre Murcus et Domitius Ahenobarbus, qui étaient à la tête d'une importante force armée. **9** Certains d'entre eux passèrent en Sicile avec Murcus et joignirent leurs forces à celles de Sextus Pompée ; les autres restèrent auprès d'Ahenobarbus et formèrent leur faction séparée⁵.

III. **10** Tels furent les premiers regroupements qui se constituèrent à partir des restes du potentiel militaire de Cassius et de Brutus. Quant à César et à Antoine, aussitôt après la victoire de Philippes, ils offraient de magnifiques sacrifices et décernaient des éloges à leur armée. **11** Et, en vue de donner les récompenses de la victoire, le premier se rendait en Italie pour répartir la terre entre les soldats et pour enregistrer les colons (c'était lui qui avait choisi cette tâche en raison de sa mauvaise santé), le second, dans les provinces transmarines, pour récolter tout l'argent qu'elles leur avaient promis. **12** Ils s'attribuèrent à nouveau les mêmes provinces qu'au premier partage et prirent en outre celles de Lépide. Car ils jugeaient bon, à la demande de César, d'accorder son autonomie à la Gaule Cisalpine, conformément aux intentions du premier César, et Lépide était accusé de trahir leurs intérêts au profit de Pompée⁶. Et il fut fixé que, si l'accusation apparaissait comme fautive à César, il donnerait en échange d'autres provinces à Lépide. **13** Ils libérèrent aussi du service ceux qui avaient accompli leur temps de campagne, à l'exception de huit mille d'entre eux, qui avaient demandé à faire encore campagne pour eux et avaient reçu une réponse positive de leur part, si bien qu'ils se les partagèrent et les réunirent pour former des cohortes prétoriennes⁷. **14** Quant à l'armée qui leur restait, en incluant les troupes de Brutus qui étaient passées dans leur camp, elle comptait onze légions d'infanterie et quatorze mille cavaliers. Sur ces effectifs, Antoine eut six légions et dix mille cavaliers, parce qu'il partait à l'étranger, et César, quatre mille cavaliers et cinq légions ; il céda deux de ces mêmes

légions à Antoine, pour recevoir en compensation deux légions d'Antoine, laissées en Italie sous les ordres de Calenus.

Antoine en Orient

Discours d'Ephèse

IV. **15** César se dirigeait donc vers la mer ionienne. Quant à Antoine, arrivé à Ephèse, il offrit de somptueux sacrifices à la déesse et fit grâce à ceux qui, après le malheur arrivé à Brutus et à Cassius, s'étaient réfugiés comme suppliants dans le temple, à l'exception de Petronius, qui était impliqué dans le meurtre de César, et de Quintus, qui, à Laodicée, avait livré Dolabella à Cassius. **16** Après avoir réuni les <représentants des> Grecs et <de> tous les autres peuples qui habitent l'Asie autour de Pergame, venus en ambassade pour conclure⁸ un arrangement ou convoqués, il tint ce discours : **17** « Grecs ! Attale, votre roi, vous a légués à nous par des dispositions testamentaires et aussitôt, nous avons été pour vous meilleurs qu'Attale. De fait, les tributs que vous versiez à Attale, nous vous en avons fait remise, jusqu'à ce que, après l'apparition de démagogues chez nous aussi, nous ayons besoin de lever des tributs. **18** Mais lorsque ce besoin s'est fait sentir, nous ne vous avons pas imposés au prorata de votre fortune, de manière à ce que nous autres, nous prélevions un tribut non soumis aux fluctuations, mais nous vous avons demandé d'apporter comme tribut une part de vos récoltes annuelles, afin de partager jusqu'aux vicissitudes avec vous. **19** Comme ceux auxquels le Sénat affermais la perception des impôts usaient avec vous d'une violence extrême et vous demandaient bien plus que vous ne deviez, Gaius César vous a fait une remise du tiers de l'argent que vous leur versiez et a fait cesser les violences. C'est à vous, en effet, qu'il a confié la tâche de collecter les tributs levés sur les cultivateurs. **20** Et lui, un homme de cette trempe, nos « bons » concitoyens l'appelaient tyran. Et vous, c'est à eux que vous versiez de fortes contributions, eux qui étaient pourtant les assassins de votre bienfaiteur, et ce, contre nous, qui étions pourtant ses vengeurs.

V. **21** Maintenant que la juste Fortune a décidé du sort de la guerre, non comme vous le vouliez, mais comme il convenait, s'il fallait vous traiter en agents de l'ennemi, il

faudrait vous punir ; mais puisque nous voulons bien⁹ croire que vous avez agi ainsi par nécessité, nous vous épargnons les punitions majeures. Cela dit, nous avons besoin d'argent, de terres et de villes pour récompenser l'armée victorieuse. Nous avons vingt-huit légions de fantassins, qui, avec leurs auxiliaires, représentent plus de cent soixante-dix mille hommes¹⁰, et ce, sans compter les cavaliers et autres troupes légères de nos deux armées¹¹. **22** D'après l'importance des hommes, vous pouvez imaginer la quantité des besoins. César est parti pour l'Italie afin de leur distribuer les terres et les villes, <ou même>¹², s'il faut appeler les choses par leur nom, afin de faire émigrer l'Italie. **23** Mais vous, pour vous éviter d'émigrer loin de vos terres, de vos villes, de vos maisons, de vos temples et de vos tombeaux, nous ne vous avons fait entrer en ligne de compte que pour l'argent, non pas même pour la totalité de la somme nécessaire (car vous ne le pourriez pas), mais pour une partie, très petite de surcroît. J'imagine qu'une fois informés du montant, vous serez satisfaits : **24** ce que vous avez donné à nos ennemis personnels en deux ans (vous leur avez donné environ¹³ dix années de tributs), voilà seulement ce que nous nous contenterons de prendre, mais en une seule année. Car nos besoins sont pressants. Maintenant que vous êtes bien¹⁴ conscients de notre indulgence, j'aimerais ajouter cette petite chose : pour aucune de <vos> fautes, on ne fixe une peine proportionnée¹⁵. »

VI. **25** Il parla en ces termes, n'accordant finalement la récompense qu'à vingt-huit légions d'infanterie, parce qu'ils avaient quarante-trois légions, je crois, lorsqu'ils s'étaient réconciliés à Modène et qu'ils avaient fait ces promesses, mais la guerre les avait réduites à ce nombre. **26** Les Grecs, alors qu'il tenait encore ces propos, se jetaient à terre, ajoutant que la contrainte et la violence exercées sur eux par Brutus et Cassius ne méritaient pas de punitions, mais de la pitié, et que, tout disposés qu'ils avaient été à offrir des dons à leurs bienfaiteurs, ils étaient dans le dénuement à cause des ennemis, auxquels ils avaient remis non seulement leur argent, mais leur vaisselle et leurs bijoux en guise d'argent, lesquels ennemis avaient fait fondre ces objets chez eux, pour en faire de la monnaie. **27** Finalement, par leurs prières, ils obtinrent de ne verser que neuf années de tributs en deux ans. Aux rois, aux dynastes et aux cités libres furent imposés d'autres tributs selon les possibilités de chacun.

VII. **28** Alors qu'Antoine faisait le tour des provinces, Lucius, frère de Cassius, et tous les autres qui craignaient pour leur personne se présentèrent à lui en suppliants, après avoir appris qu'il en avait pardonné à Ephèse. Et il leur fit grâce à tous, sauf aux complices du meurtre de César : avec ceux-là seuls il était irréconciliable. **29** Par ailleurs, il soulageait les cités qui avaient le plus terriblement souffert, exemptant, d'une part, les Lyciens de tributs et les encourageant à reconstruire Xanthos, donnant, d'autre part, aux Rhodiens Andros ainsi que Ténos, Naxos et Myndos, dont ils furent dépouillés peu de temps après, parce qu'ils gouvernaient trop durement. **30** Il accorda la liberté aux habitants de Laodicée et de Tarse et les exempta de tributs. Quant aux Tarsiens vendus comme esclaves, il les délivra de la servitude par un édit. Aux Athéniens venus le voir pour Ténos¹⁶, il donna Egine, Ikos, Kéos, Sciathos et Péparèthos¹⁷. **31** Traversant la Phrygie, la Mysie et le pays des Galates d'Asie, ainsi que la Cappadoce, la Cilicie, la Coelé-Syrie, la Palestine, l'Iturie et les pays de toutes les autres peuplades syriennes, il imposait à tous de lourdes contributions et servait d'arbitre aux cités et aux rois : en Cappadoce, il arbitra le conflit entre Ariarathès et Sisinnès, dans lequel il aida Sisinnès à monter sur le trône, parce que Glaphyra, la mère de ce Sisinnès, lui avait paru belle¹⁸ ; en Syrie, d'autre part, il élimina les tyrans de différentes cités.

Rencontre avec Cléopâtre

VIII. **32** Alors que Cléopâtre était venue le trouver en Cilicie, il lui reprocha de ne pas avoir pris part aux pénibles combats menés pour César ; mais au lieu de se défendre¹⁹, elle énuméra ce qu'elle-même²⁰ avait fait : elle avait aussitôt envoyé à Dolabella les quatre légions qui étaient auprès d'elle et, alors qu'elle disposait, en outre, d'une flotte prête à appareiller, elle avait été empêchée par le vent et par Dolabella lui-même, lequel avait subi une trop prompte défaite ; elle ne s'était pas alliée à Cassius, bien qu'il l'eût menacée à deux reprises, mais pour les soutenir, eux, tandis qu'ils faisaient la guerre à ces hommes-là, elle-même avait navigué vers la mer ionienne avec sa flotte très lourdement équipée, sans craindre Cassius ni éviter Murcus, qui mouillait pourtant en embuscade, jusqu'à ce qu'une tempête endommageât sa flotte et la fît elle-même tomber malade, raison pour laquelle elle ne put même pas reprendre la mer plus tard, alors qu'ils étaient déjà vainqueurs. **33** Antoine donc, aussitôt frappé de stupeur par son

intelligence, qui s'ajoutait à sa belle apparence²¹, se trouva pris au piège de Cléopâtre, tel un gamin, bien qu'il eût quarante ans ; on dit qu'il avait toujours été naturellement très porté sur ces choses et on dit aussi que par le passé déjà, alors que Cléopâtre n'était encore qu'une toute jeune fille, il avait ressenti à sa vue une sorte d'excitation, lorsque, jeune chef de cavalerie, il suivait Gabinius dans son expédition contre Alexandrie.

IX. **34** Aussitôt donc, l'attention qu'Antoine prêtait jusqu'alors à toute chose se mit à baisser d'un seul coup. Quant à Cléopâtre, tout ce qu'elle pouvait ordonner était exécuté, sans que fût maintenue une distinction entre ce qu'autorisent les lois divines et ce qu'autorisent les lois humaines, puisque Antoine envoya tuer Arsinoé, la sœur de Cléopâtre, venue à Milet²² comme suppliante d'Artémis Leucophrys. **35** Aux Tyriens, il ordonna de livrer à Cléopâtre Sérapion, son *stratège* à Chypre, qui s'était allié à Cassius et était venu comme suppliant auprès des Tyriens ; aux Aradiens, par ailleurs, de livrer un autre suppliant que, depuis la disparition de Ptolémée, frère de Cléopâtre, lors de la bataille navale livrée contre César sur le Nil, les Aradiens gardaient et qui disait être Ptolémée. **36** Quant au prêtre d'Artémis à Ephèse, qu'on tenait pour le Mégabyze, il ordonna qu'on l'amenât devant son tribunal parce qu'il avait autrefois accueilli Arsinoé comme une reine, mais les Ephésiens ayant supplié Cléopâtre en personne, il le relâcha. Tel fut le brusque changement subi par Antoine et cette passion marqua le début et la fin de ses malheurs ultérieurs. **37** Après que Cléopâtre se fut embarquée pour regagner son royaume, Antoine envoya sa cavalerie piller la ville de Palmyre, située non loin de l'Euphrate ; il n'avait que de légers reproches à leur faire : limitrophes des Romains et des Parthes, ils ménageaient habilement les uns et les autres (car étant marchands, ils importent de Perse les produits d'Inde et d'Arabie et les vendent dans les territoires romains), mais en réalité, il songeait à enrichir ses cavaliers²³. **38** Comme les Palmyréniens avaient été prévenus, ils avaient transporté le nécessaire au-delà du fleuve, et postés sur la rive dans l'éventualité d'une attaque, ils s'étaient équipés d'arcs, arme pour laquelle ils sont remarquablement doués, si bien que les cavaliers, ayant trouvé la ville déserte, s'en retournèrent sans avoir engagé le combat ni même²⁴ fait de butin.

X. **39** Et cette action d'Antoine alluma, pense-t-on, une guerre contre les Parthes peu de temps après, étant donné que beaucoup de tyrans syriens s'étaient réfugiés chez eux. De fait, la Syrie, jusqu'au règne d'Antiochos le Pieux et d'Antiochos, fils d'Antiochos le Pieux, était gouvernée par les descendants du roi Séleucos Nicator, comme je l'ai dit dans mon récit sur les Syriens. **40** Après que Pompée l'ajouta aux conquêtes romaines et qu'il lui désigna Scaurus comme gouverneur, le Sénat envoya d'autres gouverneurs à la suite de Scaurus, notamment Gabinius, qui fit la guerre aux Alexandrins ; après Gabinius, Crassus, qui mourut chez les Parthes, et Bibulus, après Crassus. **41** A la mort de Gaius César et pendant la période troublée qui la suivit, la Syrie était aux mains de tyrans locaux, tyrans auxquels les Parthes s'étaient associés. De fait, les Parthes avaient envahi la Syrie, après le malheur arrivé à Crassus, et agissaient de concert avec les tyrans. **42** Tout en chassant ces derniers, qui se réfugiaient en pays parthe, tout en imposant aux masses populaires de très lourdes contributions et tout en commettant à l'égard des Palmyréniens la faute évoquée précédemment, Antoine, sans même attendre d'avoir consolidé le pays en proie à la confusion, mais après avoir réparti son armée dans les provinces pour les quartiers d'hiver, se rendit lui-même en Egypte auprès de Cléopâtre.

Antoine à Alexandrie avec Cléopâtre

XI. **43** Celle-ci l'accueillit en grande pompe. Et il passa l'hiver là, sans les insignes du pouvoir, portant le vêtement et menant la vie d'un simple particulier, soit parce qu'il était dans un royaume étranger et dans un Etat souverain²⁵, soit qu'il fût en quartiers d'hiver comme en période de fête, puisqu'il avait mis de côté les soucis et le cortège des chefs militaires, il revêtait le manteau rectangulaire grec au lieu de la toge romaine et portait la sandale blanche attique, que portent aussi les prêtres athéniens et alexandrins et que l'on appelle *phaikasion*. **44** Il ne sortait que pour se rendre aux temples, aux gymnases et aux réunions d'érudits, et il passait son temps avec des Grecs, soumis à Cléopâtre²⁶, à laquelle il consacrait principalement son séjour.

César en Italie

XII. **45** Telle était la situation d'Antoine. Quant à César, tandis qu'il revenait à Rome, sa maladie prit à Brindes de nouvelles et très dangereuses proportions, et la rumeur publique fit courir le bruit qu'il était même mort. **46** Après s'être rétabli, il fit son entrée dans la Ville et montra aux amis d'Antoine les lettres d'Antoine. Ceux-ci ordonnèrent à Calenus de remettre à César ses deux légions et envoyèrent en Afrique un message à Sextius lui demandant de céder, lui aussi²⁷, cette province à César. **47** Tandis qu'ils s'exécutaient, César donna l'Afrique à Lépide, qui, selon toute apparence, n'avait commis aucune faute irréparable, en échange de ses précédentes provinces, et il vendit aux enchères le reste des biens confisqués lors des proscriptions. **48** Mais inscrire l'armée sur les listes de colons et partager les terres était pour lui une tâche difficile. Car tandis que les soldats réclamaient les villes qui avaient été choisies pour eux avant la guerre, parce qu'elles étaient les meilleures, les villes en question demandaient que la répartition s'étendît à toute l'Italie ou qu'elle se fît dans d'autres <villes>²⁸ tirées au sort, et elles réclamaient le prix des terres²⁹ aux bénéficiaires des dons. **49** Et il n'y avait pas d'argent, mais³⁰ venant tour à tour se rassembler à Rome, les jeunes et les vieux, ou les femmes accompagnées de leurs enfants, allaient se lamenter sur le Forum ou dans les temples, disant qu'ils n'avaient rien fait de mal et que, quoiqu'ils fussent italiens, ils étaient contraints de quitter terres et foyer, comme des peuples conquis par la lance. **50** Les Romains compatissaient à leur peine et déploraient leur sort, surtout lorsqu'ils réfléchissaient au fait que ce n'étaient pas pour la défense de la Ville, mais contre eux-mêmes et contre le rétablissement de la constitution, que l'on avait fait la guerre, que l'on offrait les récompenses de la victoire et que l'on établissait des colonies, pour que la démocratie ne pût pas même refaire surface, puisque auprès des gouvernants étaient installés des mercenaires prêts à faire tout ce qu'ils pouvaient désirer.

XIII. **51** César donnait aux villes l'excuse de la nécessité. Or, dans cette situation, les villes semblaient ne même pas devoir suffire aux besoins, et elles ne suffisaient pas : les soldats attaquaient jusqu'à leurs voisins avec une violence extrême, s'appropriant plus de terres qu'on ne leur en donnait et choisissant les meilleures. César avait beau les réprimander et leur offrir beaucoup d'autres récompenses, ils ne cessaient pas,

puisqu'ils méprisaient les gouvernants, sachant que ces derniers avaient besoin d'eux pour affermir leur pouvoir. **52** De fait, leur quinquennat passait, et la nécessité imposait aux uns et aux autres d'assurer mutuellement leur sécurité : les chefs, afin d'exercer le pouvoir, <avaient besoin d'avoir leur sécurité assurée> par les soldats ; quant aux soldats, afin d'être maîtres sur les terres qu'ils avaient reçues, <ils avaient besoin de> la permanence du pouvoir de ceux qui les leur avaient données. De fait, persuadés de ne pas être <maîtres> incontestés <sur les terres qu'ils avaient reçues>, si les gouvernants qui les leur avaient données n'exerçaient pas un pouvoir <incontesté>, ils défendaient ceux-ci avec une bienveillance forcée. **53** Et si quelqu'un offrait beaucoup d'autres récompenses aux soldats démunis, en contractant des emprunts auprès des temples, c'était bien César. C'est pourquoi l'armée était dans des dispositions favorables à son égard et une plus grande reconnaissance lui revenait, puisque faisant don de terres, de villes, d'argent et de maisons, il était accablé d'odieuses injures par ceux que l'on dépouillait, mais supportait cette offense pour complaire à l'armée.

Rupture entre César et Lucius Antonius

XIV. **54** Voyant cela, le frère d'Antoine, Lucius Antonius, qui était alors consul, la femme d'Antoine, Fulvie, et celui qui gérait les affaires d'Antoine en son absence³¹, Manius, pour éviter que toute l'opération parût être le fait de César uniquement, que lui seul en retirât de la reconnaissance et qu'Antoine fût privé de la bienveillance des soldats, employaient tout leur art à différer l'installation des colonies jusqu'au retour d'Antoine. **55** Or, comme cela semblait impossible, tant l'armée était pressée, ils réclamaient que ce fût d'eux-mêmes que César reçût les chefs des colonies antoniennes³², et bien que l'accord conclu avec Antoine réservât ce droit à César, ils reprochaient à celui-ci de ne pas en avoir confié le soin³³ à Antoine. **56** Et faisant passer Fulvie et les jeunes enfants d'Antoine devant les troupes, eux-mêmes les suppliaient en des termes vraiment haineux, de ne pas tolérer que l'on privât Antoine de sa gloire et de la reconnaissance due à ses bons offices en leur faveur. **57** Antoine était à cette époque au sommet de sa renommée, aussi bien auprès de l'armée que de tous les autres, parce que les actions menées à Philippes étaient toutes considérées comme le fait d'Antoine uniquement, César étant alors en mauvaise santé. **58** César n'ignorait pas qu'il était

victime d'une injuste atteinte aux accords, mais il céda pour complaire à Antoine. Ceux-là donc firent connaître les chefs de colonies ayant autorité sur les légions antoniennes et ces chefs, pour paraître un peu mieux disposés que César envers les soldats, leur permettaient de commettre encore plus d'injustices. **59** Il y avait donc un grand nombre d'autres villes qui, voisines de celles que l'on partageait et victimes de nombreuses injustices de la part des soldats, invectivaient César : l'installation de colonies était plus injuste que les proscriptions ! Celles-ci condamnaient des ennemis personnels, celles-là, des innocents !

XV. **60** César n'ignorait pas qu'ils étaient victimes d'injustes traitements, mais il était impuissant. De fait, il n'y avait pas d'argent à donner aux cultivateurs pour prix de leurs terres et il n'était pas possible de différer les récompenses de la victoire, en raison des guerres qui restaient encore à mener : Pompée était maître de la mer et bloquait la Ville pour l'affamer, Ahenobarbus et Murcus réunissaient une armée et d'autres navires, et ceux qui avaient fait campagne³⁴ seraient moins ardents à l'avenir, s'ils ne recevaient pas les récompenses de leur première victoire. **61** Or, l'heure était grave : ils arrivaient au terme de leur magistrature quinquennale et avaient de nouveau besoin de l'appui des soldats. C'est pourquoi César voulait bien, pour le moment, fermer les yeux sur leur violence extrême et leur irrespect. **62** Au théâtre notamment, en présence de César, un soldat qui ne trouvait pas de place appropriée vint s'asseoir au milieu de ceux que l'on appelle « chevaliers ». Le peuple le hua et César fit lever le soldat, mais la soldatesque s'en indigna et, ayant entouré César à son départ du théâtre, elle réclamait le soldat, parce que faute de le voir, elle s'imaginait qu'on l'avait tué. **63** Lorsqu'il survint, elle croyait que l'on venait de le faire sortir de prison³⁵ et comme il niait et racontait les faits, elle disait qu'il mentait, parce qu'on lui avait fait la leçon, et elle l'injurait comme un traître à la cause commune.

XVI. **64** Tel fut l'incident qui eut lieu au théâtre³⁶. Convoqués au Champ de Mars, d'autre part, pour procéder à ce moment-là à la répartition des terres³⁷, les soldats arrivèrent en hâte alors qu'il faisait encore nuit et comme César mettait trop de temps à les rejoindre, ils étaient indignés. **65** Le centurion Nonius les réprimanda sans ménagement, soulignant que les subordonnés avaient des devoirs envers leur supérieur

et que le retard de César était dû à sa santé chétive, non à l'arrogance. Les autres commencèrent par le railler, en le traitant de flatteur, mais lorsque les esprits s'échauffèrent de part et d'autre, ils se mirent à l'injurier, à le frapper, à le poursuivre dans sa fuite et, après l'avoir retiré du fleuve dans lequel il avait sauté, ils le tuèrent et jetèrent son corps à un endroit par où César devait passer. **66** Les amis de César lui conseillaient de ne pas même les approcher, mais de reculer devant leur mouvement de folie. Il avança malgré tout, pensant qu'il ne ferait qu'alimenter encore leur folie, s'il n'arrivait pas. A la vue du corps de Nonius, il fit un détour, mais faisant comme si ce n'était le fait que d'un petit nombre, il se contenta de leur adresser des reproches et de les exhorter à s'épargner les uns les autres à l'avenir. Il procédait ensuite à la répartition des terres, permettait à ceux qui le méritaient de réclamer des gratifications et en accordait même, contre toute attente, à certains soldats qui n'en méritaient pas, tant et si bien que la troupe, frappée de stupeur, regrettait d'avoir fait preuve de brutalité³⁸, se faisait honte, se condamnait elle-même et lui demandait de trouver ceux qui avaient mal agi envers Nonius pour les punir. **67** César dit qu'il les connaissait et qu'il leur infligerait pour punition : « leur seule et unique mauvaise conscience et la condamnation que vous portez contre eux ». Les soldats, pour avoir été jugés dignes à la fois de pardon, de considération et de gratifications, se mirent à l'acclamer par un revirement immédiat.

XVII. **68** Voilà deux illustrations, parmi d'autres plus nombreuses, de la difficulté que l'on avait alors à se faire obéir. Les raisons en étaient que la plupart des généraux n'avaient pas été élus, comme cela arrive en période de guerres civiles, et que leurs armées n'avaient pas été formées à partir des listes de conscrits, conformément aux usages ancestraux, ni formées pour répondre aux besoins de la patrie : les soldats faisaient moins campagne pour la république que pour leurs seuls chefs-recruteurs, qu'ils servaient non sous la contrainte des lois, mais en raison de promesses qui leur avaient été faites à titre individuel, non contre des ennemis publics, mais contre des ennemis personnels, ni non plus contre des étrangers, mais contre des concitoyens et des pairs. **69** Tout cela dissipait en eux la crainte qu'éprouve le soldat, parce qu'ils pensaient moins faire campagne que porter assistance par gratitude et penchant personnel, et estimaient que leurs chefs avaient nécessairement besoin d'eux pour

réaliser leurs propres plans. **70** La désertion, jugée autrefois impardonnable par les Romains, méritait en ce temps-là jusqu'à des gratifications. Et elle était le fait non seulement des armées en masse, mais de certains nobles, qui croyaient que passer d'un parti à un autre semblable n'était pas « désertir ». **71** De fait, les partis se ressemblaient à tous égards et ni l'un ni l'autre d'entre eux n'avait été choisi par les Romains pour être voué à la haine publique. Les généraux jouaient la même comédie, prétendant tous venir au secours de la patrie pour défendre ses intérêts, ce qui facilitait les défections de soldats, persuadés de venir au secours de la patrie dans n'importe quel parti. Les généraux en étaient conscients, mais ils le supportaient, parce qu'ils commandaient moins leurs hommes en vertu de la loi qu'à force de gratifications.

XVIII. **72** Ainsi, tout n'était plus alors que factions, et c'était par les chefs de factions que les armées avaient été dénaturées et rendues indociles, tandis que Rome était réduite à la famine, la mer n'apportant plus rien à ses habitants à cause de Pompée et l'Italie n'étant plus cultivée à cause des guerres. Le peu qui arrivait était dépensé pour les armées. **73** Le petit peuple chapardait de nuit dans la Ville et commettait des agressions encore plus violentes que les vols, agressions qu'il commettait impunément et dont l'opinion rejetait la responsabilité sur les soldats. Le peuple faisait fermer les ateliers et chassait les magistrats de leur siège, pensant que l'on n'avait besoin ni d'autorités ni de métiers dans une ville en proie au dénuement et au brigandage.

XIX. **74** Lucius, partisan du peuple et mécontent contre le triumvirat, qui ne semblait même pas devoir prendre fin à l'échéance prévue, avait des heurts avec César et des différends assez importants. A tous les cultivateurs dépossédés de leurs terres, qui venaient supplier chaque homme influent, lui seul faisait bon accueil et promettait son secours, tandis que ceux-ci promettaient de combattre, quels que fussent ses ordres. **75** C'est pourquoi l'armée d'Antoine le blâmait, ainsi que César, qui l'accusait d'agir contre les intérêts d'Antoine, et Fulvie, qui l'accusait d'exciter une guerre à contretemps³⁹. Mais lorsque Manius fit habilement changer d'avis Fulvie, en lui expliquant que, si l'Italie était en paix, Antoine resterait auprès de Cléopâtre⁴⁰, mais que, si elle était en guerre, il reviendrait vite, Fulvie, piquée d'un sentiment féminin, excita Lucius à la contestation. **76** Comme César partait pour procéder à l'installation des

dernières colonies, elle envoya à sa suite les enfants d'Antoine accompagnés de Lucius, pour que leur vue empêchât César de gagner plus d'importance au sein de l'armée. **77** Et comme des cavaliers de César quittaient Rome en hâte pour gagner la côte du Bruttium, ravagée par Pompée, Lucius, croyant ou feignant de croire que cette cavalerie avait été envoyée contre lui et les enfants d'Antoine, se sauva dans les colonies d'Antoine, où il se constitua une garde du corps, et accusa faussement César devant l'armée de déloyauté envers Antoine. **78** César démentit en expliquant aux troupes qu'entre Antoine et lui, tout n'était qu'amitié et communauté de vues, mais que Lucius, animé d'autres intentions, les excitait à une guerre mutuelle, en agissant contre le triumvirat, grâce auquel les soldats qui avaient fait campagne⁴¹ tenaient fermement leurs colonies ; quant aux cavaliers, ils étaient en ce moment même dans le Bruttium et observaient les ordres.

Vaines tentatives de réconciliation

XX. **79** Informés de cette situation, les chefs militaires arbitrèrent leurs différends à Teanum⁴² et les réconcilièrent aux conditions suivantes : les consuls administreraient les institutions traditionnelles, sans en être empêchés par les triumvirs ; les terres ne seraient distribuées à personne d'autre qu'aux anciens combattants de Philippes ; de l'argent retiré des ventes des biens confisqués et du produit estimé des ventes encore en cours, l'armée d'Antoine stationnée en Italie toucherait elle aussi une part, d'un montant égal ; **80** aucun des deux triumvirs ne continuerait à lever des troupes en Italie ; pour l'appuyer dans sa campagne contre Pompée, César recevrait deux légions d'Antoine ; les Alpes seraient ouvertes à ceux que César envoyait en Ibérie et Asinius Pollion ne leur ferait plus obstacle ; Lucius, réconcilié avec César à ces conditions, licencierait sa garde du corps et remplirait ses fonctions sans crainte. **81** Telles étaient les clauses de l'accord conclu entre eux par l'entremise des chefs militaires, mais seules les deux dernières furent appliquées. Dès lors, Salvidienus <n'avait> plus d'obstacle < et son armée> franchit les Alpes avec lui⁴³.

XXI. **82** Comme les autres clauses n'étaient pas appliquées ou tardaient à l'être, Lucius se retira à Préneste, disant craindre César, qui en vertu de sa charge avait des gardes du

corps, alors que lui-même était sans défense. Fulvie s'y retira elle aussi, disant que Lépide, désormais seul, lui faisait craindre pour ses enfants **83** (car c'est lui qu'elle mettait en avant, plutôt que César)⁴⁴. Voilà ce que l'un et l'autre écrivaient à Antoine et ils lui envoyaient, avec leurs lettres, des amis qui devaient l'instruire de la situation en détail. Et en dépit de mes recherches, je n'ai pas trouvé les authentiques réponses écrites qui leur furent faites. **84** S'étant engagés par serment à trancher de nouveau le désaccord entre les gouvernants, en choisissant ce qui semblerait juste, et à y contraindre les contrevenants, les chefs des armées convoquèrent Lucius et ses amis à cet effet. Celui-ci ayant refusé de se présenter, César lui adressa des reproches en des termes haineux aussi bien devant les chefs militaires que devant les plus nobles Romains. **85** Ces derniers quittèrent Rome, pour accourir auprès de Lucius, et l'exhortèrent à prendre pitié de la Ville et de l'Italie, qui sortaient à peine des guerres civiles, et, partageant <...>⁴⁵, à accepter que le différend fût tranché soit devant eux, soit devant les chefs militaires.

XXII. **86** Comme Lucius éprouvait des scrupules à l'écoute des propos qui lui étaient tenus et de ceux qui les lui tenaient, Manius disait, comble d'audace, qu'Antoine ne faisait rien d'autre que récolter de l'argent chez des peuples étrangers, alors que César prenait les devants, en s'emparant de l'armée et des positions avantageuses de l'Italie à force de prévenances. **87** Car à la Gaule, précédemment donnée à Antoine, il accordait la liberté, en trompant Antoine ; quoique dix-huit villes seulement fussent prévues, c'était toute l'Italie ou presque dont il transférait la propriété par donation aux vétérans ; quoique vingt-huit légions seulement eussent combattu avec eux, c'était à trente-quatre légions qu'il distribuait non seulement des terres, mais aussi l'argent emprunté aux temples, argent qu'il prétendait collecter pour attaquer Pompée (auquel il ne livre pas encore de bataille rangée, disait-on, alors que la Ville souffre, ô combien, de la famine), mais qu'il partageait entre les armées, pour obtenir leur sollicitude au détriment d'Antoine ; et les biens confisqués, il les mettait moins en vente qu'il ne les leur donnait. **88** S'il voulait réellement vivre en paix, il lui fallait rendre compte de son administration passée et ne faire à l'avenir que ce qu'ils décideraient au cours d'une délibération commune. **89** Telle fut l'audace avec laquelle Manius prétendait que César n'avait autorité sur aucune affaire et que l'accord conclu avec Antoine n'avait aucune validité, puisqu'il était bien établi que chacun des deux triumvirs aurait autorité suprême

sur les affaires qui lui auraient été confiées et que leurs actes feraient l'objet d'une ratification réciproque. César voyait donc que l'on désirait la guerre de tous côtés, et chacun des deux camps s'y préparait.

XXIII. **90** Deux légions installées dans la ville d'Ancône⁴⁶, que César avait hérité de son père, mais qui avaient servi sous Antoine, informées des préparatifs de guerre que chacun faisait de son côté et respectant l'amitié qui les liait à l'un et à l'autre, envoyèrent à Rome des délégués pour les prier tous deux de parvenir à un accord. **91** Comme César leur dit que ce n'était pas lui qui faisait la guerre à Antoine, mais Lucius qui la lui faisait, les délégués s'entretinrent avec les chefs de cette armée⁴⁷, puis tous en commun envoyèrent une délégation à Lucius, lui demandant de rencontrer César en vue d'un arbitrage. Et ils laissaient entendre ce qu'ils feraient s'il refusait de se soumettre à la décision rendue. **92** Lucius et ses amis ayant accepté, on fixa le lieu de l'arbitrage à Gabies, ville située à mi-chemin entre Rome et Préneste, et l'on installa un lieu de réunion pour les juges et deux tribunes au centre pour les orateurs, comme dans un procès. **93** Arrivé le premier, César envoya des cavaliers sur le passage de Lucius, sans doute pour un repérage des lieux, au cas où ils verraient une quelconque embuscade quelque part. Et ces cavaliers, ayant rencontré d'autres cavaliers appartenant à Lucius, sans doute des éclaireurs ou des espions eux aussi, en tuèrent quelques-uns. **94** Et Lucius se retira, par crainte, disait-il, d'un complot. Quoique convoqué par les chefs de l'armée, qui promettaient de l'escorter, il ne se laissa plus persuader.

XXIV. **95** Ainsi avaient échoué les tentatives de réconciliation ; ils étaient décidés à faire la guerre et publiaient l'un contre l'autre des édits désormais incisifs. Lucius avait une armée comprenant six légions de fantassins, que lui-même avaient enrôlées en arrivant au consulat, et onze autres qui appartenaient à Antoine et que commandait Calenus, l'ensemble de ces légions étant réparti à travers l'Italie. **96** César, quant à lui, avait quatre légions à Capoue et les cohortes prétoriennes qui l'entouraient, et Salvidienus ramenait six autres légions d'Ibérie. **97** Lucius tirait de l'argent des provinces soumises à Antoine qui ne subissaient pas de guerre, alors que César, n'ayant obtenu que des provinces <...> ou en proie à la guerre⁴⁸, à l'exception de la Sardaigne, empruntait aux temples en promettant de rembourser avec gratitude : il empruntait à

Rome (en prélevant de l'argent du Capitole), à Antium, à Lanuvium, à Nemi et à Tibur, principales villes dans lesquelles se trouvent encore maintenant d'abondants dépôts d'argent sacré.

Situation hors de l'Italie

XXV. **98** Des troubles, César le savait, avaient aussi atteint l'extérieur de l'Italie. Car en raison des proscriptions, de l'installation de colonies militaires, et de cette contestation provoquée par Lucius, Pompée s'était élevé à un haut degré de gloire et de puissance : **99** ceux qui craignaient pour leur personne, qui étaient dépouillés de leurs biens ou qui abhorraient le régime de manière générale, se retiraient auprès de lui principalement. Du reste, la jeunesse, qui était poussée à faire campagne par l'appât du gain et qui jugeait indifférent de servir sous tel ou tel général, puisque dans tous les cas elle faisait campagne⁴⁹ avec des Romains, préférait se rendre auprès de Pompée, parce qu'il embrassait, pensait-on, une cause plus juste. **100** Lui s'était enrichi grâce au butin fait sur mer et avait de nombreux navires ainsi que des équipages complets. Murcus l'avait rejoint avec deux légions, cinq cents archers, beaucoup d'argent et quatre-vingts dix navires, et faisait venir le reste de son armée de Céphalénie. **101** C'est pourquoi certains pensent que si Pompée avait alors pris l'offensive, il se serait facilement rendu maître de l'Italie, qui était ruinée par la famine et les rivalités politiques, et dont les regards étaient fixés sur lui. Mais Pompée eut la folie de croire qu'il ne devait pas attaquer mais seulement se défendre, et ce jusqu'au jour où, dans la défensive aussi, il eut le dessous.

XXVI. **102** En Afrique, Sextius, gouverneur antonien, venait de remettre son armée, sur ordre de Lucius, à Fango, gouverneur césarien, lorsqu'il reçut l'ordre de la récupérer. Comme Fango ne la lui rendait pas, il lui faisait la guerre, après avoir réuni un certain nombre de vétérans⁵⁰, une forte troupe d'Africains et d'autres hommes envoyés par les rois. Après la défaite de ses deux ailes et la prise de ses camps, Fango crut qu'une trahison était à l'origine de ce désastre et se donna donc la mort. **103** Et Sextius redevint maître des deux provinces d'Afrique. Lucius, d'autre part, persuada Bocchus, roi de Maurétanie⁵¹, de faire la guerre à Carrinas, qui gouvernait l'Ibérie au nom de César. **104** Ahenobarbus, qui longeait les côtes ioniennes avec soixante-dix navires, deux légions

d'infanterie, des archers, quelques frondeurs, des fantassins légers et des gladiateurs, dévastait les régions soumises aux triumvirs, et après avoir attaqué Brindes par mer, il captura une partie des trirèmes de César, incendia les autres, enferma les habitants de Brindes à l'intérieur des murs de la ville et pillà la campagne⁵².

Marche vers la guerre de Pérouse

XXVII. **105** César envoya une légion de soldats à Brindes et rappela en hâte Salvidienus, qui était en route vers l'Ibérie⁵³. A travers toute l'Italie, Lucius et lui envoyaient des agents leur recruter des armées. Ces chefs-recruteurs de mercenaires s'opposaient dans des engagements plus ou moins longs et se tendaient souvent des embuscades. **106** Mais c'était surtout avec Lucius que les Italiens agissaient avec bienveillance, persuadés qu'il faisait la guerre aux colons pour leur défense à eux. Ce n'était plus seulement les villes transférées par donation à l'armée, mais toute l'Italie ou presque qui s'était soulevée, parce qu'elle craignait le même sort. Chassant de leurs villes ou tuant ceux qui empruntaient pour César de l'argent aux temples, les habitants gardaient le contrôle de leurs murailles et se rangeaient du côté de Lucius. Se rangeaient, en revanche, du côté de César les soldats que l'on installait dans les colonies. Comme pour une guerre désormais intérieure, les uns et les autres choisissaient <leur camp> pour la défense de leurs intérêts.

Discours de César devant les sénateurs et les chevaliers

XXVIII. **107** En dépit de ces événements, César réunit une fois encore le Sénat et ceux que l'on appelle « chevaliers », et s'exprima en ces termes : « Je suis accusé, je le sais bien, par Lucius et les siens, de faiblesse et de pusillanimité, étant donné que je ne les combats pas, et ils vont bientôt porter contre moi ces mêmes accusations, parce que je vous ai réunis aujourd'hui. Mais mon armée, je le sais, est forte, aussi bien les troupes qui subissent avec moi l'injustice de Lucius, puisqu'elles sont privées par lui de leurs colonies, que les autres troupes dont je dispose, et le reste aussi est fort, excepté seulement le moral. **108** Car je n'éprouve aucun plaisir à mener une guerre civile sans une grave nécessité, ni à user et abuser des citoyens survivants, en les opposant les uns

aux autres, et ce, d'autant plus que cette guerre ne sera pas pour vous un simple écho <d'événements survenus> en Macédoine ou en Thrace, mais se déroulera au coeur même de l'Italie. Combien de maux devra-t-elle subir, outre les pertes humaines, si elle devient pour nous un amphithéâtre? **109** Telles sont donc les raisons pour lesquelles j'ai personnellement des hésitations et aujourd'hui encore j'atteste que je ne commets aucune injustice à l'égard d'Antoine ni n'en subis aucune de sa part. Quant à vous, je vous exhorte à prouver cela à Lucius par vous-mêmes et à le réconcilier avec moi. **110** S'il ne se laisse pas non plus persuader maintenant, à lui, je lui montrerai aussitôt que la conduite que j'ai menée jusqu'à présent n'était que prudence et non lâcheté, et à vous, je vous demande de témoigner en ma faveur, aussi bien chez vous que devant Antoine, et de vous ranger à mes côtés, vu l'arrogance de Lucius. »

XXIX. **111** Tels furent les propos de César. Certains de ses auditeurs repartirent en hâte vers Préneste ; Lucius ne dit que ceci : les deux camps avaient déjà pris de l'avance dans les travaux de guerre et César jouait la comédie, puisqu'il venait d'envoyer une légion à Brindes pour empêcher Antoine de rentrer. **112** Quant à Manius, il montra même une lettre d'Antoine, fabriquée par ses soins ou authentique, ordonnant de faire la guerre si quelqu'un attentait à sa dignité. **113** Comme les membres du Sénat demandaient si quelque atteinte avait été portée à la dignité d'Antoine et engageaient <Lucius> à un arbitrage sur ce point, Manius avança bien d'autres arguments de sophiste, jusqu'à ce qu'il s'en lassent sans avoir rien obtenu⁵⁴. Ils n'eurent pas d'entrevue commune avec César pour lui donner la réponse <de Lucius>, soit que chacun lui eût fait son rapport en particulier, soit qu'ils eussent des avis partagés, soit qu'ils fussent honteux⁵⁵. **114** La guerre était ouverte et César partait la faire, laissant Lépide garder Rome avec deux légions. Ce fut alors surtout que la majorité des nobles montrèrent qu'ils n'étaient pas satisfaits du triumvirat, puisqu'ils se rendaient auprès de Lucius.

Phases de la guerre de Pérouse

XXX. **115** Voici quels furent les principaux moments de la guerre. Deux légions de Lucius donc se mutinèrent aux environs d'Albe et, après avoir chassé leurs chefs,

s'apprêtaient à faire défection. Mais dans la hâte que mirent César et Lucius à les rejoindre, Lucius devança César et se les conserva, moyennant de grosses sommes d'argent et de grandes promesses. **116** Comme Furnius amenait une autre armée à Lucius, César accrocha son arrière-garde. Furnius courut se retirer au sommet d'une colline et, de nuit, se pressa de gagner la ville de Sentinum, qui partageait ses tendances politiques. De nuit, César ne le suivit pas, parce qu'il soupçonnait une embuscade, mais de jour, il assiégea à la fois Sentinum et le camp de Furnius. **117** Lucius, qui, de son côté, se pressait de gagner Rome, envoya en avant-garde trois cohortes, qui, de nuit, sans se faire remarquer, firent irruption dans la ville ; lui-même suivait avec une armée nombreuse, des cavaliers et des gladiateurs. **118** Comme Nonius, le gardien des portes, l'avait admis dans la ville et avait remis entre ses mains les troupes placées sous ses ordres, Lépide s'enfuit auprès de César, tandis que Lucius haranguait les Romains : César et Lépide allaient bientôt être punis pour avoir gouverné par la force; quant à son frère, il abdiquerait spontanément et abandonnerait au profit du consulat, magistrature plus légitime et héritée des ancêtres, un régime contraire aux institutions et tyrannique⁵⁶.

XXXI. **119** Sur ces mots, comme tous se réjouissaient et croyaient le triumvirat déjà dissout, Lucius, salué par le peuple du titre d'*imperator*, se mit en marche contre César et chercha à former une nouvelle armée, en recrutant dans les colonies d'Antoine, qu'il soumit à son autorité. **120** Celles-ci étaient favorables à Antoine mais Barbatius, le questeur d'Antoine, qui, pour avoir eu quelques heurts avec Antoine, était revenu <à Rome>, disait à ceux qui l'interrogeaient qu'Antoine était fâché contre ceux qui faisaient la guerre à César au détriment de la domination qu'eux-mêmes se partageaient. **121** Tous ceux qui ne comprirent pas la tromperie de Barbatius abandonnèrent le camp de Lucius pour celui de César. Quant à Lucius, il marchait à la rencontre de Salvidienus qui revenait de Gaule avec une armée nombreuse pour rejoindre César. Asinius et Ventidius, généraux d'Antoine eux aussi, suivaient Salvidienus, cherchant à l'empêcher d'aller plus avant. **122** Mais Agrippa, le plus cher ami de César, par crainte que Salvidienus ne fût encerclé, s'empara de Sutrium, une place avantageuse pour Lucius⁵⁷, parce qu'il avait pensé qu'il détournerait Lucius de Salvidienus, en l'attirant vers lui, et que Salvidienus, qui se retrouverait derrière Lucius, lui porterait secours. **123** Et tout cela se déroula comme l'avait prévu Agrippa. Ayant échoué dans les plans qu'il avait

imaginés, Lucius se porta vers Asinius et Ventidius, tandis que Salvidienus et Agrippa le harcelaient sur ses deux flancs et guettaient le moment précis de le cerner dans les défilés.

XXXII. **124** Mais le piège s'étant révélé, alors que Lucius était à leur hauteur, celui-ci, n'osant en venir aux mains avec les deux adversaires postés sur ses deux flancs, entra dans Pérouse, ville solidement fortifiée auprès de laquelle il établit son camp, en attendant Ventidius. **125** Mais Agrippa, Salvidienus et César, qui les avait rejoints, l'encerclèrent avec leurs trois armées, et Pérouse en même temps. César rappelait en hâte de partout le reste de son armée, persuadé que le point crucial de la guerre se trouvait précisément là où il tenait Lucius enfermé. **126** Il envoya aussi en avant-garde d'autres troupes faire obstacle à Ventidius et aux autres généraux qui s'avançaient. Mais ceux-ci, d'eux-mêmes, traînaient les pieds au lieu de presser le pas, parce qu'ils réprouvaient totalement la guerre et ignoraient les intentions d'Antoine, et parce qu'aucun, en considération de son rang, ne cédait le commandement de l'armée aux autres. **127** Quant à Lucius, il n'engageait pas le combat contre les assiégeants, qui étaient plus valeureux, plus nombreux et plus endurcis, alors que lui disposait essentiellement d'une armée de recrues ; il ne se remettait pas non plus en marche, parce que tout ce monde l'aurait harcelé en même temps. **128** Mais il envoya Manius auprès de Ventidius et d'Asinius pour qu'il les presse de secourir Lucius assiégé, et Tisenius, avec quatre mille cavaliers, pour qu'ils pillent les territoires dépendants de César, afin de lui faire lever le siège⁵⁸. Lui-même entra dans Pérouse pour prendre ses quartiers d'hiver dans une ville fortifiée, si besoin était, en attendant l'arrivée de Ventidius.

XXXIII. **129** Aussitôt, César, avec toute son armée, s'empressa d'isoler Pérouse au moyen d'un retranchement formé d'une palissade et d'un fossé, traçant un périmètre de cinquante-six stades, parce que la ville occupait une colline, et déployant des « longs murs » jusqu'au Tibre, pour que rien ne fût introduit dans Pérouse. De son côté, certes, Lucius procédait à des travaux également, fortifiant le pied de la colline avec d'autres palissades et fossés du même genre. **130** Et Fulvie pressait Ventidius, Asinius, Atéius⁵⁹ et Calenus de venir de Gaule <Cisalpine> porter secours à Lucius, et elle envoyait Plancus conduire à Lucius une nouvelle armée qu'elle avait réunie. **131** Plancus donc

détruisit une légion césarienne qui faisait route vers Rome. Comme Asinius et Ventidius, s'ils traînaient les pieds et étaient en désaccord sur les intentions d'Antoine⁶⁰, ne se portaient pas moins vers Lucius à cause de Fulvie et de Manius, et repoussaient de vive force ceux qui leur barraient le passage, César alla à leur rencontre avec Agrippa, après avoir laissé sur place une garde pour surveiller Pérouse. **132** Asinius et Ventidius, qui n'avaient pas encore fait leur jonction et avançaient sans entrain, s'enfuirent en même temps, l'un à Ravenne, l'autre à Ariminum, et Plancus à Spolète. **133** Et César, après avoir posté une armée devant chacun d'eux, pour éviter qu'ils ne se réunissent, regagna Pérouse. Là, il s'empressait d'élever une palissade devant les fossés⁶¹ et de doubler leur profondeur et leur largeur, de manière à ce qu'ils atteignent trente pieds ; il surélevait l'enceinte fortifiée et installait au-dessus mille cinq cents tours de bois, espacées de soixante pieds les unes des autres ; cette enceinte était surmontée d'une ligne dense de mantelets et tout le reste du dispositif présentait deux faces, l'une tournée vers les assiégés, l'autre, vers l'extérieur, en cas d'attaque. **134** Durant ces travaux, se multipliaient les engagements et les batailles, les soldats de César étant meilleurs au lancer de javelot, les gladiateurs de Lucius, au corps à corps. Ils tuaient d'ailleurs beaucoup de monde dans ces corps à corps.

XXXIV. **135** Lorsque César eut achevé tous ses travaux, la famine atteignit Lucius et le mal prit une ampleur considérable, dans la mesure où ni lui-même ni la ville ne s'étaient prémunis. S'en étant rendu compte, César redoublait de vigilance. **136** Comme le premier jour de l'année tombait le lendemain, Lucius, qui avait guetté la fête, persuadé qu'elle occasionnerait de la négligence du côté des ennemis, fit une sortie, de nuit, et se lança contre la porte de leurs fortifications, afin de se frayer un chemin à travers eux et d'introduire une autre armée. De fait, il avait beaucoup de troupes en beaucoup d'endroits. **137** Mais comme rapidement la légion en réserve à proximité <de la porte> et César lui-même, avec ses cohortes prétoriennes, avaient couru lui faire obstacle, Lucius fut repoussé en dépit de sa grande ardeur au combat. **138** Dans les mêmes jours, à Rome, comme le grain était gardé pour les armées en campagne, la foule lançait ouvertement des imprécations contre la guerre et contre la victoire, et faisant irruption dans les maisons à la recherche de grain, s'emparait de tout ce qu'elle trouvait.

XXXV. **139** Honteux d'abandonner Lucius qu'ils voyaient souffrir de la famine, Ventidius et les autres généraux se portèrent tous vers lui, en repoussant de vive force les hommes de César qui les entouraient de toutes parts et les harcelaient. **140** Comme Agrippa et Salvidienus allaient à leur rencontre avec une force armée encore plus nombreuse, ils craignirent d'être encerclés et obliquèrent vers une place appelée Fulginium, distante de Pérouse de cent soixante stades. Là, comme Agrippa et ses hommes étaient campés autour d'eux, ils allumèrent de nombreux feux pour signaler leur présence à Lucius. **141** Ventidius et Asinius préféraient marcher pour combattre malgré tout, mais Plancus objectait qu'ils seraient pris entre César et Agrippa et qu'ils devaient encore attendre en observant les événements. Et les paroles de Plancus prévalurent. **142** Ceux qui étaient dans Pérouse se réjouissaient à la vue des feux, mais, comme les hommes tardaient, ils se figurèrent que ces derniers étaient harcelés et quand le feu fut éteint, qu'ils avaient été anéantis. **143** Pressé par la famine, Lucius livra une nouvelle bataille de nuit, de la première veille jusqu'à l'aube, sur toute la périphérie de la circonvallation. Mais faute d'avoir réussi, il regagna vivement Pérouse et après avoir inventorié ce qui restait de vivres, il interdit que l'on en donnât aux esclaves et veilla à ce qu'ils ne puissent même pas s'enfuir, pour éviter que le désastre ne fût encore mieux connu des ennemis. **144** Les esclaves vagabondaient donc en foule et s'affaiblissaient, cherchant pâture dans la ville elle-même et jusque dans le retranchement ami, et mangeant des herbes ou des feuilles vertes, lorsqu'ils en trouvaient. Lucius faisait enterrer dans des fosses profondes ceux qui expiraient, pour éviter d'attirer l'attention des ennemis en les incinérant, et pour éviter également les miasmes des corps en décomposition ainsi que la maladie.

XXXVI. **145** Puisque la famine n'avait pas de fin, ni non plus les morts, les légionnaires, accablés par les événements, incitaient Lucius à faire une nouvelle tentative contre les remparts ennemis, pour y ouvrir dans tous les cas une brèche. **146** Celui-ci, approuvant cet allant, dit : « Notre combat d'hier n'était pas à la hauteur de la nécessité présente. Dorénavant, il faut ou se rendre, ou, si l'on considère cela comme pire que la mort, combattre jusqu'à la mort ». Comme tous approuvaient avec ardeur et demandaient à ce qu'il les menât au combat au grand jour, pour que nul ne pût trouver quelque échappatoire, comme on en trouve la nuit, Lucius les mena au combat avant

l'aube⁶². **147** Ils disposaient d'un abondant outillage en fer pour attaquer les remparts et d'échelles préparées pour toutes formes <d'escalade>. On transportait aussi des machines pour combler les fossés, des tours articulées qui projetaient des passerelles vers les remparts, des projectiles de toutes sortes, des pierres⁶³, ainsi que des claies destinées à être jetées sur les pals. **148** S'étant précipités dans un élan impétueux, ils comblèrent le fossé, franchirent les chausse-trappes et, arrivés près des remparts, les uns les sapaient, les autres en approchaient les échelles, les autres enfin, les tours <mobiles>. Ils attaquaient, tout en se défendant, avec des pierres, des flèches et des balles de plomb, avec un grand mépris de la mort. **149** Et cela se déroulait sur de nombreux points <du front>. Les ennemis, qui se divisaient pour mener toute forme de combat⁶⁴, et ce en de nombreux endroits, voyaient l'ensemble <de leur dispositif> affaibli.

XXXVII. **150** Ce fut probablement lorsque les passerelles furent déployées en direction des remparts que l'emploi de la force devint plus dangereux, maintenant que les soldats de Lucius combattaient sur les passerelles, et de partout ils recevaient de flanc des projectiles et des javelots. **151** Ils se frayèrent cependant un passage de force ; quelques-uns sautèrent sur le rempart, suivis par d'autres. Et peut-être seraient-ils parvenus à quelque résultat dans leur folle témérité, si, lorsqu'on sut que les machines de cette sorte n'étaient pas nombreuses, les meilleurs réservistes de César, qui étaient frais et dispos, ne s'étaient pas mis en marche contre eux, qui étaient recrues de fatigue. **152** Ce fut alors en effet qu'ils les jetèrent à bas des remparts, qu'ils mirent en pièces leurs engins et que, méprisant <l'adversaire>, ils se mirent désormais à tirer d'en haut <sur lui>. Les soldats de Lucius avaient vu leur bouclier et leur corps entièrement lacérés, et la force de crier les avait abandonnés ; mais ils persistaient cependant dans leur ardeur. **153** Comme de surcroît les cadavres dépouillés des hommes tués sur le rempart étaient jetés en bas, ils ne supportaient pas cette injure, mais étaient bouleversés par cette scène et, désarmés, ils s'arrêtèrent un instant, comme ceux qui font une pause dans les compétitions sportives⁶⁵. **154** Ayant pitié de leur état, Lucius les appelait à battre en retraite par une sonnerie de trompette. Les soldats de César s'en réjouirent et firent résonner leurs boucliers, comme on le fait en cas de victoire. En réponse à cette provocation, les soldats de Lucius saisirent à nouveau les échelles (car ils n'avaient plus de tours) et les

portèrent vers les remparts avec une folle témérité, sans nuire davantage <à l'adversaire> : ils n'en étaient pas capables. Faisant le tour de ses hommes, Lucius les pria de ne plus combattre en désespérés et les ramena au camp malgré eux, gémissants.

XXXVIII. **155** De cette prise d'assaut, qui avait été des plus ardentes, tel était donc le point d'aboutissement. Mais pour éviter que les ennemis n'aient l'audace de lancer un nouvel assaut contre les remparts, César posta au pied même du rempart toutes les troupes de réserve, qui intervenaient en fonction des événements, et il les entraîna à grimper sur ce rempart, chacune dans son propre secteur, à un signal de trompette. Même s'il n'y avait aucune urgence, ils y grimpaient constamment, pour leur propre entraînement et pour faire peur aux ennemis. **156** Le découragement paralysait les soldats de Lucius et, chose qui arrive généralement dans de telles circonstances, les gardes négligeaient leur surveillance. Cette négligence était à l'origine de nombreuses désertions, et non seulement les sans-grade mais même certains officiers agissaient ainsi. **157** Lucius se résignait déjà à une cessation des hostilités, par pitié pour une si nombreuse troupe à l'agonie, mais comme certains ennemis de César craignaient pour eux-mêmes, il attendait encore. **158** Or, quand on vit que César accueillait avec humanité les déserteurs et comme tous en concevaient un désir plus vif de cesser les hostilités, Lucius fut saisi de crainte à l'idée d'être livré s'il s'y refusait.

Discours de Lucius Antonius à ses hommes

XXXIX. **159** Ainsi, comme une tentative avait eu lieu en ce sens et ne laissait rien attendre de déplaisant, Lucius rassembla son armée et lui parla en ces termes : « J'avais l'intention de vous rendre, compagnons d'armes, la constitution de nos ancêtres, parce que je voyais que le triumvirat était une tyrannie et qu'il n'avait même pas été dissout après la mort de Cassius et de Brutus, qui avaient servi de prétexte à son instauration. **160** De fait, comme Lépide se trouvait dépouillé de sa part de pouvoir et comme Antoine récoltait de l'argent fort loin, ce seul homme gouvernait tout, à sa guise, et les institutions ancestrales des Romains n'étaient plus qu'un paravent et une farce. **161** Personnellement, ce fut en songeant à remplacer cela par le régime libre⁶⁶ et démocratique d'autrefois que je réclamaï la dissolution de la monarchie, une fois

distribuées les récompenses de la victoire. Puisque je ne l'en persuadais pas, j'ai tenté de l'y contraindre dans l'exercice de mes fonctions. **162** Mais il m'accusait calomnieusement devant l'armée d'empêcher l'établissement de colonies par pitié pour les propriétaires terriens. Cette calomnie, je l'ai longtemps ignorée, pour ma part. Mais même lorsque j'en ai eu connaissance, je n'ai pas cru que l'on y croirait, attendu que l'on voyait que les chefs de colonie, qui devaient vous distribuer vos lots de terres, avaient été nommés par moi aussi. **163** Pourtant, la calomnie l'a effectivement rendu populaire auprès de certains et ils se sont rangés de son côté pour vous faire la guerre, pensent-ils ; mais avec le temps, ils verront que c'est contre eux-mêmes qu'ils auront fait campagne. **164** Pour ma part, je témoigne que vous avez embrassé la meilleure cause et souffert au-delà des forces humaines. Nous ne sommes pas vaincus par l'ennemi mais par la famine, à laquelle précisément nous avons été abandonnés par les généraux de notre propre parti ! **165** Pour moi, en vérité, il aurait été beau de combattre pour la patrie jusqu'à la mort qui m'est destinée⁶⁷ : cela me valait, en effet, un bel éloge pour mes intentions et une belle mort. Mais je ne prends pas sur moi de le faire, à cause de vous, que je place avant ma gloire. **166** J'enverrai donc <des émissaires> au vainqueur et le prierai d'user à sa discrétion non de vous tous, mais de moi seul, et d'accorder une amnistie non à moi, mais à vous, qui êtes ses concitoyens, qui avez été autrefois ses soldats, qui même maintenant n'avez rien fait de mal, qui n'avez pas fait la guerre sans une noble cause et qui êtes vaincus moins par la guerre que par la famine. »

XL. **167** Il parla en ces termes et envoya aussitôt trois hommes qu'il avait choisis dans l'aristocratie. Les plébéiens éclataient en gémissements, les uns pour eux-mêmes, les autres pour leur général, qui par ses intentions leur était apparu à la fois comme un aristocrate et un partisan du peuple, mais qui avait été vaincu par la dernière nécessité. **168** Lors de leur entrevue avec César, les trois émissaires rappelèrent que les deux armées appartenaient à la même nation et qu'elles avaient fait campagne ensemble ; ils rappelaient aussi les liens d'amitié unissant les nobles et la vertu des ancêtres, qui n'avaient pas poussé leurs différends jusqu'à l'irréremédiable. Et ils tenaient tous les autres propos conciliants du même genre que ceux-là et qu'il était naturel de tenir. **169** Sachant que parmi les ennemis, les uns étaient encore des soldats inexpérimentés, les autres des colons aguerris, César, usant d'artifice, dit qu'il accordait l'amnistie à ceux

qui avaient servi sous Antoine, par reconnaissance pour ce dernier, mais il ordonnait aux autres de se livrer à lui. **170** Tels furent les propos qu'il tint aux trois émissaires réunis ; mais ayant pris à part l'un d'eux, Furnius, il fit espérer un traitement plus humain à Lucius et aux autres, excepté à ses ennemis personnels.

Entrevue entre César et Lucius Antonius

XLI. **171** Cela étant, ces ennemis de César, soupçonnant que l'entretien particulier accordé à Furnius était dirigé contre eux, accablèrent Furnius lui-même de reproches à son retour et réclamèrent à Lucius, ou de demander de nouvelles conditions d'accord identiques pour tous, ou de faire la guerre jusqu'à la mort. La guerre n'avait nullement été une affaire personnelle, mais une entreprise menée en commun, pour la défense de la patrie ! **172** Et Lucius approuvait, par pitié pour des hommes du même rang que lui, et disait qu'il enverrait d'autres <émissaires> ; mais ayant ajouté qu'il n'avait personne de meilleur que lui à sa disposition, il s'en alla sur le champ, sans héraut, tandis que les messagers couraient devant lui à toutes jambes annoncer à César que Lucius descendait. **173** Celui-là alla aussitôt à sa rencontre. Ils se voyaient donc désormais l'un l'autre en compagnie de leurs amis respectifs et ils étaient reconnaissables de partout à leurs insignes et à la tenue que portait chacun d'eux, à savoir celle des généraux. **174** Après avoir déposé <sa tenue et laissé> ses amis⁶⁸, Lucius s'avança avec deux licteurs seulement, manifestant en même temps ses intentions par son attitude. Ayant compris, César l'imitait en retour, pour montrer, lui aussi, la bienveillance dont il ferait preuve à l'égard de Lucius. **175** Lorsqu'il vit que Lucius s'approchait même à grands pas de son camp retranché, pour faire voir qu'il se livrait désormais à lui, César prit les devants en sortant de son camp retranché, pour que Lucius fût encore libre de délibérer et de décider de son propre sort. Voilà ce que, en s'approchant l'un de l'autre, ils révélaient par leur tenue comme par leurs attitudes.

Discours adressé à César par Lucius Antonius

XLII. **176** Lorsqu'ils arrivèrent au fossé, ils se saluèrent et Lucius dit : « Si c'était en qualité d'étranger que j'avais fait la guerre, César, je considérerais comme honteux

d'avoir été vaincu de la sorte et comme plus honteux encore d'avoir capitulé. Et j'avais un moyen facile d'échapper de moi-même à cette honte. Mais puisque j'ai eu un différend avec un concitoyen et un homme de mon rang, et concernant la défense de la patrie, je ne considère pas comme honteux d'être vaincu pour un tel motif et par un tel homme. **177** Et je dis cela non pour écarter par mes prières tout ce que tu peux vouloir me faire subir (raison pour laquelle, je l'affirme, je suis venu dans ton camp sans trêve <préalable>), mais afin de demander pour les autres un pardon juste et servant tes intérêts. **178** Dans mon argumentation, je dois séparer le plaidoyer en leur faveur de celui me concernant, afin que, après m'avoir reconnu seul responsable des faits, tu concentres ta colère sur moi. Ne crois pas que les accusations que je vais porter contre toi seront l'expression d'une liberté de langage excessive (car ce serait déplacé), mais celle de la vérité, sans laquelle il m'est impossible de parler.

XLIII. **179** Pour ma part, j'ai engagé la guerre contre toi non pour te succéder dans l'exercice du commandement, après t'avoir abattu, mais pour rendre à la patrie le régime aristocratique, dissout par le triumvirat, comme même toi tu ne peux le contester. De fait, lorsque vous avez instauré cette magistrature, en reconnaissant qu'elle était inconstitutionnelle, vous la considériez comme nécessaire et temporaire, attendu que Cassius et Brutus résistaient encore et que vous ne pouviez pas vous réconcilier avec eux. **180** Mais à la mort de ces deux hommes, qui étaient les têtes de la sédition, comme les survivants (si tant est qu'il y ait quelques survivances) ne combattaient pas le régime, mais vous craignaient, et comme, en outre, le quinquennat arrivait à échéance, je réclamais que les magistratures refassent surface, pour revenir au régime de nos ancêtres, sans même préférer mon frère à la patrie, mais en espérant le persuader d'agir ainsi de son plein gré à son retour, et pressé que cela ait lieu pendant mon mandat. **181** Si c'était toi qui en avais pris l'initiative, c'était toi aussi qui en aurais retiré la gloire. Or, puisque je ne t'en ai pas persuadé, j'ai imaginé de venir à Rome pour aller jusqu'à te contraindre, attendu que j'étais citoyen, notable et consul. **182** Ce sont les seules raisons pour lesquelles j'ai fait la guerre ; rien à voir avec mon frère, ni avec Manius, ni avec Fulvie, ni avec l'attribution de lots de terre aux anciens combattants de Philippes, ni avec un sentiment de pitié pour les propriétaires terriens dépouillés de leurs biens, puisque moi-même j'ai donné aux légions de mon frère des chefs de

colonie, qui dépouillaient de leurs terres les propriétaires pour les partager entre les vétérans. **183** Mais pour ta part, voilà de quoi tu m'as accusé calomnieusement auprès d'eux, te déchargeant de la responsabilité de la guerre en la déplaçant sur l'attribution de lots, et si tu l'as emporté sur moi, c'est surtout parce qu'ainsi tu t'es assuré d'eux. On les avait persuadés, en effet, que c'était moi qui faisais la guerre et que c'était contre moi qu'on se défendait, parce que je cherchais à faire du mal. **184** Sans doute devais-tu user d'artifice, étant donné que tu faisais la guerre ; mais maintenant que tu as vaincu⁶⁹, si vraiment tu es hostile à notre patrie, considère moi bien comme un ennemi, puisque j'ai voulu ce que je croyais lui être profitable, mais j'ai été vaincu par la famine⁷⁰.

XLIV. **185** Pour ma part, je dis cela en remettant, certes, ma personne entre tes mains, comme je l'ai dit, pour <subir> tout ce que tu peux vouloir, mais en montrant dans quel état d'esprit j'étais à ton égard autrefois et naguère encore, état d'esprit dans lequel j'étais toujours, lorsque je suis venu seul. **186** En voilà assez pour ce qui me concerne. Mais pour ce qui est de mes amis et de toute mon armée, si tu ne mets pas en doute mes propos, voici les conseils que je te donne, conseils de loin les plus utiles pour toi : ne leur inflige aucun traitement indigne en raison de notre rivalité à toi et à moi, et, comme tu n'es qu'un homme soumis à la fortune, chose incertaine, n'écarte pas non plus ceux qui, un jour, voudront bien courir des dangers pour toi dans les situations d'infortune ou de nécessité, parce qu'ils sauront par ta présente règle de conduite que, contre toute attente, il y a un salut en cas d'échec. **187** Même si tout conseil venant d'un ennemi est suspect et indigne de foi, je n'hésite pas non plus à te prier de ne pas faire payer à mes amis ma propre faute et ma propre infortune mais de tout concentrer sur moi, qui suis responsable de tout. C'est précisément dans cette intention que je les ai laissés en arrière, afin de ne pas paraître tenir un discours artificieux pour ma propre défense, si je te parlais ainsi en leur présence. »

Réponse faite par César à Lucius Antonius

XLV. **188** Après que Lucius eut tenu des propos de cette nature et eut fait silence, César dit : « En te voyant descendre vers moi sans trêve <préalable>, Lucius, je me suis empressé d'aller à ta rencontre tant que tu étais encore en dehors de mes défenses, afin

que tu puisses méditer, dire et faire ce que tu penses t'être profitable en étant encore maître de ta personne. Puisque, ce qui est le fait de ceux qui reconnaissent leur tort, tu te livres à nous, je n'ai plus besoin de réfuter tous les mensonges qu'avec ruse tu as proférés contre moi. **189** Ayant choisi de me nuire dès le début, tu m'as nuï naguère encore. De fait, si tu avais cherché à conclure un armistice, tu l'aurais obtenu de quelqu'un qui a subi une injustice et a remporté la victoire. Mais en te livrant à nous, sans trêve <préalable>, ainsi que tes amis et ton armée, tu nous ôtes, d'une part, tout <motif de> colère, tu nous ôtes, d'autre part, jusqu'au pouvoir de décision qu'en concluant un armistice, tu nous aurais accordé par nécessité⁷¹. **190** De fait, la relation entre ce que vous méritez de subir et ce que j'ai le droit de faire est complexe. C'est précisément cela que je ferai passer devant, à cause des dieux, à cause de moi-même, à cause de toi aussi, Lucius, et je ne tromperai pas les attentes que tu plaçais en moi⁷², lorsque tu es descendu. » **191** Voilà les paroles qu'ils échangèrent, autant que pouvait les traduire à partir des *Actes*, selon les ressources de notre langue, quelqu'un qui cherchait se faire une idée du sens des propos tenus. Et ils se séparèrent, César louant et admirant Lucius, qui n'avait rien dit d'indigne ni d'inintelligent, comme on le fait dans l'adversité, et Lucius faisant de même avec César, pour son caractère et sa concision. Les autres se faisaient une idée des propos tenus d'après l'expression de chacun des deux.

Reddition de Lucius Antonius

XLVI. **192** Lucius envoya les tribuns militaires recevoir de César le mot d'ordre pour l'armée. Ceux-ci lui apportaient les effectifs de l'armée, comme il est d'usage aujourd'hui encore que le tribun demandant le mot d'ordre remette à l'empereur une tablette indiquant au jour le jour les effectifs présents. **193** Après avoir donc reçu le mot d'ordre, ils continuaient à assurer les veilles, César lui-même ayant ordonné que chacun patrouillât de nuit son propre camp. Au lever du jour, César offrit un sacrifice, tandis que Lucius lui envoyait ses soldats, armés et équipés comme dans une marche. **194** Ceux-ci saluèrent de loin César comme un *imperator* et s'arrêtèrent, tour à tour, légion par légion, là où l'avait ordonné César, séparément, les colons d'un côté, les recrues de l'autre. **195** Une fois le sacrifice achevé, César, qui s'était couronné de laurier, symbole

de victoire, vint siéger sur un tribunal ; il commanda à tous de déposer leurs armes là où ils s'étaient arrêtés et, une fois déposées, il ordonna aux colons de s'avancer plus près, ayant sans doute décidé de leur reprocher leur ingratitude et de leur faire peur. **196** Mais on avait prévu qu'il allait agir ainsi et les soldats de César, soit délibérément (attendu que souvent on leur fait le leçon à l'avance), soit sous le coup de l'émotion (comme on en ressent pour des proches), étant incapables de rester au poste qui leur avait été assigné et se jetant au cou des soldats de Lucius qui s'avançaient (comme on le fait avec d'anciens compagnons d'armes), les embrassaient, pleuraient avec eux, adressaient à César des prières en leur faveur et ne cessaient plus de crier ni de s'enlacer, tandis que les recrues elles-mêmes commençaient à partager l'émotion des uns et des autres. Plus rien n'était délimité ni clairement différencié.

XLVII. **197** C'est pourquoi César lui-même n'était plus maître de sa décision, mais après avoir péniblement fait cesser les cris, il dit aux siens : « Vous, compagnons d'armes, vous vous êtes toujours comportés à mon égard de manière à ce qu'il n'y ait rien que vous ne puissiez pas obtenir de moi⁷³. **198** Pour ma part, je pense que les recrues ont fait campagne pour Lucius par nécessité ; mais ces hommes, qui ont souvent fait campagne avec vous et que vous cherchez maintenant à sauver, je songeais à les interroger, afin de savoir quel mal ils avaient subi de notre part, quelle faveur ils n'avaient pas obtenue ou quel plus grand <bienfait> ils attendaient d'un autre, pour en arriver à lever les armes contre moi, contre vous et contre eux-mêmes. Car tout ce que pour ma part j'ai enduré, c'était pour l'attribution des lots de terre, dont eux-mêmes avaient leur part. Et si vous me l'accordez, c'est maintenant que je les interrogerai. » **199** Comme ils ne le lui permettaient pas, mais lui adressait des prières incessantes, il dit : « Je vous accorde tout ce que vous voulez : qu'ils soient absous de leurs fautes, sans avoir subi quoi que ce soit, à condition qu'à l'avenir, ils soient dans les mêmes dispositions d'esprit que vous. » **200** Tandis que les deux groupes le promettaient, des cris et des témoignages de reconnaissance allaient à César. Il permit même à certains d'entre eux d'accueillir quelques personnes et ordonna aux hommes de troupe de camper à l'endroit précis où ils s'étaient arrêtés, à distance, jusqu'à ce que César leur eût assigné des villes pour prendre leurs quartiers d'hiver et eût désigné ceux qui les conduiraient vers ces villes.

XLVIII. **201** Siégeant sur son tribunal, il fit venir Lucius de Pérouse avec les Romains exerçant des fonctions officielles. Descendirent de nombreux membres du Sénat et de nombreux membres de ce que l'on appelle « l'ordre équestre », qui étaient exposés au regard, par un revirement pitoyable et soudain⁷⁴. **202** Pendant que ceux-ci sortaient de Pérouse, un cordon de sentinelles entoura la ville. Lorsqu'ils furent arrivés, César fit installer Lucius à ses côtés ; pour le reste, les amis de César se chargèrent des uns, les centurions, des autres, tous ayant préalablement reçu comme instructions de les conduire à l'écart pour leur faire honneur, tout en les plaçant sous une surveillance imperceptible⁷⁵. **203** Quant aux habitants de Pérouse, qui lui adressaient des prières du haut des murailles, il leur ordonna de venir, à la seule exception <des membres> du Sénat <local>. A leur venue, il leur pardonna. Les sénateurs, sur le moment, furent mis sous surveillance et, peu de temps après, tués, excepté Lucius Aemilius qui, exerçant les fonctions de juge à Rome après le meurtre de Gaius César, avait ouvertement porté un vote de condamnation et exhorté tout le monde à voter pareillement, comme on le fait pour se laver d'une souillure.

Fin de la guerre de Pérouse

XLIX. **204** Quant à Pérouse elle-même, César avait décidé de la livrer à l'armée pour qu'elle la mît au pillage ; mais Cestius, un habitant un peu fou, qui avait fait la guerre en Macédoine et par suite se donnait le surnom de « Macédonien », incendia sa maison et se jeta dans le feu ; les vents, s'étant levés, propagèrent les flammes dans Pérouse entière, et elle fut incendiée à la seule exception du temple de Vulcain⁷⁶. **205** Telle fut donc la fin que connut Pérouse, réputée être une ville ancienne et considérable. De fait, on dit qu'autrefois, sous le règne des Etrusques, elle comptait parmi les douze principales villes d'Italie. **206** C'est pourquoi on vénérât aussi Junon, comme le faisaient les Etrusques⁷⁷. Mais à l'époque qui nous concerne, tous ceux qui obtinrent du sort les restes de la ville reconnurent Vulcain comme dieu de leur patrie, au lieu de Junon. **207** Le lendemain, César concluait la paix avec tous, mais l'armée ne cessait de pousser des clameurs hostiles contre certaines personnes, jusqu'au moment où elles furent tuées. Il s'agissait des principaux ennemis de César : Cannutius, Gaius Flavius,

Claudius Bithynicus et d'autres. **208** Telle fut donc la fin du siège soutenu à Pérouse par Lucius et ainsi se dénoua la guerre, dont on avait craint qu'elle ne fût très difficile et longue pour l'Italie.

L. **208** Aussitôt, en effet, Asinius, Plancus, Ventidius, Crassus, Atéius et tous les autres généraux de cette tendance, qui disposaient d'une armée non négligeable mais forte d'environ treize unités bien entraînées et de six mille cinq cents cavaliers, considérant que Lucius avait été la tête de cette guerre, se dirigèrent vers la mer. **209** Ils prirent des chemins différents : les uns gagnèrent Brindes, d'autres Ravenne, d'autres enfin Tarente, les uns pour rejoindre Murcus et Ahenobarbus, les autres, Antoine, tandis que les amis de César les poursuivaient, leur proposaient des arrangements et devant leur refus, les harcelaient, notamment les troupes d'infanterie. Ce fut parmi ces troupes et elles seules qu'Agrippa réussit à persuader de changer de camp deux légions appartenant à Plancus, abandonnées à Cameria. **210** Fulvie fuyait, elle aussi, avec ses enfants, se rendant à Dicaearchia, puis de Dicaearchia à Brindes, avec trois mille cavaliers, que les généraux d'Antoine lui avaient envoyés comme escorte. **211** Comme à Brindes se trouvaient cinq navires de guerre que l'on avait fait venir de Macédoine pour elle, elle embarqua et prit la mer. Avec elle naviguait Plancus, qui par lâcheté avait abandonné ce qui restait encore de sa propre armée. **212** Celle-ci se choisit Ventidius comme commandant. Quant à Asinius, il négociait avec Ahenobarbus la conclusion d'un pacte d'amitié avec Antoine⁷⁸ ; tous deux envoyaient à ce sujet des messages à Antoine et lui préparaient des lieux de débarquements et des stocks de vivres dans toute l'Italie, persuadés qu'il arriverait bientôt.

Crise entre César et Antoine : vers la guerre

César en Gaule

LI. **213** César avait des vues sur une autre armée nombreuse appartenant à Antoine, qui se trouvait dans la région des Alpes et que commandait Fufius Calenus : d'un côté, il soupçonnait déjà Antoine, de l'autre, il espérait lui conserver cette armée, s'il restait son ami, ou bien renforcer considérablement la sienne, s'il lui faisait la guerre. **214**

Cependant, comme il temporisait encore et considérait les moyens de sauver les apparences, Calenus mourut. Aussi César, ayant trouvé là un beau prétexte dans l'une et l'autre éventualité, alla-t-il s'emparer de l'armée et, outre celle-ci, de la Gaule et de l'Ibérie, dépendant elles aussi d'Antoine⁷⁹ : Fufius, fils de Calenus, avait été frappé de crainte devant lui et avait tout livré sans combat. **215** César, ayant donc pris par cette seule action onze légions et de si grandes provinces, destitua les généraux qui en avaient le commandement, pour y établir des hommes à lui, et s'en retourna à Rome.

Retour d'Antoine en Italie

LII. **216** Quant à Antoine, durant l'hiver, il avait retenu auprès de lui les députés des colonies venus le voir, <...> soit qu'il dissimulât le fond de sa pensée⁸⁰. Mais au printemps, il quitta Alexandrie pour faire route jusqu'à Tyr et tandis que de Tyr il passait par mer à Chypre, puis à Rhodes et enfin dans la province d'Asie, il apprit ce qui s'était déroulé à Pérouse et en faisait le reproche à son frère, à Fulvie et surtout à Manius. **217** Fulvie donc, ce fut à Athènes qu'il la trouva, après sa fuite de Brindes. Quant à Julia, sa mère, qui s'était réfugiée auprès de Pompée, celui-ci la lui renvoya de Sicile sur des navires de guerre, et les membres les plus distingués de l'entourage de Pompée l'escortèrent, à savoir Lucius Libon, le beau-père de Pompée, ainsi que Saturninus et de nombreux autres personnages, qui, ayant besoin de la capacité d'Antoine à mener à bien de grandes entreprises⁸¹, lui demandaient de se réconcilier avec Pompée et de le prendre pour allié contre César. **218** Antoine leur répondit qu'il savait gré à Pompée d'avoir recueilli sa mère et qu'il lui revaudrait cela en temps voulu ; d'autre part, si lui-même faisait la guerre à César, il traiterait Pompée en allié, mais si César s'en tenait aux accords conclus avec lui, il s'efforcera de réconcilier Pompée, lui aussi, avec César.

LIII. **219** Telle fut la réponse qu'il leur fit. César, quant à lui, revenu de Gaule à Rome, apprit l'identité de ceux qui étaient passés par mer à Athènes, mais faute de connaître évidemment la réponse exacte qu'ils avaient reçue, il excitait les colons contre Antoine, en prétendant qu'il voulait ramener Pompée avec les propriétaires terriens dont eux-mêmes possédaient les domaines. Car c'était auprès de Pompée que la plupart des

propriétaires terriens s'étaient réfugiés. **220** Quoique cette affirmation provocante fût plausible, les colons ne montraient pourtant aucune ardeur à faire campagne contre Antoine. Tant les glorieuses actions accomplies à Philippes rendaient Antoine populaire. **221** César croyait qu'il l'emporterait sur Antoine, Pompée et Ahenobarbus par le nombre de fantassins (il commandait alors plus de quarante légions), mais faute d'avoir le moindre navire à sa disposition ou l'opportunité d'en construire, il redoutait que ceux-là, avec leurs cinq cents navires, ne réduisissent l'Italie à la famine en croisant le long des côtes. **222** Songeant à cela, bien qu'on lui eût parlé de nombreuses jeunes filles à marier, il écrivit à Mécène⁸² de conclure un accord avec Scribonia, sœur de Libon, lui-même beau-père de Pompée, afin de pouvoir, grâce à elle, amorcer une réconciliation avec Pompée, en cas de besoin. Une fois informé, Libon écrivit à sa famille de la donner de bon cœur en mariage à César. **223** César envoya ici et là⁸³, sous divers prétextes, tous les amis d'Antoine et toutes les troupes antoniennes qu'il soupçonnait, et il envoya Lépide en Afrique, province qui lui avait été assignée par décret, avec, sous sa conduite, les six légions antoniennes les plus suspectes.

Entrevue entre César et Lucius Antonius

LIV. **224** D'autre part, ayant convoqué Lucius, il louait son amour fraternel, s'il était vrai qu'il avait soutenu jusqu'au bout la cause d'Antoine, au point d'assumer la responsabilité de son erreur, mais il lui reprochait son ingratitude, s'il était vrai que, même après l'avoir trouvé si bien disposé envers lui, il ne reconnaissait toujours pas ce qu'il en était d'Antoine, dont on disait désormais ouvertement qu'il avait conclu un accord avec Pompée. **225** « Mais moi qui te fais confiance, disait-il, je t'avoue qu'à la mort de Calenus, les provinces qui dépendaient de lui et son armée, je ne les ai administrées, par l'intermédiaire de mes amis, que pour éviter qu'elles ne se retrouvent sans chef, et ce, dans l'intérêt d'Antoine. Mais maintenant que le piège est apparu au grand jour, je considère tout cela comme m'appartenant et je t'accorde, si tu veux, de partir rejoindre ton frère en tout sécurité. » **226** César parla en ces termes, soit qu'il cherchât à sonder Lucius, soit qu'il voulût que ses paroles vinsent aux oreilles d'Antoine. Mais Lucius lui répondit comme la première fois : « Pour ce qui est de Fulvie, j'ai pris conscience qu'elle était favorable au régime monarchique, mais pour ma

part, je me servais des troupes de mon frère pour votre destruction à tous. **227** Et maintenant, si mon frère vient abolir le régime monarchique, j'irai le rejoindre, ouvertement ou incognito, afin de lutter de nouveau contre toi pour la défense de la patrie, bien que par le passé tu aies été mon bienfaiteur. **228** Mais si celui-ci aussi choisit et met à part ceux qui partageront avec lui le pouvoir monarchique⁸⁴, je lui ferai la guerre avec toi, tant que je penserai que tu ne cherches pas, toi non plus, à établir un régime monarchique. Car je ferai toujours passer l'intérêt de la patrie avant la gratitude comme avant la famille. » **229** Telle fut la réponse de Lucius et César, qui jusque-là était encore en admiration devant lui, lui dit que même s'il le voulait, il ne le pousserait pas contre son frère, mais qu'il lui confierait, comme à un homme d'une si bonne trempe, toute l'Ibérie et l'armée qui s'y trouvait, avec pour lieutenants les chefs actuels de cette province, à savoir Peduceus et Lucius <...>.

Réconciliation entre Antoine et Ahenobarbus

LV. **230** Ce fut donc ainsi que César éloigna Lucius avec honneur, tout en le faisant surveiller dans l'ombre par ses lieutenants. Quant à Antoine, il laissa Fulvie souffrante à Sicyone, tandis que de Corcyre, il voguait vers la mer ionienne, avec une armée peu nombreuse, mais avec deux cents navires qu'il avait faits construire en Asie. **231** Informé qu'Ahenobarbus venait à sa rencontre avec un grand nombre de navires et de troupes, et bien que certains ne jugeassent point cet homme fiable, même après les accords conclus par députés interposés (Ahenobarbus étant de ceux qui avaient été condamnés en justice après le meurtre de Gaius César et proscrits après cette condamnation, et de ceux qui à Philippes avaient livré bataille à Antoine et à César⁸⁵), Antoine continua sa navigation à bord de ses cinq meilleurs navires, afin de paraître confiant, après avoir ordonné au reste de ses navires de suivre à distance. **232** Comme on apercevait désormais Ahenobarbus qui, avec toute son armée et toute sa flotte, voguait vers eux à force de rames, Plancus, qui se tenait près d'Antoine, prit peur et lui demanda de mettre en panne et d'envoyer quelques hommes en éclaireurs pour sonder Ahenobarbus, comme on le fait avec un individu aux intentions douteuses. Celui-ci lui dit qu'il préférerait mourir, victime d'une trahison, que garder la vie sauve, coupable d'une lâcheté manifeste ; puis il continua sa navigation. **233** Ils étaient désormais

proches les uns des autres, et les navires amiraux, reconnaissables à leurs enseignes, naviguaient l'un vers l'autre⁸⁶. Le chef des licteurs d'Antoine, qui se tenait debout à la proue, selon l'usage, soit qu'il eût oublié que c'était un individu aux intentions douteuses, et à la tête, lui aussi, d'une armée lui appartenant en propre, qui voguait vers eux, soit pour le motif plus noble qu'il était animé de fierté, donna l'ordre de baisser pavillon, comme s'il adressait à des sujets ou à des gens de rang inférieur croisant sa route. Ceux-ci le baissèrent et firent virer de bord leur navire pour le ranger contre le navire d'Antoine. **234** Dès qu'ils se virent, les deux généraux échangèrent des politesses et l'armée d'Ahenobarbus salua Antoine du titre d'*imperator* : Plancus reprenait péniblement courage, lorsque Antoine, après avoir accueilli Ahenobarbus sur son propre navire, alla aborder à Palé, où Ahenobarbus avait son armée de terre, et Ahenobarbus céda sa tente à Antoine.

Blocus autour de Brindes

LVI. **235** De là, ils passèrent par mer à Brindes, gardée par cinq cohortes de César, et les habitants de Brindes fermèrent leurs portes à Ahenobarbus, parce qu'il était, disaient-ils, un ennemi de longue date, et à Antoine, parce qu'il leur amenait un ennemi. **236** Ce dernier, indigné et estimant que ce n'était là que de belles histoires, mais qu'en vérité, les portes lui étaient fermées par la garnison césarienne, sur décision de César⁸⁷, isola l'isthme de la ville par un fossé et un retranchement. **237** La ville forme en effet une presqu'île dans un port en demi-lune⁸⁸, et il n'était plus possible à ceux qui venaient du continent d'approcher une colline escarpée, qui en était désormais coupée et séparée par un retranchement. Antoine fortifia le port, malgré son étendue, en installant des fortins proches les uns des autres sur le périmètre ainsi que sur les îles intérieures. Il envoya également des troupes sur toutes les côtes d'Italie, avec ordre d'occuper les positions avantageuses. **238** D'autre part, il ordonna à Pompée d'attaquer l'Italie par mer et de faire tout le mal qu'il pourrait. Celui-ci, ravi, envoya aussitôt Ménodore avec de nombreux navires et quatre légions d'infanterie, et attira dans son camp la Sardaigne, qui appartenait à César, ainsi que les deux légions qui s'y trouvaient, son entente avec Antoine les ayant frappées de stupeur. **239** En Italie, les hommes d'Antoine prirent

Siponte d'Ausonie, tandis que Pompée assiégeait Thourioi et Consentia, et qu'il se répandait sur leur territoire avec ses cavaliers.

LVII. **240** Comme cette attaque avait été rapide et générale, César envoya Agrippa en Ausonie pour secourir les villes en détresse. Agrippa emmenait avec lui les colons rencontrés en chemin, lesquels suivaient à distance, en pensant marcher contre Pompée. Mais dès qu'ils apprirent que c'était sur décision d'Antoine que ces opérations avaient lieu, ils firent demi-tour sans se faire remarquer. Cela frappa César de stupeur plus que tout. **241** Néanmoins, faisant lui-même route vers Brindes avec une autre armée, il avait de nouvelles entrevues avec les colons, il leur apprenait des faits susceptibles des les faire changer d'avis et emmenait avec lui ceux qu'il avait personnellement installés dans leurs colonies, lesquels avaient honte et avaient secrètement décidé de réconcilier Antoine et César, ou, si Antoine faisait la guerre au lieu de se laisser persuader, de défendre César. **242** Bien que César eût été malade et qu'il eût passé quelques jours à Canusium pour se soigner, il gardait tout son avantage numérique sur Antoine ; mais il trouva Brindes isolée par un retranchement et ne faisait donc rien d'autre que de camper à proximité et de surveiller les événements.

LVIII. **243** Antoine tirait le meilleur parti de ses fortifications, en ce qu'il pouvait combattre du haut de celles-là en toute sécurité contre des adversaires beaucoup plus nombreux⁸⁹. D'autre part, il faisait venir en hâte l'armée de Macédoine et usait de l'artifice que voici : le soir, à l'abri des regards, il faisait prendre la mer à des navires de guerre et de transport chargés d'un grand nombre d'hommes en civil, qui, de jour, les uns après les autres, rentraient au port en armes, comme s'ils arrivaient de Macédoine, tandis que César les regardait aborder. Du reste, Antoine avait désormais ses machines construites et allait attaquer les habitants de Brindes, au grand mécontentement de César, qui ne pouvait venir les protéger. **244** Dans la soirée, on annonce à l'un et l'autre qu'Agrippa a repris Siponte et que Pompée a été repoussé de Thourioi, mais qu'il tient toujours Consentia assiégée. Antoine en était fâché. **245** Lorsqu'on lui rapporta en outre que Servilius se rendait auprès de César avec mille cinq cents cavaliers⁹⁰, ne pouvant contrôler son ardeur, Antoine, aussitôt après le repas, avec les amis qu'il trouva prêts et quatre cents cavaliers, se hâta de partir, plein d'audace, et tomba sur les mille cinq cents

cavaliers, encore couchés, près de la ville d'Hyria : les ayant intimidés, il les rallia sans combat et le jour même les ramena à Brindes. Tant ils avaient été intimidés devant Antoine, encore considéré comme invincible depuis la glorieuse bataille de Philippes.

LIX. **246** Les cohortes prétoriennes d'Antoine, enorgueillies de cette glorieuse réputation, s'approchaient tour à tour du camp retranché de César et reprochaient à leurs anciens compagnons d'armes de venir faire la guerre à Antoine, qui pourtant les avait tous sauvés à Philippes. **247** Comme les Césariens leur retournaient le reproche, en disant que c'étaient eux, les Antoniens, qui venaient leur faire la guerre, leurs rencontres donnaient lieu à des échanges verbaux, et ils s'accusaient mutuellement : les uns se plaignaient de ce que les portes de Brindes eussent été fermées et de ce que l'armée de Calenus eût été soustraite ; les autres, de ce que Brindes⁹¹ eût été isolée par un retranchement⁹² et assiégée, de ce que l'Ausonie eût été ravagée, et de ce que l'on eût traité avec Ahenobarbus, un meurtrier de Gaius César, et avec Pompée, un ennemi public. **248** Enfin, les Césariens dévoilèrent leurs propres intentions aux autres : ils s'étaient unis à César, non parce qu'ils avaient oublié la valeur d'Antoine, mais parce qu'ils songeaient à les réconcilier l'un avec l'autre ou comptaient repousser Antoine, s'il ne se laissait pas persuader et faisait la guerre. Tel était l'avertissement que les Césariens eux-mêmes donnaient en s'approchant des retranchements d'Antoine. **249** Durant ces événements, on annonce la mort de Fulvie : on dit qu'après les reproches d'Antoine, elle perdit le moral et tomba malade, et l'on pense qu'elle aggrava même volontairement sa maladie à cause de la colère d'Antoine. Car bien qu'elle fût malade, il l'avait laissée, et il l'avait laissée⁹³ sans même l'avoir vue. **250** Cette mort semblait pleine de promesses aux deux camps, qui se voyaient délivrés d'une femme qui se mêlait de tout et qui par jalousie envers Cléopâtre avait allumé une telle guerre. Cette épreuve Antoine la supporta néanmoins avec faiblesse, parce qu'il se tenait en quelque sorte pour responsable.

Entremise de Cocceius : vers la paix

LX. **251** Lucius Cocceius, qui était ami à la fois de César et d'Antoine, avait été envoyé par César en Phénicie l'été précédent auprès d'Antoine avec Caecina et tandis que

Caecina était reparti, lui était resté auprès d'Antoine. **252** Ce fut alors que ce même Cocceius, loin de laisser passer l'occasion, joua la comédie en prétendant que César l'avait convoqué pour le saluer. Ayant reçu d'Antoine l'autorisation de partir, Cocceius le sonda en lui demandant si lui aussi, Antoine, voulait envoyer quelque lettre à César en réponse à celle qui lui avait été transmise par lui, Cocceius. **253** Et Antoine répondit : « Pourquoi nous écrire, maintenant que nous sommes ennemis personnels, sinon pour nous insulter ? D'ailleurs, j'ai rédigé des réponses aux lettres passées, lesquelles ont été transmises par Caecina. Si tu veux, prends-en les copies. » **254** Antoine ironisa ainsi, mais Cocceius n'admettait pas encore qu'il qualifiât César d'ennemi, après la conduite louable qu'avait eue celui-ci envers Lucius et les autres amis d'Antoine. **255** Et Antoine de dire : « En me barrant l'accès à Brindes et en me soustrayant de surcroît mes provinces et l'armée de Calenus, il n'est bienveillant qu'envers mes amis, et il ne cherche vraisemblablement pas à me les conserver comme amis, mais à faire d'eux mes ennemis par ses bienfaits. » Et Cocceius, instruit de l'objet de ses reproches, n'agaça pas davantage Antoine, qui était d'un naturel déjà suffisamment irritable, mais se rendit auprès de César.

LXI. **256** A sa vue, celui-ci s'étonna de ce qu'il ne fût pas venu plus tôt. « Car, dit-il, je n'ai pas sauvé ton frère pour que tu sois mon ennemi. » Celui-ci répondit : « Pourquoi traites-tu tes ennemis en amis et qualifies-tu d'ennemis tes amis, auxquels tu soustrais leur armée et leurs provinces ? » **257** Et César dit : « Parce qu'à la mort de Calenus, il ne fallait pas que tant de moyens militaires tombent aux mains du fils de Calenus, qui n'est qu'un adolescent, alors qu'Antoine était encore absent. Lucius fut saisi d'une folle excitation⁹⁴, tandis qu'Asinius et Ahenobarbus, qui étaient à proximité, voulaient les employer contre nous. De même donc, je me suis empressé de m'emparer des légions de Plancus pour éviter qu'elles ne se rendent auprès de Pompée. Les cavaliers attachés à celles-ci, néanmoins, passèrent par mer en Sicile. » **258** Et Cocceius dit : « D'autres versions des faits ont été fabriquées et Antoine n'y prêtait pas foi, jusqu'à ce que l'accès à Brindes lui soit interdit, comme s'il était un ennemi. » **259** César dit n'avoir lui-même donné aucun ordre à ce sujet (ne sachant pas d'avance qu'Antoine voguait vers la ville et ne s'attendant pas à ce qu'il arrivât avec des ennemis). « Ce sont les habitants de Brindes eux-mêmes et le tribun militaire laissé sur place, à cause des incursions

d'Ahenobarbus, qui de leur propre chef ont interdit l'accès à Antoine, pour avoir traité avec Pompée, un ennemi public, et pour avoir amené avec lui Ahenobarbus, un meurtrier de mon père, qui a été condamné par un vote, un jugement et une proscription, qui a assiégé Brindes après la bataille de Philippes, qui fait encore le blocus de la mer ionienne, qui a brûlé mes navires et qui a pillé l'Italie.»

LXII. **260** Cocceius dit : « Il était convenu entre vous que vous traiteriez avec qui vous voudriez. Et Antoine n'a traité avec aucun des meurtriers de ton père, qu'il n'honore pas moins que toi. **261** Ahenobarbus ne fait pas partie des meurtriers : on a voté contre lui dans un élan de colère, parce qu'à ce moment il n'était pas encore membre du Sénat. Si nous pensions ne pas pouvoir lui pardonner, sous prétexte qu'il était un ami de Brutus, il serait inévitable, ou il s'en faudrait de peu, que nous tenions rigueur à tout le monde. **262** Antoine n'a pas traité avec Pompée pour être son allié, mais pour le prendre à son service comme allié, si tu lui fais la guerre, ou pour le réconcilier aussi avec toi, étant donné que lui non plus n'a rien fait d'irréparable. C'est toi le responsable de la situation actuelle. Car si l'on n'avait pas fait la guerre dans toute l'Italie, ces gens n'auraient même pas osé envoyer une ambassade auprès d'Antoine négocier cela. » **263** César, continuant ses accusations, dit : « Ce sont Manius, Fulvie et Lucius qui sont partis en guerre contre l'Italie et contre moi avec elle. Quant à Pompée, il n'a pas débarqué sur nos côtes par le passé, mais il le fait depuis qu'il fait confiance à Antoine. » **264** Et Cocceius dit : « Ce n'est pas parce qu'il fait confiance à Antoine, mais parce qu'Antoine l'y a envoyé. Car je ne te cacherai pas que même le reste de l'Italie, dépourvue de force navale, il courra l'attaquer, avec de nombreuses forces navales, si vous ne vous réconciliez pas. » **265** Et César, loin de prêter une oreille distraite à cette ruse, dit, après un bref silence : « Mais Pompée n'aura pas lieu de se réjouir, puisque, n'étant qu'un lâche, il vient lâchement de se laisser chasser de Thourioi. » **266** Et ayant identifié tout ce qui était sujet à controverse, Cocceius aborda la mort de Fulvie et les circonstances de sa mort (aigrie par la colère d'Antoine, elle était tombée malade et avait aggravé sa maladie, affligée de ce qu'Antoine ne fût pas venu la voir, alors qu'elle était malade), accusant Antoine⁹⁵ d'être responsable de la mort de sa femme. « Maintenant que celle-ci a disparu, dit-il, il ne vous reste qu'à vous dire franchement l'un à l'autre ce qui fait l'objet de vos soupçons réciproques. »

LXIII. **267** Tout en se conciliant ainsi César, Cocceius fut son hôte durant cette journée et lui demanda, comme il était le plus jeune, d'écrire quelque chose à Antoine, qui était le plus âgé. César dit qu'il n'écrirait pas à quelqu'un qui lui faisait encore la guerre et qui ne lui écrivait pas non plus. Mais il se plaindrait à sa mère de ce que, quoique étant sa parente et ayant été plus comblée d'honneurs que quiconque de sa part, elle eût pourtant fui l'Italie comme si elle ne devait pas obtenir pleine satisfaction de lui, comme d'un fils. **268** Tel était l'artifice dont usait César, et il écrivait à Julia. Mais lorsque Cocceius sortit du camp, de nombreux tribuns militaires lui révélèrent les sentiments de l'armée. Outre les précédents renseignements qu'il avait obtenus, Cocceius transmit ce tout dernier à Antoine, afin qu'il sût que les troupes de César lui feraient la guerre, s'il ne concluait pas d'accord avec lui. **269** Il lui conseillait donc de faire revenir Pompée des territoires qu'il dévastait pour le renvoyer en Sicile et d'expédier Ahenobarbus quelque part ailleurs, jusqu'à ce que les accords fussent conclus. **270** Sa mère l'y exhortant, elle aussi (car elle appartenait à la famille julienne), Antoine avait honte à l'idée de faire un jour appel à Pompée pour une alliance, si ces accords n'étaient pas conclus. **271** Mais comme sa mère ne désespérait pas de leur conclusion, comme Cocceius donnait des assurances à leur sujet et comme l'on espérait qu'il en savait plus, Antoine céda : il ordonna à Pompée de repartir en Sicile, en prétextant qu'il s'occuperait <lui-même> de ce dont ils avaient convenu, et envoya Ahenobarbus gouverner la Bithynie.

Paix de Brindes

LXIV. **272** Lorsque l'armée de César en fut informée, elle désigna des députés, les mêmes pour les deux triumvirs. Ils ne s'arrêtèrent pas sur leurs griefs respectifs, n'ayant pas été désignés pour trancher leur différend, mais seulement pour ménager leur réconciliation : s'étant adjoints Cocceius, parce qu'il était un ami commun aux deux hommes⁹⁶, ainsi que Pollion, qui faisait partie de l'entourage d'Antoine, et Mécène, de celui de César, ils décidèrent que César et Antoine se pardonneraient mutuellement le passé et qu'ils vivraient en amitié à l'avenir. **273** Comme depuis peu était mort Marcellus, qui avait pour femme Octavie, sœur de César, les conciliateurs jugèrent

légitime que César donnât Octavie en mariage à Antoine. Il la lui donna aussitôt, les deux hommes s'embrassèrent et l'armée cria et acclama chacun d'eux sans interruption, tout au long de la journée et au cours de la nuit entière.

LXV. **274** César et Antoine se partagèrent à nouveau, de leur propre autorité, l'empire romain tout entier, décidant que la limite de leurs territoires respectifs serait Scodra, ville d'Illyrie, qui se trouve, à ce qu'il paraît, au centre de l'enfoncement creusé par la mer ionienne : Antoine aurait toutes les provinces et les îles situées à l'est de Scodra, jusqu'à l'Euphrate, et César, celles situées à l'ouest, jusqu'à l'Océan. Lépide gouvernerait l'Afrique, telle que César la lui avait donnée. **275** César ferait la guerre à Pompée, s'il ne trouvait pas un terrain d'entente avec lui, et Antoine, aux Parthes, pour venger la trahison commise envers Crassus. Ahenobarbus aurait avec César les mêmes accords que ceux passés avec Antoine. Et chacun des deux serait libre de lever une armée supplémentaire de force égale en Italie. **276** Tels furent les derniers accords conclus entre César et Antoine⁹⁷. Aussitôt, chacun des deux envoya ses amis là où il y avait urgence : Antoine envoya Ventidius en Asie pour refouler les Parthes et Labienus, fils de Labienus, qui avec les Parthes, en ces temps troublés, avait fait des incursions en Syrie et jusqu'en Ionie. Ce que Labienus et les Parthes subirent en conséquence de leurs actes, le Livre *Parthique* le montrera.

LXVI. **277** Quant à Hélénius, général césarien, qui avec ardeur avait envahi la Sardaigne, Ménodore, général pompéien, l'en avait de nouveau chassé⁹⁸ : particulièrement fâché de cet événement, César ne prêtait pas l'oreille à Antoine, qui tentait de le réconcilier avec Pompée. **278** Mais arrivés à Rome, ils célébrèrent le mariage. Antoine fit tuer Manius pour avoir excité Fulvie en calomniant Cléopâtre⁹⁹ et pour avoir causé tant de malheurs, et révéla à César que Salvidienus, qui commandait pour le compte de César l'armée stationnée dans la région du Rhône, avait médité une désertion et lui avait envoyé un émissaire à ce sujet, pendant le siège de Brindes. **279** Et si Antoine fit cette dénonciation, qui ne reçoit pas l'approbation générale, ce ne fut évidemment qu'en raison de sa bonté naturelle et de sa promptitude à la bienveillance. César convoqua aussitôt Salvidienus en hâte, prétendant bien évidemment qu'il avait besoin de le voir seul pour quelque affaire urgente et qu'il le renverrait aussitôt à son

armée ; à son arrivée, il le fit tuer, après l'avoir confondu¹⁰⁰, et considérant l'armée qu'il avait sous ses ordres comme suspecte, il la mit à la disposition d'Antoine.

Révolte populaire à Rome

LXVII. **280** La faim tenaillait les Romains, dans la mesure où les marchands d'Orient ne naviguaient plus par crainte de Pompée et de la Sicile¹⁰¹, ceux d'Occident, parce que la Sardaigne et la Corse étaient aux mains des Pompéiens, et il n'en venait plus de la province d'Afrique située de l'autre côté <de la Sicile>, parce que les mêmes Pompéiens dominaient la mer des deux côtés. **281** Toutes les denrées coûtaient donc plus cher et les Romains, imputant cela aux querelles entre chefs, maudissaient ces derniers et les poussaient à se réconcilier avec Pompée. Comme César ne cédait pas malgré cela, Antoine lui demanda de se dépêcher au moins de faire la guerre en raison de la disette. **282** Mais faute d'argent pour cela, on publia un édit : les maîtres payeraient une contribution pour leurs esclaves, laquelle serait égale pour chacun à la moitié de celle de vingt-cinq deniers fixée pour la guerre contre Cassius et Brutus, et les personnes qui jouissaient de revenus provenant d'un héritage verseraient aussi une quote-part. **283** Ce texte, le peuple l'arracha dans un élan de fureur, indigné de ce que, après avoir complètement vidé le trésor public, pillé les provinces et écrasé l'Italie elle-même sous les contributions, les taxes et les confiscations¹⁰², non pas dans le but de mener des guerres <extérieures>¹⁰³ ni de faire de nouvelles conquêtes, mais dans le but de combattre des ennemis particuliers pour établir une domination personnelle (en vue de laquelle des proscriptions, des massacres et, après cela, une famine extrêmement douloureuse avaient eu lieu), on le dépouillât encore de ce qui lui restait. **284** Les gens se rassemblaient en poussant des cris et, ceux qui ne participaient pas au rassemblement, ils les lapidaient et ils menaçaient de piller leur maison et de la réduire en cendres, jusqu'à ce que toute la foule fût en émoi et que César, suivi de ses amis et de quelques gardes personnels, vînt au milieu d'elle, voulant faire une allocution et rendre compte des faits qui lui étaient reprochés.

LXVIII. **285** Mais dès qu'ils le virent, les Romains se mirent à le lapider sans ménagement aucun, et bien qu'il fût preuve de patience, qu'il s'offrît lui-même aux

coups et qu'il fût blessé, ils ne lui témoignaient même pas du respect. **286** Une fois informé, Antoine s'empressa de venir à son secours. Comme il descendait la Voie Sacrée, les Romains ne le lapidaient pas, persuadés qu'il était disposé à se réconcilier avec Pompée, mais ils l'incitaient à rebrousser chemin : **287** comme il s'y refusait, ils se mirent à le lapider. Celui-ci appela des légionnaires en plus grand nombre, lesquels se trouvaient hors des murs de la ville. Comme les Romains ne lui laissaient pas pour autant libre accès, les légionnaires, qui s'étaient divisés en deux groupes et disposés latéralement à la Voie <Sacrée> et au Forum, attaquèrent par les ruelles en tuant tous ceux qu'ils rencontraient. Les gens ne pouvaient même plus fuir aisément, parce qu'ils étaient bloqués par la foule compacte et n'avaient plus d'échappatoire, mais <sur le Forum>, il y avait des corps morts ou blessés, et du haut des toits retentissaient plaintes et cris. **288** Antoine arriva sur place avec peine et ce fut lui qui, aux yeux de tous et à ce moment précis, arracha César au danger et le ramena chez lui sain et sauf¹⁰⁴. Après que la foule se fut enfuie à un certain moment, les cadavres furent jetés dans le fleuve, afin d'éviter que l'on fût troublé à leur vue. **289** On avait une autre raison d'être endeuillé en voyant les cadavres glisser au fil de l'eau ; et comme les soldats les dépouillaient, tous les malfaiteurs qui étaient avec eux emportaient de préférence les vêtements élégants, comme si c'était leur bien. Cette émeute prit fin dans un climat de crainte et de haine à l'égard des gouvernants, tandis que la famine empirait et que le peuple gémissait, sans bouger.

Négociations entre César, Antoine et Sextus Pompée

LXIX. **290** Antoine donna pour instructions aux proches de Libon de demander à Libon de venir de Sicile conclure le mariage entre leurs familles¹⁰⁵, et ce, afin de le faire travailler à quelque chose de plus important encore. De la sécurité de Libon, lui-même en répondait. Ses proches lui envoyèrent donc un message rapidement et Pompée donna son autorisation à Libon. **291** A son arrivée, Libon jeta l'ancre à l'île de Pithécuses, que l'on nomme aujourd'hui Aenaria. Lorsque le peuple l'apprit, il se réunit de nouveau et exhorta César d'une voix plaintive à envoyer un sauf-conduit à Libon, puisqu'il voulait négocier la paix avec lui. César lui en envoya un à contrecœur, tandis que le peuple, menaçant Mucia, la propre mère de Pompée, d'incendier <sa maison>, envoyait celle-ci

oeuvrer à une réconciliation. **292** Ayant compris que ses adversaires cédaient, Libon invita les chefs eux-mêmes à se réunir pour faire les concessions mutuelles qu'ils jugeraient utiles. Comme le peuple les forçait à cela aussi, César et Antoine quittèrent <Rome> pour se rendre à Baïes.

LXX. **293** Tout le monde, d'une voix unanime, cherchait à persuader Pompée de faire la paix, sauf Ménodore, qui de Sardaigne lui écrivait ou de faire la guerre vigoureusement ou de temporiser encore, puisque la famine combattait pour eux et que les accords de paix, s'il restait aux aguets, seraient conclus à de meilleures conditions. Il lui recommandait de garder l'œil sur Murcus, qui exprimait un avis opposé au sien, parce qu'il cherchait, disait-il, à acquérir du pouvoir en plus pour lui-même. **294** Pompée, qui jusqu'alors avait déjà du mal à supporter Murcus, à cause de son haut rang et de son caractère opiniâtre, le vomissait encore plus et ne lui prêtait plus attention dans aucun domaine, jusqu'à ce que Murcus, indigné, se retirât à Syracuse et que, se voyant suivi de quelques espions envoyés par Pompée, il l'injuriât ouvertement devant ces espions. **295** Ayant corrompu un tribun militaire et un centurion de Murcus lui-même, Pompée leur envoya l'ordre de le tuer et de dire qu'il avait été tué par des esclaves. Et, pour que l'on crût à cette comédie, il fit crucifier les esclaves en question. **296** Néanmoins, nul n'ignorait que c'était lui qui avait commis ce crime abominable, le second après le meurtre de Bithynicus¹⁰⁶, à l'encontre d'un homme qui avait brillé par ses actions guerrières, qui était un solide allié de son parti depuis le début, qui avait rendu service à Pompée lui-même en Ibérie et qui spontanément était venu en Sicile.

LXXI. **297** Murcus était donc mort, mais comme les autres pressaient Pompée de se réconcilier et accusaient Ménodore d'aimer le pouvoir, prétendant que ce n'était pas par bienveillance envers son patron, mais plutôt pour commander lui-même une armée et une province, qu'il exprimait son opposition, Pompée céda et passa par mer à Aenaria avec plusieurs de ses meilleurs navires, lui-même étant à bord d'un splendide navire à six rangs de rames¹⁰⁷. **298** Ce fut ainsi que, de manière imposante, il longea la côte de Dicaearchia dans la soirée, sous les yeux de ses ennemis. A l'aube, après avoir planté des pieux dans la mer à peu de distance les uns des autres, on posa un plancher sur ces pieux. En personne¹⁰⁸, César et Antoine gagnèrent la plateforme qui était construite près

de la terre, Pompée et Libon, celle qui était plus loin en mer, n'étant séparés que par un étroit couloir d'eau, afin de s'entendre les uns les autres sans avoir à hurler. **299** Attendu que, si Pompée s'imaginait être venu pour prendre la place de Lépide au gouvernement, ceux-là en revanche ne comptaient lui accorder qu'un rappel d'exil, pour lors ils se séparèrent sans que rien eût abouti, mais ils envoyaient fréquemment leurs amis comme intermédiaires¹⁰⁹, pour faire chacun des propositions de toutes sortes. **300** Pompée demandait que parmi ceux qui avaient été proscrits et qui se trouvaient avec lui, les meurtriers de Gaius César obtinssent l'exil pur et simple, et les autres leur rappel d'exil, avec la restitution de leurs honneurs ainsi que celle des biens qu'ils avaient perdus¹¹⁰. **301** Pressés de conclure ces accords par la famine et par le peuple, César et Antoine firent péniblement des concessions se limitant au quart des biens en question, sous prétexte de devoir les racheter aux propriétaires actuels ; ils envoyaient à ce sujet des messages aux proscrits eux-mêmes, espérant ainsi les satisfaire¹¹¹. **302** Ces derniers acceptèrent tout, parce qu'ils craignaient désormais Pompée lui-même en raison du crime abominable dont Murcus avait été victime. Se rendant auprès de Pompée, ils l'exhortaient à conclure un accord. Ce fut alors que Pompée déchira ses vêtements, voyant qu'il était trahi par ceux-là mêmes en faveur desquels il luttait, et répéta le nom de Ménodore, pensant qu'il avait l'étoffe d'un général et qu'il était le seul à lui vouloir du bien.

Paix de Baïes

LXXII. **303** Mais comme sa mère Mucia et celle d'Antoine ainsi que son épouse Scribonia faisaient pression sur lui¹¹², les trois chefs se réunirent à nouveau sur le môle de Dicaearchia, baigné par les flots des deux côtés, autour duquel mouillaient les navires de garde, et ils se mirent d'accord aux conditions suivantes : **304** c'en serait fini de la guerre entre eux, tant sur terre que sur mer, et les échanges commerciaux ne seraient nulle part empêchés ; Pompée retirerait toutes les garnisons qu'il avait sur le sol italien, et ne recueillerait plus les esclaves fugitifs, ni ne bloquerait la côte italienne avec des navires ; **305** il gouvernerait la Sardaigne, la Sicile, la Corse et toutes les autres îles qu'il possédait à ce jour (et ce, aussi longtemps qu'Antoine et César gouverneraient les autres provinces), tout en envoyant aux Romains le tribut de blé qui depuis longtemps

était imposé à celles-ci ; outre ces îles, il recevrait aussi le Péloponnèse ; enfin, en son absence, il exercerait le consulat par l'intermédiaire d'un ami personnel de son choix, et il serait inscrit parmi les prêtres titulaires du sacerdoce majeur. **306** Tel était le compromis trouvé avec Pompée. Pour le reste, tous les nobles encore bannis reviendraient d'exil, excepté ceux qui pour le meurtre de Gaius César avaient été condamnés par un vote et un jugement ; quant aux propriétés particulières, tous ceux qui n'avaient fui que par crainte et auxquels on avait enlevé leurs biens de force en récupèreraient l'intégralité, à l'exception du mobilier, et les proscrits, un quart ; **307** enfin, parmi ceux qui avaient fait campagne avec Pompée, les esclaves seraient affranchis et les hommes libres, à la fin de leur service, recevraient les mêmes privilèges que les soldats ayant fait campagne avec César et Antoine.

LXXIII. **308** Telles furent les conditions de l'accord qu'ils conclurent. Ils le rédigèrent, le scellèrent et l'envoyèrent à Rome pour le laisser à la garde des vierges sacrées. Aussitôt après, ils se reçurent mutuellement à leur table, dans l'ordre fixé par tirage au sort : le premier fut Pompée, qui les reçut sur un navire à six rangs de rames, mouillant près du môle¹¹³ ; les jours suivants, ce furent Antoine et César qui reçurent Pompée sous des tentes qu'eux-mêmes avaient fait dresser sur le môle, prétextant que tout le monde pourrait festoyer sur le rivage, mais voulant vraisemblablement assurer leur sécurité sans éveiller les soupçons. **309** Car même dans ces circonstances, ils ne négligeaient aucune précaution : leurs navires mouillaient à proximité, leurs gardes étaient postés alentour et les gens qui s'occupaient du repas proprement dit étaient ceints de poignards cachés sous leurs vêtements. **310** On raconte que, pendant que les <deux> triumvirs festoyaient sur le navire, Ménodore envoya à Pompée un message, dans lequel il l'incitait à les attaquer, pour venger le forfait commis contre son père et contre son frère, et pour reprendre le pouvoir paternel par un moyen des plus expéditifs (car lui-même, se trouvant à bord de ses navires, veillerait à ce que personne ne s'enfuît). **311** Pompée aurait répondu, comme il convenait à sa famille et à la nécessité du moment : « Si seulement Ménodore pouvait accomplir cela sans moi ! Car le parjure sied à un Ménodore, pas à un Pompée. » **312** Lors de ce repas, ils fiancèrent la fille de Pompée, qui était donc la petite-fille de Libon, à Marcellus, beau-fils d'Antoine et neveu de César. **313** Le lendemain, ils désignèrent des consuls pour quatre ans : Antoine et Libon

pour commencer (Antoine pouvant cependant se faire remplacer par la personne de son choix) ; après eux, César et Pompée ; ensuite, Ahenobarbus et Sosius ; puis de nouveau Antoine et César : pour la troisième fois donc, ils devaient alors exercer le consulat, et l'on espérait qu'à ce moment-là¹¹⁴, ils rendraient aussi au peuple sa constitution.

Réactions à Rome et en Italie

LXXIV. **314** Cela fait, ils se séparèrent : Pompée vogua vers la Sicile, tandis que César et Antoine faisaient route vers Rome. Dès que la Ville et l'Italie en furent informées, tous les habitants entonnèrent un chant d'allégresse en vue de la paix, délivrés qu'ils étaient aussi bien de la guerre civile que du recrutement de leurs fils comme mercenaires, des violences des garnisons, de la désertion des esclaves, du pillage des campagnes, de la stagnation de l'agriculture et par dessus tout de la famine, qui les avait réduits à la dernière extrémité. A leur passage, César et Antoine, tels des <dieux> sauveurs, se voyaient donc offrir des sacrifices. **315** Et la Ville était prête à les accueillir en grande pompe, n'eût été de nuit que, évitant ce fardeau¹¹⁵, ils avaient fait leur entrée dans Rome, à l'insu de tous. **316** Les seuls à être mécontents étaient tous ceux auxquels avaient été attribués les domaines de ceux qui devaient revenir avec Pompée, parce qu'ils pensaient que ces gros propriétaires, qui pour eux seraient d'irréductibles ennemis, habiteraient dans leur voisinage et que, si jamais ils le pouvaient, ils s'en prendraient à eux. **317** Mis à part quelques-uns, la plupart des exilés formant l'entourage de Pompée rentrèrent aussitôt par mer à Rome, après avoir pris congé de Pompée à Dicaearchia. Et la plèbe éprouvait une joie nouvelle et poussait des clameurs diverses en voyant que tant de personnages si illustres étaient sauvés contre toute attente.

César en Gaule et Antoine en Orient

LXXV. **318** Aussitôt après ces événements, César se précipita vers la Gaule, qui était en proie à des troubles, et Antoine partit en guerre contre les Parthes. Et comme le Sénat lui avait accordé par vote la ratification de tous ses actes passés et futurs, il envoyait à nouveau des généraux de tous côtés et arrangeait tout le reste comme il l'entendait. **319**

Il établissait également ici et là des rois dont il jugeait qu'ils avaient fait leurs preuves, moyennant évidemment le paiement de tributs imposés : roi du Pont, Darius, fils de Pharnace, lui-même fils de Mithridate ; roi d'Idumée et de Samarie, Hérode ; Amyntas, roi de Pisidie, ainsi que Polémon, roi d'une partie de la Cilicie, et d'autres pour d'autres provinces. **320** Voulant enrichir et exercer toutes les troupes qui devaient prendre leurs quartiers d'hiver avec lui, il envoya une partie d'entre elles combattre les Parthéniens, peuple d'Illyrie, établi près d'Epidaune, qui avait mis un très grand empressement à soutenir Brutus, en envoya une autre partie combattre les Dardaniens, autre nation d'Illyrie, qui faisait de perpétuelles incursions en Macédoine, et ordonna au reste de demeurer en Epire, afin d'avoir toutes ses troupes aux alentours¹¹⁶, lui-même allant prendre ses quartiers d'hiver à Athènes. **321** Il envoya également Furnius en Afrique pour conduire contre les Parthes les quatre légions placées sous les ordres de Sextius. De fait, il n'était pas encore informé que Lépide les avait enlevées à Sextius.

Antoine à Athènes avec Octavie

LXXVI. **322** Après avoir pris ces dispositions, il passa l'hiver à Athènes avec Octavie, tout comme il l'avait fait à Alexandrie avec Cléopâtre, ne prêtant attention qu'aux lettres envoyées par les armées, menant de nouveau la vie modeste d'un simple particulier détaché du commandement, portant le vêtement rectangulaire et la sandale attique, sans être dérangé par une foule à sa porte. **323** Il sortait de la même manière, sans enseignes, avec deux amis et deux accompagnateurs, pour se rendre à des cours ou à des conférences de rhéteurs. Il prenait des repas à la mode grecque et s'exerçait au gymnase avec des Grecs, célébrant joyeusement les fêtes locales avec Octavie¹¹⁷. Car il se livra à elle aussi avec une grande effusion de sentiments, prompt qu'il était à aimer les femmes. **324** A la fin de l'hiver, il était comme un autre homme : il changeait à nouveau de vêtement et en même temps que de vêtement, d'aspect ; à ses portes se pressait aussitôt une foule de porte-enseignes, d'officiers et de gardes personnels, et partout régnait la crainte et l'intimidation ; les ambassades, qui jusqu'alors avaient ordre de ne pas déranger étaient reçues, les procès, décidés, les navires, mis à flots, et tous les autres préparatifs militaires, mis en branle en même temps.

Paix rompue entre César et Sextus Pompée

LXXVII. **325** Tandis qu'Antoine était occupé à cela, César et Pompée voyaient leur accord <de paix> se rompre, pour des raisons que l'on soupçonnait être autres, mais celles produites en public par César étaient les suivantes : **326** Antoine avait cédé le Péloponnèse à Pompée en stipulant que Pompée recevrait de lui ce territoire, après lui avoir versé tout ce que les Péloponnésiens lui devaient encore, ou après s'être engagé à rembourser personnellement, ou qu'il attendrait qu'ils aient réglé leurs dettes. **327** Mais Pompée n'avait pas accepté le territoire à ces conditions, croyant qu'il lui était cédé créances incluses. Mécontent, à ce que disait César, soit en raison de la situation, soit en vertu de son caractère méfiant, soit par jalousie envers les autres qui disposaient de grandes armées, soit parce que Ménodore l'incitait à considérer la convention comme une trêve plutôt que comme une paix solide, il faisait construire d'autres navires, enrôlait des rameurs et avait dit un jour, dans une harangue adressée à ses soldats, qu'il fallait se préparer à toute éventualité. **328** Des équipages de pirates clandestins infestaient de nouveau la mer et les Romains n'avaient trouvé aucun soulagement ou presque à la famine, aussi criaient-ils que l'on ne les avait pas délivrés de leurs maux, mais que l'on s'était adjoint un quatrième tyran sous couvert d'une convention. **329** César, ayant capturé quelques équipages de pirates, les mit à la torture : c'était Pompée, disaient-ils, qui les avait envoyés attaquer. César produisit devant le peuple ces aveux seuls et les adressa par lettre à Pompée lui-même. Celui-ci se justifia sur ce point et se plaignit à son tour au sujet du Péloponnèse.

LXXVIII. **330** Tous les nobles qui étaient encore auprès de Pompée, voyant qu'il obéissait toujours à ses affranchis, corrompirent quelques-uns de ces affranchis, soit de leur propre initiative, soit pour complaire à César, afin qu'ils excitassent leur patron contre Ménodore, qui gouvernait encore la Corse et la Sardaigne. **331** Ceux-ci, eux-mêmes jaloux de l'influence de Ménodore, le firent volontiers. Et Pompée fut manipulé de telle sorte qu'il devint hostile à Ménodore. Dans le même temps, Philadelphie, affranchi de César, se rendit par mer auprès de Ménodore, afin d'embarquer du blé, et Micylion, le plus fidèle ami de Ménodore, auprès de César, pour parler de la désertion de Ménodore. **332** Celui-ci promettait de remettre entre ses mains la Sardaigne et la

Corse, trois légions d'infanterie et, d'autre part, de nombreuses troupes légères. Cette offre, qu'elle résultât des démarches de Philadelphie ou des fausses accusations portées contre Ménodore par Pompée¹¹⁸, César ne l'accepta pas tout de suite, mais finit cependant par le faire, considérant la paix comme rompue de fait. **333** Il invita Antoine à quitter Athènes pour se rendre à Brindes à une date fixée, en vue de délibérer avec lui au sujet de cette guerre. Il se dépêcha de faire circuler des navires de guerre venant de Ravenne, des troupes venant de Gaule et d'autres moyens militaires vers Brindes et vers Dicaearchia, afin d'attaquer la Sicile par mer, en partant de ces deux points, si Antoine était d'accord.

LXXIX. **334** Ce dernier arriva à la date prévue avec quelques hommes, mais bien qu'il n'eût pas trouvé César, il ne l'attendit pas, soit parce qu'il blâmait sa décision de faire cette guerre, qu'il considérait comme une violation de l'accord, soit parce qu'il avait vu que les préparatifs militaires de César étaient importants (car jamais le désir de gouverner seul ne laissait de répit à leurs craintes), soit parce qu'il avait été effrayé par quelque prodige. **335** De fait, l'un de ceux qui dormaient autour de sa tente fut trouvé entièrement dévoré par des bêtes sauvages, excepté seulement son visage, laissé intact comme pour permettre d'identifier la victime, celle-ci n'ayant poussé aucun cri et aucun de ceux qui dormaient au même endroit ne s'étant rendu compte de quelque chose : les habitants de Brindes disaient qu'avant l'aube était apparu un loup qui sortait en courant du campement. **336** Néanmoins, Antoine écrivit à César de ne pas rompre la convention et menaça Ménodore de le citer en justice comme esclave fugitif lui appartenant. De fait, Ménodore avait appartenu à Pompée le Grand, mais Antoine avait racheté les biens du même Pompée, légalement mis en vente comme étant ceux d'un ennemi.

LXXX. **337** Mais César envoyait en Sardaigne et en Corse ceux qui devaient recevoir ce que Ménodore remettait entre ses mains, et renforçait les côtes d'Italie avec de nombreux postes de garde, pour éviter que Pompée n'y refît des incursions. **338** Il ordonnait que d'autres trirèmes fussent construites à Rome et à Ravenne et faisait venir une armée nombreuse d'Illyrie. Dès que Ménodore arriva, il le déclara libre, d'affranchi qu'il était, et lui permit de commander les navires que lui-même avait amenés, en qualité de lieutenant de Calvisius, préfet de la flotte. **339** Tout en prenant ces

dispositions et en concentrant encore plus de moyens militaires, César temporisa et reprocha à Antoine de ne pas l'avoir attendu ; il ordonna à Cornificius de transférer les moyens militaires dont ils disposaient déjà de Ravenne à Tarente. **340** Tandis que Cornificius longeait donc les côtes, une tempête survient : le seul navire à être détruit fut le navire amiral construit pour César, et l'on y vit un présage pour l'avenir. **341** Comme planait encore un soupçon, celui que cette guerre avait lieu en violation de l'accord <de paix>, voici ce que César écrivit à la Ville et ce dont il instruisit personnellement son armée, pour lever ce soupçon : c'était Pompée qui avait brisé la convention en infestant la mer de pirateries, et ce, de l'aveu des pirates qui l'en avaient accusé ; Ménodore avait aussi révélé toute la pensée de Pompée ; enfin, Antoine en avait lui aussi été informé, raison pour laquelle il n'avait pas cédé le Péloponnèse.

Première année de la guerre de Sicile (38 av. J.-C.)

Bataille de Cumès

LXXXI. **342** Comme les forces dont il disposait étaient prêtes, il attaqua la Sicile par mer, lui-même partant de Tarente, tandis que Calvisius Sabinus et Ménodore partaient d'Etrurie ; il passa aussi en revue ses troupes terrestres à Rhegium et tout était rondement mené. **343** Pompée apprit la désertion de Ménodore, alors que César attaquait déjà la Sicile par mer. Pour faire face à l'offensive navale lancée des deux côtés, il attendit lui-même César à Messine et ordonna à Ménécratès, qui était de loin l'affranchi le plus hostile à Ménodore, d'aller au devant de Calvisius et de Ménodore à la tête d'une flotte nombreuse. **344** Ledit Ménécratès paraît donc soudainement à la vue des ennemis, vers la tombée du soir, au large. Ceux-ci se réfugièrent ensemble dans le golfe situé au-delà de Cumès, où ils s'arrêtèrent pour la nuit, et Ménécratès avança vers Aenaria. Au lever de l'aube, ils longeait le golfe en serrant la terre elle-même, avec leur flotte formée en demi-lune¹⁹, pour éviter que les ennemis ne brisent leur ligne en la traversant, lorsque Ménécratès reparait à leur vue : il s'approcha aussitôt, d'une nage énergique et rapide, mais ne pouvant pas faire grand mal aux ennemis, puisqu'ils ne gagnaient pas le large, il les acculait au rivage de manière à les faire talonner. Ceux-ci, tout en dérivant vers la côte, repoussaient ses attaques. **345** Les Pompéiens avaient la

possibilité de prendre du recul vers le large pour revenir à la charge, chaque fois qu'ils le voulaient, et de faire alterner différentes embarcations, tandis que les Césariens pâtissaient des rochers contre lesquels ils allaient donner et de l'immobilité à laquelle étaient réduits leurs navires ; ils avaient, en effet, l'impression d'être des forces terrestres livrant bataille à des forces navales¹²⁰, faute de pouvoir poursuivre ou esquiver.

LXXXII. **346** Telle était la situation lorsque Ménodore et Ménécratès s'aperçoivent : sitôt abandonné le reste de la pénible bataille, ils naviguèrent l'un contre l'autre, en poussant des cris de colère, faisant résider la victoire et le moment crucial de la guerre dans ce duel où l'un d'eux allait l'emporter. **347** Leurs navires se ruèrent donc l'un sur l'autre, d'une nage énergique, et la collision causa des dommages à l'éperon du navire de Ménodore, d'une part, au timon de celui de Ménécratès, d'autre part. Après que des grappins de fer furent jetés des deux côtés sur les navires, lesdits navires n'étaient plus d'aucune utilité, puisqu'ils étaient reliés l'un à l'autre, mais les hommes, comme dans un bataille terrestre, ne ménageaient pas leur peine ni ne perdaient courage. **348** De fait, une pluie de javelots, de pierres et de flèches tombait sur les uns et les autres, et sur les navires étaient jetés des passerelles, que l'on empruntait pour monter à l'abordage. Le navire de Ménodore étant plus haut, les passerelles étaient plus faciles à emprunter pour ceux qui s'y risquaient et les projectiles plus contondants car lancés de plus haut. **349** Alors que beaucoup d'hommes étaient déjà morts et les survivants, couverts de blessures, Ménodore fut blessé au bras par une pointe de javelot, pointe que l'on parvint à extraire, et Ménécratès, à la cuisse par une javeline ibérique à plusieurs pointes, tout en fer, qu'il fut impossible d'extraire. **350** Si Ménécratès était donc devenu impropre au combat, il n'en continuait pas moins, malgré son état, à exciter les autres, jusqu'au moment où, à la capture de son navire, il se précipita dans les profondeurs de la haute mer. Ménodore prit son navire en remorque et vogua vers la terre, ne pouvant plus rien faire lui non plus.

LXXXIII. **351** Telle fut l'issue du combat mené sur l'aile gauche de la bataille navale. Calvisius, en traversant <les lignes ennemies>, pour passer de l'aile droite vers l'aile gauche, coupa du gros de la flotte quelques navires appartenant à Ménécratès et les

poursuivit dans leur fuite vers le large ; quant à Démocharès, à la fois affranchi du même patron que Ménécratès et lieutenant de ce dernier, après être venu se jeter sur le reste des navires de Calvisius, il mit les uns en fuite, il fit se fracasser les autres contre les rochers, en les percutant, et une fois que les hommes eurent sauté pour fuir, il incendia leurs embarcations¹²¹, jusqu'à ce que Calvisius, revenant de sa poursuite, ramenât avec lui ceux de ses navires qui avaient fui et remorqua ceux qui brûlaient¹²². La nuit venue, tous campèrent au même endroit que la nuit précédente. **352** Tel était donc le point d'aboutissement de la bataille navale où la flotte de Pompée avait été de loin la plus forte. Démocharès, accablé par la mort de Ménécratès, comme on l'est par une défaite des plus cuisantes (car les deux principaux hommes de mer de Pompée, c'étaient eux, Ménécratès et Ménodore), lâcha prise tout à fait et vogua aussitôt vers la Sicile¹²³, comme si au lieu d'avoir perdu le corps de Ménécratès et un seul navire, il avait perdu sa flotte entière.

LXXXIV. **353** Quant à Calvisius, tant qu'il s'attendait à ce que Démocharès l'attaquât par mer, il restait à l'endroit même où il avait jeté l'ancre, faute de pouvoir livrer une bataille navale. Car les plus puissants de ses navires étaient détruits et les autres étaient impropres à livrer une bataille navale. Mais lorsqu'il apprit que Démocharès était parti pour la Sicile, il fit réparer ses navires et longea la côte en suivant la courbure des golfes. **354** César, quant à lui, était passé par mer de Tarente à Rhegium avec de nombreux navires et une armée nombreuse, et avait surpris Pompée près de Messine alors qu'il n'avait que quarante navires. Aussi ses amis lui conseillaient-ils, en une occasion très favorable comme celle-ci, d'attaquer au moyen d'une flotte aussi grande Pompée avec ses quelques navires, tant que celui-ci n'avait pas le reste de sa force navale à sa disposition. **355** César ne se laissait pas convaincre, parce qu'il attendait Calvisius et disait qu'il n'était pas prudent de courir des risques alors même qu'il comptait sur des renforts alliés. **356** Lorsque Démocharès débarqua à Messine, Pompée nomma Démocharès lui-même et Apollophanès, un autre de ses affranchis, amiraux à la place de Ménodore et de Ménécratès.

Bataille de Messine

LXXXV. **357** Quant à César, une fois informé des événements qui s'étaient déroulés près de Cumès et de leur issue, il sortit du détroit pour aller à la rencontre de Calvisius. Il avait accompli la plus grande partie du trajet, longeait déjà la côte de la Styliis et virait vers le Scyllaeum, lorsque Pompée, sorti brusquement de Messine, accrochait son arrière-garde, poursuivait son avant-garde, se jetait sur toute sa flotte et la provoquait au combat. **358** Quoique harcelés, ses navires ne viraient pas de bord pour livrer une bataille navale, parce que César n'y consentait pas, soit qu'il craignît de livrer une bataille navale dans un bras de mer, soit qu'il s'en tînt à son choix initial de ne pas livrer de bataille navale sans Calvisius. Mais sur sa décision, tous se retiraient près de la côte, se mettaient à l'ancre et, proue en avant, ils combattaient pour repousser les assaillants. **359** Comme Démocharès avait chargé deux de ses navires de s'occuper de chacun d'entre eux, le tumulte régnait désormais à bord, parce qu'ils se heurtaient aussi bien contre les rochers que les uns contre les autres, et ils faisaient eau ; ils étaient détruits, eux aussi, réduits à l'impuissance¹²⁴, comme l'avaient été ceux près de Cumès, qui, au mouillage, avaient été assaillis par des ennemis qui attaquaient puis prenaient du recul¹²⁵.

LXXXVI. **360** César sauta donc de son navire sur les rochers, puis tirait de l'eau ceux qui fuyaient à la nage et les faisait escorter vers le haut, dans la montagne. Mais Cornificius et tous ses autres généraux, après s'être encouragés mutuellement, coupèrent les câbles d'ancrage, sans en avoir reçu l'ordre, et gagnèrent le large pour attaquer l'ennemi, considérant qu'il valait mieux disparaître en pleine action que de se laisser attaquer sans bouger ni combattre. **361** Avec une hardiesse téméraire, Cornificius commença par ébranler le navire amiral de Démocharès et le captura ; Démocharès le quitta en sautant sur un autre navire, tandis que, au milieu d'un si pénible combat et d'un si grand désastre, paraissaient Calvisius et Ménodore, qui, venant du large, naviguaient désormais vers eux. **362** Les Césariens ne les voyaient pas, ni de la terre ni depuis la mer, mais les Pompéiens, étant plus loin en mer, les virent distinctement et à leur vue, se retirèrent. Car les ténèbres envahissaient déjà le ciel, et recrus de fatigue, ils n'osaient pas se mesurer à des ennemis frais et dispos.

LXXXVII. **363** Voilà donc une coïncidence qui survient à point nommé pour les survivants, en leur permettant de rompre avec l'inefficacité qui avait été jusqu'alors la leur. La nuit venue, ceux qui s'étaient échappés des navires se réfugiaient ensemble dans les montagnes, allumaient de nombreux feux, pour faire des signaux à ceux qui étaient encore en mer, et passaient ainsi la nuit, sans vivres, sans soins et dans un complet dénuement. **364** César, qui était dans les mêmes conditions, courait d'un homme à l'autre, en exhortant chacun à prendre son mal en patience jusqu'à l'aube. Mais alors qu'il se fatiguait à cette tâche, on ne savait même pas que la flotte de Calvisius approchait, et il ne recevait aucun secours de ses navires, lesquels s'occupaient des épaves. **365** Par un autre heureux hasard, la treizième légion arrivait par les montagnes : informés du désastre, les soldats franchirent promptement les précipices, en devinant leur chemin à la lueur des torches¹²⁶ ; lorsqu'ils trouvèrent leur chef suprême et ceux qui avaient fui avec lui dans cet état de fatigue et ce dénuement de nourriture, ils prirent soin d'eux, en les répartissant, les uns d'un côté, les autres de l'autre, tandis que les tribuns militaires conduisaient le chef suprême dans une tente improvisée, aucun des esclaves attachés à sa personne n'étant à sa disposition, parce que dans la nuit et dans une si grande confusion, ils s'étaient dispersés ici et là. **366** Alors qu'il avait aussitôt envoyé des messagers de tous côtés annoncer qu'il était sain et sauf, on l'informe que Calvisius débarque avec l'avant-garde de sa flotte. Comme de raison, après ces deux événements favorables et inattendus, il prit du repos.

Première tempête

LXXXVIII. **367** Au lever du jour, observant la mer, il avait sous les yeux le spectacle de navires entièrement brûlés, à moitié partis en flammes ou encore à moitié réduits en cendres, et d'autres navires complètement disloqués ; celui aussi de la haute mer couverte à la fois de voiles, de gouvernails et d'agrès, et des navires encore conservés qui pour la plupart étaient sérieusement endommagés. **368** Ayant donc mis en avant la flotte de Calvisius en guise de protection, il faisait réparer les dégâts les plus urgents de ses vaisseaux¹²⁷, qu'il avait fait coucher sur le flanc, tandis que les ennemis eux-mêmes se tenaient tranquilles, soit à cause de Calvisius, soit parce qu'ils avaient décidé de les

attaquer lorsqu'ils reprendraient le large. **369** Tandis que les uns et les autres étaient dans cette situation, le vent du sud, qui s'était levé à la mi-journée, soulevait de violentes vagues dans cet espace étroit parcouru par un courant impétueux. Pompée était donc à l'intérieur du port de Messine, tandis que les navires de César, qui s'entrechoquaient de nouveau près d'un rivage au relief accidenté et à l'abord difficile, étaient projetés à la fois contre les rochers et les uns contre les autres, sans même avoir leurs équipages au complet pour les maîtriser.

LXXXIX. **370** Aussi Ménodore, redoutant que le danger naissant n'augmente, alla-t-il se mettre au mouillage plus loin en mer, et son navire tanguait sur ses ancres. Bien qu'il eût affaire à des vagues moins fortes du fait de la profondeur, c'était pourtant à force de rames qu'il résistait à ce flot, pour éviter d'être déporté vers la terre. **371** Et si quelques autres l'imitaient, la majorité restante de ses équipages, en revanche, croyant que le vent cesserait rapidement de souffler, comme cela arrive au printemps, maintenaient leurs navires à l'aide d'ancres jetées des deux côtés, vers la haute mer et vers la terre, et ils les écartaient les uns des autres à l'aide de gaffes. **372** Mais le vent ayant forci, tout fut plongé dans le désordre, et les navires se fracassaient les uns contre les autres, arrachant leurs ancres, avant d'être ballottés jusqu'au rivage tout en s'entrechoquant. Une clameur confuse émanait tout à la fois de ceux qui étaient remplis de crainte, de ceux qui se lamentaient et de ceux qui s'encourageaient mutuellement¹²⁸, si bien que l'on ne s'entendait plus. De fait, on ne percevait plus les paroles, et le pilote ne se distinguait même plus du simple marin, ni par sa science, ni par l'exercice de son autorité. **373** Mais périssaient aussi bien ceux qui étaient sur les navires eux-mêmes que tous ceux qui tombaient des navires, heurtés par les vagues, les déferlantes et les débris de bois. De fait, la mer était pleine de voiles, de débris de bois, d'hommes et de cadavres. Et tous ceux qui s'étaient enfuis et gagnaient la terre ferme à la nage s'écrasaient, eux aussi, contre les rochers, sous la force des vagues. **374** Lorsque la mer était en proie à la déchirure qui affecte habituellement ce détroit, ce phénomène frappait de stupeur ceux qui n'en avaient pas l'habitude, et c'était alors que les embarcations, prises dans un tourbillon, entraient en collision. A la tombée de la nuit, le vent se mit à redoubler de violence, au point de tout détruire sur son passage, non plus à la lumière du jour mais dans les ténèbres.

XC. **375** Des plaintes retentissaient durant toute la nuit, ainsi que des cris de rappel lancés par les proches qui couraient de tous côtés d'un bout à l'autre du rivage, appelaient par leur nom ceux qui étaient en mer, et poussaient des lamentations funèbres, chaque fois que ces derniers ne répondaient pas, persuadés qu'ils avaient péri. Et <retentissaient> à l'inverse les cris lancés par d'autres qui, sur toute l'étendue de la mer, sortaient la tête de l'eau et appelaient à leur secours ceux qui se trouvaient sur le rivage. **376** Mais tout était sans remède pour les uns et les autres. Et la mer n'était pas la seule à être impraticable pour ceux qui plongeaient dedans et pour tous ceux qui étaient encore à bord des navires : le rivage ne l'était pas moins que les déferlantes, parce qu'ils avaient à craindre que les vagues ne les fassent se fracasser contre les rochers. **377** Ils essayaient une tempête particulièrement extraordinaire parmi celles jamais connues, et ce, alors qu'ils étaient au plus près du rivage, qu'ils craignaient ce rivage et qu'ils ne pouvaient ni s'en éloigner en allant au large, ni s'écarter suffisamment les uns des autres. Car l'étroitesse du lieu, la difficulté naturelle à en sortir, le déferlement des vagues, le vent qui, refoulé par les montagnes situées de part et d'autre, se transforme en tornades, ainsi que le fond marin qui, pris d'une convulsion, forme des tourbillons entraînant tout ne permettaient ni de rester ni de fuir. On était d'ailleurs désorienté par les ténèbres d'une nuit particulièrement sombre. **378** Aussi mourait-on sans même plus pouvoir se distinguer réciproquement : les uns étaient en proie à la confusion et poussaient des cris, les autres se résignaient au silence et acceptaient la mort, et pour certains, se la donnaient, persuadés d'être complètement perdus. **379** Car le désastre dépassait l'imagination au point de leur ôter l'espoir que l'on peut fonder sur les événements imprévus, jusqu'à ce que, à un certain moment, au point du jour, le vent se mît soudain à faiblir et au lever du soleil, tombât tout à fait. **380** En revanche, alors même que le vent avait perdu sa force, les vagues furent longtemps agitées par la houle. D'après les souvenirs des habitants eux-mêmes, jamais aucun désastre de cette importance ne s'était produit ; mais dépassant les désastres habituels et normaux, il avait causé la perte de la plupart des navires et des hommes de César¹²⁹.

XCI. **381** Ce dernier, qui avait subi, la veille aussi, de sérieux dommages du fait de la guerre et qui était confronté à ces deux malheurs concomitants, s'empressa aussitôt de

gagner Hipponion, cette même nuit, par les montagnes, sans soutenir ce malheur de pied ferme, dans un moment où il ne pouvait être d'aucun secours. **382** Il écrivit à tous ses amis et à tous ses généraux de se tenir prêts, afin d'éviter qu'on ne formât contre lui un complot d'un côté ou de l'autre, comme il arrive lorsque des entreprises échouent. D'autre part, il envoya vers tous les points du littoral italien dans toute son étendue les troupes terrestres dont il disposait, de peur que Pompée, encouragé par sa bonne fortune, n'osât lancer aussi une attaque terrestre. **383** Celui-ci n'avait pas envisagé de livrer de bataille terrestre et n'attaqua pas les navires qui avaient résisté au naufrage (qu'ils fussent sur les lieux ou qu'ils les eussent quittés, une fois retombée l'agitation des vagues), mais il regarda négligemment les Césariens renforcer autant que possible la coque de leurs embarcations, en la ceinturant <avec de gros cordages>, et passer par mer à Hipponion, poussés par le vent¹³⁰, soit qu'il crût que leur malheur lui suffisait, soit qu'il ne sût pas exploiter la victoire, soit que, comme je l'ai déjà dit ailleurs, il ne voulût absolument pas se donner la peine d'attaquer, mais eût seulement décidé de se défendre contre ceux qui l'attaquaient par mer.

XCII. **384** César n'avait même pas sauvé la moitié de ses navires, et ceux-ci étaient très endommagés. Néanmoins, après avoir laissé quelques hommes sur place pour s'en occuper, il se rendit en Campanie, exaspéré. Car il n'avait pas d'autres navires, alors qu'il en avait besoin d'un grand nombre, et il n'avait pas non plus le temps d'en faire construire, parce qu'il était pressé par la famine et par le peuple, lequel l'avait à nouveau harcelé pour des accords et avait tourné en dérision cette guerre, comme faite en violation de l'accord conclu. Il avait besoin d'argent mais il en manquait, les Romains ne payant pas leurs contributions et n'autorisant pas les mesures financières auxquelles il songeait. **385** Mais toujours habile à voir au premier coup d'œil où se trouvait son intérêt, il envoya Mécène auprès d'Antoine pour lui donner des informations susceptibles de le faire changer d'avis sur les questions à propos desquelles ils s'étaient fait récemment des reproches mutuels, et pour l'amener à s'allier à lui, sans en avoir l'air. Au cas où il ne l'en persuaderait pas, il songeait à embarquer ses légionnaires sur des navires de transport pour les faire passer en Sicile et à abandonner la mer pour préparer la guerre sur terre. **386** Il était plongé dans ce désarroi, lorsqu'on lui annonce, d'une part, qu'Antoine s'est engagé à combattre à ses côtés,

d'autre part, la brillante victoire remportée sur les Gaulois d'Aquitaine par Agrippa, qui, dirigeant les opérations, <...> avait fait savoir¹³¹. Ses amis et certaines villes lui promettaient des navires et en construisaient.

Deuxième année de la guerre de Sicile (37 av. J.-C.)

Crise entre César et Antoine & entremise d'Octavie

XCIH. **387** Il cessa donc de se désoler pour se lancer dans un programme de constructions <navales> plus grandiose que le précédent. Au début du printemps, Antoine quitta Athènes et passa par mer à Tarente avec trois cents navires pour combattre aux côtés de César, comme il le lui avait promis ; mais celui-ci avait changé d'avis et différait le combat jusqu'au moment où ses navires encore en construction seraient prêts. **388** Comme on le relançait, pour qu'il rejoignît les forces d'Antoine qui étaient prêtes et suffisantes, il avança qu'il avait d'autres choses à faire, mais il était clair qu'il avait de nouveaux griefs contre Antoine ou qu'il ne faisait plus cas de leur alliance, vu l'abondance de ses propres ressources. **389** Quoique mécontent, Antoine attendait et relançait César. Car étant accablé par les frais d'entretien de sa force navale et ayant besoin de troupes italiennes pour faire la guerre aux Parthes, il songeait à donner ses navires à César en échange : il avait été énoncé dans leurs accords que chacun des deux pourrait recruter des mercenaires en Italie, mais il allait être difficile et pénible à Antoine de le faire¹³², maintenant que César avait pris possession de l'Italie¹³³. **390** Octavie se rendit donc auprès de César pour les réconcilier, Antoine et lui¹³⁴. César disait qu'il avait été abandonné au milieu des périls survenus dans le détroit¹³⁵, mais Octavie répliqua que ce problème avait été réglé par l'intermédiaire de Mécène. **391** César déclarait qu'Antoine avait aussi envoyé auprès de Lépide un affranchi nommé Callias, qui était en train de conclure avec Lépide un accord dirigé contre lui¹³⁶, César, mais Octavie répondit qu'elle savait que Callias avait été envoyé pour négocier un mariage. De fait, Antoine avait voulu donner, avant la guerre contre les Parthes, sa fille en mariage au fils de Lépide, comme convenu. **392** Tels furent les propos que tint Octavie. Quant à Antoine, il envoya Callias lui-même, en autorisant César à le mettre à

la question. Ce dernier refusa, mais dit qu'il viendrait s'entretenir avec Antoine entre Métaponte et Tarente, là où ils seraient séparés par le fleuve du même nom.

Accords de Tarente

XCIV. **393** Le hasard voulut que les deux arrivassent au cours d'eau en même temps : Antoine, qui d'un bond était descendu de sa voiture, sauta seul dans l'une des embarcations à l'amarre, pour rejoindre César sur l'autre rive, se fiant à lui comme à un ami. Ayant vu cela, César l'imitait en retour, et les voilà qui se rencontrent au fil de l'eau ; ils étaient en discussion, chacun des deux voulant débarquer sur la rive de l'autre. **394** César l'emporta en prétextant qu'il irait aussi voir Octavie à Tarente ; assis sur la voiture d'Antoine, il délibérait avec lui, et ce fut sans escorte qu'il se rendit dans sa résidence à Tarente, comme ce fut sans garde à son chevet qu'il se reposa, la nuit durant. **395** Le lendemain, Antoine donnait les mêmes marques de confiance. Telle était la perpétuelle inconstance de ces deux hommes, poussés à former des soupçons par amour du pouvoir, puis à offrir des garanties par nécessité.

XCV. **396** César différait donc jusqu'à l'année suivante son expédition maritime contre Pompée. Mais, bien qu'Antoine ne fût pas en mesure d'attendre à cause des Parthes, ils firent cependant un échange entre eux : à César, d'une part, Antoine céda cent vingt navires, qu'il livra aussitôt en les envoyant à Tarente, et à Antoine, d'autre part, César céda vingt mille légionnaires italiens, qu'il promettait d'envoyer¹³⁷. **397** Octavie fit aussi don à son frère, après en avoir fait la demande à Antoine, de dix phasèles aménagés comme des trirèmes (ils combinaient des éléments empruntés aux navires de transport et aux navires de guerre)¹³⁸ et César fit don à Octavie de mille gardes du corps d'élite, qu'il laissait au choix d'Antoine. **398** Comme s'achevait pour eux la durée du mandat qui avait été voté aux triumvirs, ils repoussèrent pour eux-mêmes l'échéance de cinq ans, sans avoir eu besoin du peuple cette fois¹³⁹. **399** Ainsi donc, ils se séparèrent et Antoine se pressa aussitôt de gagner la Syrie, après avoir laissé Octavie auprès de son frère, avec la fille qu'ils avaient déjà.

Troisième année de la guerre de Sicile (36 av. J.-C.)

XCVI. **400** Quant à Ménodore (soit qu'il fût quelqu'un d'enclin à trahir chaque parti tour à tour, soit qu'il craignît la menace passée d'Antoine, qui avait dit qu'il le traînerait en justice comme esclave fauteur de guerre, soit qu'il estimât recevoir moins de marques de considération qu'il ne l'avait attendu, soit parce que les autres affranchis de Pompée lui reprochaient continuellement son infidélité envers son patron et lui conseillaient de revenir, puisque Ménécratès était mort), après avoir demandé et reçu une garantie, il déserta et rejoignit Pompée avec sept navires, à l'insu de Calvisius, l'amiral de César. Après cela, César destitua Calvisius de ses fonctions d'amiral et le remplaça par Agrippa¹⁴⁰. **401** Comme la flotte était prête, César la purifia selon le rituel suivant : les autels touchent la mer et les équipages de chaque navire se tiennent autour en gardant un très profond silence ; les prêtres sacrificateurs procèdent à l'immolation, en se tenant debout près de la mer, et tournent trois fois autour de la flotte sur des embarcations, en portant les victimes expiatoires, tandis que les généraux tournent avec eux et font des imprécations, pour que les sinistres présages ne visent pas la flotte mais ces victimes expiatoires. **402** Après avoir dépecé celles-ci, ils en jettent une partie dans la mer, brûlent l'autre partie sur les autels où ils l'ont déposée, et le peuple pousse des acclamations¹⁴¹.

XCVII. **403** C'est ainsi que les Romains purifient leurs forces navales. César, en partant de Dicaearchia, Lépide, d'Afrique, et Taurus, de Tarente, devaient attaquer la Sicile par mer de manière à pouvoir la cerner en venant du levant, du couchant et du midi. **404** Le jour où César devait prendre le large avait été communiqué d'avance à tous¹⁴² : il s'agissait du dixième jour à partir du solstice d'été, que les Romains considèrent comme les Calendes du mois qu'en l'honneur du premier César, ils appellent *Julius* au lieu de *Quintilis*. Si César avait fixé ce jour, c'était peut-être parce qu'il le jugeait propice, son père ayant toujours été victorieux. **405** Pour ce qui est de Pompée, à Lilybée, il opposait Plinius à Lépide, avec une légion de fantassins et, d'autre part, une foule de soldats armés à la légère ; sur toute la côte orientale et occidentale de la Sicile, et surtout sur les îles de Lipara et de Cossyra, il installait des garnisons, afin que ni Cossyra pour Lépide, ni Lipara pour César, ne fussent des bases navales ou des ports d'escale bien situés pour

attaquer la Sicile ; enfin, il rassemblait à Messine la meilleure partie de sa force navale, qui attendait de partir là où la situation l'exigerait.

Seconde tempête

XCVIII. **406** Tels étaient les préparatifs militaires de chacun des deux adversaires. Lorsque le jour des Calendes arriva, tous prirent le large à l'aube : Lépide partait d'Afrique avec mille navires de transport, soixante-dix navires de guerre, douze légions d'infanterie, cinq mille cavaliers numides et bien d'autres moyens ; Taurus, de Tarente, avec cent deux navires seulement sur les cent trente d'Antoine, puisque les rameurs des navires restants étaient morts durant l'hiver¹⁴³ ; César, de Dicaearchia, en faisant à la fois des sacrifices et des libations, depuis son navire amiral, en pleine mer, aux Vents favorables, à Neptune le Tutélaire et à la Mer sereine¹⁴⁴, pour qu'ils l'assistassent dans son action contre des ennemis hérités de son père. **407** Quelques-uns de ses navires d'avant-garde exploraient les enfoncements creusés par la mer et Appius suivait avec de nombreux navires d'arrière-garde. **408** Deux jours après leur départ du port, le vent du Sud, qui s'était levé, fit chavirer de nombreux navires de transport appartenant à Lépide, mais celui-ci n'en jeta pas moins l'ancre en Sicile et, tout en assiégeant Plinius à Lilybée, il soumettait certaines villes par la persuasion, d'autres par la force. **409** Lorsque le vent commença à souffler, Taurus retourna à Tarente. Alors qu'Appius était en train de contourner le promontoire de Minerve, certains de ses navires se brisèrent sur les rochers, d'autres s'échouèrent sur les bas-fonds, emportés par le vent impétueux, d'autres enfin furent dispersés, non sans subir de dommages. **410** Quant à César, lorsque la tempête commença à se déchaîner, il était dans le golfe d'Elée, lieu sûr où il s'était réfugié avec tous ses navires, à l'exception d'un seul navire à six rangs de rames, qui avait été détruit en contournant le promontoire. Mais lorsque le vent du Sud-Ouest succéda au vent du Sud, le golfe fut agité par les vagues, parce qu'il ouvrait sur le couchant ; il n'était plus possible d'en sortir en naviguant contre le vent qui portait vers le golfe, ni rames ni ancres ne retenaient <les navires>, mais ceux-ci se heurtaient les uns contre les autres ou contre les rochers. Et, de nuit, l'horreur était encore plus monstrueuse¹⁴⁵.

XCIX. **411** La tourmente s'étant calmée à la longue, César fit ensevelir les cadavres et soigner les blessés ; il rhabillait ceux qui fuyaient à la nage et leur fournissait d'autres armes ; il remettait en état toute la flotte avec les moyens à disposition. Il voyait qu'avaient été détruits six grands navires, cinq petits et un plus grand nombre encore de liburnides¹⁴⁶. **412** Et pour que ces dégâts fussent réparés, il devait perdre trente jours, alors que l'été était déjà bien avancé. C'est pourquoi, le mieux pour lui était de différer la guerre jusqu'à l'été suivant. **413** Mais comme le peuple était troublé par les privations, il fit radouber les navires de toute urgence, en les faisant tirer jusqu'au rivage, et envoya les équipages des navires détruits remplir les navires vides <de rameurs> qui se trouvaient auprès de Taurus. **414** Comme il s'agissait d'un désastre majeur, il fit partir Mécène pour Rome à cause de ceux qu'excitait encore le souvenir de Pompée le Grand (car la pensée de ce glorieux personnage ne les avait pas quittés). Lui-même courait rendre visite aux colons répartis en Italie et dissipait les craintes que leur inspiraient les récents événements. **415** Il courut aussi jusqu'à Tarente, où il inspecta la force navale placée sous les ordres de Taurus, et il se rendit à Hipponion, où il encouragea les troupes terrestres et hâta la réparation des navires. Et la deuxième expédition maritime contre la Sicile était désormais proche.

Dernière désertion de Ménodore

C. **416** Or, même en une occasion favorable de cette sorte, après de si nombreux naufrages, Pompée ne daignait pas attaquer, mais se contentait d'offrir des sacrifices à la Mer et à Neptune, et osait se faire appeler leur fils, persuadé que ce n'était pas sans la volonté d'un dieu que les ennemis avaient essuyé des échecs à deux reprises au cours de la belle saison. **417** On dit que, gonflé d'orgueil par ces événements, il troqua le manteau de pourpre porté habituellement par les *imperatores* contre un manteau de couleur bleu foncé¹⁴⁷, se donnant ainsi pour fils adoptif de Neptune¹⁴⁸. **418** Lui qui avait espéré que César se replierait, lorsqu'il fut informé que celui-ci faisait construire des navires et allait lancer une nouvelle expédition maritime au cours de ce même été, il fut frappé de stupeur à l'idée de faire la guerre contre une volonté invincible et des moyens militaires analogues, et envoya Ménodore, avec les sept navires qu'il avait amenés avec lui, épier les chantiers navals de César et faire tout le mal qu'il pourrait. **419** Mais

Ménodore, jusqu'alors indigné de ce que le commandement de la flotte ne lui eût pas été donné en contrepartie et prenant alors conscience de ce qu'on le tenait en suspicion, puisqu'on ne l'avait jugé digne de commander que les navires qu'il avait amenés avec lui, projetait une nouvelle désertion.

CI. **420** Songeant avant tout à accomplir une action d'éclat¹⁴⁹, persuadé que cela lui serait utile à tous égards, il distribua tout l'or qu'il avait à ses compagnons de bord, puis parcourut à la rame mille cinq cents stades en trois jours. En tombant de manière imprévisible, tel la foudre, sur les gardiens des navires en construction de César, puis en se retirant soudainement¹⁵⁰, c'était par deux voire par trois qu'il capturait des navires de garde; quant aux navires de transport, qui portaient les vivres, il les coulait, les prenait en remorque ou les brûlait, lorsqu'ils étaient à l'ancre ou longeaient les côtes. Tout était plongé dans le tumulte à cause de Ménodore, César étant encore absent ainsi qu'Agrippa. Ce dernier parcourait, en effet, les terres, en quête de bois de construction. **421** Un jour, rayonnant d'orgueil, Ménodore nargua l'ennemi en faisant volontairement échouer son propre navire sur un atterrissage fangeux et joua la comédie en faisant croire que son navire était retenu par la vase, jusqu'à ce que, les ennemis ayant dévalé des montagnes pour faire la chasse à Ménodore¹⁵¹, qu'ils croyaient être une proie facile, il fît reculer <son navire> et partît en riant, tandis qu'un chagrin mêlé d'admiration s'emparait de l'armée césarienne.

CII. **422** Comme il avait suffisamment montré quel genre d'ennemi ou d'ami il était, il relâcha Rebilus, membre du Sénat qu'il avait capturé, se préoccupant déjà de l'avenir. D'autre part, s'étant lié d'amitié avec Mindius Marcellus, un des compagnons de César, lors de sa première désertion, il dit à ceux de son entourage que Mindius projetait de désertir et de trahir son camp, puis après s'être approché des ennemis, il demanda à Mindius de le retrouver sur une petite île en vue de pourparlers susceptibles d'être utiles. **423** Mindius l'ayant retrouvé, Ménodore lui dit, sans aucun témoin, que s'il avait fui pour repasser dans le camp de Pompée, c'était qu'il subissait de mauvais traitements de la part de Calvisius, alors commandant de la flotte ; mais maintenant qu'Agrippa avait reçu le commandement de la flotte en remplacement de Calvisius, il reviendrait auprès de César, qui n'avait commis aucune injustice à son égard, si Mindius lui

obtenait une garantie de la part de Messala, qui gérait les affaires en l'absence d'Agrippa. **424** Il ajouta que, une fois de retour, il réparerait son erreur par de brillantes actions, mais que, en attendant de recevoir les garanties demandées, il continuerait à causer quelques dommages à César, pour ne pas éveiller les soupçons. **425** Et il causa de nouveaux dommages. Messala, quant à lui, hésita, comme on le fait dans une affaire honteuse, mais il céda néanmoins, soit qu'il pensât que c'étaient là les nécessités de la guerre, soit qu'il connût déjà ou eût deviné plus ou moins les intentions de César. **426** Ménodore désertait donc une nouvelle fois, et à l'arrivée de César, il se jeta à ses pieds en lui demandant de lui faire grâce, sans lui donner les raisons de sa fuite. César lui fit grâce en vertu des accords conclus, jusqu'à lui accorder la vie sauve, tout en le faisant surveiller dans l'ombre¹⁵², et laissa ses capitaines se retirer là où ils voudraient.

CIII. **427** Lorsque la flotte fut prête, César reprit la mer et, arrivé à Hipponion en longeant la côte, il ordonna à Messala de passer en Sicile avec deux légions d'infanterie, pour rejoindre le camp de Lépide, et d'aller établir une station navale dans le golfe situé à l'opposé de Tauromenium, lorsqu'il aurait franchi <le détroit de Messine> ; d'autre part, il envoyait trois légions à Stylys et à l'extrémité du détroit observer la suite des événements. **428** Il ordonnait à Taurus de quitter Tarente et de longer la côte jusqu'au mont Scylakion, situé en face de Tauromenium. Celui-ci longeait la côte, étant préparé aussi bien à combattre qu'à ramer. Ses troupes d'infanterie l'accompagnaient, tandis que sur terre allaient en éclaireurs des cavaliers et sur mer, des liburnides. Il était dans cette situation, lorsque paraît soudain à la hauteur du mont Skylakion César, qui d'Hipponion avait accouru vers lui et qui, après avoir approuvé le bon ordre de ses troupes, regagna Hipponion. **429** Quant à Pompée, comme je l'ai dit précédemment, il surveillait tous les lieux de débarquement sur l'île et tenait ses navires réunis à Messine pour aller porter secours là où la situation l'exigerait.

CIV. **430** Ils en étaient là de leurs préparatifs militaires, tandis que les navires de transport revenaient d'Afrique en ramenant à Lépide le reste de son armée, à savoir quatre légions. Papias, envoyé par Pompée, alla à leur rencontre, en pleine mer, et les détruisit, alors qu'ils l'accueillaient en ami¹⁵³ : **431** ils croyaient, en effet, que c'étaient les navires de Lépide qui venaient à leur rencontre. Ceux-ci n'avaient été mis à flot que

lentement par Lépide et, à leur arrivée tardive, les navires de transport les évitèrent, pensant que c'étaient là d'autres navires ennemis : au final, certains furent brûlés, d'autres capturés, d'autres encore se firent chavirer et le reste regagna les côtes d'Afrique. **432** Deux des légions furent anéanties en mer, et les soldats qui avaient fui à la nage, Tisénius, général de Pompée, les fit périr, eux aussi, alors qu'ils nageaient pour gagner la terre ferme. Les autres touchèrent terre près <du camp> de Lépide, les uns, aussitôt, les autres, plus tard. Et Papias partit par mer rejoindre Pompée.

CV. **433** Quant à César, il quitta Hipponion avec toute sa flotte pour passer à Strongyle, qui est l'une des cinq îles éoliennes, des éclaireurs explorant pour lui la mer. Lorsqu'il vit une armée assez nombreuse sur le front de mer de la Sicile, à Pelorias, ainsi qu'à Myles et à Tyndaris, il se figura que Pompée en personne était présent. Aussi chargea-t-il Agrippa de prendre le commandement des forces qu'il avait sur place, **434** tandis que lui-même repartait par mer à Hipponion et que d'Hipponion, il galopait jusqu'au camp de Taurus avec trois légions, en compagnie de Messala, dans l'intention de s'emparer de Tauromenium, pendant que Pompée était encore absent, et de lui donner des coups d'épée de deux côtés. **435** Agrippa quitta donc Strongyle pour passer par mer à Hiéra et comme les garnisons de Pompée ne lui avaient pas opposé de résistance, il s'empara de Hiéra. Le lendemain, il devait gagner Myles pour attaquer Démocharès, général pompéien, qui avait quarante navires. **436** Mais Pompée, qui redoutait la violence d'Agrippa, envoya de Messine quarante-cinq autres navires à Démocharès, sous la conduite d'Apollonhanès, un affranchi, et lui-même suivait avec soixante-dix autres navires.

Bataille de Myles

CVI. **437** Il faisait encore nuit lorsque Agrippa quitta Hiéra et gagna le large avec la moitié de ses navires, persuadé de devoir livrer un combat naval contre le seul Papias¹⁵⁴. Mais lorsqu'il vit et les navires d'Apollonhanès et les soixante-dix de l'autre côté, il fit aussitôt savoir à César que Pompée était à Myles avec la plus grande partie de sa force navale, tandis que lui-même conduisait ses navires lourds au centre et faisait venir en hâte de Hiéra le reste de sa flotte. **438** Des deux côtés, tout avait été préparé avec

magnificence, et ils avaient des tours fixées sur les navires, à la proue et à la poupe¹⁵⁵. Une fois terminées les exhortations de circonstance et hissées les enseignes sur chaque navire, ils s'élancèrent les uns contre les autres, les uns, attaquant de front, les autres, tentant un mouvement tournant¹⁵⁶, avec, comme accompagnement, les clameurs des équipages et le battement <des rames> des navires ainsi que diverses mesures d'intimidation. **439** Les vaisseaux de Pompée étaient plus petits, légers et rapides pour assaillir et tourner autour <de l'ennemi> ; ceux de César, plus gros, plus lourds et de ce fait, plus lents également, mais cependant plus forts dans l'attaque et moins vulnérables aux dommages. **440** Pour ce qui était des hommes, ceux de Pompée étaient des marins plus habiles que ceux de César, ceux de César étaient plus robustes. Proportionnellement <à la taille de leurs navires>, ceux de Pompée avaient l'avantage non en éperonnant, mais seulement en effectuant des manœuvres de contournement : ils brisaient les rangées de rames et les gouvernails des navires plus gros, fendaient les manches de rames par en dessous ou isolaient tout simplement les embarcations, et ils ne causaient pas moins de dommages qu'en éperonnant. **441** Ceux de César, au contraire, soulevaient les navires <ennemis> (car ils étaient plus petits), après les avoir fendus à coups d'éperon, les coulaient en les disloquant ou les fracassaient en les transperçant, <et>¹⁵⁷, lorsqu'ils étaient aux prises avec eux, ils leur lançaient d'en haut des projectiles (car ils étaient plus bas), et ils jetaient plus facilement sur eux des grappins ou des mains de fer¹⁵⁸. Mais les hommes de Pompée, chaque fois qu'ils étaient vaincus, fuyaient en plongeant en pleine mer.

CVII. **442** Et les canots de Pompée, qui naviguaient autour, les recueillaient. Quant à Agrippa, il se porta tout droit sur Papias et, s'étant abattu sur lui, à la hauteur de l'oreille de la proue, il disloqua son navire et le transperça jusqu'à la cale. Sous le choc, le navire fit tomber ceux qui se trouvaient dans les tours et prit l'eau de toutes parts ; tous les rameurs qui se trouvaient au rang inférieur furent abandonnés¹⁵⁹, tandis que les autres, après avoir percé une ouverture dans le pont, fuyaient à la nage ; enfin, Papias, recueilli sur le navire ancré à proximité, repartit attaquer les ennemis. **443** Pompée, observant depuis une montagne que ses propres navires n'étaient guère efficaces et qu'ils étaient dégarnis de leurs fantassins embarqués, chaque fois qu'ils étaient aux prises avec <les navires ennemis>, et observant que le reste de la flotte d'Agrippa arrivait de Hiéra¹⁶⁰,

donna le signal de la retraite en ordre ; on se retirait donc peu à peu, sans cesser de faire volte-face et d'attaquer. **444** Mais lorsque Agrippa pesa sur eux de tout son poids, au lieu de fuir vers les rivages, ils furent partout où la mer était peu profonde du fait des fleuves.

CVIII. **445** Agrippa, empêché par ses pilotes d'entrer dans des eaux à bas-fond pour attaquer avec de gros navires, jeta l'ancre en pleine mer pour bloquer les ennemis et combattre de nuit, si besoin était. **446** Comme ses amis lui conseillaient de ne pas se laisser emporter par un courage déraisonnable, de ne pas épuiser son armée par des veilles et de pénibles travaux, et de ne pas non plus se fier à une mer si étale¹⁶¹, il eut bien du mal, le soir, à se replier. **447** Les Pompéiens longeaient la côte pour regagner leurs ports, après avoir perdu trente de leurs propres navires, mais coulé cinq navires ennemis, et après avoir causé d'autres dommages considérables et en avoir subi de semblables. **448** Et, lorsqu'il les loua d'avoir résisté à tant de navires, Pompée déclara qu'ils avaient livré un combat de siège plus qu'une bataille navale ; il leur offrit des récompenses comme à des vainqueurs et leur fit espérer d'avoir l'avantage dans le détroit en raison du courant, dans la mesure où ils étaient plus légers ; enfin, il ajouta que lui-même augmenterait quelque peu la hauteur de ses navires.

Attaque de Tauromenium

CIX. **449** Ainsi donc s'achevait la bataille navale qui avait opposé Agrippa et Papias près de Myles. Pompée, qui avait supposé que César était parti pour le camp de Taurus et qu'il allait attaquer Tauromenium (ce qui était le cas), prit la mer aussitôt après le dîner et longea la côte jusqu'à Messine, ayant laissé une partie de ses forces à Myles, afin qu'Agrippa crût qu'il y était encore. **450** Agrippa donc, après avoir accordé un moment de repos à son armée, vogua vers Tyndaris, qui voulait se rendre, aussi vite que l'exigeait la situation. Il pénétra à l'intérieur de la ville, mais comme la garnison combattait brillamment, il en fut chassé. D'autres villes, en revanche, se rangèrent à ses côtés et accueillirent des garnisons. Lui-même regagna la rive opposée¹⁶². **451** César était déjà passé par mer du Scylakion à Leucopétra, croyant savoir avec encore plus de certitude que Pompée était parti de Messine pour Myles à cause d'Agrippa. De

Leucopetra, il devait traverser le détroit, de nuit, pour gagner Tauromenium. **452** Mais informé de l'issue de la bataille navale, il changea d'avis : étant vainqueur, il ne cacherait plus sa traversée, mais ferait le trajet en plein jour avec son armée, qui était confiante. Car il était encore entièrement persuadé que Pompée attendait Agrippa. **453** De jour donc, après avoir observé la pleine mer depuis les montagnes et constaté qu'elle était vierge d'ennemis, il entreprit sa navigation avec autant de troupes que ses navires en accueilleraient, ayant laissé Messala à la tête des troupes restantes jusqu'à ce que les navires revinssent le prendre. **454** Arrivé à Tauromenium, il envoya des émissaires pour pousser la ville à se soumettre, mais sur le refus de la garnison, il longea <l'embouchure du> fleuve Onobala et le sanctuaire d'Aphrodite, et jeta l'ancre près <du temple> de l'Archégète, tenant ce dieu en honneur¹⁶³, pour y établir un camp retranché et mener un engagement contre Tauromenium. **455** L'Archégète est une statuette d'Apollon qu'érigèrent en premier les Naxiens émigrés en Sicile.

CX. **456** Ce fut là que César, en débarquant de son navire, glissa et tomba, mais se releva très vite de lui-même. Et pendant qu'il était encore en train d'établir son campement, Pompée l'attaqua par mer avec une flotte nombreuse, surprise inattendue. Car César croyait qu'il avait été impliqué dans un combat du fait d'Agrippa. **457** Arrivait aussi au galop la cavalerie pompéienne, qui rivalisait de rapidité avec la force navale, et apparaissait d'un autre côté l'infanterie, si bien que tous furent saisis de crainte, étant pris au milieu de trois armées ennemies, et que César le fut aussi, faute de pouvoir rappeler Messala. **458** Les cavaliers pompéiens donc se mirent aussitôt à harceler les Césariens qui étaient encore en train de construire le camp retranché. Et si les fantassins et la force navale avaient donné l'assaut juste après les cavaliers, Pompée aurait peut-être obtenu un résultat relativement plus important. **459** Mais en réalité, comme ils manquaient d'expérience guerrière, ignoraient dans quelle confusion étaient les Césariens et hésitaient à engager un combat à la tombée du soir, ses marins jetèrent l'ancre au promontoire de Coccynum, tandis que ses fantassins, ne jugeant pas bon de camper à proximité des ennemis, se retiraient vers la ville de Phénice. **460** De nuit, tandis que ces derniers se reposaient, les Césariens finissaient d'établir leur camp retranché, mais fatigués par l'effort et la veille, ils partaient au combat avec un handicap. **461** César avait trois légions, cinq cents cavaliers sans chevaux, mille

fantassins légers, deux mille colons en marge de la liste des soldats réguliers¹⁶⁴ et, en outre, une armée navale.

CXI. **462** Après avoir remis toutes ses forces terrestres à Cornificius, il lui ordonna de repousser celles des ennemis et d'accomplir tout ce que l'urgence exigerait. Lui-même prit la mer juste avant le jour et gagna le large avec ses navires, de peur que les ennemis ne lui en fermassent aussi l'accès. **463** Il confia l'aile droite à Titinus, l'aile gauche à Carisius, tandis que lui-même embarquait sur une liburnide¹⁶⁵ et faisait le tour de ses navires en encourageant tous ses hommes. Après avoir adressé cet encouragement, il déposa ses insignes de général en chef, parce qu'il s'estimait particulièrement en grand danger. **464** Pompée étant venu l'attaquer au large, ils s'affrontèrent à deux reprises et la bataille finit vers la nuit. Mais parmi les navires de César que l'on cherchait à capturer ou à incendier¹⁶⁶, certains, après avoir hissé leur petite voile¹⁶⁷, s'éloignaient et voguaient vers l'Italie, au mépris de ordres reçus ; après les avoir poursuivis sur une courte distance, les hommes de Pompée firent volte-face pour attaquer ceux qui restaient derrière : pareillement, ils en capturèrent une partie et incendièrent l'autre. **465** Parmi tous ceux qui fuyaient leur navire en nageant vers la terre, les uns furent tués ou faits prisonniers par les cavaliers de Pompée, tandis que les autres grimpaient en s'élançant vers le camp de Cornificius, lequel Cornificius les soutenait¹⁶⁸ dans leur course en envoyant uniquement ses fantassins légers. Car il ne jugeait pas opportun de faire avancer en ordre de bataille une légion découragée, lorsque lui faisaient face des fantassins enorgueillis de la victoire, comme il était naturel.

CXII. **466** César passa la plus grande partie de la nuit stationné au milieu des canots, et il délibérait en lui-même s'il retournerait auprès de Cornificius en passant au milieu de tant d'épaves ou s'il se réfugierait auprès de Messala, lorsque la Divinité l'entraîna vers le port de Balarus¹⁶⁹ avec un seul écuyer, sans amis, sans gardes personnels ni esclaves. **467** Quelques hommes, dévalant des montagnes pour s'informer sur l'issue des événements, le trouvèrent dans un état de prostration physique et morale, et en le transbordant de barque en barque, afin qu'il passât inaperçu, ils l'emmenèrent auprès de Messala qui n'était pas loin. **468** Aussitôt, avant que l'on eût pris soin de sa personne, César expédia une liburnide à Cornificius et envoya des messagers partout à travers les

montagnes annoncer qu'il était sain et sauf ; il ordonna également à tous de venir en aide à Cornificius, auquel il écrivait de sa propre main qu'il lui enverrait très bientôt des secours. **469** Après avoir pris soin de sa personne et pris un peu de repos, il partit de nuit vers Stylis, escorté par Messala, pour se rendre auprès de Carrinas, qui avait trois légions prêtes pour les opérations préliminaires de débarquement¹⁷⁰. César lui ordonna de passer sur la rive opposée, où lui-même allait aussi se rendre par mer ; d'autre part, il demandait par écrit à Agrippa d'envoyer rapidement auprès de Cornificius, qui était en danger, Laronius avec une armée. **470** Il envoyait de nouveau Mécène à Rome à cause des agitateurs politiques ; certains d'entre eux furent même punis parce qu'ils semaient le trouble. Et il envoyait Messala à Dicaearchia pour qu'il conduisît à Hipponion celle que l'on appelait la « première » légion¹⁷¹.

Anabase de Cornificius

CXIII. **471** Messala était cet homme que les triumvirs avaient condamné à mort sur les listes de proscriptions affichées à Rome, en promettant par la voix du héraut argent et liberté à celui qui le tuerait. A la mort de Cassius et de Brutus, auprès desquels il s'était réfugié, il avait remis sa flotte à Antoine, après avoir conclu un accord avec lui. **472** J'ai jugé bon de rappeler ici ce fait pour que l'on ait l'envie d'imiter la vertu des Romains¹⁷², en voyant que Messala, qui tenait celui qui l'avait proscrit, seul dans une si grande adversité, prit soin de lui comme d'un chef suprême et lui sauva la vie. **473** De son côté, Cornificius pouvait facilement repousser les ennemis depuis son camp retranché, mais comme il était en danger, faute de ressources, il fit sortir son armée en ordre de bataille et provoqua l'ennemi au combat. **474** Or, Pompée ne voulait pas lutter contre des hommes dont tout l'espoir reposait sur ce combat, mais attendait qu'ils fussent réduits à se rendre par la famine. Cornificius faisait donc route, gardant au centre de la formation ceux qui avaient fui loin de leur navire sans leurs armes. Et il avançait, quoique frappé à distance et mis en difficulté, en terrain plat, par les cavaliers, en terrain accidenté, par les soldats dépourvus d'armes lourdes et légers à la course¹⁷³, qui étant des Numides d'Afrique, lançaient des javelots très loin puis s'esquivaient devant ceux qui contre-attaquaient¹⁷⁴.

CXIV. **475** Trois jours après, ils arrivèrent non sans peine jusqu'à la « Terre sans eau » : on raconte qu'à cette époque un torrent de lave, descendant tel <le Phlégéthon> jusqu'à la mer¹⁷⁵, l'avait recouverte et avait tari les sources qui s'y trouvaient. Les habitants locaux ne font route sur cette terre que la nuit, parce que, depuis cette époque, l'air y est suffocant et chargé de poussières de cendres. Or, Cornificius et ses hommes n'osaient pas avancer de nuit, surtout en phase de nouvelle lune, parce qu'ils ne connaissaient pas les chemins et craignaient des embuscades. Il leur était aussi insupportable de le faire de jour, mais ils étouffaient et avaient la plante des pieds en feu, comme à la saison chaude et en période de canicule, surtout ceux qui étaient pieds nus. **476** Faute de pouvoir s'attarder, à cause de la soif qui les tourmentait, ils ne lançaient plus de contre-attaque sur aucun de ceux-là même qui les frappaient à distance, mais ils se laissaient blesser sans couverture. **477** Comme d'autres ennemis occupaient de surcroît les issues de cette terre de feu, ceux qui en avaient la force, sans faire cas de ceux qui étaient plus faibles et pieds nus, s'élançaient vers les gorges avec une hardiesse téméraire et repoussaient les ennemis dans la limite de leurs forces. **478** Mais les gorges suivantes étant elles aussi occupées, ils commencèrent dès lors à désespérer de leur salut et à se laisser aller, accablés par la soif, la chaleur et la fatigue. Comme Cornificius les stimulait et leur montrait une source à proximité, ils cherchèrent de nouveau à forcer le passage, au prix de lourdes pertes dans leurs rangs, mais d'autres ennemis occupaient la source, et les hommes de Cornificius, dès lors envahis par un total découragement, abandonnaient.

CXV. **479** Ils étaient dans cet état, lorsqu'ils voient apparaître au loin Laronius, qui avait été envoyé par Agrippa avec trois légions ; ils ne distinguaient pas encore si c'était un ami, mais comme poussés par l'espoir, ils ne cessaient de s'attendre à un événement de cette sorte, ils se ressaisirent de nouveau avec vigueur¹⁷⁶. **480** Lorsqu'ils virent aussi les ennemis abandonner le point d'eau afin de ne pas être pris en tenaille par l'adversaire, ils hurlèrent de joie, aussi fort qu'ils pouvaient, et, après que Laronius leur eut répondu par des cris, ils coururent s'emparer de la source. Leurs chefs les empêchaient de boire à grands traits, mais tous ceux qui n'en tinrent pas compte mouraient en buvant.

CXVI. **481** Ce fut ainsi que, alors qu'ils se trouvaient dans une situation désespérée, Cornificius et la partie de son armée qui avait devancé le reste trouvèrent leur salut auprès d'Agrippa à Myles. Agrippa venait de prendre Tyndaris, place forte remplie de vivres et bien située pour une guerre consécutive à un débarquement, et César y transporta ses troupes d'infanterie et ses cavaliers. Il eut au total en Sicile vingt et une légions de fantassins, ainsi que vingt mille cavaliers et plus de cinq mille fantassins légers. **482** Mais Myles et toute la zone côtière allant de Myles jusqu'à Nauoque et au cap de Pelorias étaient encore occupées par des garnisons pompéiennes, qui craignant surtout Agrippa, avaient des feux constamment allumés pour incendier ceux qui les attaqueraient. **483** Pompée contrôlait aussi chacun des deux défilés. Autour de Tauromenium et près de Myles, il avait fait fortifier les voies permettant de contourner les montagnes, et il harcelait César, qui progressait depuis Tyndaris, sans toutefois que celui-ci engageât le combat. **484** Mais comme il pensait qu'Agrippa voulait attaquer le cap de Pelorias, il vola vers cet endroit, après avoir abandonné les défilés proches de Myles. César les occupa, ainsi que Myles et Artémision, très petite localité où se trouvaient, dit-on, les bœufs du Soleil et où le sommeil s'était emparé d'Ulysse¹⁷⁷.

CXVII. **485** Comme sa conjecture sur les intentions d'Agrippa s'était révélée fausse, Pompée fut informé¹⁷⁸ qu'il avait été dépossédé des défilés et fit venir Tisienus avec son armée. César marcha à la rencontre de Tisienus, mais il se trompa de chemin près du mont Myconium, où il passa la nuit sans tente. Une pluie torrentielle, comme il s'en produit à la fin de l'automne, s'étant mise à tomber, quelques-uns de ses écuyers passèrent la nuit entière à tenir un bouclier gaulois au-dessus de lui pour l'abriter. **486** L'Etna lançait des grondements violents, de longs mugissements et des éclairs flamboyants¹⁷⁹ qui illuminaient l'armée de partout, si bien que les Germains, saisis d'effroi¹⁸⁰, sautaient de leur lit¹⁸¹, tandis que les autres, qui avaient entendu parler <des phénomènes relatifs à> l'Etna, n'étaient pas sans croire qu'en des circonstances si extraordinaires, le torrent de lave allait les submerger, lui aussi. **487** Après cela, César ravagea le territoire ayant autrefois appartenu aux Lestrygons¹⁸², et Lépide, qui fourrageait, vint à sa rencontre : tous deux campèrent près de Messine.

CXVIII. **488** Comme de nombreuses escarmouches avaient lieu à travers la Sicile entière, mais aucune opération plus importante, César envoya Taurus couper les vivres à Pompée et prendre pour commencer les villes qui lui en fournissaient. **489** Particulièrement éprouvé par cette tactique, Pompée optait pour une grande bataille qui déciderait de l'issue globale de la guerre. C'étaient les troupes terrestres de César qu'il redoutait, mais fier de ses propres navires, il envoya un messenger demander à César s'il acceptait qu'une bataille navale décidât de l'issue de la guerre¹⁸³. Celui-ci était terrifié par tout ce qui était opérations maritimes, étant donné qu'il n'en avait mené aucune avec succès jusqu'ici¹⁸⁴, mais ayant jugé honteux de refuser, il accepta. **490** Ils se fixèrent un jour, pour lequel devaient être préparés, dans chacun des deux camps séparés, trois cents navires portant toutes sortes d'engins balistiques¹⁸⁵, des tours et toutes les machines imaginables. **491** Agrippa imagina l'engin appelé *harpax*, pièce de bois longue de cinq coudées, cerclée de fer et munie d'anneaux à chacune des deux extrémités : à l'un des anneaux était attaché l'*harpax*, pièce de fer recourbée, et à l'autre, de nombreux filins, qui grâce à des machines tiraient l'*harpax* lorsque, catapulté, il s'accrochait au navire ennemi¹⁸⁶.

Bataille de Nauoque

CXIX. **492** Lorsque le jour fut arrivé, c'étaient d'abord les rameurs qui rivalisaient de vitesse et poussaient des cris, et des projectiles volaient, lancés mécaniquement pour les uns, manuellement pour les autres, comme des pierres¹⁸⁷, des traits enflammés et des flèches. **493** C'étaient ensuite les navires eux-mêmes qui se fracassaient les uns contre les autres, certains de flanc, d'autres à la hauteur des oreilles de proue, d'autres enfin du côté de l'éperon, là où les coups sont particulièrement vigoureux, pour déséquilibrer les soldats de marine et neutraliser le navire, mieux que des coups portés ailleurs. **494** D'autres navires, de part et d'autre, coupaient la ligne ennemie, en lançant des projectiles et des javelots. Et les canots recueillaient ceux qui tombaient à l'eau. La violence était à l'oeuvre, comme la vigueur des marins et l'habileté des pilotes ; c'étaient des cris et des encouragements lancés par les généraux, et il y avait tous les engins possibles. **495** Mais c'était l'*harpax* qui avait le plus de succès, dans la mesure où, lancé de loin grâce à sa légèreté, il tombait sur les navires et s'y accrochait, surtout

dès qu'il était tiré en arrière par la traction des filins. Pour ceux qui en subissaient les dommages, il n'était pas facile à couper à cause du fer qui l'entourait, et sa longueur rendait les filins très difficiles à atteindre pour ceux qui cherchaient à les couper. Cet engin n'était pas connu jusqu'alors, sans quoi l'on aurait fixé des faux à des lances. **496** Pris au dépourvu, les Pompéiens n'imaginaient qu'une seule solution, celle de faire marche arrière, en ramant en sens contraire. Mais comme les ennemis faisaient de même, les forces des équipages s'équilibraient et l'*harpax* produisait son effet propre.

CXX. **497** Chaque fois que les navires se retrouvaient donc côte à côte, on combattait par tous les moyens et, de part et d'autre, on se lançait à l'abordage. Dès lors, il n'était plus aussi facile qu'avant de distinguer l'ennemi. Car les soldats utilisaient le plus souvent les mêmes armes et parlaient presque tous la langue latine ; dans la mêlée, on donnait le mot d'ordre à ses compagnons comme à ses adversaires, ce qui était surtout à l'origine de nombreux pièges diverses dans les deux camps, et il en résultait une méfiance envers ceux qui les avaient prononcés ; enfin, tous étaient dans l'incapacité de se reconnaître les uns les autres, étant donné qu'ils étaient en pleine bataille et au milieu d'une mer remplie de corps, d'armes et d'épaves¹⁸⁸. **498** Ils n'avaient pas manqué, en effet, de tenter tous les moyens, à la seule exception du feu. Après les premiers abordages, ils s'étaient abstenus de l'employer, les navires étant coque contre coque. **499** Depuis le rivage, chacune des deux armées terrestres regardait au loin vers la mer, dans la crainte et la tension¹⁸⁹, parce que c'était sur cette bataille navale qu'elles aussi fondaient l'espoir de leur propre salut. Mais en vérité, elles ne distinguaient rien, et elles ne le pouvaient pas, aussi grande que fût l'attention avec laquelle elles observaient, étant donné que six cents navires environ étaient rangés en ordre de bataille sur une très grande distance et que les cris de lamentation se déplaçaient tour à tour, venant d'un côté puis de l'autre.

CXXI. **500** Ce ne fut pas sans peine qu'à la longue, grâce aux couleurs des tours (car c'était par ces seules couleurs que les navires se différenciaient les uns des autres), Agrippa comprit que Pompée avait perdu un plus grand nombre de navires, et il se mit donc à encourager les équipages proches de lui, comme si le succès leur était déjà acquis ; tombé de nouveau sur les ennemis, il les harcelait sans répit, tant et si bien que,

contraints par la force, tous ceux qui se trouvaient en face de lui renversèrent leurs tours¹⁹⁰ et après avoir viré de bord, prirent la fuite vers le détroit. **501** Dix-sept navires eurent le temps de s'y engouffrer. Quant au reste d'entre eux, comme Agrippa leur avait fermé le passage, certains s'échouaient sur le rivage, parce qu'ils étaient poursuivis ; dans leur élan, ceux qui les poursuivaient s'échouaient avec eux, ou bien ils tiraient à l'eau les navires immobilisés, ou bien encore ils les incendiaient. Tous ceux qui combattaient encore au large, ayant observé ce qui se passait autour d'eux, se rendaient aux ennemis. En mer, l'armée navale de César entonna donc un chant de victoire et, sur le rivage, l'armée terrestre répondit par des cris. **502** Les Pompéiens se répandirent en lamentations et Pompée lui-même, quittant précipitamment Nauloque, se pressa de gagner Messine, sans même avoir fait de recommandations concernant ses troupes terrestres, tant il était frappé de stupeur. Aussi, comme Tisienus négociait sa reddition, César les accueillit sous conditions et accueillit après eux les cavaliers, comme les préfets de la cavalerie offraient de se rendre. **503** Avaient coulé dans cette pénible bataille trois navires appartenant à César et vingt-huit à Pompée ; le reste de la flotte pompéienne avait été complètement détruit par les flammes, avait été capturé ou s'était fracassé, en s'échouant sur le rivage ; seuls les dix-sept navires avaient réussi à fuir.

CXXII. **504** Informé en chemin de ce que son armée terrestre avait changé de camp, Pompée troqua son vêtement d'*imperator* contre celui de simple particulier et envoya des hommes à Messine charger tout ce qu'ils pouvaient sur les navires, avant son arrivée : tout était prêt depuis longtemps. **505** Il faisait aussi venir en hâte Plinius de Lilybée avec les huit légions dont il disposait, pour fuir avec ces dernières. Plinius se pressait de le rejoindre, mais comme d'autres (amis, garnisons et troupes) faisaient défection et comme la flotte ennemie entrait dans le détroit, sans même attendre patiemment Plinius dans une ville pourtant bien fortifiée, Pompée s'enfuit de Messine à la tête de ses dix-sept navires pour rejoindre Antoine, puisque c'était dans des circonstances analogues, se disait-il, qu'il avait sauvé la mère de ce dernier. **506** Plinius, faute de l'avoir trouvé à temps, entra dans Messine et occupa la ville. Mais si César restait lui-même dans le camp près de Nauloque, il ordonna, en revanche, à Agrippa de prendre position près de Messine. Et celui-ci prit position avec Lépide¹⁹¹. **507** Lorsque Plinius envoya une ambassade négocier un armistice, Agrippa était d'avis d'attendre

César jusqu'à l'aube, mais Lépide accorda l'armistice et, cherchant à s'approprier l'armée de Plinius, il consentait à ce qu'elle pillât la ville avec le reste de l'armée. **508** Ayant trouvé un butin inattendu, outre la vie sauve, qui était le seul et unique objet de leur sollicitation, les hommes de Plinius employèrent la nuit entière à piller Messine avec ceux de Lépide et passèrent dès lors sous le commandement de Lépide.

Elimination de Lépide

CXXIII. **509** Disposant (les hommes de Plinius inclus) de vingt-deux légions d'infanterie et de nombreux cavaliers, Lépide éprouvait une fière assurance et il se figurait qu'il serait maître de la Sicile, en avançant comme prétexte qu'il était le premier à avoir débarqué sur cette île et qu'il avait rallié plus de villes que les autres. Aussitôt, il envoya à ses garnisons une circulaire disant de ne pas laisser approcher ceux qui viendraient de la part de César, tandis que lui-même se rendait maître de tous les défilés. **510** César arriva le lendemain et adressa des reproches à Lépide par l'entremise de ses amis, qui déclaraient qu'il était venu en Sicile en tant qu'allié de César et non pour la conquérir dans son propre intérêt. Celui-ci répliqua qu'il avait perdu sa position primitive, que César l'occupait à lui seul et que, s'il le voulait, il lui donnait maintenant l'Afrique et la Sicile en échange de celle-là. **511** Mécontent, César, dans un accès de colère, vint en personne reprocher son ingratitude à Lépide, et après s'être violemment menacés, ils se séparèrent ; aussitôt après, les gardes cessèrent d'être assurées en commun, tandis que les navires mouillaient à l'ancre¹⁹², parce que Lépide songeait, dit-on, à les incendier.

CXXIV. **512** L'armée était accablée à l'idée de devoir mener une nouvelle guerre civile et de ne jamais devoir être délivrée des séditions. Néanmoins, les soldats ne plaçaient pas César et Lépide sur le même plan, pas même ceux qui servaient sous Lépide, mais ils admiraient César pour sa valeur et pouvaient témoigner de l'indolence de Lépide, auquel ils reprochaient même le pillage de Messine, parce qu'ils avaient été mis sur un pied d'égalité avec les vaincus. **513** Comme on l'informait de cette situation, César envoyait des émissaires de tous côtés donner secrètement à chaque groupe des conseils éclairant leurs intérêts. Lorsqu'il vit que de nombreux soldats avaient été corrompus,

surtout les anciens soldats de Pompée, parce qu'ils craignaient que l'armistice conclu avec Lépide ne fût pas valide tant que César ne l'aurait pas ratifié, et alors que Lépide ignorait encore cela, tant il était insouciant, César gagna son campement avec de nombreux cavaliers, qu'il laissa devant le camp retranché pour n'entrer qu'avec quelques-uns, et passa devant chaque unité, en lui certifiant que c'était contre son gré qu'il était engagé dans cette guerre. **514** Tandis que les soldats présents le saluaient du titre d'*imperator*, tous ceux des Pompéiens qui avaient été corrompus couraient vers lui les premiers et le priaient de leur faire grâce. Celui-ci se dit étonné de ce qu'ils demandassent grâce avant même de faire ce qui devait servir leurs propres intérêts. Ayant compris <ce qu'il voulait dire>, ceux-ci se saisirent aussitôt des enseignes et les remirent à César, tandis que d'autres démontaient des tentes¹⁹³.

CXXV. **515** Lorsque Lépide entendit ce tumulte, il sortit en courant de sa tente pour faire prendre les armes. On se lançait déjà des projectiles et l'un des écuyers de César tombait mort, lorsque César lui-même fut frappé à la cuirasse ; mais le trait n'atteignit pas la peau et César s'enfuit au galop vers ses cavaliers¹⁹⁴. **516** A un poste de garde de Lépide, on se moqua de lui, en le voyant ainsi courir, et César eut un tel accès de colère qu'il ne se ressaisit pas avant de l'avoir pris avec ses cavaliers et détruit. **517** A l'inverse, les commandants d'autres postes de garde, les uns aussitôt, les autres, de nuit seulement¹⁹⁵, abandonnèrent le parti de Lépide pour celui de César, les uns sans avoir subi aucun engagement, les autres après s'être fait harcelés par des cavaliers juste pour opposer un semblant de résistance. **518** Il y en avait, d'autre part, qui continuaient à supporter patiemment les attaques et à les repousser. Car Lépide envoyait partout des renforts à tous <les postes de garde>. Mais comme les renforts eux-mêmes changeaient de parti, le reste de l'armée de Lépide opéra lui aussi un revirement d'intentions, même tous ceux qui lui étaient encore favorables. **519** Tous ceux des Pompéiens restés auprès de lui étaient une fois encore les premiers à s'élancer pour changer de camp, une unité après l'autre. Lépide avait fait armer ses autres soldats pour leur faire obstacle, mais ceux qui avaient pris les armes pour faire obstacle aux autres emportaient avec eux leurs enseignes et se retiraient avec les autres auprès de César. **520** Tandis qu'ils s'en allaient, Lépide leur adressait des menaces et des prières, s'accrochait à leurs enseignes et disait

qu'il ne lâcherait pas, jusqu'à ce que l'un des porte-enseignes lui dît qu'il lâcherait une fois mort. Et saisi de crainte, il lâcha.

CXXVI. **521** Les cavaliers, qui étaient les derniers à se retirer, envoyèrent un messager à César pour savoir s'ils devaient tuer Lépide, puisqu'il n'était plus *imperator*. Mais César donna une réponse négative. **522** Ainsi, Lépide, confronté à une déloyauté générale et inattendue, se retrouva en peu de temps privé d'un si grand succès et d'une si grande armée. Après avoir changé son vêtement, il accourut vers César à toutes jambes, tandis que les témoins de la scène couraient avec lui, comme pour assister à un spectacle. **523** Il accourait vers César, lorsque celui-ci se leva devant lui et, après l'avoir empêché de se jeter à ses pieds, comme il le voulait, l'envoya à Rome dans le vêtement qu'il portait précisément à ce moment-là, simple particulier d'*imperator* qu'il était, n'étant plus rien, sinon prêtre titulaire du pontificat qu'il exerçait. **524** Celui-ci donc, qui avait été *imperator* à bien des reprises, ainsi que membre du triumvirat, et qui avait désigné des magistrats, ainsi que condamné à mort par proscription tant d'hommes de son rang, passa le reste de sa vie comme un simple particulier et comme le subordonné de certains proscrits, devenus magistrats ultérieurement.

CXXVII. **525** Quant à Pompée, César ne se lança point à sa poursuite et il ne chargeait personne d'autre de le poursuivre, soit qu'il se gardât de faire une incursion dans des territoires relevant d'une autre autorité, celle d'Antoine, soit qu'il attendît de voir la suite des événements et le comportement qu'aurait Antoine envers Pompée, pour avoir un motif de dispute, au cas où se produiraient des manquements aux accords conclus (car ils n'étaient assurément pas sans soupçonner depuis longtemps que par amour du pouvoir, ils se chercheraient querelle, une fois les autres écartés), soit, comme César lui-même le dit ultérieurement, parce que Pompée n'était pas un meurtrier de son père¹⁹⁶. **526** Mais il réunissait son armée, qui comptait quarante-cinq légions de fantassins, ainsi que vingt-cinq mille cavaliers, auxquels s'ajoutaient un nombre de fantassins légers supérieur à la moitié des cavaliers, ainsi que six cents navires de guerre. Les navires de transport, comme leur nombre était incalculable¹⁹⁷, il les renvoyait de tous côtés à leurs propriétaires. **527** Il offrait à son armée victorieuse des récompenses, dont il donnait dès

à présent une partie et promettait le reste, il distribuait des couronnes et des honneurs, et faisait grâce aux officiers de Pompée¹⁹⁸.

Mutinerie de l'armée

CXXVIII. **528** Alors qu'il était plein de prétention après ces événements, la justice divine le punit pour cette prétention¹⁹⁹ : l'armée se mutina, surtout ses propres troupes, faisant pression pour être libérée du service et recevoir les mêmes privilèges que ceux qui s'étaient battus à Philippes²⁰⁰. **529** César savait que la présente bataille ne ressemblait pas à la précédente, mais il promettait pourtant de les récompenser comme ils le méritaient, en même temps que les soldats servant sous Antoine, lorsque celui-ci aussi arriverait. Concernant le refus de servir, il leur rappelait, sur le ton de la menace, les lois ancestrales, le serment qu'ils avaient prêté et les punitions qu'ils encouraient. **530** Mais comme ils ne l'écoutaient pas avec obéissance, il abandonna la menace, pour éviter que ne s'élevât, de surcroît, quelque tumulte parmi les troupes qu'il avait récemment recueillies ; il dit que le moment venu, il les licencierait, avec Antoine, et que pour l'heure, il ne les conduirait plus vers des guerres civiles, qui s'étaient achevées sur un heureux succès, mais contre les Illyriens et contre d'autres peuples barbares, qui ébranlaient la paix durement acquise, guerres qui lui permettraient de les enrichir grandement. **531** Ceux-ci affirmèrent qu'ils ne referaient pas campagne avant d'avoir reçu des récompenses et des honneurs pour leurs précédentes actions. Celui-ci dit que, pour ce qui était des honneurs, il n'allait pas les différer plus longtemps maintenant ; aux nombreux honneurs accordés, il ajoutait encore, entre autres gratifications, des couronnes pour les légions, et pour les centurions et les tribuns, des vêtements bordés de pourpre et le rang de sénateur dans leurs patries respectives. **532** Tandis qu'il ajoutait encore d'autres gratifications de ce genre, un tribun militaire nommé Ophillius rétorqua que des couronnes et de la pourpre n'étaient que des hochets pour enfants : des récompenses dignes d'une armée, c'étaient des domaines et de l'argent ! Après que la troupe se fut écriée qu'Ophillius disait vrai, César s'éloigna du tribunal, mécontent, tandis que les autres entouraient le tribun, en le couvrant d'éloges et en insultant ceux qui ne se rangeaient pas de son côté. **533** Celui-ci disait que même seul, il suffirait,

s'agissant de revendications aussi justes. Mais le lendemain de ces propos, il avait disparu, sans même que l'on sût ce qui était arrivé.

CXXIX. **534** Au sein de l'armée, la crainte était telle que plus personne ne prononçait la moindre parole à titre individuel, mais les soldats criaient de concert, en se réunissant unité après unité, qu'on les libérât du service²⁰¹. César se conciliait leurs chefs de diverses manières et accordait leur congé, s'ils le voulaient, à ceux qui avaient fait campagne à Philippes et à Modène, puisqu'ils avaient évidemment dépassé le temps du service. **535** Il s'en présenta environ vingt mille auquel il donnait aussitôt leur congé et qu'il renvoyait de l'île, de peur qu'ils n'en corrompissent d'autres, après avoir apporté à ceux-là seuls qui avaient servi à Modène, cette simple précision : il leur donnerait ce qu'il avait alors promis, bien qu'ils eussent été licenciés de la sorte. **536** Après s'être dirigé vers le reste de la troupe, il remit en mémoire aux mutins le parjure dont ils s'étaient rendus coupables, en se faisant libérer du service contre le gré de leur *imperator* ; par contre, il décernait des éloges aux soldats présents à ses côtés, leur faisait espérer qu'il leur donnerait bientôt leur congé, lorsqu'il n'aurait plus aucune raison de le regretter²⁰², et qu'il les enrichirait grandement, au moment de leur donner leur congé ; pour l'heure, il les gratifiait chacun de cinq cents deniers supplémentaires. **537** Après avoir tenu ces propos, il imposait à la Sicile une contribution de mille six cents talents ; il désignait, d'autre part, des gouverneurs d'Afrique et de Sicile, répartissait des troupes dans chacune des deux provinces, faisait passer par mer les navires d'Antoine à Tarente, embarquait une partie de ses troupes restantes pour l'Italie, où il les envoyait en avant-garde, et, menant avec lui l'autre partie, quittait lui-même l'île en franchissant <le détroit>.

César de retour en Italie

CXXX. **538** A son arrivée, le Sénat lui décerna par un sénatus-consulte des honneurs immenses, le laissant décider de tous les recevoir ou bien de ne recevoir que ceux qu'il jugerait bon d'accepter. Ceints de couronnes, les sénateurs ainsi que le peuple s'avançaient le plus loin possible à sa rencontre et l'escortaient dans les temples et, des temples, jusque chez lui, où il se retirait. **539** Le lendemain, lui-même adressa un

discours au Sénat et un autre au peuple, énumérant les actions qu'il avait accomplies et les mesures qu'il avait prises depuis le début de son mandat jusqu'à ce jour. Et après avoir couché par écrit ces discours, il les publia sous forme de livre. **540** Il annonçait Paix et Joie²⁰³, maintenant que les guerres civiles étaient complètement éteintes, il exonérait des impôts ordinaires et extraordinaires ceux qui étaient encore redevables, et les percepteurs de taxes, ainsi que les fermiers publics, de ce qu'ils devaient encore. **541** Parmi les honneurs qui lui étaient décernés par sénatus-consulte, il acceptait une ovation, des supplications annuelles à la date de ses victoires et l'érection, sur le Forum, d'une colonne surmontée d'une statue dorée de sa personne, avec le vêtement qu'il portait en entrant dans le Ville, laquelle colonne serait entourée de rostres de navires. **542** Et la statue fut érigée, portant l'inscription : « La Paix, depuis longtemps troublée par des séditions, il l'a solidement établie sur terre et sur mer ».

CXXXI. **543** Alors que le peuple voulait dépouiller Lépide de sa dignité de souverain pontife pour la lui remettre, dignité dont il est d'usage qu'une seule personne soit revêtue à vie, César refusait et il n'admettait pas, comme le peuple l'invitait à le faire, d'exécuter Lépide comme un ennemi. **544** Il envoya à toutes ses armées des lettres scellées, avec ordre de toutes les ouvrir le même jour et d'exécuter ensuite les consignes qu'elles contenaient. Ces directives concernaient tous les esclaves qui, après s'être sauvés durant la sédition, servaient comme soldats et pour qui Pompée avait demandé l'affranchissement, lequel avait été accordé par le Sénat et par les accords conclus. **545** Ces esclaves furent tous arrêtés dans la même journée et après qu'ils eurent été conduits à Rome, César les rendit à leurs maîtres romains et italiens ou aux héritiers de ces derniers²⁰⁴, et il les rendit aussi à leurs maîtres siciliens. Et tous ceux qui n'avaient personne pour en reprendre possession, il les faisait tuer près des villes mêmes dont ils s'étaient sauvés.

CXXXII. **546** Cela semblait donc marquer la fin des séditions de cette époque. César avait alors atteint l'âge de vingt-huit ans et les villes lui élevaient des statues près de celles de leurs propres dieux. **547** Comme Rome elle-même et l'Italie étaient infestées de pillards qui²⁰⁵, par bandes, se livraient ouvertement à des actes de brigandage, et comme ces événements ressemblaient plus à du pillage audacieux qu'à du brigandage

clandestin, Sabinus, chargé par César de redresser la situation, procéda à l'extermination des <pillards> qui étaient capturés, mais malgré leur nombre, après une année révolue seulement, il avait ramené tout à une paix telle que l'on n'avait plus de précautions à prendre²⁰⁶. Et c'est depuis cette époque qu'est restée, dit-on, l'habitude d'avoir un corps de vigiles ainsi que leur mode d'action. **548** César, admiré pour ce redressement de situation si rapide et inattendu, permettait aux magistrats annuels d'exercer une grande partie du gouvernement conformément aux usages ancestraux, faisait brûler tous les documents constituant des traces de la sédition et disait qu'il rendrait au peuple l'intégralité de sa constitution, lorsque Antoine serait revenu de chez les Parthes. Car il était persuadé que ce dernier voulait, lui aussi, démissionner de la magistrature qu'ils exerçaient, maintenant que c'en était fini des guerres civiles²⁰⁷. Après ce discours, au milieu des acclamations, on l'élut tribun de la plèbe à vie, en lui donnant sans doute une magistrature perpétuelle pour le pousser à quitter la précédente. **549** Celui-ci accepta cette charge aussi et envoya de sa propre autorité un message à Antoine concernant leur magistrature. Ce dernier donnait également des instructions à Bibulus²⁰⁸, qui partait auprès de César, pour une entrevue avec lui. D'autre part, lui-même envoyait ses chefs militaires dans ses provinces, tout en songeant à participer à l'expédition contre les Illyriens.

Fin de Sextus Pompée

Fuite en Orient

CXXXIII. **550** Quant à Pompée, il quitta la Sicile pour aborder au cap lacinien et pilla le sanctuaire de Junon, riche d'offrandes, dans sa fuite vers Antoine. Après avoir débarqué à Mitylène, il séjourna dans cet endroit où son père, lorsqu'il faisait la guerre à Gaius César, l'avait mis à l'abri avec sa mère²⁰⁹, alors qu'il était encore enfant, et où, une fois vaincu, il était venu les rechercher. **551** Comme Antoine faisait la guerre en Médie contre les Mèdes et les Parthes, Pompée projetait de se livrer à lui à son retour. Mais lorsqu'il fut informé qu'Antoine avait été vaincu et lorsque la rumeur publique colporta les faits en les grossissant²¹⁰, il reprit espoir, persuadé qu'il succéderait à Antoine, s'il était mort, ou qu'il partagerait avec lui à son retour. A son esprit s'imposait une idée

fixe, celle de Labienus, qui peu de temps auparavant avait fait une incursion dans la province d'Asie. **552** Il était donc dans ces dispositions, lorsqu'on lui annonce qu'Antoine est rentré à Alexandrie. Jouant encore double jeu²¹¹, il envoyait des ambassadeurs à Antoine, en se livrant à lui et en se donnant à lui pour ami et allié²¹², alors qu'en réalité, il examinait en détail l'état de ses affaires. **553** D'autre part, il envoyait secrètement des ambassadeurs en Thrace et dans le Pont aux dynastes de ces deux pays, songeant, si les projets qu'il roulait dans son esprit échouaient, à fuir par le Pont en Arménie. **554** Il en envoyait aussi aux Parthes, dans l'espoir que, pour finir la guerre qu'ils menaient contre Antoine, ils s'empresseraient d'accueillir un général romain et surtout un fils de Pompée le Grand²¹³. Il préparait ses navires et exerçait ses troupes qui étaient à bord, en jouant la comédie : il feignait ou de craindre César ou de faire ces préparatifs militaires pour Antoine.

Discours des ambassadeurs pompéiens à Antoine

CXXXIV. **555** Aussitôt informé des dispositions prises par Pompée, Antoine avait choisi Titius comme général pour le contrer, et il lui ordonnait de prendre des navires et des troupes en Syrie, pour faire vigoureusement la guerre à Pompée, s'il faisait la guerre, ou pour le traiter avec honneur, s'il se livrait à lui, Antoine. **556** Par ailleurs, il donnait audience aux ambassadeurs venus lui apporter ce message : « Si Pompée nous a envoyés, ce n'est pas faute d'avoir le recours de passer par mer en Ibérie, s'il était décidé à faire la guerre, puisqu'elle lui est favorable en mémoire de son père, qu'elle l'a protégé, lorsqu'il était encore assez un jeune homme, et qu'elle l'invite à cet effet, aujourd'hui encore : c'est qu'il préfère être en paix avec toi et faire la guerre, si jamais la situation l'exigeait, sous tes ordres. **557** Et ces propositions, ce n'est pas la première fois aujourd'hui qu'il les fait : du temps où il dominait la Sicile et ravageait l'Italie, lorsqu'il t'envoyait ta mère après l'avoir sauvée, il les faisaient déjà. **558** Et si tu les avais acceptées, Pompée n'aurait pas été chassé de Sicile (car tu n'aurais pas fourni à César tes navires contre lui) et toi, tu n'aurais pas été vaincu chez les Parthes, faute d'avoir reçu les troupes que César avait promis de t'envoyer ; au contraire, tu

dominerais actuellement l'Italie elle-même, outre les territoires que tu possédais déjà. **559** Bien que tu aies refusé ces propositions, qui pourtant seraient intervenues alors à un moment particulièrement opportun pour toi, même aujourd'hui, Pompée te demande de ne pas te laisser fréquemment piéger par César, ni par des propos qu'il tient, ni par la parenté qui vous a liés et ce, en te rappelant que, quoique parent de Pompée, après avoir conclu des accords avec lui, il lui a fait la guerre sans motif, et aussi que, quoique Lépide lui fût associé dans l'exercice du pouvoir, il l'a dépouillé de sa part, sans partager avec toi les bénéfices de ces deux actions.

CXXXV. **560** La dernière personne qui reste maintenant pour l'empêcher de gouverner seul comme il le désire ardemment, c'est toi. Car il serait actuellement aux prises avec toi, si Pompée n'était pas là entre vous. **561** Ces conséquences, tu les prévois vraisemblablement toi aussi de toi-même, mais si Pompée, lui aussi, les souligne, c'est par l'effet de sa bienveillance, parce qu'il préfère un homme dénué de méchanceté et magnanime à un homme faux, rusé et artificieux. **562** Il ne te reproche même pas le don des navires que tu as donnés contre lui à César par nécessité, puisque tu avais besoin de recevoir des troupes en échange pour attaquer les Parthes, mais il se contente de te rafraîchir la mémoire, en soulignant que ces troupes ne t'ont pas été envoyées. **563** En un mot, Pompée se livre à toi avec les navires dont il dispose encore et avec les troupes qui lui sont assurément les plus fidèles et qui ne l'ont pas abandonné, même dans sa fuite ; si tu restes en paix, ce sera une grande gloire pour toi de sauver le fils de Pompée le Grand, et si tu fais la guerre, tu auras un parti suffisamment puissant pour la guerre à venir, laquelle est imminente. »

CXXXVI. **564** Après que les ambassadeurs eurent tenu ces propos, Antoine leur fit connaître les consignes qu'il avait données à Titius. Si Pompée avait réellement ces intentions, il disait qu'il vienne sous l'escorte de Titius. **565** Durant ces négociations, les ambassadeurs envoyés chez les Parthes par Pompée furent capturés par les généraux d'Antoine et conduits à Alexandrie. Instruit de la situation en détail, Antoine convoqua les ambassadeurs de Pompée et leur fit voir ceux qui avaient été capturés. **566** Et eux, même dans ces circonstances, priaient Antoine de pardonner à un jeune homme qui, plongé dans des malheurs extrêmes, avait été contraint, par la crainte qu'Antoine ne

l'accueillît pas en ami, de faire jusqu'à des tentatives de rapprochement avec les éternels et pires ennemis des Romains ; il montrerait, dès qu'il serait instruit des dispositions d'Antoine, qu'il n'avait plus besoin de faire aucune tentative ni aucune autre machination. Antoine prêta foi à ces propos, parce que dans tous les domaines, c'était un esprit simple, élevé et dénué de méchanceté.

Poursuite de Pompée par les généraux antoniens

CXXXVII. **567** Pendant ce temps, Furnius, qui gouvernait la province d'Asie pour Antoine, accueillait Pompée, qui était arrivé là et ne créait aucun remous ; Furnius, en effet, n'était pas de taille à combattre Pompée, pour lui faire obstacle, et ne connaissait pas les intentions d'Antoine. Mais lorsqu'il le vit exercer son armée, il enrôla quelques-uns de ses sujets, et fit venir en hâte Ahenobarbus, qui commandait une armée voisine, et Amyntas, qui venait d'ailleurs. **568** Comme ils avaient fait leur jonction promptement, Pompée se plaignait de ce qu'ils le considéraient comme un ennemi, lui qui avait pourtant bien envoyé des ambassadeurs à Antoine et qui attendait une réponse de sa part. Tout en tenant ces propos, il songeait toutefois à capturer Ahenobarbus, grâce à la trahison de Curius, un membre de l'entourage d'Ahenobarbus, parce qu'il espérait avoir en la personne d'Ahenobarbus un otage important à échanger contre sa propre personne. **569** Mais comme la trahison fut finalement découverte, Curius, convaincu de ce crime devant les Romains présents, fut mis à mort, tandis que Pompée faisait tuer Théodore, le seul de ses affranchis à être dans le secret de son plan, persuadé qu'il l'avait révélé. **570** N'espérant plus agir à l'insu de Furnius, il s'empara par trahison de Lampsaque, qui comptait de nombreux Italiens depuis l'établissement d'une colonie par Gaius César, et il engageait aussitôt ces Italiens moyennant des soldes élevées. **571** Comme il disposait déjà de deux cents cavaliers et de trois légions de fantassins, il attaqua Cyzique par terre et par mer. Mais les habitants le repoussèrent des deux côtés. Car Antoine avait à Cyzique une petite armée qui surveillait les gladiateurs qu'il faisait entretenir là. De retour au port des Achéens, Pompée chercha à s'approvisionner en vivres.

CXXXVIII. **572** Mais si Furnius ne prenait pas l'initiative du combat, en revanche il campait toujours auprès de lui avec de nombreux cavaliers et ne le laissait pas s'approvisionner en vivres ni se concilier les villes. Aussi Pompée, qui ne disposait pas de cavaliers, attaqua-t-il le campement de Furnius, de front et à revers, après avoir exécuté à son insu une manœuvre de contournement. **573** C'est pourquoi, Furnius, qui faisait face à Pompée²¹⁴, fut chassé de son camp par ceux qui venaient de derrière. En les poursuivant, lui et les siens, alors qu'ils fuyaient par la plaine du Scamandre, Pompée tuait bon nombre d'entre eux. Car la plaine était détrempée, à la suite de pluies. **574** Ceux qui avaient gardé la vie sauve se retiraient alors, n'étant pas de taille à combattre. Mais tandis qu'on attendait des renforts de Mysie²¹⁵, de Propontide et d'ailleurs, les habitants appauvris à force de payer des contributions étaient heureux de se mettre à la solde de Pompée, surtout en considération de la gloire qu'il avait tirée de sa victoire au port des Achéens²¹⁶. **575** D'autre part, Pompée, qui manquait de cavalerie et qui de ce fait était gêné pour se ravitailler, fut informé qu'un escadron de cavaliers italiens marchait pour rejoindre Antoine, lequel escadron avait été envoyé par Octavie, qui passait l'hiver à Athènes. Aussitôt, il expédia quelques hommes corrompre cet escadron à prix d'or. Mais celui qui gouvernait la province de Macédoine pour Antoine les captura et distribua les pièces d'or aux cavaliers.

CXXXIX. **576** Cela étant, après s'être emparé de Nicée et de Nicomédie, Pompée s'enrichit considérablement, et toutes ses affaires connurent un essor rapide et inespéré. **577** Mais en renfort de Furnius, qui ne campait pas loin, arrivèrent d'abord de Sicile, au début du printemps, les soixante navires sauvés, parmi ceux qu'Antoine avait prêtés à César contre Pompée (car après son action en Sicile, César les avait renvoyés) ; arriva également de Syrie Titius, avec cent vingt autres navires et une armée nombreuse, et tous débarquèrent à Proconnèse. **578** De ce fait, saisi de crainte, Pompée incendia ses navires et arma ses rameurs, persuadé d'être plus fort s'il combattait sur terre tous ses ennemis réunis. **579** Lorsque Cassius de Parme, Nasidius, Saturninus, Thermus, Antistius et tous les autres personnages importants restés aux côtés de Pompée par amitié, ainsi que Fannius, son ami le plus précieux, et Libon, le propre beau-père de Pompée, virent que, malgré la présence de Titius, chargé par Antoine de régler le sort de

Pompée²¹⁷, il persistait à faire la guerre à plus fort que lui, ils désespérèrent de lui et après avoir obtenu pour eux un sauf-conduit, passèrent dans le camp d'Antoine.

CXL. **580** Dès lors, dépourvu d'amis, Pompée se retirait vers l'intérieur de la Bithynie, pressé, disait-on, de gagner l'Arménie. Alors qu'il avait levé le camp de nuit sans être vu, Furnius et Titius, rejoints par Amyntas, se lancèrent à sa poursuite. **581** Après l'avoir surpris vers le soir au terme d'une traque acharnée, chacun campa séparément au sommet d'une colline, sans creuser de fossé ni construire de retranchement, parce que c'était le soir et qu'ils étaient assommés de fatigue. **582** Ils étaient dans cette situation, lorsque Pompée, de nuit, les attaqua avec trois mille peltastes, et il tuait nombre d'entre eux, alors qu'ils étaient encore couchés ou au saut du lit. Ces derniers, sans même leurs armes, prenaient la fuite de manière tout à fait honteuse. **583** Selon toute apparence, si Pompée les avait alors attaqués avec toute son armée, de nuit, ou si au moins il avait marché contre eux, après qu'ils furent mis en déroute, il en serait peut-être venu complètement à bout. Mais en réalité, égaré par la Divinité, celui-ci ne daigna pas opérer ainsi, et ne fit rien de plus, après ce coup d'éclat, que de progresser vers l'intérieur des terres. **584** Or, une fois regroupés, les autres se mirent à le suivre, et pendant qu'il s'approvisionnait en vivres, ils le harcelaient, tant et si bien qu'il se trouva dans un dénuement si dangereux qu'il jugea bon d'entrer en pourparlers avec Furnius, celui-ci ayant été ami de Pompée le Grand, étant plus élevé que les autres en dignité et d'un caractère plus sûr.

Négociations entre Pompée et Furnius

CXLI. **585** Séparé de Furnius par un fleuve²¹⁸, Pompée disait qu'il avait envoyé une ambassade à Antoine et ajoutait que c'était parce qu'il avait besoin de ravitaillement, pendant tout ce temps, et parce qu'ils négligeaient de lui en fournir, qu'il avait agi de la sorte. **586** « Quant à vous, si c'est sur décision d'Antoine que vous me faites la guerre, c'est qu'Antoine calcule mal ses propres intérêts, ne prévoyant pas la guerre qui le menace. Si au contraire, vous devancez la décision d'Antoine, j'élève une protestation et je vous prie d'attendre le retour des ambassadeurs que j'ai envoyés à Antoine ou de vous saisir de ma personne pour me conduire dès maintenant auprès de lui. Mais moi, je

ne me livrerai qu'à toi, Furnius, en te demandant pour seule garantie de me conduire sain et sauf à Antoine. » **587** Pompée parla en ces termes, se fiant à Antoine, comme à un homme naturellement bon, et craignant seulement ce qui arriverait entre-temps. Et Furnius lui fit cette réponse : « Si tu voulais te livrer à Antoine, il était de ton devoir de te rendre auprès de lui, dès le début, ou d'attendre sa réponse à Mitylène, sans créer de remous ; mais tout ce que tu as fait est le propre d'un homme en guerre. Est-il vraiment besoin de raconter cela à quelqu'un qui est déjà au courant ? **588** Si maintenant tu as des remords, ne nous monte pas les uns contre les autres, nous les généraux, mais livre-toi à Titius. Car c'est Titius qui est chargé par Antoine de régler ton sort. Et la garantie que tu nous demandes, tu peux aussi la demander à Titius. Il a reçu d'Antoine l'ordre de te tuer, si tu faisais la guerre, et de t'envoyer à lui avec honneur, si tu te remettais entre ses mains. »

Capture de Pompée par les généraux antoniens

CXLII. **589** Pompée était en colère contre Titius, qui avait fait preuve d'ingratitude, en acceptant la responsabilité de mener cette guerre contre lui. Car il lui avait sauvé la vie, après l'avoir fait prisonnier. **590** Outre cette colère, il jugeait indigne de lui, un Pompée, de dépendre de Titius, qui n'avait rien de noble, et il le soupçonnait de ne pas être une personne sûre, se méfiant de son caractère et ayant conscience de lui avoir fait injure, bien avant de lui avoir rendu service²¹⁹. **591** C'était au contraire à Furnius qu'il se livrait de nouveau et c'est lui qu'il priait de l'accueillir. Faute de réussir à le persuader, il disait qu'il se livrerait même à Amyntas. Mais après que Furnius affirma qu'Amyntas n'aurait pas accepté, lui non plus, de faire une telle injure à celui qu'Antoine avait chargé de toute l'affaire, ils se séparèrent. **592** Furnius croyait que Pompée, parce qu'il manquait de subsistances, se donnerait le lendemain à Titius. Mais de nuit, après avoir laissé les feux habituels flamber et les trompettes signaler les veilles de la nuit, comme c'était l'usage, Pompée, à l'insu de l'ennemi, sortit discrètement du camp avec ses soldats armés à la légère, sans même leur avoir dit d'avance, à eux, où il avait l'intention de se retirer. **593** Il songeait à gagner la mer, pour incendier la force navale de Titius. Et peut-être aurait-il réussi, si Scaurus, qui avait déserté son camp, n'avait pas signalé son départ et indiqué la route qu'il suivait, sans connaître toutefois son plan. **594** Ce fut

alors que, avec mille cinq cents cavaliers²²⁰, Amyntas se lança à la poursuite de Pompée, qui n'avait pas de cavaliers. Lorsque Amyntas arriva à proximité, les hommes de Pompée firent défection, les uns en s'enfuyant secrètement, les autres, bien ouvertement. **595** Se retrouvant donc seul et craignant dès lors pour son propre sort, Pompée se livra sans conditions à Amyntas, lui qui avait jugé indigne de le faire sous conditions à Titius.

Vie et mort de Pompée

CXLIII. **596** Ainsi fut pris Sextus Pompée, le fils qui restait encore à Pompée le Grand, lui que son père, lorsqu'il était un jeune garçon, et son frère, lorsqu'il était déjà un adolescent, avaient quitté, qui était resté pendant longtemps inconnu, après la mort de ces deux hommes, et qui s'était livré au brigandage clandestin en Ibérie, jusqu'à ce que, une fois rejoint par de nombreux combattants, qui avaient accouru, après avoir appris qu'il était fils de Pompée, il se livrât plus ouvertement au brigandage et, après la mort de Gaius César, fit vigoureusement le guerre, réunît une armée nombreuse, des navires et des fonds, prit des îles, devint maître de la mer d'Occident, réduisit l'Italie à la famine et ses adversaires, à signer les accords qu'il voulait. **597** Le plus important, c'est qu'en portant secours, pendant les proscriptions, à la Ville en proie à un massacre général, il sauva la vie à de nombreux nobles, qui grâce à lui étaient alors dans leur patrie. En revanche, influencé par une divinité malfaisante, lui-même n'attaqua jamais ses ennemis, bien que la Fortune lui offrît de nombreuses occasions favorables, mais se contenta de se défendre.

CXLIV. **598** Et Pompée, un homme de cette trempe, fut pris. Quant à Titius, il fit passer l'armée de Pompée sous le commandement d'Antoine et tua Pompée lui-même, âgé de quarante ans²²¹, à Milet, soit de son propre chef, parce qu'il lui gardait rancune pour l'injure autrefois subie et parce qu'il ne lui savait pas gré du service qu'il lui avait ensuite rendu, soit sur ordre d'Antoine. **599** Certains, disant que cela ne vient pas d'Antoine, pensent même que ce fut Plancus qui en donna l'ordre²²², en qualité de gouverneur de Syrie, autorisé à écrire les lettres au nom d'Antoine pour les affaires urgentes et à utiliser son sceau²²³. **600** Les uns pensent que Plancus écrivit avec la

complicité d'Antoine, qui avait honte d'écrire à cause du renom de Pompée et à cause de Cléopâtre, laquelle était bien disposée à l'égard de Pompée en mémoire de Pompée le Grand, son père. Les autres pensent que Plancus le fit personnellement de sa propre initiative, parce qu'il avait compris cela même et avait veillé à ce que Pompée, aidé de Cléopâtre, ne ruinât pas le respect mutuel qui opérait entre Antoine et César²²⁴.

CXLV. **601** Mais Pompée était mort, tandis qu'Antoine repartait faire campagne en Arménie et César, contre les Illyriens, qui se livraient au brigandage en Italie, les uns ne s'étant pas encore soumis aux Romains, les autres s'étant révoltés pendant les guerres civiles. **602** Les affaires d'Illyrie, dont je n'ai pas une connaissance exacte et dont le récit complet n'est pas assez long pour constituer un livre à part entière et n'a pas de place ailleurs, <...> la période à laquelle ils furent conquis²²⁵, en l'embrassant jusqu'à la fin, il m'a semblé bon de le raconter avant et de le placer en annexe du Livre traitant de la Macédoine, province limitrophe.

¹ Le datif seul *ἐκέλευς* se construit mal. En supposant une haplographie avec *ὥσπερ* qui précède, on peut ajouter la préposition *παρά* à valeur temporelle, puisque Appien compare bien ici deux époques.

² A rapprocher du § 596 : *ὁ λοιπὸς ἔτι παῖς*. La correction de Schweighäuser est à retenir.

³ Devant l'article *τοῖς*, Combes-Dounous proposait soit de déplacer la préposition *ἐπί* (sans retenir la correction de Schweighäuser) soit d'ajouter quelque chose comme *ὁμοίως*. Il traduisait correctement : « [jusqu'à ce que Sextus Pompée], dernier soutien du parti de son père, eût péri, après Brutus ». Mais le datif peut se construire directement avec le verbe *ἐπανηρέθη* comme complément du préverbe *ἐπ-*.

⁴ Cf. R. B. Berthold, *Rhodes in the Hellenistic Age*, Ithaca, 1984, p. 216 sqq.

⁵ Le texte des manuscrits se comprend (article à valeur possessive) – cf. Schweighäuser : *propriam factionem constituit*. La traduction de Candido est sans autorité et la correction de Mendelssohn qui en découle ne se justifie pas.

⁶ La correction proposée par Schweighäuser s'explique mieux que celle de Bekker du point de vue paléographique, d'où notre préférence. En effet, si l'on pose la séquence *ΤΑΠΑΡΑΥΤΩΝΠΟΜΠΗΙΩ*, on voit qu'une haplographie par mélecture a pu survenir entre la finale du pronom *αὐτῶν* et l'initiale du nom *Πομπηίω*.

⁷ Mendelssohn veut ajouter un article devant *στρατηγίδας*. Cela ne se justifie pas et risque même d'entraîner un anachronisme, à savoir une confusion entre la garde personnelle qui entourait l'empereur à l'époque impériale et le corps d'élite qui accompagnait le général à la guerre à l'époque républicaine. Aux autres occurrences du nom (§ 96, 137, 246), l'article a une valeur possessive.

⁸ Le texte des manuscrits se comprend et ne nécessite pas d'être corrigé – cf. Schweighäuser : *pacis petendae causa*.

⁹ Schweighäuser veut corriger le texte d'après la traduction de Candido (*non libenter*). Mais l'antithèse entre « nous » (*ἐκόντες*) et « vous » (*κατὰ ἀνάγκην*) est à conserver.

¹⁰ Cf. L. Keppie, *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B. C.*, Londres, 1983 : « the computation of 170 000 men is either Appian's own, or if genuinely from the mouth of Antony, then a deliberate over-estimate » (p. 60). Voir aussi P. Wallmann, « Untersuchungen zu militärischen Problemen des perusinischen Krieges », *Talanta* 6, 1975, p. 58-89 (notamment p. 66).

¹¹ A la fin d'un discours adressé aux troupes avant la bataille de Philippes (*BC*, IV, § 507), Antoine promet une récompense de 5000 drachmes à chaque soldat, 25000 à chaque centurion et 50000 à chaque tribun. Ici, Antoine dit devoir récompenser un grand nombre de fantassins, d'auxiliaires, de cavaliers et *ἕτερος ὄμιλος ἑτέρου στρατοῦ*. Si les fantassins, auxiliaires et cavaliers du livre V sont les soldats du livre IV,

l'expression ἕτερος ὄμιλος pourrait renvoyer aux centurions et aux tribuns (d'où *electa multitudo* chez Candido). Mais le mot ὄμιλος s'emploie plutôt pour désigner la troupe, par opposition aux chefs. Chez Thucydide (4, 125), on trouve une autre opposition, celle entre ὀπλιται et τὸν ψιλὸν ὄμιλον. C'est sans doute à ces « troupes légères » qu'Appien fait référence. Par ailleurs, la répétition de l'adjectif ἑτέρου est suspecte. Sachant qu'Antoine parle ici des deux armées césarienne et antonienne, on peut facilement corriger en ἐκατέρου.

¹² La subordonnée conditionnelle qui introduit une épanorthose se rattache mal à ce qui précède, d'où l'ajout d'une coordination.

¹³ Mendelssohn veut supprimer l'adverbe, comme le fait Candido. Tout dépend si les Grecs ont versé approximativement ou exactement le tribut de 10 années. Comparer avec *BC*, IV, § 316, où Appien parle de 16000 talents reçus comme tribut de l'Asie.

¹⁴ La répétition de la particule γάρ est suspecte. Elle peut facilement avoir été confondue avec γε, ce qui s'accorde d'ailleurs avec le reste du discours : Antoine a construit son argumentation de manière à ce que les Grecs ne puissent « évidemment » pas discuter ses exigences.

¹⁵ Cf. E. Huzar, « The literary efforts of Mark Antony », *ANRW* II, 30, 1, 1982, p. 639-657. Ce discours d'Antoine, dit-il, est une composition littéraire d'Appien.

¹⁶ Ce passage a donné lieu à de nombreuses discussions, d'aucuns voyant une contradiction avec le paragraphe précédent, où Appien dit que Ténos fut donnée aux Rhodiens. Mais la préposition μετά suivie de l'accusatif n'a pas ici une valeur temporelle, ce qui signifierait que les Athéniens s'étaient vu accorder divers territoires, « après » avoir déjà obtenu Ténos. Elle a une nuance finale, comme cela se rencontre chez Homère, ce qui indique que les Athéniens étaient venus « pour » réclamer Ténos, sans succès. Voir R. Etienne, *Ténos*, II, p. 143. Voir aussi P. Chantraine, *Grammaire homérique*, p. 118-9.

¹⁷ Cf. C. Habicht, *Athènes hellénistique — Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris, Belles Lettres, 2000.

¹⁸ Cf. G. Marasco, *Aspetti della politica di Marco Antonio in Oriente*, Florence, 1987, p. 15 sqq. L'auteur rejette cette explication triviale comme étant issue de la propagande augustéenne. Si Antoine aida Sisinnès à monter sur le trône, c'était évidemment pour des raisons politiques.

¹⁹ Combes-Dounous commet un grave contresens en traduisant : « [Cléopâtre] entra, pour se justifier, dans le détail de tout ce qu'elle avait fait ». Au contraire, le balancement οὐκ ἄλλοι ἢ indique que la reine était assez sûre d'elle pour ne pas s'abaisser à des justifications.

²⁰ Le passage brutal du singulier (Antoine) au pluriel (Antoine et César) avec αὐτοῖς est suspect. Or, cette forme est souvent confondue avec d'autres, notamment αὐτῆς (§ 22).

D'ailleurs, on retrouve un peu plus loin *αὐτή*, d'où notre correction. Appien souligne ainsi le caractère de Cléopâtre, qui n'adopte pas le profil bas, malgré les reproches qui lui sont faits.

²¹ Au lieu de construire le nom *σύνεσιν* comme complément du participe *καταπλαγείς*, Geslen, suivi par Desmares, en fait un accusatif de relation et traduit : *ex aspectu mentem saucius*. Autrement dit, le nom ne renverrait pas à Cléopâtre mais à Antoine. Pourtant, après la tirade de la reine, le triumvir n'avait sans doute pas tant « l'esprit frappé par son aspect » qu'il n'était « frappé par son intelligence doublée d'une belle apparence ». D'ailleurs, le récit d'Appien rejoint celui de Plutarque (*Ant.*, 27, 3) qui montre que Cléopâtre n'était pas particulièrement belle mais néanmoins séduisante, grâce à une subtile alchimie entre son physique et sa conversation. Sur ce point, Combes-Dounous ne s'est pas trompé qui traduit : « étonné de son esprit autant que de sa beauté ».

²² Appien raconte qu'Arsinoé fut tuée sur ordre d'Antoine, alors qu'elle était « venue à Milet comme suppliante d'Artémis Leucophrys ». Dion Cassius raconte pour sa part qu'Antoine « chassa les frères de Cléopâtre hors de temple d'Artémis d'Ephèse, puis les fit tuer » (48, 24, 2 : *τοὺς ἀδελφούς αὐτῆς ἀπὸ τοῦ ἐν Ἐφέσῳ Ἀρτεμισίου ἀποσπάσας ἀπέκτενε*). Arsinoé IV n'est pas citée nommément, mais, à moins d'admettre ici une grossière erreur de Dion, le pluriel fautif *ἀδελφούς* ne peut renvoyer qu'à elle seule, puisque les autres enfants de Ptolémée XII Aulète étaient déjà morts, Bérénice IV en 55 av. J.-C. (exécutée sur ordre de son propre père), Ptolémée XIII Dionysos en 47 av. J.-C. (par noyade accidentelle) et Ptolémée XIV Philopator en 44 av. J.-C. (empoisonné par Cléopâtre). Quant à Flavius Josèphe, il dit explicitement qu'à la demande de Cléopâtre, Antoine fit tuer Arsinoé « réfugiée comme suppliante dans le temple d'Artémis à Ephèse » (*A. J.*, XV, 89). Appien évoque lui aussi le sanctuaire éphésien mais dans un autre épisode, avec lequel Dion Cassius et Flavius Josèphe ont peut-être fait une confusion. Selon lui, Antoine fit citer devant son tribunal l'un des Mégabyzes, « parce qu'il avait autrefois accueilli Arsinoé comme une reine » (IX, 36). En quittant Rome, où elle avait figuré dans le cortège triomphal de César, Arsinoé se serait donc réfugiée à Ephèse, avant de gagner Milet, où elle aurait trouvé la mort. Pourtant, si la cité de Milet est bien liée au temple apollinien de Didyme, elle n'est pas connue pour avoir un sanctuaire dédié à Artémis. Dans le Dictionnaire de Daremberg et Saglio (*s.u.* Diana), la seule référence à un tel lieu consacré est précisément le passage du livre V d'Appien. Aussi R. Rochette avait-il proposé de lire non pas Milet mais Magnésie (*Journal de Savants*, 1845, p. 583). Car le culte d'Artémis Leucophrys est bien attesté à Magnésie du Méandre, et Pausanias en parle dès l'époque des guerres médiques (I, 26, 4). Le temple consacré à la déesse est d'ailleurs mentionné par Xénophon (*Hell.*, III, 2, 19) et Strabon, (*Géo.*, XIV, 40). Quant à Vitruve, il précise qu'« Hermogène [publia un livre] sur le temple pseudodiptère de Diane, d'ordre ionique, qui est à Magnésie » (*De architectura*, VII, *Praef.*), temple que cet architecte hellénistique avait lui-même construit (*id.*, III, 2, 6). Ce n'est pas tout. Parmi les inscriptions de Magnésie du Méandre répertoriées par O. Kern (*Die Inschriften von Magnesia am Meander*, 1900), certaines méritent une attention particulière. L'inscription n° 16 trouvée sur l'agora et datée de 221-0 av. J.-C. signale l'apparition de la déesse et l'institution d'un concours en son honneur. Elle consigne également l'envoi

d'ambassades dans différents royaumes et cités pour que soit reconnue l'asylie du sanctuaire d'Artémis, ainsi que celle de la ville et du territoire de Magnésie. Or, dans la lettre conservée par l'inscription n°23, un roi lagide identifié comme étant Ptolémée IV Philopator reconnaît non seulement l'institution du concours mais l'inviolabilité du sanctuaire. Parallèlement, Tacite rapporte que le droit d'asylie fut confirmé par L. Scipion, vainqueur d'Antiochos III, puis par L. Sylla, vainqueur de Mithridate. Il paraît donc tout à fait vraisemblable qu'Arsinoé ait cherché à se protéger à la fois contre Cléopâtre et Antoine en trouvant refuge dans un sanctuaire dont l'inviolabilité était reconnue aussi bien par les Lagides que par les Romains. Malheureusement, elle ne pouvait imaginer que le couple violerait l'enceinte sans le moindre scrupule religieux. Si donc Arsinoé fut tuée à Magnésie du Méandre, comment expliquer la version d'Appien ? Peut-être a-t-il confondu le lieu de la mort d'Arsinoé avec celui d'une autre victime directe ou indirecte d'Antoine, Sextus Pompée, tué à Milet par Titius (CXLIV, 598). Peut-être a-t-il été victime d'une autre confusion, induite par le fait que la cité milésienne avait déjà servi de refuge dans des circonstances différentes : à la mort de Brutus, Paulus, le frère de Lépide, gagna Milet et finit ses jours en Asie mineure, alors même que la paix conclue lui permettait de rentrer à Rome (*BC*, IV, XXXVII, 155).

²³ Cf. O. Hekster et T. Kaiser, « Mark Antony and the raid on Palmyra : reflections on Appian *BC* V, 9 », *Latomus* 63, 2004, p. 70-80. A propos de la position des Palmyréniens : « The river, in Appian's perception, was the limit of the civilized world. It is unlikely that the inhabitants of Palmyra would flee over 200 kilometres, with all their possessions (or in any case their essentials), to hide behind a river, but the point was that they retreated beyond the boundary of Roman power. For Appian, to cross the Euphrates was to leave the Empire ». A propos de la description des Palmyréniens : « [Appian] portrays the Palmyrenes with primarily Parthian skills ».

²⁴ Bekker veut corriger la seconde négation. Mais il faut conserver le balancement *οὔτε / οὐδέ*, qui insiste sur le fait que les cavaliers n'avaient pas fait de butin, ce qui était pourtant le but de la manœuvre (§ 37 : *διαρπάσαι*).

²⁵ Sans la retenir, il faut néanmoins commenter la conjecture de Mend (*βασιλευομένη*). Car en employant l'expression « cité souveraine » (voix active) plutôt que « cité gouvernée par une reine » (passive), Appien insiste plus sur le rayonnement d'Alexandrie que sur le pouvoir de Cléopâtre. Et pour cause : si Antoine n'était pas indifférent à Cléopâtre, il était surtout conscient de l'atout que constituait l'Égypte dans sa politique orientale. Par ailleurs, l'auteur met Alexandrie sur un pied d'égalité avec Rome, puisque l'expression *ἡ βασιλεύουσα πόλις* s'emploie aussi pour désigner la cité impériale de Rome (Athénée, 3, 98c).

²⁶ Au lieu de construire le groupe *ὑπὸ Κλεοπάτρα* avec le pronom *αὐτῷ*, Desmares en fait un complément du nom *Ἑλληνῶν* et traduit : « les Grecs qui étaient au service de Cléopâtre ». Mais si quelqu'un est « au service » de la reine, c'est évidemment Antoine, comme en a répandu l'idée la propagande augustéenne. Sur ce point, Combes-Dounous construit correctement, puisqu'il traduit : « et tout cela pour faire sa cour à Cléopâtre ». Toutefois, nous pouvons voir à travers cet exemple combien la traduction littéraire peut s'éloigner du texte littéral.

²⁷ Le démonstratif *τούτων* donné par P est plus clair : il renvoie au dernier cité, c'est-à-dire à Sextius, et non à Calenus. En outre, il permet d'expliquer les autres variantes, d'où notre préférence.

²⁸ Le texte des manuscrits se comprend et ne nécessite pas d'être corrigé : les propriétaires demandent que la répartition s'étende au-delà des 18 villes choisies avant la guerre. Comparer avec *BC*, IV, III, 10-12. Voir aussi Gabba, p. LIX sqq. et Keppie, *op. cit.*, p. 61 sqq.

²⁹ A rapprocher du § 60 : *ές τιμήν τῆς γῆς*. L'ajout d'un article voulu par Mendelssohn est inutile.

³⁰ A rapprocher du § 515. Le balancement *οὐκ / ἀλλά* est quelque peu abrupt, mais il n'est pas nécessaire d'indiquer une lacune : c'est une brachylogie, comme on en trouve de nombreux exemple chez Appien.

³¹ Tous les manuscrits donnent le génitif seul *τῆς ἀποδημίας*. On peut supposer une omission de préposition, dans la mesure où ce groupe répond au *ές τῆς ἐπιδημίας* des lignes suivantes. On peut également supposer une confusion de cas, si l'on étudie les autres occurrences du nom *ἀποδημία* chez Appien. Au livre V (CII, 423), pour dire que Messala « gérait les affaires en l'absence d'Agrippa », l'auteur emploie l'accusatif seul à valeur durative (*τοῦ τῆν ἀποδημίας Ἀγρίππα διοικοῦντος*). Il en va de même au livre III (L, 205), à propos de Lucius Pison, qui « gérait les affaires d'Antoine en son absence » (*ὁ τῶ Ἀντωνίῳ τῆν ἀποδημίας ἐπιτροπεύων*). Ce dernier exemple qui ressemble fort au nôtre nous invite à privilégier l'hypothèse de la confusion de cas et à corriger *τῆς ἀποδημίας* en *τῆν ἀποδημίας*, comme le proposait Mendelssohn.

³² Combes-Dounous ne pense pas que Lucius, Fulvie et Manius aient demandé à conduire eux-mêmes les légions antoniennes dans les colonies. C'est pourquoi il traduit : « qu'il prît parmi les officiers des légions d'Antoine les chefs de colonies qu'il formait de ces légions mêmes ». Il suit en cela la version de Schweighäuser : *ut Antonianas legiones amicis Antonii in colonias traderet deducendas*. Or, il n'est pas question ici de conduire personnellement les légions mais de nommer les chefs chargés de les conduire. Et de fait, lorsque César y eut consenti, Lucius, Fulvie et Manius « firent connaître les chefs de colonies » chargés de conduire les légions antoniennes (§ 58). Le contresens résulte d'une mauvaise interprétation de l'expression à double sens *παρὰ σφῶν λαβεῖν*. Celle-ci ne signifie pas « prendre parmi eux-mêmes », mais « recevoir d'eux-mêmes ». En d'autres termes, les proches d'Antoine ne demandaient effectivement pas à être chefs de colonies mais à nommer ces chefs. Cela s'accorde avec le texte de Dion Cassius, selon lequel ils « réclamaient le droit (...) d'envoyer eux-mêmes fonder des colonies dans les villes » (48, 6, 2 : *τάς πόλεις αὐτοὶ ἀποικίσαι ἡξίουσιν*).

³³ Le participe *παραδόντι* donné par P est clair : il est employé absolument au sens de « donner l'autorisation » et répond au *διδούσης* qui précède. En outre, il permet d'expliquer les autres variantes, d'où notre préférence.

³⁴ Il est question ici de « ceux qui ont combattu », et Appien les désigne presque toujours par le participe parfait substantivé (§ 13, 87, 90, 102, 198, 307). D'ailleurs, si dans le fond, notre correction reprend celle de Viereck, dans la forme, elle permet mieux de rendre compte du texte donné par les manuscrits : les mots *ἐστρατευμένων* et *ἐσόμεινα* ayant la même initiale, l'omission peut s'expliquer par un saut du même au même.

³⁵ Au livre II des *Guerres Civiles*, Appien emploie le nom *δεσμοπήριον* à deux reprises, en le faisant toujours précéder de l'article (§ 22 et 44). C'est sans doute une manière de distinguer la prison publique (*carcer*) des prisons privées. Quoique le manuscrit L soit le seul à employer l'article, c'est donc son texte que nous retenons.

³⁶ Combes-Dounous tombe dans la surtraduction en concluant « tel fut l'excès d'insolence dont cet événement donna l'exemple », là où Appien dit seulement « tel fut l'incident qui eut lieu au théâtre ». Sans trahir le propos illustré, il s'éloigne du texte littéral en anticipant sur les commentaires que l'auteur fait par la suite (§ 68 sqq.).

³⁷ A rapprocher des § 11, 22, 48 ou encore 66, où le nom *γῆ* est précédé de l'article. Ainsi s'expliquent les variantes des manuscrits, d'où notre correction.

³⁸ On peut hésiter sur la valeur à donner à *αὐτοῦ* ou *αὐτοῦ* (donné par l'ensemble des manuscrits), réfléchi renvoyant aux soldats ou homérisme exprimant l'immédiateté. Mais le réfléchi *αὐτοῦ* paraît inutile, puisque l'article *τῆς* à valeur possessive peut suffire à indiquer que les soldats regrettent « leur (propre) brutalité ». Quant à l'adverbe *αὐτοῦ*, traduisant peut-être le latin *illico*, il aurait l'inconvénient de précipiter le « revirement » des soldats et affaiblirait l'effet voulu par l'auteur. Ne faut-il pas simplement voir ici une faute d'onciale portant sur la préposition *ἀπό* : *ΑΠΟ* > *ΑΥΤΟ* (dédoublément de la consonne Π) > *ΑΥΤΟΥ* ? Dans ce cas, la syntaxe d'Appien n'aurait rien que de très régulier, la construction du verbe *μετανοῶ* avec *ἀπό* étant bien attestée.

³⁹ L et P donnent *Φουλβίαν ὡς πολεμοποιούσαν*, là où B et J donnent *Φουλβία ὡς πολεμοποιούντα*. Dans le premier cas, Fulvie est accusée de faire la guerre au même titre que Lucius, dans le second, elle se joint aux accusations portées par César. Le contexte permet de trancher, puisque la proposition suivante évoque la manière dont Manius parvint à retourner cette femme jalouse. C'est donc que Fulvie ne partageait pas les motivations républicaines de Lucius, raison pour laquelle elle n'adhéra pas tout de suite à son combat. La leçon à retenir est ainsi celle de BJ, le copiste de O ayant sans doute compris que l'expression était parallèle à *ὁ Καῖσαρ ὡς ἀντιπράσσοντα*.

⁴⁰ Combes-Dounous force le texte en traduisant : « Antoine demeurerait auprès de *sa* Cléopâtre ». Certes, Manius cherchait à attiser la jalousie de Fulvie. Mais l'emploi du possessif introduit une nuance péjorative qui n'est pas exprimée par Appien. Sur cette question, voir Gabba, p. XLIII sqq.

⁴¹ A rapprocher du § 79, où tous les manuscrits donnent *στρατευσαμένοις*, sauf J qui fait une confusion avec le participe présent. C'est probablement la même erreur qui a été commise ici. En tout cas, le sens impose un participe aoriste, d'où notre correction.

⁴² Cf. Keppie, *op. cit.*, p. 139-141 : « The sequence of events in Appian's narrative could suggest that Octavian was then precisely at Teanum establishing colonists there ».

⁴³ Au § 80, Appien rapporte les clauses des accords conclus entre César et Lucius Antonius, accords stipulant ceci : « les Alpes seraient ouvertes à ceux que César envoyait en Ibérie et Asinius Pollion ne leur ferait plus obstacle (*μη̄ κωλύειν αὐτούς*) ». Au § 81, l'auteur évoque la marche de Salvidienus vers les Alpes. Les manuscrits donnent *ἄκων αὐτῷ [αὐτοῖς] συμπεριῆλθε*. Mendelssohn propose d'abord de corriger *ἄκων* (ou *ἄκων αὐτῷ*) en *ἀκωλύτως*. Cette correction est tout à fait judicieuse, l'adverbe *ἀκωλύτως* répondant au groupe *μη̄ κωλύειν* du paragraphe précédent. Mendelssohn propose ensuite de corriger *συμπεριῆλθε* en *ὑπερήλθε*, s'inspirant peut-être de *BC*, II, 4, 31 (*τὰς Ἄλπεις ὁ Καῖσαρ ὑπερελθών*). Cette fois, la correction paraît arbitraire et élude la difficulté posée par le préverbe *συν-*. Le pluriel *αὐτούς* du paragraphe précédent signale que Salvidienus n'était pas seul et invite à conserver ce préverbe. Nous sommes donc amenés à supposer une lacune incluant un verbe dont Salvidienus serait le sujet et un sujet accordé au verbe *συμπεριῆλθε*. Pour tenter de la combler, il convient d'abord d'étudier les autres emplois de l'adverbe *ἀκωλύτως* ou de l'adjectif correspondant dans le livre V. On relève deux occurrences dans le même contexte d'accords, ceux de Brindes (§ 275) et ceux de Baïes (§ 304). Concernant ce dernier cas, on lit que les échanges commerciaux « ne seraient nulle part empêchés » (*ἀκωλύτους εἶναι πανταχοῦ*). Sur ce modèle (adjectif + *εἶμι*), on pourrait proposer de corriger en *ἀκωλύτως εἶχε*. Cette construction (adverbe + *ἔχω*) apparaît à plusieurs reprises dans le livre (§ 37, 165, 309 ou encore 473). Reste à suppléer le sujet de *συμπεριῆλθε*. Selon toute vraisemblance, Salvidienus était accompagné de son armée. On pourrait donc proposer : *ὁ στρατός αὐτῷ συμπεριῆλθε*. Cette tournure rappelle celle que l'on trouve au § 320 à propos d'Antoine et de ses hommes : *τὸν δὲ στρατὸν, ὅσος ἔμελλεν αὐτῷ συγχειμάσειν*. On obtiendrait ainsi : *ἀκωλύτως εἶχε καὶ ὁ στρατός αὐτῷ συμπεριῆλθε*. L'omission commune à tous les manuscrits s'expliquerait par un saut du même au même avec mélecture, l'adverbe *ἀκωλύτως* et le pronom *αὐτῷ* étant sources de confusion en onciale : — *ΛΥΤΩC / ΑΥΤΩΙ*.

⁴⁴ Le passage est d'autant plus obscur que les manuscrits divergent sur deux points (*πρός* d'une part, *εἶναι / ἤδη*, d'autre part) et que toute éventuelle correction doit s'accorder avec la phrase explicative qui lui fait suite (*τούτου γάρ...*) et qui offre diverses interprétations, étant donné la polysémie du verbe *προτίθημι*. Si la préposition *πρός* est une omission de L et P, il faut construire *πρός Λέπιδον* comme complément du verbe *λέγουσα* : Fulvie « disant à Lépide ». Si la préposition *πρός* est une addition de B et J, il faut construire *Λέπιδον* soit comme sujet de l'infinitive introduite par *λέγουσα*, soit comme complément du verbe *δεδιέναι* : Fulvie « disant que Lépide craignait » ou « disant craindre Lépide ». La proposition forme visiblement un chiasme avec celle qui précède : *δεδιέναι λέγων Καίσαρα* (Lucius « disant craindre César »), ce qui nous amène à considérer *πρός* comme une addition tardive de BJ et à faire de *Λέπιδον* le complément du verbe de crainte. Ensuite, L donne *εἶναι*, là où P et BJ

donnent ἥδη. La différence formelle entre ces variantes laisse penser que les deux ont initialement coexisté. Pour tenter d'élucider cette partie, il faut rappeler le contexte. Lucius parcourait l'Italie en quête de soldats (Dion Cass., 48, 10, 3), pendant que César procédait à l'installation des colonies (App., *BC*, V, XXIX, 76). Tous deux se trouvaient donc hors de Rome. Inversement, Fulvie était avec ses enfants dans la Ville, laissée à la garde de Lépide par César. Aussi pourrions-nous corriger εἶναι en ἔνα, l'adverbe ἥδη restant inchangé. Autrement dit, Fulvie quittait Rome pour Préneste, « disant que Lépide, désormais seul, lui faisait craindre pour ses enfants ». De même que Lucius Antonius donne les raisons de ses craintes (la garde du corps entourant désormais César), de même Fulvie donnerait les siennes (l'attitude de Lépide). Appien aurait employé l'adjectif εἷς de préférence à μόνος pour signifier qu'un seul des « trois hommes » (les triumvirs étant généralement désignés par l'expression οἱ τρεῖς) devenait pour elle un objet de crainte. Cet adjectif se retrouve au § 160, lorsque Lucius dénonce le pouvoir personnel de César. Il apparaît déjà au livre IV, lorsque Appien oppose César aux deux autres triumvirs en évoquant « la dignité des trois hommes et surtout la vertu et le fortune de l'un d'entre eux » (XVI, 62 : ἀξιώσει τε τῶν τριῶν ἀνδρῶν καὶ τοῦ ἐνὸς αὐτῶν μάλιστα ἀρετῆ καὶ τύχῃ). La double variante des manuscrits, s'expliquerait par une confusion entre ἔνα / εἶναι, puis une suppression pure et simple dans le cas de P et BJ, et une haplographie avec mélecture dans le cas de L. En effet, la confusion entre ἔνα et εἶναι serait non seulement induite par la ressemblance entre les deux mots, mais elle serait facilitée par la présence de λέγουσα juste après, le participe appelant un infinitif. Faute de parvenir à construire cet infinitif, les manuscrits P et BJ l'auraient supprimé, de la même manière que la préposition πρὸς aurait été ajoutée. Comment comprendre alors la phrase explicative ? Si Fulvie craignait Lépide, le verbe προτίθημι ne peut pas signifier « préférer » (traduction adoptée par Gabba). D'ailleurs, dans ce sens, Appien n'emploie généralement pas la préposition ἀντί pour introduire la personne dédaignée, mais il se contente du génitif seul. Si en revanche Fulvie affectait de craindre Lépide, le verbe signifie « mettre en avant », comme on « avance » un prétexte (traduction adoptée par White). Cela expliquerait la variante de P qui donne le neutre (τοῦτο), renvoyant aux allégations de Fulvie, là où L et BJ donnent le masculin (τοῦτον), renvoyant à la personne de Lépide. Car Fulvie n'avait assurément pas peur de Lépide et n'avait aucune raison de le faire. S'étant déjà vu confier la garde de Rome tout le temps de la bataille de Philippes, Lépide n'avait pas saisi l'occasion de s'imposer, au point qu'il « n'avait rien entrepris de nouveau » au retour de César (Dion Cass., 48, 5, 1). Aussi Fulvie ne faisait-elle « aucun cas de Lépide en raison de sa nonchalance » (Dion Cass., 48, 4, 1). Mais à la veille de la guerre de Pérouse, elle devait justifier son départ de Rome pour Préneste. Or, César était absent. Elle fit donc semblant de croire que Lépide était redoutable car « seul » maître à bord, et « c'est lui qu'elle mettait en avant, plutôt que César » (comprendons : elle accusait Lépide, tandis que Lucius accusait César). La dernière phrase peut recevoir une interprétation légèrement différente, si l'on conserve la leçon de P et si l'on admet une ellipse : « c'est cela qu'elle mettait en avant, au lieu <de s'en prendre> à César » (comprendons : elle invoquait la crainte de Lépide, peut-être pour devancer les reproches de César, qui plus tard, au § 267, allait blâmer Julia d'avoir fui l'Italie).

⁴⁵ Tous les manuscrits donnent la leçon fautive κοινῶν ὦ. Madvig propose de la corriger en κοινῶ νόμῳ. Cette expression est attestée chez Appien. A propos de Livius

Drusus qui essaie de réconcilier sénateurs et chevaliers, l'auteur écrit en effet : ἐπὶ κοινῷ νόμῳ συναγαγεῖν ἐπειράτω (BC, I, 35, 157), ce que J. Carter traduit par « tried by an impartial law to bring together ». Cette idée d'impartialité pourrait s'accorder avec le contexte du livre V : pour convaincre Lucius de venir trancher le différend, on doit lui garantir que ni les nobles Romains ni les chefs militaires n'auront de parti pris, quel que puisse être leur intérêt à défendre César. Mais au livre I, l'expression est précédée d'une préposition, ce qui n'est pas le cas au livre V. Si l'on établit un rapprochement avec le § 92, on pourrait traduire l'expression κοινῷ νόμῳ par « conformément à l'usage traditionnel » et comprendre « comme dans un procès ». On s'oriente vers une autre piste, si l'on compare le récit d'Appien à celui de Dion Cassius (48, 10, 2 et 11, 1-2). Celui-ci oppose en effet les tentatives de réconciliation faites à titre privé par l'intermédiaire d'amis et celles faites par l'intermédiaire des vétérans. Cela pourrait justifier la correction κοινῷ λόγῳ proposée par Mendelssohn. Mais chez Appien, il n'est pas question de négociations privées, les amis étant au contraire envoyés auprès d'Antoine pour l'informer de la situation (§ 83). Enfin, si l'on s'en tient à l'idée que la faute commise dans les manuscrits provient d'une mauvaise coupure de mot, on peut proposer la correction κοινῷ νόμῳ, mais cette expression n'est pas attestée chez Appien. Une autre solution serait de voir dans l'adjectif κοινωνόν une déformation du participe de κοινωνῶ. Lucius serait prié de se montrer coopératif. Mais la construction de la phrase appelle un accusatif (κοινωνοῦντα), sans compter que la présence du pronom ᾧ reste à expliquer. Au livre V, Appien emploie des mots de la famille de κοινωνός, et ce dans deux contextes différents : le partage de l'autorité et celui de la souffrance. Lors de leur entrevue avec Antoine (§ 559), les ambassadeurs pompéiens rappelaient que César avait déposé Lépide qui était pourtant « associé dans l'exercice du pouvoir ». Pendant les négociations de Baïes (§ 298), Pompée croyait « prendre la place de Lépide au gouvernement » (littéralement « partager le pouvoir à la place de Lépide »). Lors de la reddition de Lucius (§ 196), les recrues « commençaient à partager l'émotion » des anciens compagnons d'armes. Dans son discours d'Ephèse (§ 18), Antoine rappelle aux Grecs que si Rome avait demandé une part des récoltes annuelles, c'était pour « partager jusqu'aux vicissitudes » avec eux. Or, si l'idée de collégialité n'a pas de sens dans le passage qui nous occupe, celle de compassion en a un. Car au début de la phrase, la noblesse romaine demande à Lucius de « prendre pitié de la Ville et de l'Italie ». Les nobles insistent plus particulièrement sur le triste épisode des récentes guerres civiles. Cela nous amène à supposer une construction où l'adjectif κοινωνός, accompagné d'un participe, aurait eu pour compléments un datif de personne renvoyant à Rome et à l'Italie et un génitif de chose désignant les souffrances partagées. Dans ces conditions, il paraît justifié d'indiquer une lacune entre κοινωνόν et ᾧ, qui peut représenter la désinence d'un mot non identifiable.

⁴⁶ Cf. Keppie, *op. cit.*, p. 184.

⁴⁷ Le démonstratif τοῦδε donné par l'ensemble des manuscrits est relativement clair : il renvoie à « l'armée ici présente », c'est-à-dire à l'armée basée à Rome. C'est ainsi que l'entend Mendelssohn, mais il éprouve le besoin de corriger le texte (τοῦ τῆδε), alors que le démonstratif de la 1^{ère} personne désignant les choses actuelles suffit à rendre l'idée. Autrement dit, les délégués s'entretinrent à Rome avec les chefs de l'armée césarienne, puis gagnèrent Préneste pour rencontrer Lucius.

⁴⁸ A rapprocher de Dion Cass., 48, 2, 1 : « [César et Antoine] se partagèrent au sort ces seules régions, parce que Sextus occupait (κατείχε) encore la Sardaigne et la Sicile et que les autres régions en dehors de l'Italie étaient encore remplies de troubles (ἐν παραχῆ). » Dion Cassius distingue les régions occupées des régions troublées. Appien faisait probablement la même distinction dans un balancement ἦ / ἧ, l'omission du premier membre pouvant s'expliquer par un saut du même au même. Notons que chez Appien, l'occupation de la Sardaigne est postérieure (§ 238), d'où χωρὶς Σαρδουῶς.

⁴⁹ Le verbe στρατεύσονται et le participe συστρατεύομενοι sont à envisager conjointement. Tous deux doivent être employés soit au présent soit au futur. Or, dans ce passage décrivant la crise de l'armée, il est question de l'indistinction des chefs et de l'indifférence des soldats. Ce qui est exprimé, ce n'est donc pas la perspective de partir en campagne mais plutôt l'uniformité des camps. Aussi préférons-nous au futur le présent à valeur généralisante.

⁵⁰ Décrivant l'armée de Sextius, Appien mentionne « un certain nombre de vétérans ». Combes-Dounous parle quant à lui de « déserteurs de Fangon qui repassèrent sous ses drapeaux ». A moins qu'il n'anticipe sur la suite, où Appien dit que Fango croyait avoir été trahi, on ne voit pas comment le traducteur est parvenu à une telle version !

⁵¹ Evoquant les affrontements indirects qui eurent lieu hors d'Italie à la veille de Pérouse (en 41 av. J.-C.), Appien raconte que Lucius Antonius poussa « Bocchus, roi de Maurétanie » à attaquer Carrinas, qui gouvernait l'Ibérie au nom de César. Selon Dion Cassius (48, 45, 1), ce n'est pas Bocchus, roi de Maurétanie orientale et allié césarien, mais Bogud, roi de Maurétanie occidentale et allié antonien, qui attaqua la péninsule ibérique sur ordre de Marc Antoine, et ce vers 38 av. J.-C. Ou bien il s'agit d'événements distincts, ou bien les deux auteurs sont dans l'erreur. On s'accorde à penser que Dion Cassius commet une erreur chronologique et confond les deux frères *Antonii*. Quant à Appien, il confondrait les deux rois de Maurétanie. Reste à savoir si cette confusion est le fait du copiste ou d'Appien lui-même. Dans le récit d'Actium (*Ant.*, 61, 2), Plutarque raconte qu'Antoine avait pour allié « Bocchus, roi d'Afrique », alors qu'il s'agissait de Bogud, roi déchu de Maurétanie. La confusion présente dans le récit d'Appien n'est donc pas un cas isolé. Cela nous amène à penser que la leçon Βόκγουν donnée par l'ensemble des manuscrits n'est pas une faute de copie mais une méprise de l'auteur. Aussi conservons-nous le texte sans le corriger. Sur cette question, voir Gabba, p. 54-5.

⁵² Cf. E. Deniaux, « La traversée de l'Adriatique à l'époque des guerres civiles : liberté et contrôle, Cn. Domitius Ahenobarbus et le canal d'Otrante (42-40 av. J.-C.) », in *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité 3*, Actes du 3^{ème} colloque de Chantilly (1996), Paris, 1998, p. 249-254.

⁵³ Schweighäuser qui voit une contradiction entre le § 96 (ἐξ Ἰβηρίας) et le § 105 (ἐκ τῆς ἐς Ἰβηρίαν) propose de corriger le premier par ἐς Ἰβηρίαν. Cette correction est adoptée par Combes-Dounous qui traduit : « Salvidienus, à la tête de six légions, allait se rendre en Ibérie », puis « Salvidienus qui était en route pour se rendre en Ibérie ».

Pourtant, la contradiction entre les deux paragraphes n'est peut-être qu'apparente. Car si l'on étudie la structure du passage concerné, on constate que les chapitres XXV à XXVII viennent développer le chapitre XXIV. En effet, les troubles des provinces évoqués au chapitre XXIV sont détaillés aux chapitres XXV et XXVI (Sicile et Afrique). Quant aux emprunts d'argent, ils le sont au chapitre XXVII. D'ailleurs, le plus-que-parfait *τετάρρακτο* qui ouvre le chapitre XXV semble bien indiquer que l'on a affaire à une analepse. Dans ce cas, l'imparfait du § 105 aurait une valeur d'antériorité, ce qui éliminerait toute contradiction avec le § 96 : « Salvidienus ramenait six autres légions d'Ibérie », parce que « [César] *avait rappelé* en hâte Salvidienus qui était en route vers l'Ibérie ».

⁵⁴ Cette phase de négociations n'est pas relatée de la même manière chez Appien et Dion Cassius. Le premier distingue cinq tentatives de réconciliation, le second seulement quatre : la rencontre de Teanum à l'initiative des chefs militaires (App., XX, 79 = Dion Cass., 48, 10, 2), la deuxième intervention des chefs militaires (App., XXI, 84 = Dion Cass., 48, 11, 1-2), l'ambassade des nobles romains (App., XXI, 85), la rencontre avortée de Gabies à l'initiative des chefs militaires (App., XXIII, 90 = Dion Cass., 48, 12), l'ambassade inutile des sénateurs, après le discours de César (App., XXVIII-XXIX, 107-113 = Dion Cass., 48, 11, 3-4). Dion Cassius semble confondre l'ambassade des nobles et celle des sénateurs, d'où une version et une chronologie différentes de celles d'Appien.

⁵⁵ Combes-Dounous traduit le groupe ternaire de la manière suivante : « soit que chacun lui en rendît compte en particulier, soit par pudeur, soit pour toute autre raison ». Autrement dit, comme Schweighäuser, il rejette le groupe *δι' ἑτέραν γνώμην* en troisième position. Et de fait, si l'expression a bien le sens que lui donne le traducteur, elle est attendue en fin d'énumération. Mais la place qu'elle occupe, et ce dans l'ensemble des manuscrits, donne à penser que le nom polysémique *γνώμη* a ici une autre signification, comme c'est le cas au § 327 avec le groupe *κατὰ γνώμην ἄπιστον* figurant en deuxième position. Sans doute faut-il comprendre que les sénateurs ne s'entretinrent pas en commun avec César, « parce qu'ils avaient des avis partagés ». Car de nombreux membres du Sénat soutenaient Lucius, comme l'a bien montré Roddaz (*Historia*, p. 337). Du reste, Dion Cassius (48,11, 4) explique que si l'entrevue avec Lucius n'aboutit à rien, c'est en raison des contre-propositions faites à César et de la loyauté affichée envers Antoine. Dans ces conditions, on comprend que certains sénateurs se soient sentis en porte-à-faux au moment de présenter leur rapport à César.

⁵⁶ Que faire du mot *παράνομον*? Mendelssohn qui veut le supprimer ne fait qu'é luder la difficulté. Viereck propose d'ajouter une seconde préposition *ἀντί*, mettant ainsi *παράνομον* sur le même plan que *τυραννικῆς*. Cela rappellerait la formule *ἐπὶ τὸ νομιμώτερον ἐκ τοῦ μοναρχικοῦ* employée par Appien au livre II (CXXIX, 540). Un copiste aurait peut-être pris le génitif *παράνομον* pour un complément du comparatif *νομιμώτεραν* et aurait par conséquent omis la préposition. Mais la phrase serait relativement décousue. Faut-il précisément construire *παράνομον* comme complément de *νομιμώτεραν*? Comment comprendre alors l'expression *νομιμώτεραν ἀρχὴν παράνομον*? On aboutirait à une tautologie : le consulat était « un régime plus légitime qu'une magistrature contraire aux institutions », à moins de voir là une formulation

subtile employée par Lucius pour opposer le consulat, régime légal et constitutionnel, au triumvirat, magistrature certes légale (par la *lex Titia*) mais inconstitutionnelle (puisqu'elle méprisait les institutions républicaines qu'elle prétendait restaurer). Cela dit, on peut se demander si l'on n'a pas plutôt affaire ici à un accident comme il en arrive quelquefois : un mot sauté et rajouté au dessus de la ligne par un copiste, puis inséré au mauvais endroit par le copiste suivant. Si l'on écrit simplement νομιμωτέραν ἀρχὴν καὶ πατριον ἀντὶ παρανόμου καὶ τυραννικῆς, on obtient un texte limpide.

⁵⁷ Cf. Keppie, *op. cit.*, p. 169-170 : position avanatgeuse, car Sutrium « was then in the lands of Antonian veterans (...) [and] astride the Cassia, facilitating communication with the capital ». Sur les opérations militaires pendant la guerre de Pérouse, voir Gabba, p. XLVII sqq.

⁵⁸ Selon Combes-Dounous, Lucius envoya Tisienus « pour piller les convois de vivres d'Octave et le forcer par là à s'éloigner ». Le traducteur préfère en effet suppléer τὰ <τῆς ἀγορᾶς> Καίσαρος plutôt que τὰ <πεδία>. En outre, considérant que César n'a pas encore à proprement parler assiégé Lucius, il évite de donner au verbe ἀνίστημι le sens technique de « lever le siège ». Certes, Lucius était cerné par trois armées césariennes, sans que des travaux de fortifications autour de Pérouse aient déjà été entrepris. Mais s'il est vrai qu'on ne peut pas encore appeler cela un « siège », est-il cohérent de parler de « convois de vivres » ? Autrement dit, César aurait-il fait transporter du ravitaillement jusqu'à Pérouse, s'il n'avait pas déjà établi des bases solides autour de la ville ? Le raisonnement de Combes-Dounous semble quelque peu contradictoire. Quoiqu'il en soit, pour faire partir César, Lucius a plus vraisemblablement attaqué des territoires que des convois. Cette tactique de diversion venait d'être employée par Agrippa. Pour que Salvidienus ne fût pas cerné par les trois armées de Lucius, Asinius et Ventidius, le général césarien avait en effet attiré à lui le consul en attaquant la ville stratégique de Sutrium. Cela montre que la guerre s'étendait à toute l'Italie, même si Appien, à la différence de Dion Cassius, concentre son récit sur Pérouse.

⁵⁹ La forme Στήλιον (la transcription grecque du latin *Staius*) donnée par l'ensemble des manuscrits doit être corrigée en Ἀτήλιον, et Schweighäuser l'a bien fait d'après la traduction de Candido (*Ateium*). Cela ne signifie pas que le philologue lombard disposait d'un meilleur manuscrit, aujourd'hui perdu, comme on l'a longtemps cru : il a simplement introduit une bonne correction dans sa version latine, et ce en s'appuyant sur le § 208.

⁶⁰ A rapprocher du § 126 : ὤκνουν (...) οὐκ ἐπιστάμενοι. L'ajout proposé par Mendelssohn est intéressant, sans être indispensable.

⁶¹ Le verbe προσταυρῶ n'est pas autrement attesté que chez Thucydide (IV, 9 ; VI, 75). Voir Gottlieb Strebel, p. 75.

⁶² Combes-Dounous voit une contradiction entre κατὰ φῶς et πρὸ ἡμέρας, ce qui l'amène à traduire la seconde expression par « de très grand matin ». Il suit en cela la version de Schweighäuser : *sub diluculum*. Mais pour comprendre l'indication

temporelle donnée par Appien, peut-être faut-il partir des données topographiques. La ville de Pérouse étant située sur une colline, César a tracé un long périmètre de palissades autour d'elle. Appien donne des chiffres contradictoires en parlant d'abord de 56 stades (§ 129) puis de 1500 tours à 60 pieds de distance les unes des autres (§ 133). L'explication est fournie par Gabba (p. 63-4), qui conclut que la circonvallation devait se situer à environ 1,5 km de la ville. Descendre la colline et atteindre la ligne ennemie, tout en transportant du matériel (§ 147), devait donc prendre un certain temps. C'est la raison pour laquelle Lucius aurait fait sortir ses hommes « avant l'aube », de manière à pouvoir attaquer les Césariens dès le lever du jour.

⁶³ Appien parle littéralement de « tours pliantes ». Il s'agit plus exactement de tours mobiles articulées. Celles-ci étaient munies de ponts volants que l'on déployait sur les remparts pour donner l'assaut. Elles étaient également équipées de balistes. C'est la raison pour laquelle nous préférons l'accusatif *λίθους* donné par L et P au nominatif *λίθοι* donné par B et J, et nous le construisons sur le même plan que *σανίδας* et *βέλη* : les tours projetaient des passerelles, des projectiles et des pierres. Sur cette question, voir Daremberg et Saglio, *s. u. turris* (p. 550).

⁶⁴ Le texte donné par les manuscrits est inintelligible. Pour tenter de l'élucider, il faut se reporter aux lignes précédentes, où Appien parle d'échelles préparées « pour toutes formes <d'escalade> » (§ 147 : *ἐς εἴδη πάντα*) et d'attaques lancées « sur de nombreux points <du front> » (*κατὰ μέρη πολλά*). Par ailleurs, il faut noter l'expression signalée dans LSJ *s. u. εἶδος*, à savoir *ἐπὶ εἶδος τρέπεσθαι* signifiant « se tourner vers un plan d'action ». On peut alors supposer une mauvaise coupure de mot (*ἐπείδη* pour *ἐπ' εἶδη*), comparable à celle commise au § 181 (*ἐπείδη δέ* pour *ἐπεὶ δέ δῆ*), puis une confusion entre *ς* final et *καί* abrégé (*τινας* pour *τινα καί*), et lire : *ἐπ' εἶδη δέ τινα καὶ ἐς πολλά*. On comprendrait que les ennemis étaient fragilisés non seulement par la multiplicité, mais par la diversité des combats à mener. Autrement dit, ils devaient être sur tous les fronts à la fois et riposter de manière adaptée à chaque attaque.

⁶⁵ Appien emploie à propos des soldats de Lucius une comparaison sportive, que Combes-Dounous rend de la manière suivante : ils étaient « semblables à des athlètes qui, dans les jeux gymniques, se voient forcés d'abandonner l'arène ». Pourtant, l'adverbe *μικρόν* employé juste avant par Appien montre qu'il s'agit d'une pause et non d'un abandon. D'ailleurs, dans le paragraphe suivant, les soldats de Lucius repartent au combat. Sur ce point, Schweighäuser ne s'y était pas trompé, puisqu'il traduisait : *sicut athletae inter certamen interquiescentes*.

⁶⁶ Cf. C. Wirzubski, *Libertas as a political idea at Rome during the late Republic and early Principate*, Cambridge, 1950.

⁶⁷ A rapprocher de *BC*, II, CV, 492 : à la veille de mourir, Sylla rêva *ὅτι αὐτὸν ὁ δαίμων ἤδη καλοῖη* (« que la mort l'appelait déjà »). C'est en ce sens que doit être entendu le nom *δαίμων* dans notre passage.

⁶⁸ Pour comprendre la suite, il faut supposer une lacune. Mendelssohn restitue à juste titre τήν στολήν comme complément du participe ἀποθέμενος (à rapprocher du § 43 : ἀπετέθειτο). En revanche, l'adjectif στρατηγικήν alourdirait inutilement la phrase, puisqu'il est employé dans la phrase précédente. Mendelssohn restitue d'autre part un second participe complété par τοὺς φίλους. Mais ὑπολιπόμενος (proposé par Viereck) paraît plus satisfaisant que ἀποπεμφάμενος (Mendelssohn), dans la mesure où l'on retrouve plus loin ὑπελιπόμην (§187). L'omission s'expliquerait par un saut du même au même occasionné par la similitude finale des deux participes.

⁶⁹ La variante νικῆσαι donnée par L P n'a pas de sens dans la phrase. Mendelssohn propose de la corriger par νικήσας. Et de fait, la confusion entre I et C est des plus banales en onciale. D'ailleurs, cette correction, qui amène à construire la forme ἡγεῖσθαι comme un infinitif à valeur d'impératif, est grammaticalement juste. Dès lors, la variante νικήσαντα donnée par BJ a tout l'air d'une correction tardive résultant d'une mauvaise compréhension (ἡγεῖσθαι étant mis sur le même plan que τεχνάζειν et νικήσαντα étant accordé au sujet non répété de la proposition infinitive).

⁷⁰ La variante ἡττηθέντα donnée par P est sans doute celle à retenir. Car lorsque Lucius reconforte son armée en évoquant le rôle de la famine dans leur défaite (tout comme il relativise ici la victoire de César en faisant valoir le manque de nourriture), il emploie à deux reprises le verbe ἡσσω (§ 164 et 166). L'omission commise dans le manuscrit L s'explique par un saut du même au même. Confronté au même texte lacunaire, O aurait introduit dans le texte une addition (μὲν οὐ δυνηθέντα), certes pertinente, puisque fondée sur l'opposition traditionnelle entre vouloir et pouvoir, ou peut-être inspirée du § 143 (οὐ δυνηθείς), mais pas totalement convaincante.

⁷¹ Cf. M. Sordi, « *Deditio in fidem e perdono* », *Responsabilità, perdonno e vendetta nel mondo antico*, Milan, Storia antica, 1998 p. 157-166.

⁷² La construction de προσδοκίαν ἔχειν avec περί (suivi du génitif) est douteuse. Au § 198, Appien construit le verbe προσδοκῶ avec παρά (suivi du génitif). Or, ce passage présente non seulement la construction attendue, mais il répond à celui qui nous intéresse. En effet, César oppose ce que les hommes de Lucius attendaient d'un autre (Lucius) et ce que Lucius attend de lui-même (César). Il convient donc de corriger περί ἑμαυτοῦ en παρ' ἐμοῦ αὐτοῦ. La confusion de prépositions comme παρά et περί est tout à fait banale. Quant au réfléchi, il provient sans doute de l'accusatif ἑμαυτόν employé juste avant.

⁷³ Combes-Dounous préférerait la leçon donnée par la famille i (εὐτυχῆσαι) à celle donnée par O (ἀτυχῆσαι), ce qui l'amènerait à traduire : « je ne peux rien exécuter à mon gré ». Au lieu de rattacher l'infinitif δυνάσθαι au sujet de la principale, il en faisait donc un impersonnel, ce qui est plutôt rare. Mais surtout, comment articulait-il le groupe παρ' ἐμοῦ au reste de la phrase pour parvenir à une telle traduction ? Quoique usuelle, la construction de παρά (suivi du génitif) comme complément de τυγχάνω (ou des ses composés) semble lui avoir échappé. Au contraire, Schweighäuser avait retenu la leçon donnée par la majorité des manuscrits et traduisait correctement : *nihil frustra a me petere possitis*.

⁷⁴ Le texte des manuscrits est plus clair qu'il n'y paraît. Les éditeurs précédents ont généralement supposé une lacune et construit *οἰκτρᾶ* avec *ἐν ὄψει* en traduisant : « avec une apparence pitoyable ». Il faut pourtant observer que l'adjectif n'est pas enclavé et qu'il est séparé du groupe prépositionnel par *πάντες*. En outre, pour dire « en apparence », on emploie de préférence *ἀπό* ou *ἐκ* suivi du génitif du nom *ὄψις*. L'expression *ἐν ὄψει* signifie plutôt « à la vue (de) », d'où « en présence (de) » (Plut., *TG*, 12 : *ἐν ὄψει τοῦ δήμου*). Et son équivalent *εἰς ὄψιν* peut se construire absolument (Hdt, 5, 106 : *καλέσας ἐς ὄψιν Ἰσταῖον τὸν Μιλήσιον*). Par ailleurs, il faut rappeler que les personnages décrits sont des sénateurs et des chevaliers, dont certains étaient des ennemis de César. Pendant le siège de Pérouse, craignant pour eux-mêmes, ils avaient demandé à Lucius Antonius de poursuivre le combat (§ 157) plutôt que se rendre. Après l'entrevue entre César et Furnius, ils avaient demandé à Lucius Antonius de négocier de nouvelles conditions, parce que César avait annoncé qu'il serait intraitable à l'égard de ses ennemis personnels. Compte tenu de ces différents éléments, au lieu de supposer une lacune, pourquoi ne pas isoler *ἐν ὄψει* et mettre *οἰκτρᾶ* sur le même plan que *ὄξεια* ? En effet, les sénateurs et chevaliers qui étaient jusqu'alors en sécurité à l'intérieur de Pérouse se retrouvaient face à César (placé en position d'observation sur son tribunal), c'est-à-dire « exposés » dans tous les sens du terme (*ἐν ὄψει*), ce qui constituait un « changement pitoyable et soudain » (*οἰκτρᾶ καὶ ὄξεια μεταβολῆ*), notamment pour les ennemis personnels de César. Cette construction appelle un participe apposé, dont l'omission s'expliquerait par un saut du même au même : *πάντες <ὄντες>*.

⁷⁵ Au contraire, selon Dion Cassius (48, 14, 3-5), « la plupart des sénateurs et des chevaliers furent tués », peut-être même « sacrifiés ». Et « la plupart des habitants de Pérouse et des autres qui y furent pris périrent ».

⁷⁶ Cette version est confirmée par Velleius Paterculus (II, 74), infirmée par Tite-Live (*Per.*, 126). Selon ce dernier, la ville de Pérouse aurait été détruite par César lui-même.

⁷⁷ Cf. V. Fromentin, « Appien, les Etrusques et l'*Etrusca disciplina* », *Caesarodunum*, Suppl. 65, 1996, p. 81-95 (notamment p. 84). Junon correspond à la déesse étrusque Uni.

⁷⁸ Dion Cassius ne parle pas d'une telle intervention d'Asinius. Selon lui, si Ahenobarbus était allé à la rencontre d'Antoine, c'est parce qu'il « désespér[ait] de pouvoir encore tenir tout seul » (48, 16, 2). De manière générale, l'auteur donne du personnage une image négative, puisqu'il le compte parmi les assassins de Jules César (48, 9, 5 ; 29, 2 ; 54, 4), ce qui n'est pas le cas d'Appien (§ 261).

⁷⁹ Selon Dion Cassius, César s'empara de la Gaule (48, 20, 3). Selon Appien, il s'empara « de la Gaule et de l'Ibérie, *καὶ τὰσδε οὔσας ὑπὸ Ἀντωνίῳ* ». Comment comprendre cette apposition qui par la place qu'elle occupe dans la phrase ne peut pas renvoyer seulement aux deux provinces gauloises ? « Celles-ci dépendaient d'Antoine » (*τὰσδε* renvoyant à la Gaule et à l'Ibérie, et *ὑπό* indiquant qu'elles étaient antoniennes de droit) ? « Ces dernières étaient contrôlées par Antoine (*τὰσδε* renvoyant aux deux

provinces ibériques, et *ὑπό* indiquant qu'elles étaient antoniennes de fait) ? Il y a de toute façon soit un problème soit une ellipse. Car l'Espagne était normalement échue à César. Ce passage est à rapprocher du § 215, lorsque César établit ses propres hommes dans de « si grandes provinces », et du § 255, lorsque Antoine reproche à son collègue de lui avoir dérobé « [ses] provinces » (pluriel dans les deux cas). Rappelons qu'en 43, César obtint l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne ; Antoine, la Gaule Chevelue et la Cisalpine ; Lépide, la Narbonnaise et l'Espagne (App., *BC*, IV, II, 7 et Dion Cass., 46, 55, 3-5). En 42, César et Antoine « se partagèrent à nouveau les mêmes provinces qu'au premier partage et prirent en outre celles de Lépide » (*BC*, V, III, 12). Appien ne donne pas plus de précisions. Dion Cassius ajoute : « César obtint l'Espagne et la Numidie, et Antoine eut la Gaule et l'Afrique. Ils convinrent d'accorder l'Afrique à Lépide au cas où celui-ci s'indignerait quelque peu de ce partage. Ils se partagèrent par tirage au sort ces seules régions, parce que Sextus occupait encore la Sardaigne et la Sicile et que les autres régions en dehors d'Italie étaient encore remplies de troubles » (48, 1, 3 – 2, 1). Si l'on revient alors à Appien, on en arrive à se demander si César et Antoine ne s'étaient pas partagés les deux provinces d'Espagne (*Hispania Citerior* / *Hispania Ulterior*), comme ils l'avaient fait pour l'Afrique (*Africa Noua* pour le premier / *Africa Vetus* pour le second). Cela expliquerait que César propose ensuite à Lucius Antonius de lui confier « toute l'Ibérie », l'adjectif pouvant rappeler une ancienne bipartition de l'Espagne (§ 229). Le silence des autres historiens sur cette question tiendrait au fait que le nom *Ἰβηρία* a deux sens, l'un politique, l'autre géographique. Mais une telle hypothèse paraît invraisemblable. Il faut plutôt supposer une confusion d'Appien ou une altération du texte. Sur cette question, voir Gabba, p. 86. Voir aussi M. Salinas de Frías, *El gobierno de las provincias hispanas durante la República romana (218-27 AC)*, Salamanca, 1995 ainsi que J.-M. Roddaz, « Pouvoir et provinces. Remarques sur la politique de colonisation et de municipalisation dans la péninsule Ibérique entre César et Auguste », in *Teorías y práctica del ordenamiento municipal en Hispania* (E. Ortiz de Urbina & J. Santos Yanguas éd.), Vitoria, 1996.

⁸⁰ La variante *ἔτι* donnée par B et J est suspecte dans la mesure où l'adverbe est déjà employé plus haut dans la phrase. La variante *εἴτε* donnée par L et P paraît meilleure. Car Appien emploie volontiers des balancements *εἴτε* / *εἴτε* pour exposer les motivations réelles ou prétendues des différents personnages. Or, dans ce passage relatif à l'attitude d'Antoine pendant la guerre de Pérouse, l'auteur tentait vraisemblablement d'expliquer son remarquable silence. Il faudrait supposer un saut du même au même (L P), puis une faute par analogie ou paronymie (BJ). Sur cette question, voir Gabba, p. LV sqq.

⁸¹ Tandis que César s'emparait des légions de Calenus, Libon et d'autres Pompéiens cherchaient à conclure une alliance avec Antoine pour profiter de sa *μεγαλοπραγία*. C'est un *hapax*, que Geslen traduit par le nom *magnificentiam*, Schweighäuser plus exactement par la périphrase *ingenium maioribus rebus gerendis aptum*. Combes-Dounous qui a vainement cherché le mot dans les lexiques ne se satisfait pas de ces traductions et préfère parler de « l'amour qu'Antoine avait pour les nouveautés ». Mais on voit mal comment interpréter une telle traduction et surtout comment tirer du nom *μεγαλοπραγία* (ou de l'adjectif *μεγαλοπράγμων*) l'idée de « nouveautés ». D'ailleurs, même si cette idée peut correspondre au caractère changeant d'Antoine, en revanche

elle ne s'accorde pas avec le contexte. Car si l'on en croit Dion Cassius (48, 20, 1), Agrippa était chargé de combattre Pompée, pendant que César était en Gaule. Si les Pompéiens avaient donc besoin d'Antoine, c'était plutôt pour sa capacité à mener des actions de grande ampleur, dont il avait apporté la preuve à l'occasion des deux batailles de Philippes. On peut considérer *μεγαλοπραγία* comme un terme fabriqué sur le modèle de *μεγαλοεργία*.

⁸² Chez Dion Cassius, le personnage de Mécène n'apparaît pas avant la fin de la guerre de Sicile et le retour de César en Italie (49, 16, 2).

⁸³ Tous les amis ou les soldats d'Antoine qui lui paraissent suspects, César les envoie « ailleurs » et souhaite qu'ils y restent, d'où *ἀλλαχοῦ* (sans mouvement) au lieu *ἀλλαχοῖ* (avec mouvement) proposé par Nauck.

⁸⁴ Au verbe *ἐπιλέγω* (*ἐπιλέγομαι*), Appien donne généralement le sens de « choisir » (§ 4, 48, 167 et 397). Pour le verbe *διακρίνω* coordonné, il convient donc d'adopter la traduction « séparer ». Lucius Antonius émettrait ainsi l'hypothèse de plans calculés à l'avance : Antoine *sélectionnerait* des hommes (*ἐπιλέγοιτο*) puis les *mettrait à part* (*διακρίνοι*), en attendant de conquérir le pouvoir. Loin d'être redondants, les deux verbes sont donc complémentaires, le second précisant le premier.

⁸⁵ Combes-Dounous traduit l'expression *ἐν Φιλίπποις* non par « à Philippes », mais par « à l'époque de la bataille de Philippes », notant à juste titre qu'Ahenobarbus n'était pas présent à cette bataille. Dans le livre IV, Appien raconte en effet que Murcus et Ahenobarbus attaquèrent Calvinus alors qu'il transportait par voie maritime des troupes destinées à César, et il répète à deux reprises (CXV, 479 et CXVI, 488) que cette attaque navale en mer ionienne était concomitante avec la bataille terrestre de Philippes. Néanmoins, il ne faut pas en conclure que l'auteur fait erreur dans le livre V. Car la préposition *ἐν* suivie du datif peut traduire une localisation approximative. Pour désigner « ceux qui avaient livré un combat naval <dans les eaux de> Chypre », Hérodote écrit : *οἱ ἐν Κύρνω ναυμαχήσαντες* (5, 115). C'est sans doute dans ce sens que doit être entendu le groupe prépositionnel employé par Appien, qui indique le centre des hostilités (Philippes) et englobe les actions périphériques (comme celle en mer ionienne).

⁸⁶ Cf. Casson, *Ships and seamanship in the Ancient World*, p. 247.

⁸⁷ Mendelssohn veut supprimer *πρὸς τῶν Καίσαρος φρουρῶν*, comme le fait Candido. Certes, le nom *Καίσαρος* est répété deux fois. Mais cet effet est voulu : Antoine veut insister sur la responsabilité de César et répond point par point aux allégations des habitants de Brindes (§ 235). Qui lui a fermé les portes ? Non pas eux mais les garnisons de *César*. Pourquoi lui a-t-on fermé les portes ? Non pas parce qu'Ahenobarbus était un ennemi, mais parce que *César* en avait donné l'ordre.

⁸⁸ Gottlieb Strebel (p. 81) établit un rapprochement avec Thucydide (VI, 97) : *ἔστι δὲ χερσόνησος μὲν ἐν στενωῷ ἰσθμῶ.*

⁸⁹ Les manuscrits donnent deux variantes antithétiques, à savoir *πλέονας* pour L et P, *μείονας* pour B et J. Si la proposition introduite par *ὥς* est une consécutive à l'infinitif, la variante à retenir est celle donnée par B et J : « Antoine tirait le meilleur parti de ses fortifications, *de manière à repousser l'adversaire du haut de celles-ci en toute sécurité, malgré sa grande infériorité numérique* ». Mais cette construction est discutable. Car s'il est d'usage dans une proposition infinitive que l'attribut soit au nominatif lorsque le sujet de la principale est semblable à celui de la subordonnée, il est plus rare de rencontrer pareil accord dans une consécutive. Le nominatif *ἔχων* pose donc problème, sans compter que la place qu'il occupe donne à la proposition un tour heurté. En outre, pour introduire une conséquence, Appien emploie plus généralement *ὥστε*. Cela nous amène à reconsidérer la proposition introduite par *ὥς* et à la traiter plutôt comme une causale au participe. La variante à retenir serait alors celle donnée par L et P : « Antoine tirait le meilleur parti de ses fortifications, *en ce qu'il pouvait combattre du haut de celles-ci en toute sécurité contre des adversaires beaucoup plus nombreux* ». Le participe *ἔχων* normalement accordé au sujet *Ἀντώνιος* aurait une valeur de possibilité et serait complété par l'infinitif *ἀπομάχεσθαι*, lui-même complété par le COD *πολὺ πλέονας*. Une telle construction serait grammaticalement plus correcte et plus conforme au style d'Appien. Du reste, cette phrase ne serait qu'un développement de la précédente dans laquelle l'auteur oppose la supériorité numérique de César à la force stratégique d'Antoine. C'est pourquoi nous préférons la variante donnée par L et P. La faute commise dans B et J peut s'expliquer par une incompréhension de la valeur donnée au verbe *ἔχω*.

⁹⁰ Sur le nombre de cavaliers accompagnant Servilius, les manuscrits B et J donnent mille cinq cents (*μετὰ χιλίων καὶ πεντακοσίων*), les manuscrits L et P seulement mille deux cents (... *διακοσίων*). Mais Appien poursuit en disant qu'Antoine attaqua « les mille cinq cents cavaliers », et cette fois, les manuscrits sont unanimes sur le nombre. C'est pourquoi la leçon de B et J doit être préférée à celle donnée par L et P lors de la première occurrence.

⁹¹ Il est possible que la répétition fautive entre les lignes 3 et 4 ne se limite pas au nom *ἀπόκλεισιν* mais s'étende à son complément *τοῦ Βρεντεσίου*. Dans ce cas, il faudrait supprimer ce génitif, comme le suggérait Musgrave. Mais il est plus vraisemblable qu'Appien ait volontairement répété *τοῦ Βρεντεσίου* pour tenter de reproduire les échanges verbaux entre Césariens et Antoniens autour du point de discorde : Brindes. C'est d'ailleurs ce que donne à penser le parallélisme de construction.

⁹² Le nom *ἀποτείχισις* ne paraît attesté que chez Appien, Thucydide (I, 65) et Polyen (II, 22, 3). Voir Gottlieb Strebel, p. 74.

⁹³ A rapprocher du § 230 : *ἀπέλιπεν (...) ἀπὸ δὲ Κερκύρας (...) ἔπλει*. La correction proposée par Mendelssohn est intéressante, mais elle ne s'impose pas. Car la répétition du verbe *ἀπολείπω* est probablement destinée à souligner la responsabilité d'Antoine.

⁹⁴ Ce passage pose problème. César se justifie en invoquant la menace représentée par Lucius, d'un côté, par Asinius et Ahenobarbus, de l'autre. Au participe *γειτονεύοντες* apposé à Asinius et à Ahenobarbus correspond un autre participe apposé à Lucius, pour

lequel les manuscrits donnent deux variantes très différentes : *ἐπαρθείς* et *ἀνιαθείς*. On peut penser que l'une et l'autre ne sont que des formes corrompues. On doit dans ce cas partir d'elles deux, pour tenter de restituer le participe initial, ce qui implique que celui-ci présentait les deux préverbes *ἐπ-* et *ἀν-*. On pourrait d'abord songer à *ἐπαναίρω* signifiant au sens propre « (se) lever », mais ce verbe très rare n'est pas attesté chez Appien. On pourrait ensuite proposer *ἐπανάγω* qui employé absolument au passif veut dire « gagner le large ». Il est employé à deux reprises par Appien dans le livre V, la première fois à propos de Cléopâtre qui n'avait pas pu prendre le large avant la victoire de Philippes (VIII, 32), la seconde à propos de Pompée qui était venu combattre César au large après l'attaque de Tauromenium (CXI, 464). Il s'accorderait assez bien avec le contexte. Car ce qui opposait Lucius aux deux généraux antoniens, c'était entre autres sa position : tandis qu'Asinius et Ahenobarbus étaient à proximité de la Gaule (*γειτονεύοντες*), Lucius était en Ibérie où il s'était certainement rendu par voie maritime (d'où *ἐπαναχθείς*). Ce ne serait pas là le seul exemple d'opposition entre proximité et éloignement : pour faire face à Pompée (CXXXVII, 567), Furnius fit appel à Ahenobarbus, « qui commandait une armée voisine » (*γειτόνος*), et à Amyntas « qui venait d'ailleurs » (*ἐτέρωθεν*). La forme *ἐπαναχθείς* pourrait d'ailleurs avoir abouti à la double variante donnée par les manuscrits. L'un des deux préverbes aurait été d'abord omis par un copiste, puis rajouté *supra lineam*. Parmi les copistes suivants, les uns n'auraient tout simplement pas vu ce préverbe *supra lineam*, les autres l'auraient considéré comme une correction. Enfin, le participe tronqué aurait été corrigé en accord avec le verbe qui suit (*ἐμάνη*) : les copistes auraient compris que Lucius était fou d'excitation dans un cas (*ἐπαρθείς*), de mécontentement dans l'autre (*ἀνιαθείς*). Mais même si ce passage est à rapporter à la subjectivité de César, qui n'hésiterait sans doute pas à faire passer pour fou un adversaire dans le but de justifier ses propres actes, le motif de la folie paraît néanmoins surprenant dans la mesure où il tranche avec l'image habituelle de Lucius. Notons que chez Dion Cassius (48, 20, 4), il n'est pas question de Lucius mais de Lépide, qui « s'irritait (*ἀγανακτοῦντα*) d'être privé de la province qui lui revenait ». Or, selon Appien, au moment de l'affaire relative à Calenus, Lépide se trouvait déjà en Afrique (§ 223). Serait-ce finalement Lépide qui « était furieux à l'idée d'avoir pris le large » ? Fautes d'éléments supplémentaires, nous en sommes réduits à des conjectures. Nous préférons donc signaler ce passage comme un *locus desperatus*.

⁹⁵ Le participe *γενόμενον* se construit mal, à moins de rapprocher ce passage de son équivalent chez Dion Cassius (48, 28, 3) : « Antoine fut accusé de la mort de [Fulvie] ». Parmi les verbes signifiant « accuser », Appien emploie souvent *μέμφομαι* ou son composé *ἐπιμέμφομαι*, lesquels peuvent se construire avec *ὡς* suivi du participe (comme aux § 32 et 55). Si l'on restitue *μεμφόμενος Ἀντωνίου* après *Ἀντωνίου*, l'omission du verbe s'expliquerait par un saut du même au même. Le participe serait apposé au sujet de la phrase, c'est-à-dire Cocceius. Celui-ci n'a pas hésité à accuser César d'être responsable de la guerre de Pérouse (§ 262). Il ne serait donc pas surprenant qu'il dénonce ici le comportement d'Antoine envers Fulvie.

⁹⁶ A rapprocher du § 251 : *ἐκατέρω φίλος*. Le texte des manuscrits (*κοινόν*) se comprend, même s'il est elliptique – cf. Schweighäuser : *ut communi amborum amico*. La correction introduite par Viereck (*οἰκεῖον*) est inutile.

⁹⁷ Selon Dion Cassius, (48, 30, 1), « ils s'offrirent mutuellement des banquets, César d'une manière militaire et romaine, Antoine à la mode asiatique et égyptienne ». Cette remarque illustre bien la guerre de propagande de l'époque.

⁹⁸ Si l'on construit l'adverbe *αὐθις* avec le verbe *ἐξέβαλε*, comme invite à le faire la ponctuation de l'édition Teubner, on comprend que Ménodore avait « de nouveau chassé » Hélénius, ce qui laisse entendre qu'il l'avait déjà chassé une première fois. Or, au § 238, où Appien évoque la prise de la Sardaigne par Ménodore, il n'est pas question d'Hélénius. En fait, les événements semblent s'être déroulés de la manière suivante : Ménodore vainquit d'abord M. Lurius (pour ce personnage dont Appien ne parle pas, voir Dion Cassius, 48, 30, 78) ; César envoya ensuite Hélénius pour reconquérir l'île ; enfin, Hélénius fut chassé par Ménodore. Peut-être faudrait-il alors déplacer la virgule et construire l'adverbe *αὐθις* avec le participe *κατασζόντα*. On comprendrait ceci : Hélénius qui avait « occupé de nouveau » (c'est-à-dire « reconquis ») la Sardaigne fut chassé par Ménodore. Sur cette question, voir Gabba, p. 110.

⁹⁹ Cf. J. Carcopino, « Note sur deux passages d'Appien concernant Antoine et Cléopâtre », *RH* 229, 1963, p. 363-4. Selon lui, la calomnie ne portait pas sur l'hiver passé à Alexandrie en 41/40 mais sur une relation adultère entre Antoine et Cléopâtre remontant à 45 av. J.-C.

¹⁰⁰ Cf. F. di Martino, « Sugli aspetti giuridici del triumvirato », in A. Gara et al., *Il triumvirato costituente alla fine della Repubblica romana*, Côme, 1993, p. 67-83. A propos de l'exécution de Salvidienus, l'auteur écrit : « Si Appiano ha raccolto una notizia vera, si può supporre che l'accusa contro Salvidieno era di abbandono della provincia di cui aveva il governo e di trasferire le legioni del Rodano in appoggio ad Antonio che assediava Brindisi, il che mutava non solo l'assegnazione delle province e dei comandi militari tra i triumviri e gli uomini da essi destinati a tali incarichi, ma anche la disposizione strategica delle armate romane. Appiano però dice che dopo la condanna Cesare, non fidandosi di quelle legioni, le diede ad Antonio e riduce quindi tutto ad una rivalità tra i due capi ed alle loro manovre, di cui Salvidieno fece le spese » (p. 76-7). Notons que pour Dion Cassius (48, 33, 3), Salvidienus « fut accusé en plein Sénat par César lui-même et égorgé comme son ennemi et celui du peuple tout entier ». Pour Tite-Live (*Per.*, 127), Salvidienus n'a pas été exécuté, mais s'est suicidé.

¹⁰¹ Mendelssohn propose de corriger *καί* par *κρατοῦντος*. Et pour cause, l'expression « par peur de Pompée et de la Sicile » est quelque peu abrupte. Ce n'est effectivement pas la Sicile en elle-même mais la Sicile dominée par Pompée qui fait peur aux marchands. Néanmoins, la correction paraît inutile : il s'agit encore d'une brachylogie.

¹⁰² Cf. R. Scuderi, « Problemi fiscali a Roma in età triumvirale », *Klio* 15, 1979, p. 341-368.

¹⁰³ A rapprocher du § 68 : *οὐδ' ἐπὶ πολεμίους κοινοίς, ἀλλὰ ἐς ἰδίους ἐχθροίς*. La correction proposée par Mendelssohn est juste, mais elle ne s'impose pas. Car le § 283 est une sorte de *uariatio* des § 50 et 68 réunis.

¹⁰⁴ C'est la chose inverse qui se produisit lors d'une manifestation de vétérans, absente du récit d'Appien mais présente dans celui de Dion Cassius (48, 30, 1-3) : les soldats réclamaient à Antoine l'argent promis avant Philippes, et « ils l'auraient fait périr puisqu'il ne leur donnait rien si César ne les avait pas par quelque moyen retenus en leur donnant des espoirs ».

¹⁰⁵ L'expression ἐπὶ συνησθήσει, qui comprend un *hapax*, est suspecte. Musgrave propose à juste titre de la corriger en ἐπὶ συνθέσει (comme au § 16). Reste à savoir comment l'interpréter. Gabba (p. 116) donne à la préposition une valeur « causalo-conditionnelle ». Selon lui, Antoine aurait fait venir Libon « en vertu » de leur lien de parenté consécutif au mariage conclu entre César et Scribonia. Car Scribonia étant femme du beau-frère d'Antoine, elle était par conséquent belle sœur d'Antoine. Cette explication paraît néanmoins compliquée. Si l'on donne à la préposition une valeur finale, on peut comprendre que Libon venait « pour conclure » le mariage entre César et Scribonia. Car Appien mentionne précédemment les négociations relatives à ce mariage, sans dire qu'il avait été conclu dans l'instant (§ 222). Autrement dit, à la veille de la crise de Brindes, César aurait fait une promesse de mariage avec Scribonia. Après sa réconciliation avec Antoine, il aurait été contraint d'honorer ladite promesse, même si cela n'avait plus d'intérêt politique pour lui, d'où le sauf-conduit envoyé « à contrecœur » à Libon (§ 291).

¹⁰⁶ Selon Dion Cassius (48, 19, 1), Pompée avait fait tuer Bithynicus « sous prétexte qu'il avait comploté contre lui ». Les précisions d'Appien relatives au meurtre de Murcus (§ 293) s'accordent avec cette version. Dans les deux cas, on voit Pompée éliminer une personne susceptible de lui faire de l'ombre.

¹⁰⁷ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 99 : « presumably his most impressive unit ».

¹⁰⁸ Que faire de la préposition διὰ ? Schweighäuser propose de la corriger en δύο. Mais il est peu vraisemblable qu'Appien ait ajouté cette précision inutile. Mendelssohn veut, quant à lui, la supprimer. Sans doute suppose-t-il que la préposition est une addition faite au texte par un copiste qui n'aurait pas compris la construction du génitif partitif τῶνδε τῶν καταστροφμάτων. Mais il serait surprenant qu'un copiste n'ait pas réussi à identifier une construction si usuelle. On peut imaginer que le mot διὰ est employé avec une idée de séparation : « (à choisir) entre ces plateformes ». Mais on ne voit pas bien pourquoi Appien aurait éprouvé le besoin d'ajouter une préposition qui ne ferait que renforcer la valeur partitive du génitif. Pour clarifier ce passage, il faut poser la séquence ΚΑΙ ΔΙΑ ΤΩΝ ΔΕ ΤΩΝ ΚΑΤΑΣΤΡΟΜΑΤΩΝ. On voit alors apparaître la forme ἰδίᾳ, dont la voyelle initiale aurait disparu par haplographie. Autrement dit, les triumvirs et Sextus Pompée se seraient rencontrés « en particulier ». Cela rejoindrait le récit de Dion Cassius qui explique que les trois hommes avaient négocié par l'intermédiaire d'amis avant d'entrer « directement » (αὐτοί) en pourparlers près de Misène (48, 36, 1).

¹⁰⁹ Le nom διαπομπή ne paraît attesté que chez Appien et Thucydide (VI, 41). Voir Gottlieb Strebel, p. 73.

¹¹⁰ A rapprocher du § 306 : ἀπωλώλει. La correction proposée par Schweighäuser est juste, mais elle ne s'impose pas.

¹¹¹ L'expression αὐτοῖς αὐτούς est d'autant plus suspecte que les deux pronoms sont raturés dans le manuscrit B. Le verbe ἀγαπῶ est généralement employé de manière absolue par Appien. Dans son discours d'Ephèse, Antoine dit en effet ceci : « J'imagine qu'une fois informés du montant, vous serez satisfaits » (V, 23). Il paraît donc surprenant qu'Appien ait ajouté ici un complément au datif, inutile de surcroît à la compréhension, puisque l'objet de satisfaction des proscrits, autrement dit les concessions faites par les triumvirs, est déjà repris dans l'expression περὶ τούτων. Cela nous amène à proposer deux solutions. Soit on décide de conserver αὐτούς seul. L'accusatif aurait été confondu avec le datif (confusion facilitée par la présence du pronom αὐτοῖς à la ligne précédente), puis αὐτοῖς aurait été corrigé en αὐτούς (type d'autocorrection fréquent). Le copiste aurait réécrit la forme en marge pour plus de lisibilité et les copistes suivants l'auraient ajouté au texte au lieu de le substituer à la forme raturée. C'est ainsi qu'ils seraient passés de la leçon initiale αὐτούς à αὐτοῖς αὐτούς. Soit on décide de restituer αὐτούς οὕτως comme invite à le faire le manuscrit B. L'accusatif αὐτούς aurait été confondu avec le datif, puis l'adverbe οὕτως aurait été corrigé en pronom, la proposition infinitive demandant un sujet à l'accusatif. C'est ainsi que les copistes seraient passés de la leçon initiale αὐτούς οὕτως à αὐτοῖς αὐτούς. Etant donné que tous les manuscrits présentent deux mots et non un seul, nous privilégions cette seconde solution.

¹¹² La leçon Ἰουλίᾳς τῆς γυναικός donnée par l'ensemble des manuscrits présente une contradiction. Schweighäuser (suivi de Viereck) suspecte le nom Ἰουλίᾳς. Münzer pense plutôt que l'erreur porte sur τῆς γυναικός (cf. Gabba, p. 121). Mais aucun de ces deux points de vue ne paraît totalement satisfaisant. Car de la même manière qu'elle avait poussé Antoine à se réconcilier avec César (§ 270-1), pourquoi Julia n'aurait-elle pas poussé Pompée à se réconcilier avec les deux triumvirs ? S'étant réfugiée un temps en Sicile (§ 217), elle pouvait vraisemblablement se permettre une telle démarche. Le nom Ἰουλίᾳς semble donc devoir être conservé. Pour désigner la mère de Pompée et « celle d'Antoine », Appien pouvait soit répéter le nom μητρός soit le sous-entendre. Dans un cas comme dans l'autre, on voit mal avec quelle forme le nom γυναικός aurait pu être confondu. Cela nous amène à supposer une lacune. On aurait Ἰουλίᾳς τῆς < Ἀντωνίου καὶ Σκριβωνίας τῆς > γυναικός. L'omission s'expliquerait par un saut du même au même (τῆς).

¹¹³ Contrairement à Dion Cassius (48, 38, 2-3), Velleius Paterculus (II, 77) et Florus (II, 18), Appien ne mentionne pas le bon mot de Sextus jouant sur les deux sens de « carènes » (coques de navires où il accueillait César et Antoine / quartier de Rome où Antoine occupait la maison de Magnus). Voir J.-P. Guilhembet, « Sur un jeu de mots de Sextus Pompée : *domus* et propagande politique lors d'un épisode des guerres civiles », *MEFRA* 104, 1992, p. 787-816.

¹¹⁴ Combes-Dounous commet un grave contresens en traduisant : César et Antoine « espéraient » restaurer les institutions républicaines lors de leur troisième consulat. Sans doute a-t-il vu le problème puisqu'il ajoute en note que cette espérance était feinte.

En réalité, la forme *ἐλπίζομένους* est à la voix passive, ce qui signifie que « l'on attendait de leur part » un retour à la république. Schweighäuser l'avait bien compris, puisqu'il traduisait : *sperabantur*.

¹¹⁵ Après la paix de Baïes, le peuple n'eut pas l'occasion de rendre honneur à César et à Antoine, puisque ces derniers choisirent d'arriver à Rome de nuit, *ἐκκλίνοντες τὸ φορτικόν*. Selon Schweighäuser, les triumvirs cherchaient ainsi à « esquiver les manifestations d'antipathie » (*declinantes eius rei invidiam*). Combes-Dounous estime pour sa part qu'ils voulaient « épargner la dépense ». Mais ni l'une ni l'autre de ces traductions ne paraît satisfaisante. Car dans leur grande majorité, les Romains étaient réjouis et soulagés par la paix de Baïes, ce qui limitait les « manifestations d'antipathie ». En outre, si César et Antoine avaient accepté l'accueil presque triomphal qui leur avait été réservé après la paix de Brindes, comme le rapporte Dion Cassius (48, 31, 3), c'est qu'ils ne regardaient pas tellement à la « dépense ». Pour comprendre le sens de *τὸ φορτικόν*, il faut replacer les faits dans leur contexte. Appien a bien montré que les triumvirs avaient conclu des accords avec Pompée moins de leur propre gré que sous la pression du peuple. Dans ces conditions, on comprend qu'ils n'aient pas eu le cœur à la fête et que les démonstrations populaires leur aient été plus pénibles qu'autre chose. Le terme *φορτικός* qui qualifie tout ce qui est « pesant » au propre comme au figuré désigne donc ici le fardeau de festivités qui leur pèsent.

¹¹⁶ Les éditeurs précédents ont adopté le subjonctif *ἔχῃ* (donné par O). Nous préférons pour notre part l'optatif oblique *ἔχοι* (donné par L et P), ce mode étant fréquemment employé par Appien. Telle est la dualité de sa langue qui oscille entre *koinè* et atticisme. Sur cette question, cf. S. Swain, *Hellenism and Empire : language, classicism and power in the Greek world* (a.d. 50-250), Oxford, 1996, chp. 7.

¹¹⁷ Musgrave propose de corriger le passage en *τε θεῶν* et Viereck en *τε φίλων*. Pourtant, la variante *τελῶν* donnée par L est claire et satisfaisante, le verbe *τελῶ* étant couramment employé à propos de sacrifices que l'on accomplit. En tout cas, elle est meilleure que celle donnée par O et adoptée par Schweighäuser. Car si l'on ajoute une coordination, le membre de phrase se rattache mal à ce qui précède. D'ailleurs, le chiasme (repas-mode grecque/ Grecs-gymnase) forme un tout et appelle une ponctuation après *γυμνασία*. La variante de B et de J semble influencée par la présence de *τε* quelques lignes plus haut. Le copiste se serait laissé entraîner par le rythme de l'énumération. Quant à la variante de P, elle semble plutôt influencée par la présence de l'adverbe *τέως* quelques lignes plus bas. Le texte serait passé par plusieurs étapes : *τελῶν < τέων < τέως < θ' ὄς*.

¹¹⁸ Schweighäuser veut corriger *παρά Πομπηίου* en *παρά Πομπηίῳ* (ou *πρὸς Πομπήϊον*) ce qui amènerait à la traduction suivante : « les fausses accusations portées contre Ménodore *auprès de* Pompée ». Mais pour exprimer cette idée, Appien emploie plutôt *διαβάλλω* suivi du datif (§ 77, 162, 183). En fait, on peut conserver le texte et comprendre : « les fausses accusations portées contre Ménodore *par* Pompée ». Car « Pompée fut manipulé de telle sorte qu'il devint hostile à Ménodore », comme Appien le dit juste avant (§ 331). Pompée se serait donc fait l'écho des calomnies que ses affranchis lançaient contre Ménodore.

¹¹⁹ Gottlieb Strebel (p. 79) établit un rapprochement avec Thucydide (I, 84) : ἐν χρῶ̃ αἰεὶ παραπλέοντες.

¹²⁰ Gottlieb Strebel (p. 79) établit un autre rapprochement avec Thucydide (I, 49, 2) : ναυμαχία πεζομαχία τὸ πλέον προσφερέης οὔσα.

¹²¹ Chez Dion Cassius, le personnage de Démocharès n'apparaît pas avant la bataille de Myles (49, 2, 1). Le récit des batailles de Cumes et de Messine est centré respectivement sur Ménécraatès et Apollaphanès.

¹²² L'expression τὰς ἐμπιπραμένας ἐκώλυσε est soit lacunaire soit corrompue. Les éditeurs précédents ont opté pour la seconde hypothèse, Nauck proposant par exemple : τὰς <ἐπιμεινάσας> ἐμπιπραμένας. Cela dit, si lacune il y a, elle se trouverait plutôt après τὰς ἐμπιπραμένας (qui ne serait donc pas un participe, mais un participe substantivé), étant donné qu'au début de la phrase, Appien oppose dans un balancement μέν / δέ les navires en fuite et les navires en feu, opposition qui serait reprise ici dans le balancement τε / καί. On aurait alors τὰς ἐμπιπραμένας <...> ἐκώλυσε. Tout en proposant de combler la lacune, Viereck laisse entendre que la forme ἐκώλυσε est peut-être corrompue. Et de fait, cette hypothèse est la plus vraisemblable. Comme les navires étaient incendiés, ils devaient être tirés jusqu'au rivage, d'où notre correction εἴλκυσε, la confusion avec ἐκώλυσε pouvant s'expliquer par la paronymie.

¹²³ Combes-Dounous voit une contradiction entre le mot εὐθύς et le paragraphe précédent où Appien dit que tous les combattants restèrent la nuit sur place. C'est pourquoi il traduit : Démocharès « ne songea plus qu'à faire voile vers la Sicile *en grande hâte* ». Mais si l'on donne une valeur temporelle à l'adverbe, on peut comprendre que Démocharès passa la nuit à Cumes et regagna la Sicile « aussitôt » après, c'est-à-dire à l'aube. Du reste, on peut lui donner une valeur de lieu et comprendre que Démocharès repartit « directement » en Sicile, comme le fait Schweighäuser (*recta*), suivi d' Egger (lequel propose la correction εὐθύ).

¹²⁴ Le texte des manuscrits se comprend : « ils étaient détruits, eux aussi, *sans* rien pouvoir faire » (μετὰ ἀργίας). La correction proposée par Mendelssohn est inutile : « ils étaient détruits, eux aussi, *parce qu'ils* ne pouvaient rien faire » (ὑπὸ ἀργίας).

¹²⁵ Le vers de Sophocle donné par L seul est une interpolation, sans doute une note marginale faite par un lecteur érudit dans un manuscrit, puis intégrée ultérieurement au texte par un copiste inattentif. Ce genre d'annotation apparaît à la fin du manuscrit P, où l'on peut lire en dessous d'une colonne : φεῦ φεῦ τινες κτείνουσι πολλάκις τινάς. Notons que le vers du *Philoctète* (v. 446), est cité dans la version des manuscrits (οὐδέπω), alors que les éditeurs ont opté, *metri causa*, pour le texte de la Souda (οὐδένπω). Dans le passage évoqué, Philoctète dénonce l'injustice des dieux qui entourent de soins les méchants comme Thersite et qui envoient les bons chez Hadès. Le lecteur auquel on doit la citation considérait-il César comme une sorte de Thersite ?

¹²⁶ Musgrave proposait d'ajouter *περί* devant *τῆς ὁδοῦ* et Viereck a introduit cette addition dans le texte. Et de fait, l'omission de *περί* après *πυρί* pourrait facilement s'expliquer. Mais la construction *τεκμαίρομαι* suivi du génitif est bien attestée chez Appien, notamment pour parler de quelqu'un qui « juge de l'avenir » (*BC*, II, 52, 172 ; *Mithr.*, 1, 5), qui « jauge le caractère » (*BC*, I, 81, 371) ou qui « diagnostique une maladie » (*Syr.*, 10, 59). Au livre V, il l'a déjà employée à deux reprises, tout d'abord au sujet de l'historien qui cherche à interpréter le sens des propos échangés entre Lucius et César, puis au sujet des soldats qui cherchent à en deviner la teneur (§ 191). C'est pourquoi il est inutile d'ajouter une préposition.

¹²⁷ A rapprocher du § 413 : *μετὰ ἐπείξεως*. La correction proposée par Schweighäuser (*ἐπίλοιπα* pour *ἐπείγοντα*) n'est pas à retenir. Quant à Viereck, il suppose une lacune après *ἐπείγοντα*, mais le texte des manuscrits se comprend, même si la formulation est abrupte : César faisait réparer « ceux des bateaux dont il avait un besoin urgent » ou « ceux des bateaux qui avaient besoin de réparations urgentes ».

¹²⁸ Plutôt que de signaler ce passage comme la seule occurrence de l'actif *παρακελεύω* suivi du datif au sens de « se donner des instructions les uns aux autres » (Bailly), il faut observer les variantes données par les manuscrits et rappeler le contexte. D'une part, il y a une hésitation entre le datif *ἀλλήλους* (PBJ) et l'accusatif *ἀλλήλους* (L). D'autre part, dans la confusion et le désarroi, les soldats s'adressaient plus vraisemblablement des encouragements que des instructions. Or, pour exprimer cette idée, Appien emploie en général le verbe *παρακαλῶ* (et les mots de la même famille), d'où notre correction : *παρακαλούντων ἀλλήλους*. Les copistes auraient confondu avec le moyen *παρακελεύομαι* suivi du datif, qui signifie également « encourager ».

¹²⁹ Cf. P. Goukowsky, « L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen-Age », *Cahiers de la Villa « Kérylos »* 17, Paris, De Boccard, 2006, p. 73-117 ; F. E. Brenk, « Wind and waves, sacrifice and treachery : Diodoros, Appian and the death of Palinurus in Virgil », *Aeuum* 62, 1988, p. 69-80.

¹³⁰ Faisant un rapprochement avec le § 406, Viereck veut ajouter un adjectif qualifiant *άνέμω*. Une telle addition est inutile. Appien emploie souvent ce nom sans déterminant, au singulier comme au pluriel. Ainsi, à la fin du siège de Pérouse, « les vents, s'étant levés, propagèrent les flammes » dans toute la ville (§ 204). Mais surtout, lors de la bataille de Philippes, la flotte de Cléopâtre fut « empêchée par le vent » de venir appuyer César et Antoine (§ 32). Nous n'avons pas jugé alors nécessaire de préciser qu'elle avait été « empêchée par un vent <contraire> ». Pourquoi préciserions-nous donc ici que les navires de César ont gagné Hipponion, « poussés par un vent <favorable> » ? Avec ou sans adjectif, le lecteur comprend que le vent est un acteur de l'Histoire. En témoigne encore le § 32, où Appien ajoute que Cléopâtre fut « empêchée par le vent et par Dolabella », personnifiant ainsi le premier en le mettant sur le même plan que le second.

¹³¹ Proche de l'adjectif *ἐπιφανής* et redondant avec le verbe *ἀγγέλλεται*, le verbe *ἐφάνη* paraît suspect. Bien plus, il contredit la version de Dion Cassius, dans laquelle on lit ceci : alors que César avait accordé à Agrippa les honneurs triomphaux, celui-ci

« ne célébra pas le triomphe, pensant qu'il était mal venu pour lui de montrer de l'orgueil, alors que César venait de subir un échec, et mit la plus grande ardeur à achever la préparation de la flotte » (48, 49, 3-4). Ainsi, loin de chanter haut et fort sa victoire sur les Gaulois, Agrippa se serait montré plutôt discret, préférant que cette victoire passe inaperçue par égard pour César. Dès lors, nous serions tentés de corriger *ἐφάνη* en *ἀφάνη* dans le texte d'Appien. Pour construire cet adjectif, on pourrait suppléer un verbe comme *ἀφίει* et comprendre qu'Agrippa, « qui dirigeait les opérations, reléguait dans l'ombre » sa victoire. L'omission s'expliquerait par un saut du même au même, les mots *ἀφίει* et *ἀφάνη* ayant la même initiale. Quant au participe *ἄγων*, essentiel puisqu'il est le seul mot indiquant que la victoire a été remportée par Agrippa, il resterait inchangé. Mais faute d'éléments supplémentaires permettant d'affirmer que la version d'Appien corrobore celle de Dion Cassius, nous devons conserver le texte et pouvons simplement indiquer une lacune avant la forme suspecte *ἐφάνη*. Le composé *ἐπαναίρω* serait une correction plus satisfaisante du point de vue paléographique. Mais ce verbe très rare n'est pas attesté chez Appien.

¹³² L'expression *καὶ βαρὺ* (donnée par L et P) et le nom *Καίσαρος* (donné par B et J) sont à la fois trop différents pour avoir été confondus et assez ressemblants pour avoir occasionné un saut du même au même, d'où l'idée de conserver les deux. L'adjectif *βαρὺ* serait sur le même plan que *δυσχερὲς*. On comprendrait alors que le recrutement de mercenaires en Italie allait être non seulement difficile pour Antoine à cause de César, mais aussi pénible, parce que cela représentait une lourde charge financière, pour lui qui était déjà « accablé par les frais d'entretien de sa force navale » (début du même paragraphe).

¹³³ Si l'on suit le texte des manuscrits, l'Italie « était échue » à César (*εἰληχότος*). Pourtant, aux lendemains de Philippes, César « avait choisi » (§ 11 : *εἴλετο*) de rentrer en Italie pour distribuer les terres aux vétérans, en raison de sa mauvaise santé. Les territoires qu'il avait « obtenus (par le sort) » (§ 97 : *εἰλήχει*) n'incluaient pas l'Italie. Dion Cassius le confirme (48, 2, 1-2) : César et Antoine « s'étaient partagés par tirage au sort » (*διέλαχον*) la plupart des provinces, mais ils avaient laissé l'Italie « en commun » (*ἐν κοινῷ*). Cela nous amène à corriger *εἰληχότος* en *εἰληφότος* dans le texte d'Appien, la confusion entre les deux formes étant facilitée par la paronymie. Autrement dit, César n'avait pas reçu en partage l'Italie, mais il « s'en était emparé », comme il s'était emparé des provinces antoniennes de Gaule à la mort de Calenus (§ 214).

¹³⁴ Cf. M. W. Singer, « Octavia's mediation at Tarentum », *CJ* 42, 1947, p. 173-7.

¹³⁵ L'article est omis devant certains noms géographiques, surtout lorsque ceux-ci sont précédés d'une préposition ou lorsqu'ils forment une locution adverbiale. Mais ici César fait référence à un détroit bien particulier, celui de Messine. Aussi serions nous tentés avec Mendelssohn d'ajouter un article. Mais Appien a sans doute considéré que le contexte était assez clair et qu'il pouvait faire l'ellipse de l'article. Peut-être donne-t-il également à la formule une valeur d'exemplarité : de même que l'expression *ἐν Ἴσθμῳ* suffit à identifier le célèbre Isthme de Corinthe (cf. Diodore de Sicile, XI, 3,3, entre autres), de même *ἐν πορθμῳ* désignerait le terrible Déroit de Messine.

¹³⁶ Avec un verbe de mouvement comme ἐκπέμψαι, on attend plutôt un participe futur. Néanmoins, le participe présent συντιθέμενον se construit sans difficulté, à condition d'y voir l'expression de la mauvaise foi de César, qui prétendait que Callias *était en train de conclure un accord* avec Lépide.

¹³⁷ D'après Dion Cassius, aucun des engagements pris à Tarente ne fut respecté (48, 54, 5). D'après Appien, seul César ne respecta pas les siens (§ 558).

¹³⁸ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 132 et 167-8 : « *Trireme-equipped* would mean that the vessels were given rams, screens, turrets, and the like, but not that they were given three banks of rowers ; Appian (*Praefatio* 10) uses the word *trireme-equipped* generically, of gear belonging to war galleys of all sizes ».

¹³⁹ Sur les limites chronologiques du second triumvirat, cf. P. Anello, « La fine del secondo triumvirato », *Φιλίας χάριν, MStudStor* I (in onore di E. Manni), 1980, p. 103-114. Il n'y aurait pas erreur d'Appien, mais falsification volontaire d'Auguste : celui-ci passa sous silence la situation illégale de l'année 37 (sachant que le précédent quinquennat était fini depuis décembre 38) et exclut de la période triumvirale l'année 32 (car il cherchait à cette époque à trouver une autre forme de légitimité auprès du peuple). Voir aussi Gabba, p. LXVIII sqq.

¹⁴⁰ Cf. J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, p. 92 sqq.

¹⁴¹ Cf. F. E. Brenk, *op. cit.*, p. 74-75. L'auteur étudie la scène de *lustratio* et estime que White fait une erreur en traduisant le verbe ἐπευφημεῖ par « chantait à l'unisson ». Il comprend plutôt que le peuple « gardait un silence religieux ». Mais si le verbe simple ἐύφημῶ s'emploie couramment dans le cadre de cérémonies religieuses avec un sens équivalent au *bona uerba quaeso* (ou *fauete linguis*) latin, en revanche le composé ἐπευφημῶ se rencontre plutôt à propos de personnes qui entonnent des prières, d'où notre traduction.

¹⁴² Si l'on conserve le texte tel quel, on comprend que le jour du départ *de César* avait été communiqué ; si l'on suit Viereck, qui veut ajouter la préposition ὑπό devant τοῦ Καίσαρος, on doit comprendre que le jour avait été communiqué *par César*. Cela soulève une question relative à la chronologie et à la stratégie : quel était le plan de César ? Un départ simultané pour des arrivées échelonnées et des attaques sur trois fronts au coup par coup ? Des départs échelonnés pour une arrivée simultanée et une attaque sur trois fronts à la fois ? S'il voulait que Lépide, Taurus et lui-même partent en même temps, il leur communiqua la date à laquelle tous trois devaient prendre le large (d'où ὑπό). Si en revanche le but était que tous trois arrivent en même temps, c'est la date à laquelle César devait prendre le large, indépendamment des deux autres, qui fut communiquée (d'où génitif seul). Car la durée du trajet Afrique-Sicile ou Tarente-Sicile n'est pas la même celle entre Dicaearchia et la Sicile. Lépide et Taurus devaient donc définir la date de leur propre départ en fonction de celle de César. D'après le récit de Dion Cassius (49, 1, 1), les départs semblent avoir été échelonnés. Car Taurus était déjà dans le détroit, alors que César naviguait encore vers l'île. Mais à en juger par

l'expression « César [...] leva l'ancre » (au singulier), Taurus n'est pas parti en même temps que lui. Concernant Lépide, Dion Cassius dit juste qu'il avait promis à contrecoeur d'aider César. D'après le récit d'Appien, les trois hommes semblent être partis ensemble et arrivés l'un après l'autre. Au § 406, on lit en effet : « lorsque le jour des Calendes arriva, tous prirent le large à l'aube ». Et au § 509, Lépide revendique le fait d'être « le premier à avoir débarqué sur cette île », plus précisément à Lilybée où il assiégea Plénius (§ 408). Cela pourrait justifier l'ajout voulu par Viereck. Mais face à une tradition incertaine, le plus prudent est de conserver le texte.

¹⁴³ Si l'on conserve le texte des manuscrits (*χειμῶνος*), comme le fait Viereck, on comprend que les rameurs avaient péri pendant *l'hiver*. Si l'on suit Schweighäuser, qui d'après la traduction de Candido propose d'ajouter une préposition (*ὑπὸ χειμῶνος*), on doit comprendre que les rameurs avaient péri dans *la tempête*. Il faut rappeler que les 130 vaisseaux dont il est ici question sont les 120 navires et les 10 phasèles qu'Antoine et Octavie avaient cédé à César lors des accords de Tarente. Or, entre ces accords, qui eurent lieu vers « le printemps » (§ 387), et le départ pour la Sicile, qui fut différé à « l'année suivante » (§ 396), il y eut bien une saison d'hiver, mais aucune tempête (celle-ci survenant juste après). Cela invite à maintenir le texte, à moins de supposer une erreur chronologique. Car selon Appien, c'est à cause des rigueurs de *l'hiver* que certains des navires de Taurus étaient vides de rameurs, et c'est après *la tempête* qu'ils furent remplis par les équipages des navires détruits (§ 413). Mais selon Dion Cassius (49, 1, 5), on remplit les navires qui s'étaient vidés pendant *la tempête* : « [César assigna] les marins de réserve à la flotte d'Antoine qui manquaient d'hommes (beaucoup en effet s'étaient sauvés à la nage des embarcations détruites dans la naufrage) ». Cela étant, les deux récits ne sont pas forcément contradictoires : on peut supposer qu'une première évaporation des rameurs eut lieu pendant l'hiver et une seconde pendant la tempête.

¹⁴⁴ Cf. F. E. Brenk, *op. cit.*, p. 77. L'auteur, qui établit un rapprochement avec les sacrifices accomplis par Scipion l'Africain à Lilybée en 204 av. J.-C., tels qu'ils sont décrits par Tite-Live (XXIX, 27, 1-6), dit ceci : « influenced by the Neptunus propaganda of Sextus, Appian may have incorrectly reproduced the ritual words used by Scipio and presumably used again by Octavian ».

¹⁴⁵ A rapprocher du § 376 : terre, mer et vagues sont *ἀπορωτέρα*. La correction proposée par Nauck est juste, sans être indispensable.

¹⁴⁶ Dion Cassius mentionne une intervention de Ménodore au cours de la tempête (49, 1, 3). Roddaz (n. 14) suppose que l'auteur fait une confusion avec l'épisode relaté par Appien au moment de la troisième désertion (§ 420). La comparaison entre les deux passages confirme cette hypothèse. Le participe *ἐπιγεγόμενος* (« tombant à l'improviste ») employé par Dion Cassius répond en effet à l'expression *οἷα σκηπτὸς ἀφανῶς ἐπίπτων* chez Appien ; l'adjectif *συχνάς* (« en masse ») répond à *κατὰ δύο καὶ τρεῖς* ; enfin, les verbes *ἔκαυσε* (« brûla ») et *ἀνεδήσατο* (« remorqua ») répondent à *ἀνεδείτο ἢ ἐνεπίμπρη*.

¹⁴⁷ Selon Dion Cassius, Pompée l'avait revêtu dès la première tempête (48, 48, 5). Pire, pour remercier Neptune, « il fit jeter vivants dans le détroit ds chevaux et même, selon certains, des hommes » ! Florus parle quant à lui de « cents bœufs ornés d'or » et d'un « cheval vivant avec de l'or » jetés au cap Pelorias et dans le détroit de Messine (II, 18). Cela reflète bien la guerre de propagande de l'époque.

¹⁴⁸ Mendelssohn propose à juste titre d'ajouter un réfléchi. L'expression n'en reste pas moins surprenante. Pour dire « se donner comme fils adoptif de qqn », on attend en effet la construction *είσποιῶ* (actif : « donner en adoption ») avec un pronom réfléchi et un datif de personne. Elle se rencontre chez Plutarque (*Alex.*, 50) : Ἄμμωνι σαυτὸν εἰσποιεῖν (« tu prétends être le fils d'Hammon »). Mais Appien emploie ici *είσποιούμαι* (moyen : « adopter »). C'était déjà le cas au livre III (XCIV, 389), à propos d'Octavien qui faisait ratifier son adoption par le peuple en vertu de la *lex Curiata* : ἐαυτὸν εἰσποιεῖτο τῷ πατρί (« il se faisait adopter par son père »). Or, il faut rappeler que Jules César était mort et qu'il était représenté par son seul testament. Appien semble donc avoir forgé la construction avec *είσποιούμαι* pour rendre compte de cette situation si particulière. Dans la mesure où le livre V en offre la seule autre attestation, on peut se demander si l'auteur ne pousse pas le lecteur à établir un rapprochement entre les deux passages : de même qu'Octavien s'était fait adopté par le divin César, de même Sextus voulait se faire adopter par le dieu Neptune. Ce serait une manière de railler les folles prétentions du personnage. La particule ironique ἄρα nous oriente aussi vers cette interprétation.

¹⁴⁹ Le verbe rare ἀνδραγαθίζεσθαι est attesté chez Thucydide (II, 63, 2). Voir Gottlieb Strebel, p. 75.

¹⁵⁰ L'emploi de l'adverbe ἀφανῶς et de l'adjectif substantivé ἀφανές à quelques mots d'intervalle et dans deux sens différents est suspect. Dans ce passage, Ménodore est comparé à la foudre, c'est-à-dire à un phénomène court, imprévisible et localisé se caractérisant par une détonation et un éclair. Si l'on corrige l'adverbe ἀφανῶς par ἄφνω (Schenkl), en conservant ἐς ἀφανές, il faut traduire : Ménodore tombait « de manière soudaine », puis se retirait « dans l'ombre » ou « dans un endroit hors de portée de vue ». Mais comment comprendre la fin ? Ménodore disparaissait, telle la lumière, une fois l'éclair passé ? Si l'on corrige le groupe ἐς ἀφανές par ἐξαίφνης (confusion possible du fait de la paronymie), en conservant ἀφανῶς, il faut traduire : Ménodore tombait « de manière imprévisible », puis « soudain » se retirait. Cela semble mieux s'accorder au contexte. De fait, Ménodore est si rapide qu'il parvient à capturer plusieurs navires d'un coup, sans que les gardiens de navires n'aient le temps de réagir. D'autre part, loin de se cacher, il veut se faire remarquer, parce qu'il projette de repasser dans le camp de César.

¹⁵¹ A rapprocher du § 467 : ἐκ τῶν ὀρῶν (...) καταθέοντες. L'ajout voulu par Mendelssohn (καθορώτων), qui s'appuie sur la traduction sans autorité de Candido, qui elle-même repose sur le texte fautif d'un apographe, n'est pas à retenir.

¹⁵² A rapprocher du § 230 : Λεύκιον ὁ Καῖσαρ (...) ἐφύλασσε ἀφανῶς. De même qu'il fit surveiller Lucius, de même César mit Ménodore sous une surveillance discrète

(ἐφύλασσειν αὐτόν), plutôt que de se tenir sur ses gardes en toute discrétion (ἐφυλάσσετο). La correction proposée par Musgrave paraît s'imposer.

¹⁵³ Les navires de Lépide n'accueillirent pas Papias « en feignant d'être amis », ce qui exclut le féminin donné par le manuscrit P, mais ils lui firent bon accueil « parce qu'ils le croyaient ami », ce qui rend problématique le pluriel donné par les autres manuscrits. Même si l'on devine que Papias n'a pas été envoyé seul contre les navires de Lépide, le pluriel *φιλίους* est douteux, faute de tournure à laquelle le rattacher (*οἱ περί* suivi de l'accusatif, par exemple). Compte tenu du singulier *Παπίας* et de la construction du verbe *δέχομαι* (suivi d'un COD et d'un attribut du COD), on attend *φίλιον*. Mais on peut corriger par *φιλίως*, ce qui explique les variantes des manuscrits. Dans ce cas, l'adverbe *ώς* se construit soit avec *δεχομένας* (valeur causale), soit avec *φιλίως* (certains adverbes de manière pouvant être précédés de *ώς* sans que cela modifie leur sens).

¹⁵⁴ Dans le récit de la bataille de Myles, Appien semble se contredire. Il annonce d'abord qu'Agrippa « devait gagner Myles pour attaquer Démocharès » (§ 435 : *ἔμελλεν ἐπιχειρήσειν ἐς Μύλας Δημοχάρει*). Il explique ensuite que le même Agrippa était « persuadé de devoir livrer un combat contre le seul Papias » (§ 437 : *ώς Παπία μόνῳ ναυμαχήσωιν*). Le texte laisse donc un doute sur l'identité de l'adversaire rencontré par l'amiral césarien. L'hypothèse d'une faute de copie est à exclure, et ce à double titre. Premièrement, le passage de *Δημοχάρης* à *Παπίας* ne s'explique pas du point de vue paléographique. Deuxièmement, le nom de Papias n'apparaît pas uniquement dans le passage cité mais revient à deux reprises dans le récit de la bataille (§ 442). D'aucuns ont émis une autre hypothèse, celle selon laquelle Papias et Démocharès seraient deux noms désignant une même personne. Cela semble assez peu vraisemblable. On voit mal quel intérêt aurait l'auteur à multiplier les appellations, sinon à égarer le lecteur. En outre, les deux noms sont déjà apparus séparément sans que rien ne laissât supposer que l'un devait être identifié à l'autre. Pour Appien, comme pour le lecteur, ce sont visiblement deux personnages distincts. En effet, lors de la bataille de Cumes, c'est Démocharès qui s'opposa à Ménodore aux côtés de Ménécratès (§ 342-352). En revanche, dans le passage qui précède immédiatement le nôtre, c'est Papias qui intercepta et détruisit les navires de transport appartenant à Lépide et arrivant d'Afrique (§ 430-432). D'ailleurs, après cette attaque, il « partit par mer rejoindre Pompée » (§ 432), lequel se trouvait à Messine. La présence de Papias sur la côte septentrionale de la Sicile au moment de la bataille de Myles est donc avérée. Celle de Démocharès ne l'est pas, du moins dans le récit d'Appien. La dernière apparition du personnage remonte en effet à la première année de guerre, lorsque Démocharès fut nommé amiral par Pompée et mis en difficulté par Cornificius dans le détroit de Messine (§ 356 et 361). Sa présence est en revanche attestée par le récit d'autres historiens. Selon Dion Cassius, Pompée « ordonna à Démocharès de mouiller à Myles en face d'Agrippa » (49, 2, 1 : *τῷ δ' Ἀγρίππα Δημοχάρην ἀνθορμεῖν ἐν Μύλαις ἐκέλευσεν*). Selon Orose, après la troisième désertion de Ménodore, « Agrippa livra un combat naval à Démochas et Pompée, entre Myles et les îles Lipari » (*Hist.*, 18, 26 : *Agrippa inter Mylas et Liparas aduersus Democham et Pompeium nauale proelium gessit*). Orose emploie le nom Démochas. Est-ce un diminutif de Démocharès (comme Ménas doit être celui de Ménodore) ou s'agit-il d'une forme amalgamée de Démocharès

et de Papias ? Dans ce dernier cas, très peu probable, on pourrait supposer qu'Orose contamine deux sources mentionnant le même personnage, l'une par son nom, l'autre son surnom. Quoi qu'il en soit, pour Dion Cassius comme pour Orose, la bataille de Myles opposa Agrippa à Démocharès. Appien est le seul à mentionner Papias. A en juger par son propre récit, confronté aux autres témoignages, il semble que combattre Démocharès revienne à combattre Papias, et inversement. Cela nous amène à émettre l'hypothèse suivante : Papias ne serait-il pas le lieutenant de Démocharès ? Ce ne serait pas là un cas isolé. En effet, lors de la bataille de Cumes, Démocharès lui-même avait combattu sous les ordres de Ménécratès. Une telle hypothèse permettrait d'expliquer la confusion commise par Appien. Elle s'accorderait aussi avec le récit de Dion Cassius, qui donne une version légèrement différente et plus complète des événements. Ce dernier explique en effet qu'Agrippa et Démocharès ignoraient l'un comme l'autre leurs forces respectives (49, 2, 2). Agrippa partit se mettre en observation à Myles avec quelques navires (49, 2, 3). Mais « faute d'avoir pu voir toutes [les forces adverses] et comme aucune d'elles ne voulut gagner le large, il les sous-estima et, une fois de retour, lança des préparatifs dans l'intention d'attaquer Myles le lendemain avec tous ses navires » (49, 2, 3 : *ἐπειδὴ... ἐπιπλευσούμενος*). Démocharès fit la même erreur d'appréciation : « ayant supposé que les navires venus étaient seuls et ayant vu qu'ils naviguaient très lentement du fait de leur taille, il envoya chercher Sextus dans la nuit et s'apprêta à combattre Lipari même » (49, 2, 4 : *μόνας... προσμίξων*). Appien n'évoque ni l'expédition de reconnaissance d'Agrippa ni le projet d'offensive de Démocharès. Cette ellipse pourrait être à l'origine de la confusion entre Démocharès et Papias. Voici en effet le déroulement des opérations tel que nous pourrions le reconstituer à partir des récits d'Appien et de Dion Cassius : Agrippa comptait « attaquer Démocharès » ; avant de mettre ce plan à exécution, il vint observer l'ennemi, dont il ne vit qu'une partie de la flotte ; les forces observées seraient celles de Papias, lieutenant de Démocharès, raison pour laquelle Agrippa était « persuadé de devoir livrer un combat naval contre le seul Papias » en revenant attaquer Myles dès le lendemain ; quant à l'amiral pompéien, il aurait confié à son lieutenant la garde de la côte et serait allé combattre plus loin en mer ; c'est ainsi que la bataille aurait « opposé Agrippa et Papias près de Myles » (§ 449), tandis que Démocharès attaquait Lipari.

¹⁵⁵ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 122.

¹⁵⁶ Le nom *περικύκλωσις* ne paraît attesté que chez Appien et Thucydide (III, 78). Il en va de même pour le nom *ἐφόρμησις* du paragraphe suivant (Thc, II, 89 ; III, 33 ; VI, 48). Voir Gottlieb Strebel, p. 74.

¹⁵⁷ La subordonnée temporelle ne se rapporte pas à ce qui précède, mais à ce qui suit, d'où l'ajout de *καί* introduit par Schweighäuser d'après Candido. C'est en effet la proximité des navires qui rend possible le jet de projectiles et de grappins.

¹⁵⁸ Cf. Mardsen, *Greek and Roman artillery*, p. 178.

¹⁵⁹ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 83 : « The thalamites, deep in the hold, had the least chance of escaping if their vessels was struck a mortal blow ».

¹⁶⁰ A rapprocher du § 438 : τὸν ἄλλον στόλον. C'est bien « le reste de la flotte » (ἔτερον) et non « la flotte sacrée » (ἱερὸν) d'Agrippa qui arrivait de Hiéra. La confusion commise dans L et P s'explique précisément par la proximité du nom Ἱεράς.

¹⁶¹ Schweighäuser a choisi d'introduire dans le texte la variante donnée par O (πολυχείμωνι orthographié πολυχείμωνι par le philologue). Mais comment expliquer la variante donnée par L et P (πολύ ἀχείμωνι) ? On peut y voir une forme corrompue de l'adjectif πολυσχήμεν (« aux multiples facettes »), mais celui n'est pas attesté chez Appien et n'a que de rares occurrences chez Pollux (6, 171), Artémidore (1, 2, à propos du rêve), et Strabon (2, 5, 18, à propos de l'Europe). Sachant que l'adjectif πολυχείμων est un *harpax*, on peut proposer une autre explication : face à la forme inconnue πολυχείμωνι, le copiste a coupé (volontairement ou non) en πολύ / χείμωνι, puis, faute de pouvoir construire, a corrigé en quelque chose de connu et de grammaticalement possible : le neutre adverbial πολύ et l'adjectif ἀχείμωνι. Cela dit, l'adjectif ἀχείμων (« sans tempête ») ne semble guère attesté que chez Nonnius (1, 142, par exemple). Le contexte nous lance sur une autre piste. En effet, Agrippa se trouve en pleine mer, mais non loin d'eaux peu profondes. Dans ces conditions, la mer n'est peut-être pas très mouvementée. Les hommes d'Agrippa ne l'invitent peut-être donc pas à se méfier d'une « mer souvent agitée par des tempêtes », mais d'une mer « très (trop) calme », autrement dit, à se méfier de l'eau qui dort. Cela nous amène à corriger en πολύ ἀκύμωνι. Car cet adjectif est non seulement attesté plusieurs fois chez les poètes (Eschyle et Euripide), mais il l'est chez Appien, dans ce livre V des *Guerres Civiles* ! De fait, au § 406, César offre des sacrifices à la « Mer sereine » (ἀκύμωνι θαλάσση).

¹⁶² Chassé de Tyndaris, Agrippa regagne Hiéra, dont il s'est emparé dès avant la bataille de Myles (§ 435). Or, Hiéra ne se trouve pas à l'ouest, mais au nord de Tyndaris. La leçon ἐς ἑσπεράν donnée par l'ensemble des manuscrits ne peut donc être conservée. Dorn Seiffen a proposé de corriger en ἐς Ἱεράν, ce qui se justifie du point de vue géographique. Nous proposons pour notre part de corriger en ἐς τὸ πέραν, comme le fait plus loin Hitze avec ἐς Λιπάραν (§ 469). Dans le fond, cette correction ne modifie rien. En effet, si Agrippa passe de Tyndaris à « la rive opposée », cela signifie bien qu'il regagne Hiéra. Mais dans la forme, elle permet peut-être d'expliquer plus facilement la faute commise dans les manuscrits.

¹⁶³ Tous les manuscrits donnent ἀξιῶν τὸν θεόν. Musgrave a proposé la correction Ναξιῶν τὸν θεόν. Schweighäuser considère l'expression apposée comme inutile, sans doute parce qu'Appien mentionne à nouveau les Naxiens au paragraphe suivant pour expliquer l'origine de la statuette d'Apollon Archégète. Carter le suit en supprimant l'apposition de sa traduction. Pourtant, si l'on édite Ναξιῶν, on doit admettre que le nom ne renvoie pas aux mêmes personnes au § 454 et au § 455. Les Naxiens qui honoraient encore l'Archégète à l'époque de César sont les habitants de la ville de Naxos en Sicile. Quant aux Naxiens qui avaient autrefois émigré en Sicile et érigé la statue d'Apollon, ce sont les habitants de l'île de Naxos dans les Cyclades. On attribue généralement la fondation de la ville sicilienne de Naxos aux Chalcidiens d'Eubée. Mais une étude épigraphique récente a montré que les Naxiens des Cyclades avaient participé à la colonisation (cf. M. Guarducci, « Una nuova dea a Naxos in Sicilia e gli antichi legami fra la Naxos siceliota e l'omonima isola delle Cicladi », *MEFRA*, 1985,

97, p. 7-34). Certes, le rapprochement établi par Appien entre les Naxiens de Grèce et ceux de Grande Grèce ne serait peut-être pas fondé sur des faits mais seulement sur l'étymologie. Néanmoins, loin d'être redondante, la précision *Ναξίων τὸν θεόν* servirait à introduire la remarque généalogique de l'auteur qui vient confirmer les sources documentaires. Mais pourquoi corriger le texte ? Si l'on conserve *ἀξιῶν*, on comprend que César installait son camp près du sanctuaire d'Apollon « parce qu'il tenait le dieu en honneur ». Et de fait, il faut rappeler que César-Auguste fut considéré comme « fils d'Apollon » (Suétone, *Auguste*, 94), qu'il fut accusé de s'être déguisé en Apollon au fameux « repas des douze des divinités » donné en pleine période de famine, avant la guerre de Sicile (Suétone, *ibid.*, 70), mais surtout qu'il fit agrandir à Actium le temple d'Apollon, après avoir vaincu Antoine (Suétone, *ibid.*, 18), et qu'il fit construire à Rome le magnifique temple d'Apollon Palatin (Suétone, *ibid.*, 29), sa victoire étant attribuée à la protection que le dieu lui avait accordée (Virgile, *Enéide*, VIII, v. 704 ; Properce, *Elégies*, IV, 6). D'ailleurs, sur les plaques en terre cuite qui ornaient le temple du Palatin, on pouvait voir représentés Apollon et Héraclès en train de lutter pour le tripode, scène dont l'interprétation la plus courante reste la rivalité entre les deux triumvirs, Antoine étant associé à Héraclès, César à Apollon (M.-J. Strazzulla, *Il Principato di Apollo*, L'Erma di Bretschneider, Studia Archeologica 57, Roma, 1990, p. 17-22). C'est la raison pour laquelle nous pensons devoir conserver le texte des manuscrits.

¹⁶⁴ Certes, l'expression *χωρὶς καταλόγου* est inhabituelle, d'où la version de Candido : *exceptis qui ex ordine descripti fuerant*, qui traduit en réalité : *χωρὶς <τῶν ἐκ> καταλόγου*. Mais le texte des manuscrits est compréhensible : les colons constituent une force d'appoint irrégulière (« en marge de la liste des soldats enrôlés régulièrement »). Gabba (p. 188) précise que ces colons sont « volontaires », en faisant un rapprochement avec le § 414.

¹⁶⁵ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 141-2 : « The earliest certain mention of liburnians is at the Battle of Naulochus in 36 B.C., but there is no reason why they could not have been in use long before. »

¹⁶⁶ Bien que le sujet des deux participes présents soit semblable à celui du verbe principal, on peut voir dans *ἀλισκομένων – νεῶν* un génitif absolu, l'usage grec étant moins strict que l'usage latin sur ce point. C'est ainsi, semble-t-il, que Schweighäuser construit la phrase, lui qui propose d'ajouter *πόλλων* devant *τῶν* ou de corriger *τῶν* en *τινῶν* : « comme de nombreux [ou comme certains] navires césariens étaient capturés ou incendiés, certains <autres> (...) s'éloignaient ». Mais le texte des manuscrits peut être conservé tel quel, à condition de donner une valeur aspectuelle d'effort aux participes présents. Dans ce cas, le groupe *ἀλισκομένων – νεῶν* doit être pris non pas comme un génitif absolu irrégulier, mais comme un simple génitif partitif : « parmi les navires césariens que l'on cherchait à capturer ou à incendier, certains (...) s'éloignaient ».

¹⁶⁷ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 238 : « the ships, then, had two sets of sails, the *short* and the *regular* ».

¹⁶⁸ Cornificius n'attaque évidemment pas les Césariens (*ἐπιχείρει*), mais les aide (*ἐπικούρει*). La correction proposée par Schweighäuser s'impose. Elle est d'ailleurs adoptée par J. Carter dans sa récente traduction. La faute commise dans l'ensemble des manuscrits est sans doute une faute d'onziale remontant à l'archétype.

¹⁶⁹ Nissen propose de lire *Balarus* au lieu d'Abala. Le port de Balarus est déjà mentionné en *BC*, IV, § 361 : *ὑποχωρήσας ἐς λιμένα πρὸ τοῦ πορθμοῦ Βαλαρόν*. Dans ce passage du livre IV, Salvidienus, qui vient d'affronter Pompée dans un combat naval autour du Scyllaeum (§ 360), va faire réparer ses navires au « port de Balarus situé devant le détroit ». Dans le passage du livre V qui nous occupe, César, qui vient d'être attaqué par Pompée à Tauromenium (§ 456), arrive dans un port situé près d'une zone montagneuse et non loin de Leucopétra, où se trouve Messala (§ 467). Du point de vue géographique, la conjecture de Nissen est donc bonne. Elle l'est aussi du point de vue paléographique. Le *A* initial du nom proviendrait d'un dédoublement du *N* final de l'article : *TONBAΛΑΡΟΝ* > *TONABAΛΑΡΟΝ*. La fin du nom s'expliquerait par une confusion entre *ρ* et *ν*, doublée d'une omission de la désinence *-ον* abrégée, le mot étant alors pris pour la transcription d'un nom latin masculin en *-a* : *ἀβαλαρόν* > *ἀβαλανόν* > *ἀβάλαν* (ou *ἀβαλαρόν* > *ἀβάλαρ* > *ἀβάλαν*).

¹⁷⁰ Ce passage est signalé dans LSJ comme la seule occurrence de substantivation de l'adjectif *πρόπλους* au masculin. Car cet adjectif est habituellement employé à propos de navires et donc substantivé au féminin (§ 357, § 366 et 407). Considérant cet *harpax* comme suspect, les éditeurs précédents ont proposé diverses corrections. S'appuyant sans doute sur le § 427, où il est dit que « [César] envoyait trois légions à Styliis et à l'extrémité du détroit (*ἐπὶ Στυλίδα καὶ πορθμόν*) observer la suite des événements », Mendelssohn propose de corriger en *ἐπὶ τοῦ πορθμοῦ*. Mais comment expliquer le passage de *πορθμοῦ* à *πρόπλου*? Supposant une faute sur le préfixe, Schweighäuser propose pour sa part de corriger en *ἐπὶ τοῦ παράπλου* (« trois légions chargées d'effectuer la traversée »), ce qui pourrait convenir, puisque « César ordonna [à Carrinas] de passer sur la rive opposée ». Mais pourquoi Appien aurait-il ajouté un groupe prépositionnel qui n'apporte rien au sens ? Quitte à corriger le préfixe, on pourrait penser à *ἐπὶ τοῦ πρόσπλου* (« trois légions chargées d'attaquer par mer »). Mais à ce moment du récit, César n'engage pas le combat, pas plus qu'aux paragraphes suivants (§ 482 et 488). Il redoute d'ailleurs les combats sur mer (§ 489). En fait, le préfixe *προ-* doit être conservé. Car si « César ordonna [à Carrinas] de passer sur la rive opposée, où lui-même allait aussi se rendre par mer », cela signifie qu'il l'envoya en avant-garde. A tout bien considérer, Appien a effectivement forgé le nom *ὁ πρόπλους*, en appliquant simplement ce qui existait déjà pour la plupart des composés de *πλοῦς*, comme *ὁ ἀπόπλους*, *ὁ διάπλους* ou encore *ὁ ἐπίπλους*.

¹⁷¹ Cf. A. Aiello, « Il nuovo piano di attacco del triumvirato Ottaviano alla Sicilia dopo la rotta di Tauromenio », *Raccolta di Studi di Storia antica*, I, Catane, 1893, p. 40-110 ; « La spedizione di Ottaviano a Tauromenium e la via ritirata di Cornificio », *Raccolta di Studi di Storia antica*, II, Catane, 1896, p. 181-264.

¹⁷² Si Appien souligne le comportement de Messala envers César, c'est pour donner au lecteur un modèle de la « vertu romaine ». Considérant que César et Messala ne

peuvent pas être mis sur le même plan d'un point de vue moral et que les Romains de l'époque triumvirale ne sont plus ceux de du début de la République, Combes-Dounous se refuse à parler de « la vertu romaine » et préfère traduire : « la vertu de quelques Romains ». C'est là trahir la pensée de l'auteur pour qui les guerres civiles sont une parenthèse malheureuse dans l'histoire romaine. Autrement dit, ce n'est pas Messala qui faisait preuve d'une vertu exceptionnelle en sauvant César, mais bien plutôt César qui avait manqué à la vertu ancestrale en proscrivant Messala. En témoigne la préface générale de l'oeuvre où Appien vante les qualités des Romains (XI : ... ἀρετῆ καὶ φεροποιία καὶ ταλαιπωρία...).

¹⁷³ Loin d'être redondante, l'expression ὑπὸ τῶν ψιλῶν τε καὶ κούφων indique soit que les soldats n'avaient pas tout le lourd armement du légionnaire, comprenant armes offensives et défensives, soit qu'ils étaient des fantassins « légers » et « allégés (de leurs bagages) », d'où deux mots. On peut voir aussi dans le balancement τε / καὶ un lien de cause à conséquence : les soldats étaient « armés à la légère et (donc) légers à la course ». Cf. C. Hamdoune (*Les auxilia externa africains des armées romaines (III^e s. av.-IV^e s. ap. J.-C.*, Montpellier, 1999, p. 66-67), qui décrit l'armement des fantassins africains dans les armées d'époque républicaine.

¹⁷⁴ En s'appuyant sur la traduction de Candido, Mendelssohn a proposé d'ajouter la coordination καὶ entre les deux ethniques Νόμαδες et Λίβυες. Peut-être a-t-il été induit en erreur par le balancement μέν / δέ précédent. Appien oppose en effet les cavaliers, qui opèrent sur terrain plat, et les fantassins, sur terrain accidenté. Or, les alliés africains sont connus pour avoir fourni aux Romains des unités légères, plus précisément des cavaliers, dans le cas des Numides (d'ailleurs évoqués au § 406), et des fantassins, dans le cas « Libyens ». La distinction Νόμαδες <καὶ> Λίβυες pourrait donc renvoyer à cette opposition. Mais les Numides ont fourni aux Romains à la fois des corps de cavalerie et des unités d'infanterie. Cf. C. Hamdoune (*op. cit.*, p. 66), qui cite un exemple de Tite-Live et donne les références de plusieurs passages du *Bellum Africum*, où il est fait mention de fantassins d'origine numide. Peut-être Mendelssohn a-t-il aussi été trompé par les verbes coordonnés ἠκόντιζον et ὑπέφευγον. Car la tactique ainsi décrite du tir à distance et de la fuite est connue pour être celle des cavaliers numides. Voir C. Hamdoune (*op. cit.*, p. 78-93), qui dresse une typologie des interventions de cavaliers africains dans l'armée romaine. Voir aussi A. K. Goldsworthy (*The roman army at war...*, p. 228), qui dresse une typologie des combats opposant cavaliers et fantassins. Mais les cavaliers numides ont pour autre caractéristique de mener une action combinée et synchronisée avec les fantassins. Voir C. Hamdoune (*op. cit.*, p. 67), qui cite plusieurs exemples tirés du *Bellum Africum*, dont celui-ci : « des Numides, aidés par une infanterie légère, merveilleusement rapide, combattant entre les rangs de la cavalerie et entraînée à charger et à battre en retraite exactement en même temps que les cavaliers. » (LXIX, 4 : *Numidae leisque armaturae mirabili uelocitate praediti, qui inter equites pugnabant et una pariterque cum equitibus accurrere et refugere consueuerant*). Voir aussi A. K. Goldsworthy (*op. cit.*, p. 242), à propos des opérations menées par César en Afrique : « the Numidian cavalry were very closely supported by light infantry, a common Numidian tactic (Sall., *Jug.*, 59). » Compte tenu de ces différents éléments, l'ajout de la coordination καὶ voulu par Mendelssohn ne paraît pas justifié. Reste à savoir où et comment Sextus Pompée avait recruté des troupes

africaines. Comme en Ibérie (§ 556), Sextus était apprécié en Afrique grâce au souvenir laissé par Magnus. Dans le cadre des liens de clientèle, dit Hamdoune (*op. cit.*, p. 59-60), les Numides restent plutôt fidèles aux Pompéiens, les Maures aux Césariens. Ainsi, raconte Appien (*BC*, IV, 54, § 234), « après la mort de César, [...] Arabio n'arrê[ait] pas d'envoyer des hommes d'Afrique au plus jeune Pompée et les récupér[ait], une fois exercés ». Certes, « malgré sa bienveillance à l'égard des Pompéiens », Arabio finit par rejoindre Sextus (*ibid.*). Mais la précision qu'Appien juge bon d'ajouter à travers la concessive donne à penser que le recrutement a pu continuer même après le ralliement d'Arabio à Sextus.

¹⁷⁵ La variante *κατιούσαν* donnée par B et J est erronée. En effet, au lieu du féminin, on attend le masculin *κατιόντα*, comme l'a bien vu Schweighäuser. Cette faute est comparable à celle commise plus loin dans le manuscrit P (§ 501 : *κατιδόντες* au lieu de *κατιδοῦσαι*). Elle provient sans doute de l'incompréhension d'un copiste, qui aurait accordé le participe avec le relatif *ἦν* plutôt qu'avec le nom *ρύακα*. Quant à la variante *οἶαν τε οὔσαν* donnée par L et P, elle est dénuée de sens, mais relativement facile à expliquer. En effet, la présence de *τε οὔσαν* quelques lignes plus bas ressemble à la fin en *-τιούσαν* du participe et pourrait avoir engendré un *lapsus calami*. Mais d'où peut venir le relatif *οἶαν* ? Lorsqu'ils décrivent des phénomènes naturels, tels que les éruptions volcaniques, les auteurs ont volontiers recours à des comparaisons. D'ailleurs, les coulées de lave sont souvent comparées aux vagues, aux fleuves voire à la mer. C'est le cas dans le poème intitulé *l'Etna*, lorsque le poète évoque la lave « qui enfin commence à s'avancer sous l'aspect d'un doux fleuve et laisse d'abord ses ondes descendre le long des flancs <du volcan> » (v. 485-6 : *...fluminis in speciem mitis procedere tandem / incipit ac primis demittit collibus undas*). Il ne serait donc pas surprenant de trouver une semblable comparaison chez Appien. Le contexte s'y prête. Car la coulée de lave descend « jusqu'à la mer », ce qui est le propre d'un fleuve. Et le verbe *ἐπικλύζω*, qui signifie « inonder », s'applique souvent à des fleuves. Appien l'emploie uniquement dans ce passage, où il l'oppose au verbe *σβέννυμι*, qui signifie « assécher ». A en juger par cet oxymore, l'auteur veut souligner tout le paradoxe de l'éruption et conférer ainsi un caractère presque surnaturel au phénomène : la lave abreuve autant le sol qu'elle ne l'assèche. Or, cette image d'un fleuve de feu descendant de l'Etna n'est pas sans rappeler celui qui coule aux Enfers : le Phlégéthon. D'ailleurs, la comparaison figure déjà dans les *Guerres Puniennes* de Silius Italicus, où l'Etna soulève un « torrent de flammes qui déborde, comme s'il prenait sa source dans les eaux noires du Phlégéthon » (XIV, 61-2 : *...fonte e Phlegethonis ut atro / flammaram exundat torrens...*). Aussi peut-on proposer la correction *οἶα Φλεγέθοντα κατιόντα*. L'omission du comparant s'expliquerait par l'homéotéleute *-οντα*, et cette omission aurait été le point de départ des erreurs décrites précédemment.

¹⁷⁶ Que faire du pronom *αὐτῶν* (ou *αὐτῶν*) donné par l'ensemble des manuscrits ? Schweighäuser veut le corriger en *αὐτούς*. Mendelssohn propose de le supprimer. Et pour cause, le verbe *ἀναφέρω* au sens de « se remettre » peut s'employer absolument et ne nécessite pas d'être complété par un pronom à l'accusatif, encore moins au génitif. Cela dit, d'autres conjectures peuvent être formulées. On peut conserver *αὐτῶν* et indiquer une lacune, en supposant une expression du type *αὐθις αὐτῶν ἐγκρατεῖς* (« de nouveau maîtres d'eux-mêmes »), puisque les soldats étaient juste avant « envahis

par un total encouragement » (le verbe *κατεῖχεν* indiquant bien qu'ils ne se dominaient plus). On peut au contraire corriger *αὐτῶν* en *αὐτῷ*. Ce datif indiquerait la cause du soulagement éprouvé par les soldats de Cornificius. Une telle construction se rencontre chez Hérodote (III, 22) : *τῷ πόματι ἀνέφερον* (« ils se remontaient grâce à cette boisson »). Elle se rencontre chez Appien lui-même (*BC*, IV, CXXVIII, 535) : *ταῖς τε ὀρμαῖς ἀνέφερον* (« [les généraux] remotivaient [les soldats] par leur ardeur »). Mais ici, le pronom *αὐτῷ* renverrait à la venue de Laronius, ce qui serait inutilement redondant. On peut voir dans *αὐτῶν* une déformation de *δυνατοί*. Car le nom *δυνάμις* et le participe *δυνάμενοι* apparaissent à plusieurs reprises dans les lignes précédentes (§ 476-7). En faisant porter l'adverbe *αὐθις* sur *δυνατοί*, on comprendrait qu'à l'arrivée de Laronius, les soldats de Cornificius avaient « retrouvé leur force ». La confusion initiale *ΔΥ / ΑΥ* serait un bel exemple de faute d'onziale, la suite resterait néanmoins à expliquer. En revanche, si l'on pose la séquence *ΑΥΘΙΣΑΥΤΩΝΩΣ*, on voit apparaître la forme *συντόνωσ*. Cet adverbe est bien attesté chez Appien. L'adjectif correspondant est d'ailleurs employé au § 581 pour qualifier la course soutenue des généraux antoniens qui poursuivent Pompée. La leçon fautive des manuscrits peut provenir d'une haplographie : *ἀνέφερον αὐθις συντόνωσ > ὡς*.

¹⁷⁷ Le public cultivé côtoyait assez l'*Odyssée* pour identifier l'épisode évoqué par Appien, sans que celui-ci eût besoin de rentrer dans les détails. Mais Combes-Dounous tient à rappeler l'incident survenu, ce qui l'amène à surtraduire. Il parle en effet de la ville où « les compagnons d'Ulysse volèrent les bœufs du Soleil », alors qu'Appien parle seulement de la ville où « se trouvaient les bœufs du Soleil ».

¹⁷⁸ Le participe *ἡσθείς* donné par l'ensemble des manuscrits n'a évidemment pas de sens ici. Dans sa traduction, J. Carter adopte la conjecture signalée sur le mode interrogatif par Viereck (*δηχθείς* traduit par « was stung »). Mais cela ne paraît pas plus satisfaisant que les nombreuses autres corrections proposées. On peut supposer une lacune après le participe *ἡσθείς*. Mais Pompée a-t-il vraiment lieu de se réjouir de quelque chose ? On peut tenter de corriger le texte, en s'appuyant sur le récit de Dion Cassius (49, 7, 4-5). Selon lui, c'est Agrippa (et non César) qui s'empara de Myles (comme de Tyndaris), et s'il put le faire, c'est parce que Pompée avait trouvé refuge à Messine. Car celui-ci, « croyant » (*οἰηθείς*) qu'Agrippa allait débarquer à Myles, avait pris peur et s'était retiré. Comme on peut le voir, Dion Cassius donne ici une version des faits différente, si bien que son récit ne permet pas d'éclaircir celui d'Appien, à moins que le participe *ἡσθείς* soit une forme corrompue de *οἰηθείς* : après avoir « pensé » à tort qu'Agrippa voulait attaquer le cap de Pélorias (§ 484 : *νομισθέντος*), Pompée se serait « imaginé » autre chose encore. Dans ce cas, il faudrait indiquer une lacune après *οἰηθείς*. Plus loin (49, 8, 5), Dion Cassius dit que Pompée « avait des forces bien inférieures à celles [de César et d'Agrippa] », qui avaient respectivement déployé leurs forces terrestres et navales. Le participe *ἡσθείς* serait-il une forme corrompue de *ἡσσηθείς* (non pas au sens de « vaincu » mais de « plus faible ») ? Dans ce cas, il faudrait encore indiquer une lacune après *ἡσσηθείς*. Mais n'est-il pas plus simple de corriger *ἡσθείς* en *ἦσθετο* ? Le verbe se construirait avec le participe *ἀφηρήμενος* et serait sur le même plan que *ἐκάλει* (auquel il serait coordonné par *καί*) : « il prit conscience qu'il avait été dépossédé... et fit venir ». La faute remonterait à l'onziale et viendrait d'une confusion entre *T* et *I*, d'une part, entre *C* (sigma lunaire) et

O, d'autre part. C'est ainsi que Candido interprète le texte, puisqu'il traduit Candido : *angusta illa intercepta audiens*.

¹⁷⁹ Le nom *σέλας* se décline normalement sur le modèle des neutres contractes en *-ας* type *κρέας*, qui fait au génitif *κρέως*. Ainsi s'explique la variante *σέλα* donnée par B et J. Mais parallèlement à cette flexion, on rencontre le nom *σέλας* décliné sur le modèle des neutres à liquide type *σῶμα*, qui fait au génitif *σώματος*. Dans le récit de la tempête essuyée par les Argonautes, le mythographe Conon emploie en effet la forme *σέλατος* (49, 2). De là vient la variante *σέλατα* donnée par L et P. Si dès l'époque augustéenne (celle de Conon), la flexion ancienne était déjà supplantée par une autre, plus aisée, elle l'était à plus forte raison à l'époque antonine (celle d'Appien). Cela nous amène à préférer *σέλατα* (LP) à *σέλα* (BJ), cette dernière forme n'étant probablement qu'une réfection de grammairien puriste.

¹⁸⁰ Cette image des Germains apeurés tranche avec celle de bêtes redoutables donnée d'eux dans le livre *Celtique* (I, 3). Sans doute Appien veut-il souligner le caractère surnaturel de l'éruption de l'Etna en montrant combien le phénomène impressionnait jusqu'aux plus coriaces. Sur cette question, cf. F. J. Gómez Espelosín, « La imagen del barbaro en Apiano : la adaptabilidad de un modelo retórico », *Habis* 24, 1993, p. 105-124.

¹⁸¹ La forme *εὐνέων* donnée par B et J est un adjectif dérivé du nom *νέως*. Le mot se rencontre chez le seul Maxime de Tyr à propos de la mer « dominée par les navires » de Polycrate (V, 5). Or, il n'est pas question ici de « navires » mais de « lits ». La forme *εὐνίων* conservée par L et P est un synonyme du nom *εὐνή*. Le mot est attesté non seulement dans ce passage d'Appien, mais dans une citation anonyme de la *Souda* (3588), dont le début est d'ailleurs très proche de notre texte : *οἱ μὲν ἐκ τῶν εὐνίων ἀνεπήδων, οἱ δὲ ὀπλίζοντο ἀμελῶς* (« les uns sautaient de leur lit, les autres s'armaient sans soin »). Il s'agit évidemment d'une armée ou d'une garnison attaquée par surprise : les hommes sautent du lit et n'ont pas le temps d'attacher soigneusement toutes les pièces de leur équipement. Cette citation est sans aucun doute tirée d'un historien, et il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'Appien, les rédacteurs de la *Souda* ayant utilisé les *Extraits Constantiniens*, qui couvraient les neuf premiers livres de l'*Histoire Romaine*.

¹⁸² Les manuscrits donnent tous le même texte inintelligible : *τὴν Παλαιστηνῶν γῆν* (« la terre des Palestiniens »). Supposant une mauvaise coupure de mot puis une haplographie, nous avons proposé de corriger par *τὴν πάλαι Λαιστρυγόνων γῆν* (« la terre ayant autrefois appartenu aux Lestrygons »). Cette correction se justifie du point de vue littéraire, puisque Appien fait explicitement référence à l'*Odyssée* dans le chapitre précédent (§ 484). Elle se justifie du point de vue géographique, puisque les terres des Lestrygons, identifiées comme étant les plaines de Léontini, se situaient en dessous de l'Etna, dont vient justement César (§ 486). Elle se justifie enfin du point de vue historique et stratégique : César et Lépide étaient occupés à faire provision de blé dans des plaines connues pour leur richesse céréalière. Pour plus de détails, voir M. Etienne, « César et Lépide au pays des Lestrygons : à propos d'un passage corrompu du

cinquième livre des *Guerres Civiles* d'Appien d'Alexandrie », *REG* 119, 2006, p. 552-567.

¹⁸³ Cf. E. Gabba, « Sesto Pompeo a Nauloco », *RCCM* 19, 1977, p. 389-392. Chez Dion Cassius (49, 8, 4-6), c'est César qui a l'initiative de la bataille, chez Appien, c'est Pompée. Cela doit être mis en rapport « all' antica prassi bellica romana (collegata alle norme del ius fetiale, ma anche confrontabile con vetuste consuetudini e regole presenti nel mondo greco), per cui, per dirla con Livio XLII, 47, 5, i Romani *indicere prius quam gerere solitos bella, denuntiare etiam interdum pugnam et locum finire, in quo dimicaturi essent* ». En respectant ainsi les principes de la guerre juste, Pompée se mettait « in una posizione di superiorità morale, perché, qualunque fosse l'esito della battaglia, egli appariva il rappresentante della tradizione romana ».

¹⁸⁴ En complément de μέχρι, P donne τοῦδε, là où L et BJ donnent δεῦρο. Chez Appien, qui emploie plus souvent μέχρι comme conjonction que comme préposition, nous trouvons déjà l'expression μέχρι δεῦρο en BC, II, XLVII, 194. Mais les mots δεῦρο et τοῦδε sont synonymes, lorsqu'il s'agit de désigner le moment présent, et l'on peut hésiter entre P et L BJ. Chez Thucydide toutefois, si l'expression usuellement employée est μέχρι τοῦδε, celle qui lui est préférée en III, 64 est μέχρι τοῦ δεῦρο (seule occurrence). On peut se demander si Appien n'aurait pas voulu imiter Thucydide, ce qui ne serait pas le seul exemple, auquel cas la variante de P s'expliquerait par un mauvaise lecture d'un μέχρι τοῦ δε<ῦρο> figurant dans son modèle.

¹⁸⁵ Cf. Mardsen, *op. cit.*, p. 172.

¹⁸⁶ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 122.

¹⁸⁷ L'adverbe οἷα (proposé par Musgrave) semble mieux convenir ici que ὅσα (donné par les manuscrits). Liés au balancement μέν / δέ (« mécaniquement » / « manuellement »), les exemples donnés par Appien sont plus destinés à montrer la variété des projectiles que leur nombre. D'ailleurs, en onciale, la confusion I / C est tout à fait banale.

¹⁸⁸ Faisant peut-être un rapprochement avec les § 361-2, Mendelssohn propose de corriger πολέμω en πόνω (et d'ajouter τε). Mais cette correction n'est pas nécessaire dans la mesure où πόλεμος a le double sens de « guerre » et de « combat ». Bien plus, ne trahirait-elle pas la pensée de l'auteur ? Car il n'est pas impossible qu'Appien ait volontairement choisi le nom πόλεμος pour montrer que « l'incapacité de se reconnaître » (ἀγνωσία) n'était pas une caractéristique de ce combat en particulier mais une réalité de la guerre civile en général. Ce thème de l'indistinction revient en effet de manière récurrente dans le livre V : les soldats ne se distinguent plus à cause de la nuit (§ 378) ou de l'éloignement (§ 479), parce qu'ils portent les mêmes armes et parlent la même langue (§ 497). Visiblement plus gêné par l'alliance d'un mot abstrait (πολέμω) et d'un mot concret (θαλάσση), Schweighäuser considère l'expression ὡς ἐν πολέμω καί comme suspecte. Mais peut-être s'agit-il là encore d'un effet de style voulu par Appien : pour traduire la confusion régnante, il aurait recours à un zeugma.

¹⁸⁹ A rapprocher du § 375 : lors de la tempête, ceux qui sont sur le rivage appellent ceux qui sont en mer. Ici, le contexte a beau ne pas être celui d'une tempête, mais celui d'une bataille, il est peu vraisemblable que les hommes à terre gardent le « silence » (variante donnée par le manuscrit P), même pour entendre les cris des hommes en mer. Le participe *περισκοποῦντες* montre plutôt qu'ils observent avec « attention » (variante donnée par les autres manuscrits). D'ailleurs, la variante de P peut provenir d'une confusion *π / ι*, doublée d'une mélecture de la diphtongue abrégée *ου*, prise à tort pour *γ*, d'où : *σπουδῆς* > **σιγδῆς* > *σιγῆς*.

¹⁹⁰ Cf. Casson, *op. cit.*, p. 122.

¹⁹¹ Cf. L. Hayne, « The defeat of Lepidus in 36 B. C. », *AClass.* 17, 1974, p. 59-65.

¹⁹² Encore une fois, Combes-Dounous ajoute un commentaire dans la traduction en précisant que les navires de César restaient au large « au lieu d'entrer dans le port de Messine ».

¹⁹³ Faut-il ajouter ou non un article devant le nom *σκηνάς* ? Si nous conservons le texte tel quel, on comprend que « des tentes » étaient démontées, c'est-à-dire une partie d'entre elles. Et de fait, à ce moment du récit, Lépide n'est pas encore abandonné de tous. Par conséquent, si l'on ajoute un article, on doit lui donner une valeur possessive ou distributive : de même que les soldats de Pompée remettaient « leurs enseignes » (propres à leur unité), de même d'autres démontaient « leurs tentes » (communes à plusieurs hommes regroupés par unité), et non « les tentes » (ce qui laisserait entendre qu'elles sont toutes démontées). L'article indiquerait que les soldats n'abandonnaient pas Lépide individuellement ou massivement, mais unité par unité. Dans les deux cas, le récit d'Appien confirme celui de Dion Cassius, qui dit : « Craignant d'être capturés, [les soldats de Lépide] ne se soulevèrent nullement dans un mouvement général (*κοινῇ μὲν οὐδέν*), par respect pour Lépide, mais séparément, par petits groupes, chacun pour soi (*ἰδίᾳ δὲ κατ' ὀλίγους ὡς ἕκαστοι*), ils le quittèrent et passèrent dans l'autre camp » (49, 12, 3).

¹⁹⁴ Le balancement *οὐκ / ἀλλά* est quelque peu abrupt, le sujet du second membre, différent de celui du premier, devant être déduit de la phrase précédente. C'est encore un exemple de brachylogie.

¹⁹⁵ Aux soldats de Lépide qui rejoignirent aussitôt César, Combes-Dounous oppose les transfuges de « la nuit précédente », ce qui l'oblige à inverser le balancement *μὲν / δέ*, aboutissant à une traduction aussi éloignée qu'erronée. Schweighäuser faussait moins le sens en évoquant les transfuges de « la nuit suivante » (*nocte insequenti*). Mais le texte grec donne *νυκτός* et signifie simplement « de nuit ».

¹⁹⁶ A rapprocher du § 261 : *οὐκ ἔστι τῶν ἀνδροφόνων*. Pompée ne compte pas parmi les meurtriers de Jules César, pas plus qu'Ahenobarbus. Le présent *γίγνεται* (donnée par tous les manuscrits) montre que c'est une vérité indubitable. L'idée d'antériorité est tout à fait secondaire, ce qui rend inutile la correction par l'aoriste *γένετο* introduite par Viereck.

¹⁹⁷ La subordonnée concessive *καίπερ ὅν ἄπειρον* n'est pas claire. César aurait renvoyé « les navires de transport, *quoique* leur nombre fût incalculable ». Ne les a-t-il pas plutôt renvoyé « *parce que* leur nombre était incalculable » ? Partant de cette idée, soit nous supprimons *καίπερ ὅν* (Mendelssohn veut supprimer uniquement *καίπερ*), en considérant que l'expression résulte d'une dittographie doublée d'une mélecture de l'adjectif *ἄπειρον* (attribut avec participe sous-entendu), d'où : *ἄπειρον* > **ἀΐπερον* *ἄπειρον* > *καίπερ ὅν ἄπειρον*. Soit nous corrigeons *καίπερ* en *καθάπερ*, une confusion similaire étant suspectée chez Dion Cassius (37, 54) dans LSJ s. u. *καθά*. La seconde hypothèse paraît la plus plausible.

¹⁹⁸ Selon Dion Cassius (49, 12, 4), parmi « ceux qui avaient pris le parti de Sextus, les chevaliers et les sénateurs furent punis sauf un petit nombre et, parmi les militaires en exercices, les hommes libres furent enrôlés dans l'armée de César ».

¹⁹⁹ Mendelssohn veut supprimer la répétition de *ζήλου*. Mais c'est là un trait récurrent du style d'Appien. Au § 377, il répète le nom *γῆς* pour montrer que les marins étaient prisonniers de Charybde. Ici, l'auteur veut sans doute souligner l'*hybris* de César. Zerdik avait très justement rapproché ce passage du début du fragment 19 du Livre *Macédonien*, où l'on peut lire : <ὅτι> *Παύλῳ ἐπ' εὐτυχίας τοσῆσδε γενομένῳ τὸ δαιμόνιον ἐφθόνησε τῆς εὐτυχίας*.

²⁰⁰ Cf. G. Mundubeltz, « Octavien et son armée au lendemain de la guerre de Sicile », *Athenaeum* 88, 2000, p. 166-201.

²⁰¹ Pour désigner le « service militaire », on emploie le nom *στρατεία* aussi bien au singulier qu'au pluriel (cf. LSJ). Appien choisit généralement le singulier (§ 13, 307, 528 et 536), sauf dans ce passage, d'où la correction proposée par Mendelssohn. Peut-être le pluriel s'explique-t-il par l'expression *ἀνὰ μέρη* qui précède : chaque unité demande à être libérée des fonctions particulières qu'elle remplit. Plus vraisemblablement, ce pluriel englobe l'activité militaire présente et future : les soldats demandent non seulement à être démobilisés mais à ne plus être mobilisés. Cela rejoindrait le récit de Dion Cassius (49, 13, 3), qui explique en ces termes le chantage exercé sur César par les soldats : « ils demandèrent à être au moins licenciés (...), non pas parce qu'ils voulaient être débarassés du service militaire (la plupart d'entre eux étaient en effet dans la force de l'âge), mais parce qu'ils pressentaient la guerre qui aurait lieu entre Antoine et lui et pour cette raison faisaient monter leurs prix, car ce qu'ils n'obtenaient pas en le demandant, ils s'attendaient à le recevoir en menaçant de le quitter ».

²⁰² Viereck propose de corriger la temporelle *ὅτε μηδενὶ μετανοήσει* par la consécutive *ὡς μηδενὶ [μηδενὰ ?] μετανοήσειν*. Il semble d'ailleurs suivi par J. Carter qui traduit : « so that none of them changed his mind ». Certes, César renvoya de Sicile les soldats congédiés « de peur qu'ils n'en corrompent d'autres » (§ 534). Cela pourrait justifier une consécutive exprimant la crainte éprouvée par César à l'idée d'un revirement de la part des soldats restants. Mais tout l'épisode des mutineries repose sur la question du « quand », César faisant des promesses, tandis que les soldats réclament

des actes. Aussi la temporelle se justifie-t-elle mieux que la consécutive. D'ailleurs, elle développe l'adverbe *ταχέως* qui la précède immédiatement et s'oppose à *νῦν* qui suit. En cela, le § 536 reprend le § 530, où sont opposés le « moment venu » (*ἐν καιρῷ*) et le moment présent (*νῦν*). Il faut alors comprendre que César « n'aur[a] plus à se repentir » de licencier ses soldats, une fois menées les guerres « contre les Illyriens et contres d'autres peuples barbares ». Si Viereck a voulu corriger la subordonnée, c'est sans doute en raison de sa construction inhabituelle. Car pour évoquer un fait futur dans une subordonnée temporelle, l'usage est d'employer la conjonction de temps accompagnée de la particule *ἄν* et suivie du subjonctif (avec la négation *μή* le cas échéant). Ici, César se projette bien dans le futur en promettant aux soldats un congé imminent, « lorsqu'il n'aurait plus à se repentir de rien ». Pourtant, les manuscrits donnent *ὅτε μηδενὶ μετανοήσει*, c'est-à-dire une conjonction sans *ἄν* suivie de l'indicatif futur. Ce problème se pose déjà de manière un peu différente au § 529. César promet en effet aux mutins de leur offrir des récompenses « lorsque [Antoine] arriverait ». Là, les manuscrits donnent *ὅτε κάκεινος ἀφίκηται*, c'est-à-dire une conjonction sans *ἄν* suivie du subjonctif aoriste. Isidore qui avait senti le problème corrige *ὅτε* en *ὅταν supra lineam*. Mais plutôt que de voir dans ces deux exemples une faute grammaticale de l'auteur ou une erreur de copiste, peut-être faut-il prendre acte d'un flottement dans la syntaxe des temporelles, qui apparaît dès l'époque classique. Car Bizos (p. 185) signale l'emploi de la conjonction *ἕως* sans *ἄν* suivie de l'indicatif futur chez Xénophon (*Cyr.*, 7, 5, 39), ce que certains éditeurs ont jugé bon de corriger. Cette construction comparable à celle d'Appien (§ 536) s'explique sans doute par une analogie avec le système conditionnel. Car pour exprimer un fait futur dans une subordonnée hypothétique, l'usage est d'employer la conjonction *εἰάν* suivie du subjonctif ou bien *εἰ* et l'indicatif futur. L'analogie elle-même tiendrait au fait que les subordonnées introduites par *εἰ* peuvent avoir une valeur temporelle. C'est le cas au § 548, où César promet au peuple de rétablir les institutions républicaines, « lorsque Antoine serait revenu de chez les Parthes » (*εἰ παραγένοιτο ἐκ Παρθυαίων Ἀντώνιος*, le discours indirect au passé justifiant l'emploi de l'optatif oblique). Concernant l'autre construction (celle du § 529), Bizos cite plusieurs références où Thucydide fait suivre les conjonctions *μέχρι* et *μέχρι οὗ* du subjonctif sans *ἄν* (notamment 1, 137, 2). Le passage d'Appien n'est donc pas un cas isolé et la subordonnée temporelle doit être laissée en l'état. Pour ce qui est du verbe *μετανοῶ*, on le trouve construit avec le datif chez Plutarque, mais Appien semble lui préférer le génitif précédé d'une préposition (§ 66). Soit nous conservons le pronom *μηδένι*, en considérant que l'auteur varie les constructions, soit nous le corrigeons en *μηδ' ἔτι*, sans bouleverser le sens de la phrase. Ce ne serait pas le premier exemple de faute portant sur les négations : au § 38, le copiste du manuscrit L écrit *οὐδέτι* en un seul mot, voulant sans doute corriger la forme fautive *οὐδ' ἔτι* qu'il a commencé à tracer en la forme correcte *οὐδέ τι* donnée par les autres manuscrits.

²⁰³ Quoique courant, le nom *εὐθυμία* n'est employé par Appien nulle part ailleurs. Aussi faut-il se demander si la forme n'est pas corrompue. Rappelons le contexte. D'une part, César vient de rendre compte de sa politique (§ 539), ce que confirme Dion Cassius (49, 15, 3). D'autre part, il va charger Sabinius de redresser la situation (§ 547-8). On pourrait donc penser à corriger *εὐθυμία* en *εὐθυνα*, nom bien attesté chez Appien. Il faudrait alors comprendre que César « déclara paix et transparence » ou qu'il « annonça

paix et reddition de comptes ». Cela dit, le nom *εὐθυνα* se rencontre plutôt au pluriel et son association au mot *εἰρήνη* n'est pas courante. Mendelssohn a proposé de corriger en *εὐθηνία*. D'après le contexte, cette correction se justifie tout à fait. Car la fin de la guerre de Sicile marque aussi la fin de la famine en Italie, ce à quoi s'ajoutent les exonérations accordées par César. En outre, après la conquête de l'Égypte et dans la nouvelle province uniquement, *Εὐθηνία* est une allégorie divinisée correspondant à l'*Abundantia* et à l'*Annona* romaines (*LIMC*, IV, 1, 1988, s. u. Euthenia, p. 120-4). Bien plus, une monnaie frappée sous Trajan porte l'inscription : *EΥΘΗΝΙΑ ΚΑΙ ΕΙΡΗΝ[Η]*. Il ne serait donc pas surprenant qu'Appien, qui était originaire d'Alexandrie et qui vécut à l'époque antonine, associe ici la prospérité à la paix. Enfin, nous serions tentés de citer Orose à l'appui de cette conjecture. Celui-ci raconte que dans la période où César rentra à Rome, « une source d'huile jaillit de terre depuis une auberge située au-delà du Tibre, et coula pendant toute la journée en un très large flot. » (6, 18, 34). Or, l'olivier, attribué de Minerve (Athéna), est symbole de paix et de prospérité. Mais ce serait donner une interprétation païenne à ce prodige, dans lequel l'auteur chrétien voit au contraire l'annonce de la naissance du Christ (6, 20, 6).

²⁰⁴ Après la guerre de Sicile, César fit arrêter les esclaves, puis il « les rendit à leurs maîtres romains et italiens ou aux héritiers *de ces derniers* ». La répétition du pronom *αὐτῶν* est suspecte en ce qu'elle renvoie à deux groupes de personnes différents au sein de la même phrase, aux esclaves d'abord, aux maîtres ensuite. Or, si le second *αὐτῶν* est nécessaire à la compréhension, le premier ne l'est pas, puisque l'article *τοῖς* précédant le nom *δεσπόταις* suffit à exprimer la possession et renvoie clairement aux esclaves. Cela donne à penser que le premier *αὐτῶν* n'est que la forme corrompue d'un ancien article *τῶν* s'accordant à *Ῥωμαίων* et à *Ἰταλῶν*. La faute peut s'expliquer par la présence du pronom *αὐτῶν* à la ligne suivante.

²⁰⁵ Au lieu de corriger le texte, Combes-Dounous ajoute la conjecture de Schweighäuser et traduit : « Rome, l'Italie et *la Sicile* étaient en proie à des bandes de brigands ». Mais Appien fait probablement référence ici aux agitateurs qui sévissaient déjà à Rome pendant la guerre de Sicile et contre lesquels César avait envoyé Mécène (§ 414 et 470). En tout cas, si Dion Cassius évoque des troubles en Etrurie (49, 15, 1), il ne dit rien de la Sicile.

²⁰⁶ D'après le texte, Sabinus « procéda à l'extermination des <pillards> qui étaient capturés, mais *cependant*, après une année révolue, il avait tout ramené à une paix telle que l'on n'avait plus de précaution à prendre ». Plusieurs corrections ont été proposées pour la particule adversative *ὅμως*, et pour cause : le rapport d'opposition n'est pas évident entre le premier et le second membre de la phrase. Il apparaît plus clairement si l'on observe le balancement *μέν / δέ* et si l'on identifie ainsi le mot sur lequel porte *ὅμως* : Appien oppose *πολὺν μὲν φθόρον* et *ἐνιαυτῷ δ' ὅμως*, c'est-à-dire la grande envergure de l'entreprise et la courte durée de la réalisation. Le rapport d'opposition est donc d'ordre quantitatif : Sabinus a fait beaucoup en peu de temps, ce qui explique que César soit « admiré pour ce redressement de situation si rapide et inattendu » (§ 548). Le texte ne nécessite donc pas d'être corrigé. En revanche, pour clarifier cette phrase concise, il convient d'adapter la traduction.

²⁰⁷ Cf. R. E. A. Palmer., « Octavian's first attempt to restore the constitution (36 B. C.) », *Athenaeum* 56, 1978, p. 315-328.

²⁰⁸ Gabba (p. 222), qui s'interroge sur le sens du verbe *ἐδίδασκεν*, rejette la traduction « donnait des instructions », et il traduit lui-même par « chargeait (de) ». Mais on peut penser qu'au lendemain de l'élimination de Lépide, Antoine avait donné à Bibulus des indications précises sur les propos à tenir à César, s'il voulait éviter l'incident diplomatique.

²⁰⁹ Appien fait ici une confusion entre la mère et la belle-mère de Sextus. Ce n'est pas Mucia, mais Cornélie, la dernière épouse de Magnus, qui accompagnait le jeune Sextus à Mitylène. Plutarque le confirme (*Pomp.*, 74, 1). Voir aussi Dion Cassius, 42, 2, 3-4 et Velleius Paterculus, II, 53, 2. Appien lui-même mentionne Cornélie dans un livre précédent (*BC*, II, LXXXIII, 349).

²¹⁰ A rapprocher de *Syr.*, 33 (*μειζόνως + μετέφερον*) ou *Mithr.*, 81 (*μειζόνως + τὸ σύμβαν*) La conjecture de Mendelssohn est à retenir.

²¹¹ Si l'on suit le texte, Pompée « employ[a] encore tout son art » en négociant parallèlement avec Antoine et avec les Parthes. Pourtant, dans le livre V, le verbe *τεχνάζω* n'est jamais employé à propos de Pompée, la ruse étant plutôt caractéristique de César. L'adverbe *ἔτι* n'est donc pas clair. Appien doit faire implicitement référence au meurtre de Murcus, dont Pompée fit accuser des esclaves à sa place (§ 295). Cela illustre à nouveau le style elliptique de l'auteur.

²¹² L'expression *διαπρεσβεύετο πρὸς αὐτόν, ἐπιτρέπων ἐκείνῳ* pose problème. En effet, si le pronom réfléchi complément du verbe *ἐπιτρέπω* est généralement sous-entendu (cf. LSJ), Appien préfère toujours l'exprimer (§ 169, 175, 188, 189, 551, 555, 563, 586-588, 591). Aussi Mendelssohn propose-t-il d'ajouter *ἐαυτόν*. Mais la répétition *αὐτόν / ἐαυτόν (αὐτόν)* peut paraître suspecte, à moins de voir dans cette répétition l'origine même de l'omission du pronom complément. Viereck propose, quant à lui, de supprimer la préposition *πρὸς* et de corriger le non-réfléchi en réfléchi. Mais au groupe prépositionnel *πρὸς αὐτόν* répond *πρὸς τοὺς ἐκατέρων δυνάστας*, à moins que la préposition *πρὸς* ait justement été ajoutée au § 552 par analogie avec le § 553. En nous inspirant de la correction proposée par Schweighäuser au § 568, nous proposons une autre solution qui aurait l'avantage de répondre aux difficultés posées par les deux précédentes. Si nous ajoutons un accusatif complément de *πρὸς* (susceptible d'avoir été confondu avec *αὐτόν* puis omis) et si nous corrigeons le non-réfléchi en réfléchi, nous pouvons en effet restituer : *διαπρεσβεύετο πρὸς <Ἀντώνιοι>, αὐτόν ἐπιτρέπων ἐκείνῳ*.

²¹³ En complément du verbe d'espoir *ἐλπίσας*, L et P donnent *δέξασθαι*, là où B et J donnent *δέξεσθαι*. Les deux temps sont possibles, quoique l'infinitif aoriste sans *ἄν* soit assez rare dans la prose classique (Bizos, p. 137). D'ailleurs, dans le livre V, le verbe *ἐλπίζω* est presque toujours suivi de l'infinitif futur. La confusion entre les désinences *-εσθαι* et *-ασθαι* est très fréquente dans les manuscrits d'Appien et la forme *δέξασθαι* peut être considérée soit comme une faute de L et P, soit comme la forme correcte

corrigée abusivement par O. L'aoriste en tant qu'il indique l'aspect verbal pur apporterait une nuance sémantique intéressante. Car il est question ici de Sextus Pompée qui négociait avec les Parthes, en espérant que ceux-ci « s'empresseraient d'accueillir un général romain et surtout un fils de Pompée le Grand ». Le futur indique juste que Sextus se projette dans l'avenir. L'aoriste signifierait que Sextus espérait être accueilli purement et simplement, c'est-à-dire accueilli sans réserve, comme si un tel traitement lui était dû. Cela s'accorderait bien avec le contexte et surtout avec la personnalité de Sextus, qui tirait une grande fierté de son nom et qui manifestait une confiance excessive en lui-même.

²¹⁴ Si nous retenons la périphrase *ἦν ἐπεστραμμένος* donnée par L et P, il faut ajouter *ὅς* après *Φούριος*. Comment expliquer l'omission de ce relatif dans l'ensemble des manuscrits ? Tout simplement par une haplographie avec la désinence du nom qui précède ou par la ressemblance avec la préposition qui suit. Comment expliquer par ailleurs l'omission du verbe *ἦν* dans B et J ? Ne pouvant plus construire la périphrase après l'omission du relatif, un copiste a sans doute corrigé le texte en supprimant le verbe conjugué pour conserver le seul participe.

²¹⁵ Le participe *προσδεχομένων*, de forme moyenne et de sens actif, se construit mal. A en juger par le contexte, ce n'est pas un génitif attribut partitif lié au nom *οἱ πεινόμενοι* mais un génitif absolu répondant à l'expression *τότε μὲν* de la phrase précédente (« alors » / « en attendant »). Il n'y a pas de COD exprimé. L'emploi absolu du verbe *προσδέχομαι* n'est pourtant pas attesté, d'où la question : *qu'*attend-on ? Selon toute vraisemblance, il s'agit de renforts, raison pour laquelle Geslen propose d'ajouter *ἐπικουρίαν*. Il n'y a pas non plus de sujet exprimé, d'où cette autre question : *qui* attend ? Selon toute vraisemblance, il s'agit des généraux antoniens, mais cela n'est pas dit clairement. Aussi serions-nous tentés d'indiquer une lacune ou de corriger le participe. Car pour dire « attendre, compter sur », Appien emploie plutôt le verbe *προσδοκῶ* (§ 198, 259, 353, 400, 474 ou 479). Il l'emploie même à propos de l'attente d'alliés (§ 355). Or, la confusion entre les deux verbes peut s'expliquer sans grande difficulté, d'autant plus que le premier est étymologiquement un composé du second. Le participe *προσδοκωμένων* (de forme et de sens passifs) se construirait comme un génitif absolu avec ellipse du sujet : « comme <du monde> était attendu de Mysie... ».

²¹⁶ Schweighäuser a proposé de corriger le relatif (*οἱ*) en article (*οἱ* déterminant *πεινόμενοι*). Viereck, au contraire, veut conserver le relatif. Mais si l'on fait de *οἱ* – *νίκης* une proposition relative, un problème se pose, celui de la particule *δέ* après *ἰππικοῦ*, puisque celle-ci ne doit normalement pas établir de balancement entre une principale et une subordonnée. Même si cette règle est enfreinte dans certains cas particuliers, la conjecture de Schweighäuser semble plus pertinente que celle de Viereck. Dans tous les cas, le sens de la phrase invite à poser une ponctuation forte après *νίκης*.

²¹⁷ Bien que tous les manuscrits donnent le présent *ἐπιτρέπει*, les éditeurs ont corrigé par l'imparfait *ἐπέτρεπε*. Sans doute étaient-ils gênés par le fait que les autres verbes de la phrase sont à des temps secondaires. Mais le grec emploie fréquemment le présent de narration et n'hésite pas à mêler différents temps dans une même phrase en

considération de leur valeur aspectuelle. En outre, le choix du présent plutôt que de l'imparfait est tout à fait significatif dans ce passage où le comportement de Pompée déconcerte ses amis et ses proches au point qu'ils passent dans le camp d'Antoine. Le présent vient en effet souligner la totale inconséquence du personnage qui refusait de négocier avec Titius, « qu'Antoine avait (pourtant bien) chargé de régler [son] sort ». Aussi conservons-nous la leçon des manuscrits.

²¹⁸ Au § 392, Appien précisait que César et Antoine s'étaient rencontrés de part et d'autre du fleuve passant entre Métaponte et Tarente, c'est-à-dire au fleuve Taras. Ici, il ne donne aucune indication permettant d'identifier le fleuve séparant Pompée et Furnius. En suivant la progression de Pompée, dont les différentes étapes sont bien détaillées par Appien, et en tenant compte de la précision donnée par Dion Cassius, selon laquelle Pompée fut capturé à Midaeum (49, 18, 4), on peut néanmoins se demander s'il ne s'agit pas du fleuve Sangarios.

²¹⁹ Selon Dion Cassius (49, 18, 3), Pompée n'a pas négocié avec Furnius, mais avec Titius, « sur qui il espérait pouvoir compter du fait des services qu'il lui avait rendus ».

²²⁰ Sur le nombre de cavaliers accompagnant Amyntas, le manuscrit P donne deux mille cinq cents (*δισχιλίοις καὶ πεντακοσίοις*), les manuscrits L, B et J seulement mille cinq cents (*δὴ χιλίοις...*). Nous ne disposons pas d'autres informations permettant de trancher avec certitude, mais nous préférons retenir le nombre de mille cinq cents. C'est d'abord la variante donnée par la majorité des manuscrits. Ensuite, la particule *δὴ* est nécessaire à relier la phrase à la précédente. La confusion faite par le manuscrit P entre *ΔΗ* et *ΔΙΣ* remonterait à l'onciale.

²²¹ La date de naissance de Sextus Pompée est une question épineuse. Voici ce qui ressort de l'analyse lexicale : lors du conflit entre Jules César et Pompée le Grand (vers 49 av. J.-C.), Sextus était un *παῖς* (§ 550) ; à la mort de son père (en 48), c'était un *νεώτερος* et à celle de son frère (en 45), un *μειράκιον* (§ 596) ; en 43, c'était un *adulescens* (Vell., II, 73) et en 36, un *iuuenis* (Flor., II, 18). Si l'on s'en tient aux usages dénominatifs grec et latin, on en arrive à la conclusion que Sextus Pompée est né vers 66 av. J.-C. (date avancée par Hitze et privilégiée par Gabba). Dans ce cas, à sa mort (en 35), il n'était pas âgé d'une quarantaine, mais d'une trentaine d'années. La version divergente du § 598 serait imputable soit à un copiste qui aurait commis une erreur de préfixe (*τρια-* / *τεσσαρα-*), soit à Appien lui-même qui aurait confondu Sextus et son frère Gnaeus. Sur cette question, voir Gabba (p. 236-7).

²²² Ce passage a donné lieu à diverses modifications. Viereck choisit pour sa part de supprimer le groupe *καὶ νομίζουσι*. Pourtant, si Appien avait voulu dire « certains disent que ce n'est pas Antoine mais Plancus qui en donna l'ordre », n'aurait-il pas employé un simple balancement *οὐ / ἀλλά* au lieu de compliquer ainsi la phrase ? D'ailleurs, la tournure initiale *εἰσὶ δ' οἱ* (que l'on peut facilement corriger en *εἰσὶ δ' οἷ*) appelle un verbe conjugué. Si l'on conserve le groupe *καὶ νομίζουσι*, on comprend : « certains, niant le fait qu'Antoine en ait donné l'ordre, pensent même que c'est Plancus <qui le fit> ? L'adverbe « même » s'expliquerait par le fait que les soupçons se portent ici sur un troisième personnage qui n'a pas encore été mentionné

(Plancus), alors qu'au paragraphe précédent, seuls deux coupables potentiels sont opposés dans un balancement *εἴτε / εἴτε* (Titius et Antoine). L'infinifatif *ἐπιστεῖλαι* se construirait avec le participe *λέγοντες* et serait sous-entendu avec le verbe *νομίζουσι*, l'ordre des mots permettant d'éviter la répétition au profit de l'ellipse.

²²³ Selon Dion Cassius (49, 18,4-5, texte lacunaire), Antoine aurait envoyé une première lettre ordonnant l'exécution de Pompée, puis une seconde annulant la première, mais elles seraient parvenues dans l'ordre inverse...

²²⁴ Tous les manuscrits donnent *διδῶ*. La correction *αἰδῶ* proposée par Mendelssohn se justifie d'abord du point de vue paléographique : la confusion *A / Δ* est récurrente en onciale. Elle trouve ensuite une justification contextuelle, si l'on établit un rapprochement avec la Préface des *Guerres Civiles* (BC, I, 1, § 1). Appien y oppose en effet les combats physiques, d'un côté, les querelles en règle, de l'autre, et il explique que les querelles s'arrangeaient grâce aux concessions que l'on se faisait « avec une grande retenue » (*μετὰ πολλῆς αἰδοῦς*). Or, il est bien question de cela ici : durant la période couverte par le livre V, César et Antoine ont cherché à éviter la confrontation directe et se sont ménagés, en faisant des compromis mutuels (accords de Brindes et de Tarente). Dans tous les manuscrits, ce nom *αἰδῶ* se trouve qualifié par l'adjectif *αἰτίαν* (« cause de »). Si l'on choisit de conserver le texte, on doit indiquer une lacune, l'adjectif *αἰτίαν* appelant un complément au génitif (construction que l'on rencontre au § 136). Mais il en résulterait une phrase décousue. Si l'on décide au contraire de corriger le texte, on peut penser à des adjectifs comme *ἀρτίαν* (« parfait »), *ἀγρίαν* (« sauvage »), *ἀγίαν* (« sacré ») ou encore *ἀπίαν* (« lointain »). Mais aucun d'entre eux ne fait sens dans le passage. Viereck propose pour sa part *αἰσίαν* (« propice, de bon augure »). Mais cet adjectif ne s'accorde pas avec l'atmosphère qu'Appien veut créer tout au long du livre. L'auteur s'est en effet employé à montrer que l'entente entre César et Antoine était fragile, que leur affrontement était inévitable et qu'ils en avaient l'un et l'autre conscience, d'où leurs palinodies. Viendrait-il donc parler d'un « respect de bon augure » alors que l'on approche de la confrontation finale ? Non, à moins de faire un trait d'ironie. Cela nous amène à envisager une autre piste, celle de l'adverbe enclavé. En effet, si l'on suppose que la désinence *-αν* de l'adjectif *αἰτίαν* est une dittographie de l'initiale *'Αν-* du nom *'Αντωνίου*, on obtient une forme **αιπι*. La faute d'oniciale *ΔΙΔΩ/ΑΙΔΩ* de la ligne suivante nous oriente vers une corruption ancienne du passage. Or, dans l'oniciale, *ΑΙΤΙ* peut recouvrir *ΑΠΤΙ*, par effacement de la boucle du *P*. Il faudrait alors lire *τὴν ἄρτι Ἀντωνίου καὶ Καίσαρος ἐς ἀλλήλους αἰδῶ*. On pourrait comprendre que les deux triumvirs se ménageaient « depuis peu ». Mais à quel passé récent renverrait l'adverbe ? Les accords de Tarente sont déjà loin. Ceux de Brindes, scellés par le mariage d'Antoine et d'Octavie, sur lequel pèserait la menace d'une alliance entre Pompée et Cléopâtre, le sont encore plus. On pourrait aussi comprendre que les deux triumvirs allaient se ménager « sous peu », Appien donnant parfois ce sens à l'adverbe (*Mithr.*, 69, 291). Or, après la mort de Sextus Pompée, les deux triumvirs partirent chacun de leur côté, Antoine en Arménie, César en Illyrie. On pourrait enfin comprendre que Plancus cherchait à préserver leur entente « du moment ». Appien suggérerait ainsi la précarité de leur relations, ce qui annoncerait la suite et tiendrait le lecteur en haleine. Mais faute d'éléments supplémentaires, nous en

sommes réduits à des conjectures. Nous préférons donc signaler ce passage comme un *locus desperatus*.

²²⁵ Ce passage n'est guère compréhensible. On peut tenter de construire τοῦ χρόνου comme un génitif seul à valeur temporelle ou comme un complément de προαναγράψαι. On peut aussi chercher dans le groupe ἐπὶ Ἰλλυριοῖς le sujet du verbe ἐλήφθησαν. Mais cela donne à la phrase un tour heurté, sans compter que le raisonnement est difficile à suivre entre les deux ἔδοξε. Aussi avons-nous indiqué une lacune.

PROSOPOGRAPHIE

PROSOPOGRAPHIE

Ne sont pas traités ici les triumvirs. Les autres personnages mentionnés dans le livre V sont classés alphabétiquement en trois catégories : 1) les citoyens romains ; 2) les affranchis ; 3) les rois, dynastes et dignitaires étrangers.

* * *

Romains et Romaines**L. Aemilius** (§ 203)

Cf. Klebs, *RE* 1 1 (1893) *s. u.* Aemilius¹⁵, qui propose de l'identifier avec « L. Aemilius, décurion de la cavalerie gauloise » (César, *BG*, I, 23, 2). Voir aussi Gabba, p. 81.

P. Aemilius (§ 8)

Cf. R. D. Weigel, « A note on P. Lepidus », *CPh* 73 (1978), p. 42-5. Le personnage pourrait être identifié à partir d'une monnaie de bronze émise conjointement par P. Lepidus et P. Licinius vers la fin de la République romaine à la fois en Crète et en Cyrénaïque. Il s'agirait de Paullus Aemilius Lepidus, ancien lieutenant de Brutus. Voir aussi Gabba, p. 6.

M. Aemilius Scaurus (§ 40)

Cf. Klebs, *RE* 1 1 (1893), 588-589, *s. u.* Aemilius¹⁴¹. Ce personnage avait été questeur de Pompée le Grand à l'époque de la guerre contre Mithridate, et lui était uni par des liens familiaux étroits. Pompée le Grand avait en effet épousé Aemilia, sœur de Scaurus, et les deux hommes furent aussi les maris succesifs de Mucia, fille de Mucius Scaevola. Voir aussi Gabba, p. 29.

M. Aemilius Scaurus (§ 593)

Cf. Klebs, *RE* 1 1 (1893), 590, *s. u.* Aemilius¹⁴². Fils du précédent et de Mucia, il était ainsi le demi-frère de Sextus Pompée, ce qu'Appien oublie de dire. Il combattit dans le camp d'Antoine à Actium. Fait prisonnier, il obtint son pardon sur les instances de Mucia (Dion Cassius, **51**, 2 et **56**, 38). Voir aussi Gabba, p. 236.

C. Antistius Reginus (?) (§ 579)

Cf. Klebs, *RE* 1 2 (1894) *s. u.* Antistius³⁹. On sait peu de choses de ce personnage. Klebs dit seulement qu'il fut l'un des légats de Jules César en Gaule (53 av. J.-C.). Selon Willems, il pourrait s'agir du proscrit identifié en *BC* **4**, 168 par son seul *cognomen* (Ῥηγίνος). Voir aussi Gabba, p. 233.

L. Antonius

Cf. Klebs, *RE* 1 2 (1894), 2585-2590, *s. u.* Antonius²³. Retenons seulement que, fils cadet de M. Antonius Creticus et frère du triumvir, Lucius, consul en 41 avec P. Servilius Vatia, disparaît de l'Histoire après son envoi en Ibérie par César. Voir aussi Broughton, p. 370, 381 ; Gabba, p. 34.

C. Asinius Pollio

Cf. J. André, *La vie et l'œuvre de C. Asinius Pollion* (Paris, 1949), p. 12-24. En 49, il accompagne son ami Curion en Afrique (où ce dernier trouve la mort) ; en 48, suit César jusqu'à Pharsale ; en 47, se trouve à Rome, où il se heurte à Dolabella ; en 46-45, suit César en Afrique et en Espagne ; aux Ides de mars, se trouve en Espagne, comme propréteur. Tergiverse avant de rejoindre Lépide et Antoine, mais finit par le faire avec Plancus. Se montre hésitant durant la guerre de Pérouse, mais apporte finalement son appui à Lucius Antonius. Représente les intérêts d'Antoine aux accords de Brindes. Se retire de la vie politique après son consulat (et son proconsulat). Se consacre ensuite à l'écriture. Voir aussi Broughton, p. 372, 377, 378, 381, 387 ; Gabba, p. 45.

Ateius (§ 130, 208)

Cf. Klebs, *RE* 2 2 (1896), 1902, *s. u.* Ateius². Ce personnage, légat d'Antoine en Gaule Transalpine, n'est pas autrement connu. On connaît un L. Ateius (*RE s. u.* Ateius⁴), *centurio Sullanus* selon Tacite (*Annales*, 3, 75). Le légat d'Antoine aurait l'âge d'être son fils, mais ce n'est pas un argument suffisant. Constatons que notre Ateius disparaît aussi subitement qu'il est apparu dans le récit d'Appien. Voir aussi Broughton, p. 373, 381 ; Gabba, p. 64.

M. Barbatius Philippus (§ 120, 121)

Cf. Klebs, *RE* 3 1 (1897), *s. u.* Barbatius¹. Ce personnage fut *quaestor pro praetore* en 41, la date étant assurée par les monnaies. Voir aussi Broughton, p. 372 ; Gabba, p. 60.

Caecina (§ 251, 253)

Cf. Münzer, *RE* 3 1 (1897), 1237, *s. u.* Caecina⁴. Ce personnage épisodique appartenait, semble-t-il, à une famille équestre originaire de Volterra, en Etrurie, sans que l'on sache quels étaient ses liens avec les clients et amis de Cicéron portant le même nom. Voir aussi Broughton, p. 375 ; Gabba, p. 101.

L. Calpurnius Bibulus (§ 549)

Cf. Münzer, *RE* 3 1 (1897), *s. u.* Calpurnius²⁷. Le ralliement à Antoine de ce personnage, qui avait combattu avec Brutus et Cassius, a été mentionné par Appien (*BC* 4, 38, 162), en même temps que celui de Valerius Messala. Appien signale par la même occasion qu'il commanda une flotte d'Antoine, servit à plusieurs reprises d'émissaire entre celui-ci et César, et fut enfin nommé gouverneur de Syrie, où il mourut. Voir aussi Broughton, p. 401, 404 ; Gabba, p. 162.

M. Calpurnius Bibulus (§ 40)

Cf. Münzer, *RE* 3 1 (1897), 1367-1370, *s. u.* Calpurnius²⁸. Il fut consul en 59 avec Jules César, et Appien (*BC* 2) avait détaillé les efforts déployés par ce personnage pour empêcher son collègue de réaliser son programme de réformes. Voir aussi Gabba, p. 29.

C. Calvisius Sabinus

Cf. Münzer, *RE* 3 1 (1897), 1411-1412, *s. u.* Calvisius¹³. Déjà au service de Jules César à l'époque du *Bellum Civile*. Préteur en 45, il obtient l'*Africa Vetus*. Cicéron (*ad Fam.* 10, 26, 3), le qualifie de *homo magni iudicii*. Consul en 39. César lui confie en 38 le commandement de sa flotte. Mais il n'essuie que des échecs. Selon Plutarque (*Antoine*,

58, 3 et 59, 1), il aurait lancé en 32 de nombreuses accusations contre Antoine. En 28, il célèbre un triomphe *ex Hispania*, ce qui donne à penser qu'il avait gouverné cette province. Voir aussi Broughton, p. 386, 392, 397, 407 ; Gabba, p. 138.

P. Canidius Crassus (§ 208)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), *s. u.* Canidius². Partisan déterminé d'Antoine, consul suffect en 40. Il suivit Antoine en Orient et prit part à toutes ses campagnes jusqu'à Actium. Il fut mis à mort par le vainqueur. Voir aussi Broughton, p. 373, 378, 381, 397, 401, 407 ; Gabba, p. 84.

C. Caninius Rebilus (§ 422)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), *s. u.* Caninius⁹. On connaît un C. Caninius Rebilus, légat de Jules César en Gaule, qui participa ensuite aux opérations menées en Afrique et en Gaule. Mais il s'agirait plutôt chez Appien du proscrit « Rebilus » [Caninius⁶ dans la *RE*] dont Appien signale la fuite en Sicile (*BC* 4, 48, 209). Voir aussi Broughton, p. 376, 401 ; Gabba, p. 173.

Ti. Cannutius (§ 207)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), *s. u.* Cannutius³. Il s'agirait de Ti. Cannutius, tribun de la plèbe en 44, adversaire déclaré d'Antoine, puis du jeune César. Voir aussi Gabba (p. 83), qui établit un rapprochement avec un passage de Dion Cassius (48, 14, 4), où un Ti. Cannutius figure parmi les victimes de la guerre de Pérouse.

Ti. Carisius (§ 463)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), *s. u.* Carisius¹ et Carisius². Il s'agirait du monétaire césarien Ti. Carisius, ce que n'exclut pas Gabba (p. 188). On connaît aussi un Publius Carisius, *Legatus Augusti pro praetore* en Espagne, dont l'activité se situe sensiblement plus tard, autour des années 25 av. J.-C. Voir aussi Broughton, p. 404.

C. Carrinas (§ 103, 469)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), 1612, *s. u.* Carrinas². Fils d'un partisan de Marius mis à mort par Sylla, C. Carrinas obtient la préture en 46 av. J.-C. En 45, César l'envoie en Ibérie combattre Sextus Pompée (*BC* 4 83). Consul suffect en 43 avec P. Ventidius. César l'envoie en 41 gouverner l'Ibérie, et L. Antonius pousse le roi de Maurétanie Bogud à l'attaquer (*BC* 5, 26). Il est de retour à Rome en 39 et prend part en 36 à la lutte contre Sextus Pompée. Il sera proconsul en Gaule en 30 et triomphera en 28. Voir aussi Broughton, p. 373, 404 ; Gabba, p. 191.

C. Cassius Longinus

Instigateur, avec Brutus, du complot contre Jules César, ce personnage n'est évoqué ici que rétrospectivement.

L. Cassius Longinus (§ 28)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), 1739-1740, *s. u.* Cassius⁶⁵. Frère du tyrannicide, mais fidèle partisan de Jules César, à l'assassinat duquel il n'eut aucune part, il jugea néanmoins prudent de s'éloigner et on le retrouve en Asie, où il s'était gardé de soutenir son frère. Voir aussi Gabba, p. 20-21.

C. Cassius Parmensis (§ 4, 5, 579)

Cf. Skutsch, *RE* 3 2 (1899), 1743-1744, *s. u.* Cassius⁸⁰. Ce personnage avait participé à la conspiration contre Jules César et combattit aux côtés de Cassius et de Brutus. Il se rallia ensuite à Antoine et combattit à Actium. Il fut tué sur l'ordre de César, comme l'un des derniers assassins survivants de son père. Voir aussi Gabba, p. 4-5.

Cestius Macedonicus (§ 204)

Cf. Groag, *RE* 3 2 (1899), 2007, *s. u.* Cestius¹². La conduite étrange de ce personnage est également évoquée par Velleius Paterculus, 2, 74. Voir aussi Gabba, p. 82.

C. Claudius Marcellus (§ 273)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), 2734-2736, *s. u.* Claudius²¹⁶. Ce personnage, consul en 50, mort en 40, n'est mentionné par Appien en *BC* 5 que comme époux d'Octavie, dont il avait eu trois enfants, un fils et deux filles. Sur son rôle au début de la guerre civile, voir *BC* 2, 33, 131 sq. Voir aussi Gabba, p. 106.

M. Claudius Marcellus (§ 312)

Cf. Gaheis, *RE* 3 2 (1899), 2764-2770, *s. u.* Claudius²³⁰. Fils du précédent et d'Octavie, neveu et gendre d'Auguste, auquel sa mort précoce l'empêcha de succéder. Voir aussi Gabba, p. 107.

App. Claudius Pulcher (§ 407, 409)

Cf. Münzer, *RE* 3 2 (1899), *s. u.* Claudius¹⁴ et Claudius²⁹⁸. Personnage difficile à identifier. Il pourrait s'agir, selon Münzer, du proscrit « Appius » mentionné par Appien en *BC* 4, 44, 185, ou de son homonyme mentionné en *ibid.*, 51, 222, à condition que l'un ou l'autre se soit rallié à César après la conclusion de la paix. Il semblerait plutôt que l'Appius auquel est ainsi confiée une partie de la flotte césarienne ne soit pas un rallié de fraîche date. Il pourrait donc s'agir d'App. Claudius Pulcher, dont la carrière est mal connue : on sait néanmoins qu'il fut consul en 38 avant d'exercer un commandement en Espagne (il célébra son triomphe en juin 32). Voir aussi Gabba, p. 168.

C. (?) Clodius (§ 5)

Cf. Münzer, *RE* 4 1 (1900), 64, *s. u.* Clodius³. Il pourrait s'agir du personnage mentionné par Plutarque, *Brutus*, 47, 3. Voir aussi Gabba (p. 5), qui, au passage de Plutarque, ajoute Dion Cassius, 47, 24, 2. Selon lui, le Clodius d'Appien peut effectivement être identifié à C. Clodius. En revanche, l'identification avec App. Clodius ne lui paraît pas convaincante.

Clodius Bithynicus (§ 207)

Cf. Münzer, *RE* 4 1 (1900) *s. u.* Clodius¹⁸. César le fit mettre à mort après la prise de Pérouse, sans que l'on sache comment ce Clodius s'était attiré l'inimitié du vainqueur. Selon Gabba (p. 83), l'identification avec L. Clodius est douteuse.

L. Cocceius Nerva

Cf. Groag, *RE* 4 1 (1900), 130-131, *s. u.* Cocceius¹¹. Probablement originaire de Narni, en Ombrie, et arrière-grand-père de l'empereur Nerva. Connus pour avoir joué un rôle

important dans la réconciliation entre César et Antoine (Horace, *Sat.* 1, 5, 29). Consul suffect en 39. En 37, entreprend de nouvelles négociations avec Antoine, en compagnie de Mécène : Horace faisait partie du voyage (*Sat.* 1, 5). Voir aussi Broughton, p. 398 ; Gabba, p. 101.

P. Cornelius Dolabella (§ 15, 32)

Cf. Münzer, *RE* 4 1 (1900), 1300-1308, *s. u.* Cornelius¹⁴¹. Gendre de Cicéron et consul en 44, Dolabella avait été envoyé en Asie comme proconsul, et Appien avait raconté aux livres III et IV ses déboires et sa mort. Le personnage était donc bien connu du lecteur. Voir aussi Gabba, p. 13.

L. Cornificius

Cf. Wissowa, *RE* 4 1 (1900), 1623-1624, *s. u.* Cornificius⁵. Partisan de César (Plutarque, *Brutus*, 27, 2), reçoit un commandement naval en 38 lorsque reprennent les hostilités contre Sextus Pompée. Consul en 35. Triomphe en 32 *ex Africa*, ce qui donne à penser qu'il avait succédé à Statilius Taurus dans cette province. Voir aussi Broughton, p. 393, 404, 406 ; Gabba, p. 138-139.

Curius (§ 569, 569)

Cf. Münzer, *RE* 4 2 (1901), *s. u.* Curius³. Il s'agirait du Curius mentionné par Cicéron (*Philippiques* 5, 13 et 8, 27). Voir aussi Gabba (p. 228), qui juge peu probable l'hypothèse de Münzer.

Cn. Domitius Ahenobarbus

Cf. Münzer, *RE* 5 1 (1903), 1328-1331, *s. u.* Domitius²³. Fils de l'adversaire de Jules César, apparenté à Brutus par sa mère et partisan de Pompée le Grand comme son père. Ne participe pas à l'assassinat du dictateur selon Appien et Suétone (*Néron*, 3), alors que Dion Cassius (48, 9, 5 ; 29 et 2, et 54, 4) admet sa culpabilité. En 44, accompagne Brutus et Cassius en Orient. Ceux-ci partagent entre Murcus et lui les navires dont ils disposent dans l'Adriatique. Après la bataille de Philippes, Murcus rejoint Sextus Pompée en Sicile alors que Domitius continue à opérer dans l'Adriatique avec soixante-dix navires et deux légions. Il attaque Brindes (Appien, *BC* 5, 25 sq., 61 ; Velleius Paterculus, 2, 72, 3 ; 76, 2 ; Tacite, *Annales*, 4, 44 ; Suétone, *Néron*, 3 ; Dion Cassius, 48, 7, 4 sq.). Après la guerre de Pérouse, il négocie avec Asinius Pollion et se réconcilie avec Antoine (Velleius Paterculus, 2, 76, 2). Après la conclusion des accords de Brindes, il reçoit le gouvernement de la Bithynie. L'un des articles de la paix de Misène prévoit qu'il exercera le consulat avec Sosius (Dion Cassius, 48, 35, 1). En 36, il accompagne Antoine dans son expédition contre les Parthes et en 35, il lui faut régler avec Furnius le problème posé par la présence de Sextus Pompée en Asie Mineure. Il exerce le consulat en 32 avec Sosius : tous deux sont partisans d'Antoine et Sosius manifeste immédiatement son hostilité à l'égard de César. Avec Sosius, il rejoint Antoine à Ephèse. Ahenobarbus s'irrite de l'influence de Cléopâtre et se propose de rallier le camp d'Auguste ; mais il meurt avant la bataille d'Actium (Velleius Paterculus, 2, 84, 2 ; Tacite, *Annales*, 4, 44 ; Suétone, *Néron*, 3 ; Plutarque, *Antoine*, 63, 2 ; Dion Cassius, 50, 13, 6). Voir aussi Broughton, p. 373, 382, 388, 392, 397, 401, 407) ; Gabba, p. 7.

C. Fannius Caepio (§ 579)

Cf. Münzer, *RE* 6 2 (1909), 1991-1992, *s. u.* Fannius⁹. C. Fannius paraît avoir commencé sa carrière politique dans les années 60 av. J.-C. et il prend le parti de Pompée le Grand contre Jules César durant le *Bellum Ciuile*. Pompée le Grand lui confie la province d'Asie. Il paraît avoir été pardonné par Jules César après Pharsale, car un C. Fannius est envoyé par le Sénat, au début de 43, en compagnie de L. Æmilius Paulus et de Q. Minucius Thermus, auprès de Sextus Pompée, qui se trouvait à Marseille (Cicéron, *Philippiques*, 13, 13). Au moment des proscriptions, il se réfugie en Sicile, auprès de Sextus (Appien, *BC* 4, 84). En 35, on le retrouve en Asie en compagnie de Thermus et d'autres Pompéiens. Il abandonne comme eux Sextus pour se réfugier auprès d'Antoine. Voir aussi Gabba, p. 233.

C. Flavius (§ 507)

Cf. Münzer, *RE* 6 2 (1909), 1526, *s. u.* Flavius¹³. Personnage obscur dont les liens de parenté avec les chevaliers romains C. Flavius [Flavius¹¹] et L. Flavius [Flavius¹⁶] sont invérifiables. Voir aussi Gabba, p. 83.

C. Fuficius Fango (§ 102)

Cf. Münzer, *RE* 7 1 (1910), 200, *s. u.* Fuficius⁵. D'origine modeste et ancien vétéran des armées de Jules César, qui le fit entrer au Sénat, Fango fut envoyé en Afrique par César après la victoire de Philippiques pour prendre possession de cette province que devait lui remettre l'antonien Sextius. La guerre de Pérouse eut des retentissements en Afrique et, vaincu par Sextius, Fango se suicida en 40 av. J.-C. Voir aussi Broughton, p. 373, 382 ; Gabba, p. 53-54.

Q. Fufius Calenus

Cf. Münzer, *RE* 7 1 (1910), 204-207, *s. u.* Fufius¹⁰. Au service de Jules César dès 51, il combat à ses côtés durant le *Bellum Ciuile*. Après Pharsale, il gouverne l'Achaïe comme légat propréteur. Il exerce le consulat avec P. Vatinius durant les derniers mois de 47. Après la mort de Jules César, il s'emploie à éviter la crise ouverte entre Antoine et le Sénat, si bien que Cicéron, *Philippiques*, 12, 18, le qualifie de *procurator* d'Antoine. En 42, Antoine lui confie deux légions pour assurer la protection de l'Italie. En 41, il est légat d'Antoine en Narbonnaise et, après le départ de P. Ventidius pour l'Italie, il gouverne aussi la Gaule chevelue, avec douze légions à sa disposition. Mais il meurt en 40 et son fils livre légions et provinces à César. Voir aussi Broughton, p. 373, 382 ; Gabba, p. 11.

Q. Fufius Calenus (§ 214)

Cf. Münzer, *RE* 7 1 (1910), 207, *s. u.* Calenus¹¹. On ignore ce qu'il advint de lui après sa soumission. Voir aussi Gabba, p. 86.

Fulvia

Cf. Münzer, *RE* 7 1 (1910), 281-284, *s. u.* Fulvia¹¹³. Fille de M. Fulvius Bambalio, elle épousa d'abord le tribun Clodius, puis un autre tribun, C. Scribonius Curio puis enfin, après la mort de celui-ci en Afrique, Marc Antoine (sans doute en 45 av. J.-C.). Voir aussi Gabba, p. 35.

C. Furnius

Cf. Groag, *RE* 7 1 (1910), 375-377, *s. u.* Furnius³. C. Furnius, né vers 85 av. J.-C., ami de Cicéron et bon orateur, légat en Gaule de L. Munatius Plancus dans la période qui suit l'assassinat de Jules César. Il se rallie ensuite à Antoine comme Plancus et soutient L. Antonius en 42 av. J.-C. En 41, il est assiégé dans Sentinum (Dion Cassius, **48**, 13 ; Appien *BC* **5**, 30). Appien (*BC* **5**, 40) montre comment César l'utilise pour obtenir la reddition des partisans de Lucius assiégés dans Pérouse. En 39, réconcilié avec César, Antoine envoie Furnius en Afrique (*BC* **5**, 75). En 36/5, on retrouve Furnius gouvernant la province d'Asie pour le compte d'Antoine. Il doit régler le problème posé par l'arrivée de Sextus Pompée (Dion Cassius, **49**, 17, 8 ; Appien, *BC* **5**, 137-144 ; Orose, **6**, 19, 2). Amnistié par Auguste après Actium (son fils C. Furnius ayant combattu dans les rangs césariens) et réintégré parmi les sénateurs (Dion Cassius, **52**, 42). Voir aussi Broughton, p. 376, 384, 389, 401, 408 ; Gabba, p. 58-59.

A. Gabinius (§ 33, 40)

Cf. Vonder Mühl, *RE* 7 1 (1910), 424-430, *s. u.* Gabinius¹¹. Aulus Gabinius, mort en 47, est évoqué ici pour ses actions passées. Consul en 58, il obtint comme province proconsulaire la Syrie et se lança en 55 dans une expédition militaire contre les Alexandrins pour rétablir Ptolémée XII Aulète, qu'ils avaient chassé de son trône. Marc Antoine, qui commandait sa cavalerie, aurait alors fait la connaissance de la toute jeune Cléopâtre. Voir aussi Gabba, p. 25.

Iulia (§ 217, 268, 303)

Cf. Münzer, *RE* 10 1 (1918), 892-893, *s. u.* Iulia⁵⁴³. Fille de L. Caesar et de Fulvia [fille de M. Fulvius Flaccus, consul en 125], elle épousa M. Antonius Creticus, dont elle eut trois fils. Deux d'entre eux occupent des rôles de premier plan au livre V : Marc Antoine et son cadet Lucius Antonius. Iulia avait épousé en secondes noces P. Lentulus Sura, exécuté en 63 comme complice de Catilina. Elle était donc veuve, et sa fuite en Sicile est également rapportée par Plutarque (*Antoine*, 32, 1) et par Dion Cassius (**48**, 15, 2). Voir aussi Gabba, p. 87-8.

C. Iulius Caesar

Appien a consacré un livre entier (le livre II des *Guerres Civiles*) à ce célèbre personnage, dont il compare la carrière à celle d'Alexandre. Il voit en lui le véritable fondateur du régime monarchique dont son assassinat retarda de quelques années l'instauration.

M. Iunius Brutus

Mort à la bataille de Philippes, ce célèbre personnage n'est évoqué ici que rétrospectivement. Il intervient comme acteur aux livres II, III et IV des *Guerres Civiles*.

Q. Labienus (§276, 551)

Cf. Münzer, *RE* 12 1 (1924), 258-260, *s. u.* Labienus⁵. C'était le fils du légat de Jules César. A la fin de 43, Brutus et Cassius l'envoyèrent négocier une alliance avec le roi des Parthes Orodes, ce qu'Appien ne signale pas. Après Philippes, il jugea plus sûr de rester chez les Parthes. Avec le général parthe Pacorus, il envahit la Syrie en 41 et remporta d'importants succès. L. Munatius Plancus réussit à contenir la poussée des

Parthes, et Q. Labienus périt en même temps que Pacorus dans une bataille gagnée en 39 par le légat d'Antoine, P. Ventidius Bassus. Appien se proposait de raconter ces événements dans le Livre *Parthique*. Voir aussi Gabba, p. 109.

T. Labienus (§ 276)

Cf. Münzer, *RE* **12** ₁ (1924), 260-270, *s. u.* Labienus⁶. Titus Labienus est surtout connu comme légat de Jules César durant la guerre des Gaules. Mais il se rangea aux côtés de Pompée le Grand durant la guerre civile et périt en 45 à la bataille de Munda. Voir aussi Gabba, p. 109.

Q. Laronius (§ 469, 479, 480)

Cf. Lieben, *RE* **12** ₁ (1924), 876, *s. u.* Laronius². On sait peu de choses de ce personnage. Probablement originaire du Bruttium. Consul suffect en 33 avec L. Vinicius. Voir aussi Broughton, p. 404 ; Gabba, p. 191-192.

M. Licinius Crassus Diues (§ 40, 41, 275)

Cf. Gelzer, *RE* **13** ₁ (1926), 295-321, *s. u.* Licinius⁶⁸. Le rôle joué par ce richissime romain est évoqué au livre I des *Guerres Civiles* à propos de sa victoire sur Spartacus et de sa réconciliation avec Pompée le Grand, puis au Livre III à propos de la conclusion du premier Triumvirat. Appien racontait sans doute son expédition contre les Parthes et sa mort à la bataille de Carrhes dans le Livre *Parthique*. Voir aussi Broughton, p. 397, 401, 408 ; Gabba, p. 29.

Lucius (§ 229)

Cf. Münzer, *RE* **13** ₂ (1927), 1652, *s. u.* Lucius¹, qui ne propose pas de solution. Voir aussi Broughton (p. 381 et 384) qui signale l'hypothèse de Grant, fondée sur les monnaies, selon laquelle le personnage serait à identifier avec C. Liuius (*Λευκίου* serait dans ce cas un *nomen* corrompu). Broughton avance pour sa part le nom de L. Cornelius Balbus (*Λευκίου* serait alors un *praenomen*). Mais on objectera qu'Appien aurait plutôt donné le *nomen* ou le *cognomen* d'un personnage cité abruptement. On connaît aussi un M. Lurius [*RE* **13** ₂ (1927) 1853] mentionné par Dion Cassius **48**, 30, 7, et par Velleius Paterculus, **2**, 85. Le *nomen* Lurius, peu fréquent, transcrit ΛΟΥΡΙΟΣ, pourrait sans doute avoir été lu ΛΕΥΚΙΟΣ. Mais aucun texte ne met ce Césarien en relation avec l'Ibérie. Voir enfin Gabba, p. 93.

C. Maecenas

Cf. Kappelmacher, *RE* **14** ₁ (1928), 207-229 *s. u.* Maecenas⁶, à compléter par la mise à jour de P. L. Schmidt, *Brill's New Pauly*, **8** (2006), 109-111. Ce personnage fameux ne fait que de timides apparitions dans le récit d'Appien, tantôt comme négociateur, tantôt comme responsable du maintien de l'ordre. Voir aussi Broughton, p. 393, 398 ; Gabba, p. 90.

Manius

Cf. Münzer, *RE* **14** ₁ (1928), 1147-1148, *s. u.* Manius¹. En dehors d'Appien, la seule référence à ce personnage se trouverait chez Martial, **11**, 20, 3-8, où le poète reprend une épigramme de César visant Fulvie et Manius. Voir aussi Broughton, p. 375 ; Gabba, p. 35-36.

M. Mindius Marcellus (§ 422, 423)

Cf. Münzer, *RE* **15** 2 (1932), 1772-1773, *s. u.* Mindius⁵. Originaire de Velitrae, comme la famille des *Octavii*. Mentionné en 46 dans une lettre de Cicéron (*ad Fam.* **15**, 17, 2) comme chargé des approvisionnements de César (*macellarius*). Une inscription honorifique bilingue trouvée à *Velitrae* et datée de 30 av. J.-C., publiée en 1924, atteste qu'Auguste lui confia les fonctions de *praefectus classis* (ἐπαρχος τοῦ στόλου) et donne ses *tria nomina* (Μάρκος Μίνδιος Μάρκελλος). Voir aussi Broughton, p. 405 ; Gabba, p. 173.

Q. Minucius Thermus (§ 579)

Cf. Münzer, *RE* **15** 2 (1932), 1972-1974 *s. u.* Minucius⁶⁷. Gouverneur de la province d'Asie en 51/50, il correspondit avec Cicéron, qui parle de lui comme d'un homme honnête. Il se rallia à Pompée le Grand au début de la guerre civile, mais ne joua aucun rôle important et se réconcilia avec Jules César. Après l'assassinat du dictateur, il paraît avoir soutenu Cicéron contre Antoine et fut proscrit en 43. Il se retira alors auprès de Sextus Pompée en Sicile. Voir aussi Gabba, p. 173.

Mucia Tertia (§291, 293)

Cf. Fluss, *RE* **16** 1 (1933), 449-450 *s. u.* Mucia²⁸. C'était la fille de Q. Mucius Scaevola, qui fut consul en 95. Pompée le Grand l'épousa en troisièmes noces, et elle eut de lui trois enfants : Gnaeus, Sextus et une fille. Pompée le Grand la répudia, et elle épousa ensuite M. Scaurus, dont elle eut un fils. Elle était encore en vie à l'époque de la bataille d'Actium. Voir aussi Gabba, p. 116-117.

L. Munatius Plancus

Cf. Hanslik, *RE* **16** 1 (1933), 545-551, *s. u.* Munatius³⁰. L. Munatius Plancus était originaire de Tibur. Il aurait, selon Suétone, étudié la rhétorique auprès de Cicéron. En 54, il est légat de Jules César, qu'il continue à servir durant le *Bellum Ciuile*. En 46/45, il se voit confier la préfecture de Rome, qu'il partage avec Lépide. Après l'assassinat de César, Plancus est envoyé en Gaule avec trois ou plutôt cinq légions (Appien, *BC* **3**, 46), mais se montre très hésitant sur la conduite à tenir à l'égard d'Antoine, déclaré ennemi public par le Sénat. Asinius Pollion finit par le convaincre de prendre le parti d'Antoine. En 42, il exerce le consulat avec Lépide. Au cours de la guerre de Pérouse, il soutient la cause d'Antoine, mais mollement (Velleius Paterculus, **2**, 74, 3). Après la reddition de Pérouse, il se retire à Athènes et vit dans l'entourage d'Antoine. Après les accords de Brindes, il est envoyé comme légat d'Antoine dans la province d'Asie. En 34, on le retrouve à Alexandrie, auprès d'Antoine, où on lui reproche d'avoir flatté outre mesure la reine d'Égypte. Après la défaite d'Antoine, il se rallie à César. Voir aussi Broughton, p. 374, 382, 388, 392, 408 ; Gabba, p. 64-65.

Q. Nasidius (§ 579)

Cf. F. Münzer, *RE* **16** 2 (1935), 1789-1790 *s. u.* Nasidius⁴. Des monnaies à son nom, frappées entre 38 et 36, attestent que ce chevalier romain, dont le père avait été au service de Pompée le Grand, avait exercé en Sicile un commandement naval dont Appien ne parle pas. Voir aussi Broughton, p. 394 ; Gabba, p. 232.

Nonius (§ 65, 66)

Cf. F. Münzer, *RE* 17 1 (1935), 863 *s. u.* Nonius². Ce personnage n'est pas autrement connu. Probablement un centurion, comme le suppose Gabba (p. 39).

Nonius (§ 118)

Cf. F. Münzer, *RE* 17 1 (1935), 863 *s. u.* Nonius³. Ce personnage n'est pas autrement connu. Probablement un centurion ou un tribun militaire, comme le suppose Gabba (p. 59).

Octavia Minor

Cf. Hammond, *RE* 17 2 (1937), 1859-1958 *s. u.* Octavia⁹⁶. C. Octavius épousa successivement Ancharia, dont il eut une fille, Octavia *maior*, puis Atia, dont il eut deux enfants, César et Octavia *minor*. La mère d'Atia était la sœur de Jules César. Octavie avait épousé en premières noces C. Claudius Marcellus, dont elle eut trois enfants, deux filles et un fils. A peine veuve, on lui fit épouser Antoine. Voir aussi Gabba, p. 106-107.

Ophillius (§ 532)

Cf. F. Münzer, *RE* 17 2 (1937), 2039-2040, *s. u.* Ofellius². Ce personnage n'est pas autrement connu. Son nom dénoterait une origine sud-italienne. Voir aussi Broughton, p. 404 ; Gabba, p. 213.

Sex. Peducaeus

Cf. F. Münzer, *RE* 19 1 (1937), *s. u.* Peducaeus. Personnage difficile à identifier. Il ne peut s'agir de Q. Peducaeus³, magistrat municipal de Carteia, colonie romaine de l'Hispania Ulterior. Un Sextus Peducaeus, ami de Cicéron, avait pris le parti de Jules César durant la guerre civile. Münzer supposait que c'était probablement à ce personnage que le jeune César avait confié le gouvernement de l'une des provinces ibériques. Voir aussi Broughton, p. 385 ; Gabba, p. 93.

Petronius (§ 15)

Cf. Münzer, *RE* 19 1 (1937), 1231, *s. u.* Petronius⁸⁵. Ce personnage n'est pas autrement connu. Probablement un sénateur, comme le suppose Gabba (p. 13).

L. Plinius Rufus

Cf. F. Münzer, *RE* 21 1 (1951), 270-271, *s. u.* Plinius⁴. Le Πλένιος ou Πλένιος des manuscrits d'Appien est en fait L. Plinius Rufus, ainsi qu'il ressort d'une inscription trouvée à Lilybée. C'était l'un des lieutenants de Sextus Pompée. Il fut inclus dans les accords de Misène et désigné pour exercer la préture en 38. Sextus lui confia le commandement des forces stationnées à Lilybée et le chargea de défendre la Sicile occidentale contre Lépide. Il fut rappelé à Messine après la bataille de Nauloque, mais, assiégé par Lépide et Agrippa, il préféra traiter avec le premier, ce qui se révéla un mauvais choix. Appien est le seul auteur à le mentionner. Voir aussi Broughton, p. 405 ; Gabba, p. 166-167.

A. Pompeius Bithynicus (§ 296)

Cf. Miltner, *RE* 21 2 (1951), 2061-2062, *s. u.* Pompeius²⁶. Césarien, préteur en 45, il était en 44 propréteur de Sicile et, assiégé dans Messine par Sextus Pompée, il finit par

se rendre, ce que relate Appien en *BC* 4, 84, 354. Mais, à la différence de Dion Cassius (48, 19, 1), il ne raconte pas son exécution. Voir aussi Gabba, p. 118.

Cn. Pompeius Magnus

Pompée le Grand n'est évoqué ici que rétrospectivement. Les principaux moments de sa carrière ont été évoqués dans le Livre I des *Guerres Civiles* (période syllanienne), dans le livre II, à propos de la *stasis* qui l'oppose à Jules César, et enfin dans le *Livre Mithridatique* (guerre contre Mithridate et guerre contre les pirates).

Sex. Pompeius Magnus Pius

Cf. Miltner, *RE* 21 2 (1951), 2213-2250, *s. u.* Pompeius³³. Fils cadet de Pompée le Grand, il incarne, après la mort de son frère aîné Gnæus, les espoirs du courant républicain. Appien a suivi aux livres III et IV des *Guerres Civiles* les étapes de sa carrière et montré que, d'abord simple chef de bande en Ibérie, il avait été légitimé par le Sénat après l'assassinat de Jules César, recevant un commandement naval qui lui permit notamment de prendre possession de la Sicile, laquelle devint au moment des proscriptions une véritable terre d'accueil. Voir aussi Broughton, p. 374, 382, 388, 390, 392, 397, 402, 408 ; Gabba, p. 236-237.

Quintus (§ 15)

Ce personnage n'est pas autrement connu. Probablement un centurion, comme le suppose Gabba (p. 13).

Sabinus

Cf. Stein, *RE* 1 A 2 (1920), 1595, *s. u.* Sabinus³. Ce personnage, mentionné par Appien *BC* 5, 547 sans indication de son *nomen*, pourrait être C. Calvisius Sabinus, auquel César aurait confié la mission de rétablir l'ordre en Italie. C'était l'opinion de Gardthausen. D'autre estiment qu'il s'agit d'un homonyme de moindre rang. Voir aussi Broughton, p. 401 ; Gabba, p. 219-220.

Q. Salvidienus Rufus Salvius

Cf. Münzer, *RE* 1 A 2 (1920), 2019-2021, *s. u.* Salvidienus⁴. Q. Salvidienus Rufus Salvius appartenait à l'ordre équestre (Velleius Paterculus, 2, 76, 4) et sa famille était tout à fait obscure. C'était, comme Agrippa, un ami d'enfance de César et il se trouvait avec lui à Apollonia au moment de l'assassinat de César. En 42, il est chargé de défendre l'Italie méridionale contre Sextus Pompée (Appien, *BC* 4, 358 ; Dion Cassius, 48, 18, 1). Mais il n'obtient pas les succès espérés. En 41, César lui confie l'Espagne Citérieure, où il l'envoie avec six légions. Mais les généraux antoniens lui barrent la route. Après la guerre de Pérouse, César, profitant de la mort de Fufius Calenus, César lui confie la Gaule. Salvidienus est même désigné pour exercer le consulat, alors qu'il n'appartenait pas au Sénat (Velleius Paterculus, 2, 76, 4 ; Suétone, *Auguste*, 66, 1 ; Dion Cassius, 48, 33, 2). Mais il engage des négociations secrètes avec Antoine qui, après sa réconciliation avec César, révèle sa déloyauté à ce dernier. Certaines sources affirment que Salvidienus fut jugé par le Sénat (Tite-Live, *Epit.* 127 ; Suétone, *Auguste*, 66, 2 ; Dion Cassius, 48, 33, 3). Voir aussi Broughton, p. 374, 383 ; Gabba, p. 46.

Scribonia (§ 222)

Cf. Fluss, *RE 2 A 1* (1921), 891-892, *s. u.* Scribonia³². Fille de L. Scribonius Libon, sœur de Libon (consul en 34), elle avait épousé en premières noces Cn. Cornelius Marcellinus, consul en 56, puis en secondes noces Scipion. Elle épousa César en 40 et fut répudiée après la naissance d'une fille, la fameuse Julia. Voir aussi Gabba, p. 90-91.

Scribonia (§ 303)

Cf. Fluss, *RE 2 A 1* (1921), 891, *s. u.* Scribonia³¹. On ne sait rien de l'épouse de Sextus Pompée. Voir aussi Gabba, p. 121.

L. Scribonius Libo

Cf. Münzer, *RE 2 A 1* (1921), 881-885, *s. u.* Scribonius²⁰. Préteur en 50, il rejoignit Pompée le Grand quand éclata la guerre civile et commanda une partie de sa flotte. Après Pharsale, il se réconcilia avec Jules César. Bien qu'il n'eût pas participé à la conjuration contre le dictateur, il fut proscrit en 43 et rejoignit Sextus Pompée en Sicile. Après les accords de Misène, il fut consul en 34. Voir aussi Broughton, p. 384 ; Gabba, p. 88.

C. Sentius Saturninus

Cf. Groag, *RE 2 A 2* (1923), 1512, *s. u.* Sentius⁹. Ce personnage, mentionné par Appien *BC 5*, 52, 217 et 139, 579. C. Sentius Saturninus Vetulo. C'est l'hypothèse privilégiée par Gabba (p. 88). C. Sentius Saturninus Vetulo, proscrit en 43 (Valère-Maxime, *7*, 3, 9). Essaie, avec Libon, de dissocier Antoine de César (*BC 5*, 52, 217). S'enfuit en Asie avec Sextus Pompée en 36, puis rejoint Antoine (*BC 5*, 139, 179). C'était sans doute déjà un homme âgé, et la date de sa mort n'est pas connue. Son fils, G. Sentius Saturninus, proscrit en même temps que lui, rentre à Rome après les accords de Misène (Velleius Paterculus *2*, 77, 3) et se rallie à César. Voir aussi Broughton, p. 384.

P. Servilius Rullus (§ 245)

Cf. Stein, *RE 2 A 2* (1923), 1809, *s. u.* Servilius⁸¹. Dion Cassius (*48*, 28) et Appien (*BC 5*, 245) sont nos seules sources sur ce personnage. Probablement un fils de P. Servilius Rullus, tribun de la plèbe en 63 av. J.-C. Voir aussi Broughton, p. 385 ; Gabba, p. 99.

T. Sextius

Cf. Münzer, *RE 2 A 2* (1923), 2041-2043, *s. u.* Sextius¹³. L'égat de Jules César en Gaule, il reçut de celui-ci, en 44, le gouvernement de l'*Africa Noua* et, après l'assassinat du dictateur, il se rangea aux côtés d'Antoine. Au livre IV des *Guerres Civiles*, Appien avait relaté comment Sextius avait forcé Cornificius à lui céder l'*Africa Vetula*, de telle sorte qu'il avait réuni les deux provinces sous son autorité : il était censé les gouverner au nom de César, auquel les accords de Modène avaient attribué l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne (*BC 4*, 2, 7). Pour justifier son action, Sextius s'était appuyé sur une *λήξις* (*BC 4*, *53*, 227 : *ἐν τῇ λήξει τῶν τριῶν ἀνδρῶν*), le terme désignant ici sans doute moins un « tirage au sort » (ce qui était le cas pour les consuls, qui tiraient au sort une province) qu'un partage à l'amiable auquel Cornificius, selon Appien (*ibid.*), ne reconnaissait aucune valeur. Au livre V, on voit Sextius, partisan déterminé d'Antoine, éliminer à la faveur de la guerre de Pérouse le gouverneur Fango, envoyé en Afrique par César, puis remettre pacifiquement ses provinces à Lépide. On ne sait pas ce qu'il advint de lui ensuite. Voir aussi Broughton, p. 374, 383 ; Gabba, p. 31.

C. Sosius (§ 313)

Cf. Fluss, *RE* 3 A 1 (1927), 1176-1179, *s. u.* Sosius². Fidèle ami d'Antoine dès les années 40, il reçut de celui-ci, en 38, le gouvernement de la Syrie et de la Cilicie. Il prit part à la restauration d'Hérode à Jérusalem en 38/7 (Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, 1, 18, 2). Consul en 32, il se déclara ouvertement en faveur d'Antoine et combattit à Actium à ses côtés. Fait prisonnier, il fut grâcié. Voir aussi Broughton, p. 387, 393, 397, 402, 408 ; Gabba, p. 126.

L. Staius Murcus

Cf. Münzer, *RE* 3 A 2 (1929), 2136-2139, *s. u.* Staius². L. Staius Murcus, appartenant à une famille osque, avait été légat de Jules César durant le *Bellum Civile*. Préteur en 45, désigné pour gouverner la Syrie, il est encore à Rome en 44 et se rallie aux meurtriers de Jules César. A son arrivée en Syrie, il se heurte à Bassus et, après diverses péripéties, reconnaît l'autorité de Cassius, qui lui confie une partie de la flotte républicaine. Durant l'été 42, il est envoyé dans l'Adriatique et s'emploie à empêcher l'armée des triumvirs de passer en Macédoine. Appien relate longuement ses exploits au livre IV des *Guerres Civiles*. Après Philippes, il rejoint Sextus Pompée en Sicile. Reçu chaleureusement, il est victime des intrigues des affranchis de Sextus et meurt assassiné (Velleius Paterculus, 2, 77, 3 ; Dion Cassius, 48, 19, 3). Voir aussi Broughton, p. 374, 383 ; Gabba, p. 6-7.

T. Statilius Taurus

Cf. Nagl, *RE* 3 A 2 (1929), 2199-2203, *s. u.* Statilius (Taurus)³⁴. *Homo nouus* (Velleius Paterculus, 2, 127), membre du Sénat en 43 (Cicéron, *ad Fam.* 12, 25) et partisan d'Antoine. Consul suffect en 37 avec M. Agrippa. Reçoit en 36 le commandement d'une escadre (fournie par Antoine). Après la conquête de la Sicile, il reçoit, à la place de Lépide, le gouvernement des deux provinces africaines, qu'il exerce durant deux années (35 et 34). Il triomphe en 34, pour avoir remporté des succès sur des populations révoltées ou insoumises. Tertullien (*de pallio*, 1) lui attribue la construction des remparts de la colonie romaine de Carthage. Il est ensuite envoyé combattre contre les Dalmates et se range aux côtés d'Auguste au moment de la confrontation avec Antoine. En 29, il combat en Espagne et reçoit pour la troisième fois l'appellation d'*imperator*. En 26, il est de nouveau consul, avec Auguste lui-même comme collègue. Il paraît être mort vers 10 av. J.-C. Voir aussi Broughton, p. 380, 396, 402, 408 ; Gabba, p. 161-162.

Tisienus Gallus

Cf. F. Münzer, *RE* 6 A 2 (1937), 1480, *s. u.* Tisienus Gallus. Ce personnage, peut-être d'origine sabine, apparaît brusquement comme légat de Lucius Antonius durant la guerre de Pérouse (il repoussa l'attaque de César contre Nursia : Dion Cassius, 48, 13, 2) et, à la différence de ceux qui s'étaient enfermés dans la ville, il réussit à se réfugier en Sicile auprès de Sextus Pompée (*BC* 5, 104, 432). On ne sait s'il faut le classer parmi les Antoniens obligés, bien malgré eux, de soutenir Lucius, ou parmi les « républicains » rangés sous sa bannière. Cf. T. P. Wisemann, *CR*, 15, 1965 p. 19-20. Voir aussi F. Hinard, *Les proscriptions de la Rome républicaine*, p. 532, n. 136 : il s'agirait d'un officier proscrit par César en tant que partisan d'Antoine. Au contraire, selon J.-M. Roddaz, *Historia*, p. 341, ce serait un républicain. Voir enfin Broughton, p. 376, 405 et Gabba, p. 63.

Titinius (§ 463)

Ce personnage n'est pas autrement connu. Sans doute distinct du centurion Titinius mentionné au livre IV des *Guerres Civiles* (113, 474 sq.). Voir aussi Broughton, p. 405 ; Gabba, p. 188.

M. Titius

Cf. Hanslik, *RE* 6 A 2 (1937), 1559-1562, *s. u.* Titius¹⁸. C'était le neveu de L. Munatius Plancus, le père de Titius ayant épousé une sœur de Plancus. Le père de Titius, proscrit en 43, se réfugia en Sicile et rentra à Rome après les accords de Misène. Titius lui-même fut capturé par Ménas, l'affranchi de Sextus (Dion Cassius, 48, 30, 5), puis libéré. Titius rejoint alors son oncle Plancus auprès d'Antoine et, comme lui, se rallie à César avant Actium. Ce retournement paraît avoir contribué à discréditer les deux hommes. Voir aussi Broughton, p. 385, 401, 408 ; Gabba, p. 224-5.

M. Tullius Cicero (§ 7)

Le célèbre orateur ne joue aucun rôle dans notre livre.

M. Tullius Cicero (§ 7)

Cf. Hanslik, *RE* 7 A (1948), 1282-1286, *s. u.* Tullius³⁰. Fils de l'orateur. En 49, il participe à la guerre civile aux côtés de Pompée le Grand. En 44, il intègre l'armée de Brutus. En 43, il est proscrit. En 42, il participe à la bataille de Philippes, puis il rejoint Sextus Pompée. Voir Gabba (p. 6).

M. Messala Corvinus

Cf. J. Carcopino, « Notes biographiques sur M. Valerius Messala Corvinus », *RPh* 20, 1946, p. 96-117. En 44, il se trouvait à Athènes pour études. Il ne comptait donc pas parmi les assassins de Jules César. En 43, il fut néanmoins proscrit. Il participa à la bataille de Philippes aux côtés de Brutus. Réfugié auprès d'Antoine après la défaite des républicains, il reçut de celui-ci un commandement. Il prit part aux opérations de Sicile menées contre Sextus Pompée. En mauvais termes avec Cléopâtre et désapprouvant les actions d'Antoine, il finit par se rallier à César. Il devint consul en 31 et commanda une escadre césarienne à Actium. Parallèlement, il se consacra à l'écriture et anima un cercle littéraire. Voir aussi Broughton, p. 380, 402, 406 ; Gabba, p. 193.

P. Ventidius Bassus

Cf. Gundel, *RE* 8 A 1 (1955), 795-816, *s. u.* Ventidius⁵. P. Ventidius Bassus appartenait à une noble famille du Picenum ruinée par la Guerre Sociale. Pour refaire fortune, il n'hésita pas à monter une entreprise de transports (ses ennemis le traitaient de « muletier ») et entra dès 58 au service de Jules César, qui le fit entrer au Sénat, probablement en 47. Après l'assassinat du dictateur, il paraît s'être rangé sans hésitation du côté d'Antoine et, lorsque le Sénat entra en guerre contre celui-ci, il leva des troupes dans le Picenum, si bien qu'il fut lui aussi déclaré ennemi public. Il réussit à joindre ses forces à celles d'Antoine, dans la région de Gênes, et le soutient jusqu'à la conclusion du Triumvirat. Il devient, après la mort subite de Q. Pedius, consul suffect pour la fin de 43. En 42, il est envoyé par Antoine en Gaule chevelue comme légat. En 41, de concert avec Q. Fufius Calenus, il s'emploie à empêcher les légions de César de franchir les Alpes pour se rendre en Espagne (Dion Cassius, 48, 10, 1). Il participe aux opérations

autour de Pérouse. Après la reddition de Lucius, Ventidius paraît avoir battu en retraite vers Tarente (Plancus vers Brindes, Asinius Pollion vers Ravenne). On ne sait pas s'il a réussi à conserver pour Antoine quelques positions en Italie du Sud. En 39, Ventidius est envoyé comme légat d'Antoine combattre les Parthes en Syrie et en Asie, ainsi que leur allié, l'ancien lieutenant de Jules César Q. Labienus. Les opérations victorieuses menées par Ventidius ont occupé les années 39-38 et étaient racontées par Appien dans le *Livre Parthique*, perdu. Gundel expose (807-813) les péripéties de cette guerre. Le 27 novembre 38, Ventidius, de retour à Rome, célèbre son triomphe sur les Parthes. On n'entend plus parler de lui ensuite et tout donne à penser qu'il mourut avant la rupture entre Antoine et César. Il laisse le souvenir d'un homme énergique et d'un excellent général (Velleius Paterculus, 2, 78 ; Plutarque, *Antoine*, 34, 9). Voir aussi Broughton, p. 375, 383, 388, 393, 398 ; Gabba, p. 60-61.

M. Vispanius Agrippa

Cf. J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, BEFAR, 253, 1984. Voir aussi Broughton, p. 375, 380, 383, 388, 393, 395, 402, 408 ; Gabba, p. 61.

* * *

Les affranchis

Apollophanès

Cf. Klebs, *RE* 2 1 (1895), 165, *s. u.* Apollophanes¹⁰. Affranchi de Sextus Pompée et commandant de la flotte pompéienne. Son activité en 38 est signalée par Appien (*BC* 5, 84), Dion Cassius (48, 47) et Suétone (*Auguste*, 16). Après la bataille de Nauoque, il livre à César les restes de la flotte pompéienne (Appien, *BC* 5, 105 ; Dion Cassius, 49, 10). Voir aussi Gabba, p. 129-130.

Callias (§ 391, 392)

Cf. Münzer, *RE* 10 2 (1919), 1627, *s. u.* Kallias¹⁹. Cet affranchi d'Antoine n'est pas autrement connu. Voir aussi Gabba, p. 159-160.

Démocharès

Cf. Münzer, *RE* 4 2 (1901), *s. u.* Demochares⁷, 2867-2868. Affranchi de Sextus Pompée et commandant de la flotte pompéienne. La forme « Demochas », attestée chez Orose 6, 18, 26, serait un diminutif ou une faute de copiste. Voir aussi Broughton, p. 394, 405 ; Gabba, p. 144.

Helenus

Cf. Münzer, *RE* 7 2 (1912), 2848, *s. u.* Helenus⁸. Affranchi de César investi de responsabilités militaires. Le nom du personnage est assuré par une inscription (*CIL* X 5808) : C. Iulius Helenus. Il est mentionné par Dion Cassius (48, 30, 8 et 45, 5). Voir aussi Broughton, p. 384 ; Gabba, p. 110.

Ménodore / Ménas

Cf. Münzer, *RE* **15** ¹ (1931), *s. u.* Menodoros¹, 896-900 et Modrzejewski, *RE* **15** ¹ (1931), *s. u.* Menas³, 774-775. Affranchi de Pompée le Grand, désigné sous le nom de Ménodore par Appien, sous celui de *Μῆνας* ou de *Mena* par les autres auteurs (Dion Cassius, **48**, 30, 4 ; Velleius Paterculus, **2**, 73, 3 ; Pline, *NH*, 35, 200 ; Orose, **6**, 18, 21 ; Florus, **2**, 18, 2 ; Plutarque, *Antoine*, 1 et 6 : *Μῆνας ὁ πειρατής*). Ménodoros porte un nom théophore renvoyant à Mên, dieu anatolien, ce qui donne à penser qu'il était originaire d'Asie Mineure. Commandant de la flotte de Sextus Pompée. Sur sa mésentente avec Murcus, voir Velleius Paterculus, **2**, 77, 3. Sur les honneurs que lui accorde César après son ralliement, voir Suétone, *Auguste*, 74 (citant Valerius Messala). Münzer retrace, d'après Appien, Dion Cassius et Orose, sa vie marquée par de nombreux retournements. Ménodore trouve la mort en 35, au service de César (Dion Cassius, **49**, 37, 6). Voir aussi S. Treggiari, *Roman freedmen during the late Republic*, Oxford, 1969, p. 188 : « The names of Menas-Menodoros and of Menecrates suggest Anatolian origin, and as Plutarch refers to Menas as a pirate, it is suggested that he was one of the pirates captured by Pompey in his campaign of 67 B.C. » Voir enfin Broughton, p. 384, 389, 394, 398, 405 ; Gabba, p. 96.

Ménécratès

Cf. Münzer, *RE* **15** ¹ (1931), *s. u.* Menekrates¹⁵, 799-800. Affranchi de Sextus Pompée et commandant de la flotte pompéienne. Seul Velleius Paterculus (**2**, 73, 3) fait de lui un affranchi de Pompée le Grand, sans doute par erreur, son nom étant souvent associé à celui de Ménodore. Après sa mort, Sextus lui donna pour successeur Démocharès, qui était jusqu'alors son lieutenant. Voir aussi Broughton, p. 384, 389, 394 ; Gabba, p. 140.

Micylio (§ 331)

Ce personnage n'est pas autrement connu. Ami de Ménodore. Probablement affranchi lui aussi. Voir aussi Gabba (p. 135).

Papias

Cf. Münzer, *RE* **18** ³ (1949), 965-966, *s. u.* Papias¹. Les historiens estiment généralement que Papias et Démocharès sont une seule et même personne désignée sous deux appellations différentes. Münzer souligne qu'Appien donne la forme grecisée d'un nom d'esclave attesté en latin sous la forme *Papia*. Mais il ne voit pas le rapport avec Démocharès. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle Papias serait le lieutenant de Démocharès, comme Démocharès avait été celui de Ménécratès. Voir aussi Gabba, p. 144 (renvoi à Démocharès).

Philadelphos

Cf. Münzer, *RE* **19** ² (1938), 2097-2098, *s. u.* Philadelphos². Cet affranchi d'Antoine n'est pas autrement connu. Voir aussi Gabba, p. 135.

Theodoros

Cf. Münzer, *RE* **5** A ² (1934), *s. u.* Theodoros¹³, 1807-1808. Il pourrait s'agir du Cn. Pompeius Theodorus mentionné par Cicéron (*Verr.* II, 102). Mais un affranchi de Pompée le Grand mentionné en 70 av. J.-C. à propos des agissements de Verres devait être très âgé en 35 av. J.-C.

* * *

Les rois, dynastes et dignitaires étrangers**Amyntas**

Cf. von Rohden, *RE* 1 2 (1894), 2007-2008, *s. u.* Amyntas²¹ et R. D. Sullivan, *Near Eastern Royalty and Rome, 100-30 B. C.* (Toronto 1990), p. 171-174. Ancien secrétaire du roi Deiotaros (Dion Cassius, 49, 32, 3), il commanda les troupes galates au service de Brutus et de Cassius, puis se rallia à Antoine (Dion Cassius, 47, 48, 2). Celui-ci le récompensa (en 39) en le nommant roi d'un vaste territoire englobant la Galatie, la Pisidie ainsi qu'une partie de la Lycaonie et de la Pamphylie (Dion Cassius, 49, 32, 3, Plutarque, *Antoine*, 61). Puis, en 36, il lui donna la succession de Castor II en Galatie. Avant Actium, il trahira Antoine pour se rallier à César et périra au cours de guerres difficiles contre les tribus rebelles des montagnes de Pisidie et de Cilicie. Voir aussi Gabba, p. 129-130.

Antiochus X Eusébès Philopator (§ 39)

Appien avait évoqué brièvement ce roi falot, incapable de résister à Tigrane d'Arménie, dans le *Livre Syriaque*, 48, 248 et 69, 366. Voir aussi Gabba, p. 28-29.

Antiochus XIII Asiaticus (§ 39)

Fils d'Antiochos X Eusébès, ses droits furent reconnus par Lucullus en 69 (*Livre Syriaque*, 49, 250), mais il fut déçu par Pompée le Grand qui créa en 65 la province romaine de Syrie, dont le premier gouverneur fut M. Aemilius Scaurus. Voir aussi Gabba, p. 28-29.

Archelaos Sisinnès (§ 31)

Cf. Wilcken, *RE* 2 1 (1895), *s. u.* Archelaos¹⁵ et Sullivan, *op. cit.*, p. 182-185. Cet Archélaos appartenait à la dynastie des grands-prêtres de Comana, dans le Pont. En 41, Antoine le nomma roi de Cappadoce, mais sa royauté ne devint effective qu'en 36, après l'élimination d'Ariarathes X. Les monnaies donnent sa titulature officielle : Archélaos Philopatris Ktistès. Il combattit aux côtés d'Antoine à Actium et se rallia ensuite à César. Voir aussi Gabba, p. 23.

Ariarathès X Eusébès Philadelphos (§ 31)

Cf. Niese, *RE* 2 1 (1895), 820-821, *s. u.* Ariarathes¹⁰ et Sullivan, *op. cit.*, p. 180-182. Ce personnage, frère cadet d'Ariobarzanes III, appartenait à la dynastie des rois de Cappadoce (Appien, *La Guerre de Mithridate*, 8, 24-9, 29). Il paraît avoir régné de 42 à 36 et fut éliminé par Antoine au bénéfice de son protégé Archélaos.

Arsinoé IV (§ 34, 36)

Cf. Wilcken, *RE* 2 1 (1895), 1288-1289, *s. u.* Arsinoe²⁸ et Sullivan, *op. cit.*, p. 259-260. C'était la fille cadette de Ptolémée XII Aulète et, comme son frère Ptolémée XIII, elle s'opposa à Jules César durant la guerre d'Alexandrie. Elle figura dans le triomphe du dictateur, célébré en 46 (Dion Cassius, 43, 19), puis fut libérée et trouva refuge à Ephèse. Voir aussi Gabba, p. 26.

Attalus III Philometor (§ 17)

Cf. Ed. Will, *Histoire Politique du monde Hellénistique*, 2 (1982), p. 417-419. Le dernier roi de Pergame (de 139/8 à 133), reste une figure énigmatique, la seule action importante de son règne étant précisément le legs de son royaume aux Romains. Voir aussi Gabba, p. 14-15.

Bocchus II (§ 103)

Cf. Klebs, *RE* 3 1 (1897), 578-579, *s. u.* Bocchus², qui juge invraisemblable le soutien prétendument apporté à Lucius Antonius par Bocchus. Ce dernier soutenait en effet César, et non pas Antoine. Voir aussi Gabba, p. 54-55.

Bogud II

Cf. Klebs, *RE* 3 1 (1897), 608-609, *s. u.* Bogud. Reconnu par Jules César en 49, ce personnage, peut-être apparenté à Bocchus, régnait sur la Maurétanie Tingitane, d'où les communications aisées avec l'Ibérie. Il soutint fidèlement le dictateur au cours des guerres livrées aux Pompéiens en Ibérie et en Afrique. Allié indéfectible d'Antoine, il fut tué en 31, lors de la prise de Méthone par Agrippa. Klebs estime qu'Appien, en *BC* 5, 27, confond Bogud avec Bocchus, de la même manière que Plutarque, *Antoine*, 61, fait de Bocchus, et non de Bogud, le compagnon d'armes d'Antoine à Actium.

Cleopâtre VII Philopator

Sur la fameuse reine d'Égypte, fille de Ptolémée XII Aulète, renvoyons seulement à Ed. Will, *op. cit.*, p. 527-553.

Darius (§ 319)

Cf. Willrich, *RE* 4 2 (1901), 2212, *s. u.* Darius⁸ et Sullivan, *op. cit.*, 160-161. Fils du roi du Pont, Pharnace, il descendait de Mithridate Eupator. Son règne paraît avoir été très court (peut-être de 39 à 37). Les rois du Pont prétendant descendre des Achéménides, d'où le nom prestigieux du personnage. Voir aussi Gabba, p. 129.

Glaphyra (§ 31)

Cf. Willrich, *RE* 7 1 (1910), 1381, *s. u.* Glaphyra¹. C'était la compagne d'Archélaos, Grand-Prêtre de Comana, auquel elle avait donné un fils, Sisinnès, qu'Antoine fit roi de Cappadoce. Voir aussi Gabba, p. 23-24.

Hérode (§ 319)

Cf. Sullivan, *op. cit.*, p. 222-228. C'est avec raison qu'Appien ne mentionne pas les Juifs parmi les peuples soumis à Hérode. Les Hasmonéens conservaient encore le pouvoir à Jérusalem et Antigonos, fils d'Aristoboulos II, soutenu par les Parthes et l'aristocratie juive, était seul reconnu comme roi et Grand-Prêtre. Dans la perspective d'une guerre contre les Parthes, Antoine et César reconnurent certes Hérode comme roi des Juifs, mais cette royauté demeura fictive jusqu'au moment où il fut assez puissant pour l'imposer par la force, Cléopâtre lui étant d'ailleurs hostile. Voir aussi Gabba, p. 129.

Mithridate VI Dionysos Eupator (§ 319)

Appien avait consacré un livre entier (le *Livre Mithridatique*), aux guerres menées par le fameux roi du Pont contre les Romains. C'était donc un personnage bien connu du lecteur.

Pharnaces II (§ 319)

Pharnace II, fils et successeur de Mithridate VI, est mentionné dans le *Livre Mithridatique* où Appien raconte la conspiration qui aboutit au suicide de son père, puis revient brièvement (120, 590-595) sur le conflit qui l'opposa à son compétiteur Asandros. Il est également question de Pharnace au livre II des *Guerres Civiles*, où l'on voit comment Jules César remporta sur lui une rapide victoire. Voir aussi Gabba, p. 129.

Polemon (§ 319)

Cf. W. Hoffmann, *RE* 21 2 (1951), 1282-1285, *s. u.* Polemo² et Sullivan, *op. cit.*, p. 161-163. Fils du rhéteur Zénon et natif de Laodicée du Lycos, sans lien de parenté connu avec la famille royale du Pont, il s'était distingué avec son père en résistant à l'invasion des Parthes conduits par Labienus et Pacorus. Antoine, pour le récompenser, lui constitua un royaume en Cilicie. Puis il reçut, à la mort de Darios, le royaume du Pont, qu'il gouverna sous le nom de Polémon (I) Eusébès. Il se rallia à Auguste après Actium et mourut en 8 av. J.-C. Voir aussi Gabba, p. 130.

Ptolemaeus XIII (§ 35)

Cf. Ed. Will, *op. cit.*, 2, p. 529-531. Fils aîné de Ptolémée XII Aulète et marié à sa sœur Cléopâtre, il périt noyé à l'issue de la « bataille du Nil » qui mit fin à la guerre d'Alexandrie : cf. *Bellum Alexandrinum*, 31, 6. Voir aussi Gabba, p. 27.

Seleucus I Nicator (§ 39)

Dans le *Livre Syriaque* (52, 260-63, 336), Appien consacre un long développement au fondateur de la dynastie des Séleucides. Voir aussi Gabba, p. 28-29.

Serapio (§ 35)

Ce dignitaire avait accompagné Cléopâtre à Rome en 44 (Cicéron, *ad Att.* 15, 15, 2). Les quelques renseignements dont on dispose sur lui sont cités par W. Peremans-E. van'T Dack, *Prosopographia Ptolemaica* 6 (1968), n° 15 077, avec bibl. Voir aussi Gabba, p. 129.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIEÉDITIONS & TRADUCTIONS D'APPIEN

Appian Alexandrin, Historien grec, Des Guerres des Romains, livre XI, Des Guerres Civiles, livre V, trad. française de Claude de Seyssel, Lyon, 1544.

Appiani Alexandrini Romanorum Historiarum (pars altera), éd. d'A. Tollius (et trad. latine de S. Geslen), Amsterdam, 1670.

Appiani Alexandrini Romanorum Historiarum quae supersunt, éd. et trad. latine de Schweighäuser, Leipzig, 1785.

Histoire des Guerres Civiles de la République romaine, trad. française de J.-J. Combes-Dounous, Paris, 1808.

Appiani Historia Romana, Bella Civilia, éd. de L. Mendelssohn, coll. Teubner, t. 2, 1881 ; reprise par P. Viereck, Leipzig, 1905.

Appian's Roman History, trad. anglaise de H. White, Londres, coll. Loeb, t. 4, 1912.

Appiani Bellorum Civilium, liber Quintus, éd., trad. italienne et comment. d'E. Gabba, Florence, 1970.

Appian von Alexandria. Römische Geschichte, zweiter Teil. Die Bürgerkriege, trad. allemande d'O. Veh, Stuttgart, 1989.

Appian, The Civil Wars, trad. anglaise de J. Carter, Londres, Penguin Classics, 1995.

SOURCES ANCIENNES

JACOBY F., *Die Fragmente der Griechische Historiker*, 15 vol., Berlin-Leyde, 1923-1958.

PETER H., *Historicorum Romanorum Reliquiae*, 2 vol., Leipzig, 1906.

Concernant Appien

FRONTON (Front.), *Epistulae*, éd. de Van Den Hout, t. I, Leyde, 1954.

PHOTIUS (Phot.), *Bibliothèque*, texte établi et traduit par R. Henry, t. 1, Paris, CUF, 1959.

Concernant le contenu littéraire

ACHILLE TATIUS (A. Tat.), *Leucippe et Clitophon*, texte établi et traduit par J.-P. Garnaud, Paris, CUF, 2003.

AELIUS THÉON (Théon), *Progymasmata*, texte établi et traduit par M. Patillon, Paris, CUF, 1997.

Anonyme, *L'Etna*, texte établi et traduit par J. Vessereau, Paris, CUF, 2003 (nlle éd.).

Anthologie grecque, Anthologie Palatine (Anth.), livre VII, texte établi par P. Waltz et traduit par A. M. Desrousseaux, A. Dain, P. Camelot, E. des Places, M. Dumitrescu, H. le Maître et G. Soury, t. 4-5, Paris, CUF, 1960.

APOLLONIOS DE RHODES, *Argonautiques*, III, texte établi et commenté par F. Vian et traduit par E. Delage, t. 2, Paris, CUF, 1995 (2^{ème} éd.).

ARATOS (Arat.), *Phénomènes*, texte établi, traduit et commenté par J. Martin, 1998.

ARISTOTE (Arstt.), *Politique*, livre V, texte établi et traduit par J. Aubonnet, t. 2, Paris, CUF, 1973.

ARISTOTE, *Météorologiques*, livre II, texte établi et traduit par P. Louis, t. 1, Paris Cuf, 1982.

ARISTOTE, *Problèmes*, livre XXII, texte établi et traduit par P. Louis, t. 2, Paris, CUF, 1993.

ARRIEN (Arr.), *Anabase d'Alexandre*, livre VI, trad. anglaise de E. Iliff Robson, t. 2, Londres, coll. Loeb, 1949 (nlle éd.).

CÉSAR (Cés.), *Bellum Gallicum*, livre VII, texte établi et traduit par L.-A. Constans, t. 2, Paris, CUF, 1937.

HÉLIODORE (Hld.), *Les Ethiopiques, Théagène et Chariclée*, texte établi par R. M. Rattenbury et T. W. Lumb, et traduit par J. Maillon, 3 vol., 1960 (nlle éd.).

HOMÈRE (Hom.), *Odyssée*, texte établi et traduit par V. Bérard, 3 vol., Paris, CUF, 1987-1996.

HORACE (Hor.), *Epodes*, in *Odes et Epodes*, texte établi et traduit par F. Villeneuve, Paris, CUF, 2002 (nlle éd.).

LIBANIOS (Lib.), *Progymasmata*, coll. Teubner, vol. VIII.

LUCIEN (Luc.), *Histoires Vraies*, I, in *Œuvres*, texte établi et traduit par J. Bompaire, t. 2, Paris, CUF, 1998.

LUCIEN, *Le navire ou les souhaits*, trad. anglaise de K. Kilburn, coll. Loeb, t. 6, 1968.

OVIDE (Ov.), *Tristes*, livre I, texte établi et traduit par J. André, Paris, CUF, 1968.

PÉTRONE (Petr.), *Satyricon*, texte établi et traduit par A. Ernout, Paris, CUF, 1982.

PLATON (Plat.), *République*, livre VIII-IX, texte établi et traduit par E. Chambry, t. 7, 2^{ème} partie, Paris, CUF, 1948.

PROPERCE (Prop.), *Elégies*, texte établi et traduit par S. Varre, Paris, CUF, 2005 (nulle éd.).

SILIUS ITALICUS (Sil.), *La Guerre Punique*, livre XIV, texte établi et traduit par M. Martin, t. 4, Paris, CUF, 1992.

STRABON (Str.), *Géographie*, livres I et V-VI, texte établi et traduit respectivement par G. Aujac et F. Lasserre, t. 1 1^{ère} partie et t. 3, Paris, CUF, 1967-9.

SYNÉSIOS DE CYRÈNE (Syn.), *Correspondance*, texte établi par A. Garzya et traduit par D. Roques, t. 2, Paris, CUF, 2000.

VIRGILE (Virg.), *Enéide*, livres V et VIII, texte établi et traduit par J. Perret, t. 2, Paris, CUF, 1978 (nulle éd.).

THÉOCRITE (Thcr.), *Idylles*, in *Bucoliques grecs*, texte établi et traduit P.-E. Legrand, t. 1, Paris, CUF, 1946.

THUCYDIDE (Thc.), livre VII, *Guerre du Péloponnèse*, t. 4, texte établi et traduit par J. de Romilly et L. Bodin, Paris, CUF, 1975.

Concernant le contenu historique

AUGUSTE (Aug.), *Res Gestae Diui Augusti*, texte établi et traduit par J. Scheid, Paris, CUF, 2007.

DION CASSIUS (Dion Cass.), *Histoire Romaine*, livres 48 et 49, texte établi, traduit et annoté par M.-L. Freyburber et J.-M. Roddaz, Paris, CUF, 1994.

FLORUS (Flor.), *Œuvres*, texte établi et traduit par P. Jal, t. 1 et 2, Paris, CUF, 1967.

OROSE (Oros.), *Histoires*, livre VI, texte établi et traduit par M.-P. Arnaud-Lindet, t. 2, Paris, CUF, 1991.

PLUTARQUE (Plut.), *Vie d'Antoine*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, t. 13, Paris, CUF, 1977.

SUÉTONE (Suét.), *Vie d'Auguste*, texte établi et traduit par H. Ailloud, t. 1, Paris, CUF, 1989.

TITE-LIVE (Liv.), *Periochae*, texte établi et traduit par P. Jal, Paris, CUF, 1984.

VELLEIUS PATERCULUS (Vell.), *Histoire romaine*, livre II, texte établi et traduit par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1935.

VIRGILE, *Bucoliques*, texte établi et traduit par E. de St Denis, Paris, CUF, 1992 (nlle éd.).

OUVRAGES GÉNÉRAUX

Pour le travail d'édition et traduction

CHANTRAINE P., *Grammaire homérique*, Paris, Klincksieck, 1953.

CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1999 (nlle éd.).

COMBES R., *Imperator, Recherches sur l'emploi et la signification du titre d'imperator dans la Rome républicaine*, Paris, 1966.

DUBUISSON M., « La traduction en grec des concepts romains et la vision grecque de Rome », *Actes du colloque « Langage et société »*, Paris, 1983, p. 213-222.

FAMERIE E., *Concordantia in Appianum*, 3 vol., Hildesheim, G. Olms, 1993.

FAMERIE E., *Le latin et le grec d'Appien, contribution à l'étude du lexique d'un historien grec de Rome*, Genève, EPHE, IV^e section, Hautes Etudes du monde gréco-romain 24, 1998.

FREYBURGER-GALLAND M.-L., *Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius*, Paris, De Boccard, 1997.

GOUKOWSKY P., « Quelques anthroponymes romains chez Appien », in *La Koinè grecque antique*, vol. I (C. Brixhe éd.), Nancy, PUN, 1993, p. 123-8.

IRIGOIN J., *Règles et recommandations pour les éditions critiques*, Paris, CUF, 1972, 73 p.

IRIGOIN J., *La tradition des textes grecs, Pour une critique historique*, Paris, Belles Lettres, 2003.

MASON H. J., *Greek terms for Roman institutions : a lexicon and analysis of select terms*, Toronto, 1974.

Sur les aspects littéraires ou historiques

ANDREAE B. (sous la direction de), *Ulisse, il mito e la memoria*, Roma, 1996.

BILLAULT A., *La création romanseque dans la littérature grecque à l'époque impériale*, Paris, PUF, 1991.

BROUGHTON T. R. S., *The Magistrates of the Roman Republic*, Cleveland, 1952.

CASSON L., *Ships and seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1971.

HINARD F. (sous la direction de), *Histoire Romaine*, t. 1 : *des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000.

JAL P., *La guerre civile à Rome. Etude littéraire et morale de Cicéron à Tacite*, Paris, 1963.

LECLANT J. et CHAMOIX F., *Histoire et historiographie dans l'Antiquité*, Paris, 2001.

LIMC = *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, 1981 —

MARDSSEN E. W., *Greek and Roman artillery*, Oxford, 1969.

MOMMSEN T., *Histoire Romaine*, 2 vol., Laffont, 1985.

RE = *Real-Encyclopädie der Classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, 1893 —

ROUSSET J., *Leurs yeux se rencontrèrent*, Paris, Corti, 1981.

SYME R., *The Roman Revolution*, Oxford, 1956.

OUVRAGES & ARTICLES SPÉCIALISÉS

GABBA E., « Appianeia », *RFIC* 1964, XCII, p. 230-2.

Sur la vie d'Appien

GABBA E., Introduction du *Appiani Bellorum Civilium, liber Primus*, Florence, 1958.

GOUKOWSKY P., « Appien, prêtre de Rome sous Hadrien ? », *CRAI*, 1998, p. 835-856.

GOUKOWSKY P., « Un *compileur* témoin de son temps : Appien d'Alexandrie et la révolte juive de 117 ap. J.-C. », *Cahiers de la Villa « Kérylos »* 11, Paris, De Boccard, 2001, p.167-189.

PUECH B., *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris, 2002, p. 120-3.

Sur les manuscrits d'Appien

DILTS M. R., « The manuscripts of Appian's *Historia Romana* », *RHT* 1, p. 49-71.

GAILLARD D., Notice du livre *D'Hannibal* d'Appien, Paris, Belles Lettres, 2002.

GOUKOWSKY P., Notice de la *Guerre de Mithridate* d'Appien, Paris, Belles Lettres, 2001.

Sur les sources d'Appien

ANDRÉ J., « C. Asinius Pollion et la propagande pro-octavienne », *REL* 26, 1948, p. 215-221.

ANDRÉ J., *La vie et l'œuvre d'Asinius Pollion*, Paris, 1949, p. 41-66.

BAILLEU P., *Quomodo Appianus in Bellorum Ciuilium libris II-V usus sit Asinii Pollionis Historiis*, Diss., Gottingen, 1874.

BOSWORTH A. B., « Asinius Pollio and Augustus », *Historia* 21, 1972, p. 441-473.

CANFORA L., « Appiano ed il *Liber Annalis* di Libone », *Studi Classici e Orientali* 12, 1963, p. 207-221.

CARCOPINO J., *Autour des Gracques*, 1928, p. 5-46.

CARCOPINO J., « Notes biographiques sur M. Valerius Messala Corvinus », *RPh* 20, 1946, p. 96-117.

COULTER C. C., « Pollio's History of the Civil War », *CW* 46, 1952, p. 33-36.

GABBA E., « Appiano traduttore in *BC V* 191 », *Studi di Storiografica Antica in memoria di L. Ferrero*, Turin, 1971, p. 185-9.

GOLDMANN B., *Einheitlichkeit und Eigenständigkeit der Historia Romana des Appian*, Hildesheim, 1988.

HAHN I., « Appien et le cercle de Sénèque », *Acta Antiqua Academiae Scientiarum Hungaricae*, 12, 1964, p. 169-206

HAHN I., « Appian und seine Quellen », *Romanitas-Christanitas*, Berlin, 1982, p. 251-276.

HAUSSLER R., « Keine griechische Version der Historien Pollions », *RhM* 109, 1966, p. 339-355.

HUZAR E., « The literary efforts of Mark Antony », *ANRW* II, 30, 1, 1982, p. 639-657.

JUDEICH W., *Caesar im Orient. Kritische Übersicht der Ereignisse von 9 August 48 bis Oktober 47*, Leipzig, 1885, p. 46.

KORNEMANN E., « Die unmittelbare Vorlage von Appians *Emphyilia* », *Klio* 17, 1921, p. 33 sq.

MAURENBRECHER B., *C. Sallusti Crispi Historiarum Reliquiae*, Leipzig, 1891, p. 9 sqq.

OTTO P., *Quaestiones Strabonianaes*, Leipzi, 1889

SCHWARTZ E., *RE*, II, s. u. Appianus, col. 224, 1895.

SOLTAU W., « Appians Bürgerkriege », *Philologus*, Suppl. Bd 7, 1899, p. 593-634.

SORDI M., « La guerra di Perugia e le fonte del l. V dei *Bella Civilia* di Appiano », *Latomus* 44, 1985, p. 301-316.

VANDERLEEST J., « Appian's references to his own time », *AHB* 3, 1989, p. 131-3.

VOLGRAFF J.-C., *Greek Writers of Roman History : some reflections upon the authorities used by Pluatrch and Appianus*, Leyde, 1880.

WIJNNE I. A., *De fide et auctoritate Appiani in bellis Romanorum ciuilibus enarrandis, exploratis fontibus quibus usus esse uidetur*, Groningen, 1855.

ZECCHINI G., « Seneca i Vecchio, fonte di Appiano ? », *Aeuum* LI, 1977, p. 157-166.

ZECCHINI G., « Asinio Pollione : dall'attività politica alla riflessione storiografica », *ANRW* II, 30, 2, 1982, p. 1285-6.

Sur l'écriture d'Appien

BRODERSEN K., « Appian und seine Werk », *ANRW* II, 34, 1, p. 339-363.

BUCHER G. S., « The Origins, Program and Composition of Appian's *Roman History* », *TAPhA* 130, 2000, p. 411-458.

CALERO SECALL I., « El elemento sobrenatural en la historia de Apiano », *Analecta Malacitana* VII, 1984, p. 127-137.

EGGER E., *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*, chp. VII, section III, Paris, 1844.

GABBA E., *Appiano e la storia delle guerre civili*, Florence, 1956.

GABBA E., « Roma nell' opera storiografica di Appiano », in *Storici latini e greci di età imperiale* (G. Reggi éd.), Lugano, 1993, p. 103-115.

GOMEZ ESPELOSIN F. J., « La imagen del barbaro en Apiano : la adaptabilidad de un modelo retórico », *Habis* 24, 1993, p. 105-124.

GOMEZ ESPELOSIN F. J., « Estrategias narrativas en la historia de Apiano : algunos ejemplos », *Annali della Scuola Superiore di Pisa* 4 a 1 (1), 1996, p. 103-117.

GOMEZ ESPELOSIN F. J., « Apiano y la antigua tradición geográfica griega », *Geographia Antiqua* 8-9, 1999-2000, p. 15-24.

GOTTLIEB STREBEL H., *Wertung und Wirkung des Thukydideischen Geschichtswerkes in der griechisch-römischen Literatur (Eine literargeschichtliche Studie nebst einem Exkurs über Appian als Nachahmer des Thukydides)*, Diss., Munich, 1935.

GOWING A. M., *The triumviral Period in Appian and Cassius Dio*, Bryn Mawr College, 1988.

HAHN I. & NEMETH G., « Appian und Rom », *ANRW* II, 34, 1, p. 364-402.

HINARD F., « Appien et la logique interne de la crise », in *Fondements et crises du pouvoir* (S. Franchet d'Espérey, V. Fromentin, S. Gotteland, J.-M. Roddaz éd.), Ausonius, Bordeaux, 2003.

KRATT G., *De Appiani elocutione*, Diss., Heidelberg, 1886.

LUCE T. J., « Appian's Magisterial terminology », *CPh* 56, 1961, p. 21-8.

LUCE T. J., *Appian's exposition of the Roman republican constitution*, Ph. D., Princeton University, 1958.

MAGNINO D., « Le Guerre Civile di Appiano », *ANRW* II, 34, 1, 1993, p. 523-554.

SWAIN S., *Hellenism and Empire : language, classicism and power in the Greek world* (a.d. 50-250), Oxford, 1996, chp. 7.

VANDERLEEST J., *Appian and the writing of the Roman History*, Ph. D., University of Toronto, 1988.

ZABOROVSKIJ J. J., « Appian and the Roman *ciuitas* in the last century of the Republic. Sources and character of the *Civil Wars* », *VDI* 158, 1981, p. 139-144.

Sur diverses questions historiques

ANELLO P., « La fine del secondo triumvirato », *Φιλίας χάριν*, *MStudStor* I (in onore di E. Manni), 1980, p. 103-114.

BAUMAN R. A., *Lawyers in Roman transitional politics : a study of the Roman jurists in their political setting in the late Republic and Triumvirate*, Munich, 1985.

BETTI E., *La crisi della Repubblica e la genesi del Principato a Roma*, a cura di G. Crifo, Rome, 1982, p. 497-526.

CARCOPINO J., « Note sur deux passages d'Appien concernant Antoine et Cléopâtre », *RH* 229, 1963, p. 363-4.

DENIAUX E., « La traversée de l'Adriatique à l'époque des guerres civiles : liberté et contrôle, Cn. Domitius Ahenobarbus et le canal d'Otrante (42-40 av. J.-C.) », in *L'Illyrie méridionale et l'Épire dans l'Antiquité* 3, Actes du 3^{ème} colloque de Chantilly (1996), Paris, 1998, p. 249-254.

FABRE G., *Libertus, Recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la République romaine*, Rome, EFR, 1981.

GARA A. et FORABOSCHI D. (sous la direction de), *Il triumvirato costituente alla fine della Repubblica romana*, Côme, 1993.

GOLDSWORTHY A. K., *The Roman army at war* (100 B. C.-A. D. 200), Oxford, 1996.

GRENADE P., « Le mythe de Pompée et les Pompéiens sous les Césars », *REA* 52, 1950, p. 28-63.

HINARD F., *Les proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, EFR, 1985.

KEPPIE L., *Colonisation and veteran settlement in Italy 47-14 B. C.*, Londres, 1983.

KROLCZYK K., « Veterans in the politics in Rome in the Late Roman Republic (from Marius to Octavian) », *Eos* 88, 2, 2001, p. 285-298.

NICOLET C., « Plèbe et tribus : les statues de Lucius Antonius et le testament d'Auguste », *MEFRA* 97, 1985, p. 799-839.

PALMER R. E. A., « Octavian's first attempt to restore the constitution (36 B. C.) », *Athenaeum* 56, 1978, p. 315-328.

PAGENSTERT C., *Quae a pace Brundisina ad initium belli Siciliensis a. XXXVIII inter Octavianum et Sextum Pompeium exorti rei publicae romanae fuerit condicio*, Diss., Munster, 1891.

POLVERINI L., « L'aspetto sociale del passaggio della repubblica al principato », *Aeuum* 38, 1964, p. 241-285.

POMA G., « *Servi fugitivi e schiavi magistrati in età triumvirale* », *Index* 15, 1987, p. 149-174.

RODDAZ J.-M., « Les triumvirs et les provinces », in *Diaphora 6, Pouvoir et imperium* (E. Heron éd.), Naples, 1996, p. 77-96.

ROSSI R. F., *Marco Antonio nella politica de la tarda republica romana*, Trieste, 1959.

SCHMITTENER W. C., *The armies of the triumviral period : a study of the origins of the Roman imperial legions*, Ph. D., Oxford, 1959.

SCHWARTZ J., « L'ombre d'Antoine et les débuts du principat », *MH* 5, 1948, p. 155-167.

SCUDERI R., « Problemi fiscali a Roma in età triumvirale », *Klio* 15, 1979, p. 341-368.

STEIDLE W., « Beobachtungen zu Appians 'EMΦΥΛΙΑ' », *Hermes* 11, 1983, p. 403-430.

TARN W. W. & CHARLESWORTH M. P., *From Republic to Empire, The Roman Civil War (44 B. C.-27 B. C.)*, New York, 1996 (nlle éd.).

TREGGIARI S., *Roman freedmen during the late Republic*, Oxford, 1969.

TRILLA MILLAS E., « Aspectos menos conocidos del triumvirato », *Cuadernos de Filología Clásica* 14, 1978, p. 329-388.

VOLPONI M., *Lo sfondo italico della lotta triumvirale*, Gènes, 1975.

WEIGEL R. D., « A note on Lepidus », *CPh* 1978, LXXIII, p. 42-5.

WIRZUBSKI C., *Libertas as a political idea at Rome during the late Republic and early Principate*, Cambridge, 1950.

ZERDIK A., *Quaestiones Appianeae*, Diss., Kiel, 1886.

Sur les protagonistes du livre V

ALLÉLY A., *Lépide le triumvir*, Bordeaux, Ausonius, 2004.

BADIAN E., « M. Lepidus and the Second Triumvirate », *Arctos* 25, 1991, p. 5-16.

BENGSTON H., *Marcus Antonius. Triumvir und Herrscher des Orients*, Munich, 1977.

CHAMOUX F., *Marc Antoine*, Paris, Arthaud, 1986.

CHAUVEAU M., *Cléopâtre, au-delà du mythe*, Paris, Liana Levi, 1998.

CLUETT R. G., « Roman women and triumviral politics (43-37 B. C.) », *EMC* 42, 17, 1, 1998, p. 6784.

GAFFORINI C., « Le moglie romane di Antonio : Fulvia e Ottavia », *RIL* 128, 1994, p. 109-134.

HADAS M., *Sextus Pompey*, New York, 1966 (2^{ème} éd.).

LEVI, M. A., *Ottaviano Capoparte*, vol. II, Florence, 1933.

POWELL A. & WELCH K. (sous la direction de), *Sextus Pompeius*, Swansea, 2002.

RODDAZ J.-M., « Lucius Antonius », *Historia* 37, 1988, p. 317-346.

RODDAZ J.-M., « La métamorphose : d'Octavien à Auguste », in *Fondements et crises du pouvoir* (S. Franchet d'Espérey, V. Fromentin, S. Gotteland, J.-M. Roddaz éd.), Ausonius, Bordeaux, 2003.

SENATORE F., « Sesto Pompeo tra Antonio e Ottaviano nelle tradizione storiografica antica », *Athenaeum* 79, 1, 1991, p. 103-139.

VIRLOUVET C., « Fulvia the woman of passion », in *Roman women* (A. Fraschetti éd.), Chicago, 2001, p. 66-81.

WEIGEL R. D., *Lepidus. The Tarnished Triumvir*, Londres, 1992.

Sur la propagande

ANDRÉ J.-M., « Les *Res Gestae* d'Auguste ou les nuances de l'égotisme politique », in *L'invention de l'Autobiographie d'Hésiode à Saint Augustin* (M. F. Baslez, P. Hoffmann, et L. Pernot éd.), 1993, p. 97-114.

CHARLESWORTH M. P., « Some fragments of the Propaganda of Mark Antony », *CQ* 27, 1933, p. 172.

GEIGER J., « An overlook item of the war of propaganda between Octavian and Antony », *Historia* 29, 1980, p. 112-4.

GUILHEMBET J.-P., « Sur un jeu de mots de Sextus Pompée : *domus* et propagande politique lors d'un épisode des guerres civiles », *MEFRA* 104, 1992, p. 787-816.

MARASCO G., « Marco Antonio « Nuovo Dioniso » e il *De sua ebrietate* », *Latomus* 51, 1992, p. 538-548.

NEWMAN R., « A dialogue of power in the coinage of Antony and Octavian (44-30 B. C.) », *AJN*, 2, 1990, p. 37-63.

RAMAGE E. S., « The Nature and purpose of Augustus *Res Gestae* », *Historia*, Heft 54, 1987.

SCOTT K., « Octavian's propaganda and Antony's *De sua ebrietate* », *CPh* 24, 1929, p. 137 sq.

SCOTT K., « The Political Propaganda of 44-30 B. C. », *Mem. Amer. Acad. Rome* 11, 1933, p. 46-48.

STRAZZULLA M.-J., *Il Principato di Apollo*, L'Erma di Bretschneider, *Studia Archeologica* 57, Roma, 1990, p. 17-22.

WALLMANN P., *Triumviri Rei Publicae constituendae, Untersuchungen zur politischen Propaganda im Zweiten Triumvirat (43-30 v. Chr.)*, Francfort, 1989.

ZARROW E. M., « Sicily and the coinage of Octavian and Sextus Pompey : Aeneas or the Catanian bothers ? », *NC* 163, 2003, p. 123-135.

Sur la guerre de Pérouse

FROMENTIN V., « Appien, les Etrusques et l'*Etrusca disciplina* », *Caesarodunum*, Suppl. 65, 1996, p. 81-95.

GABBA E., « Lo svolgimento militare della guerra di Perugia (41-40 av. J.-C.) », *REL* 47, 1970, p. 215-223.

GABBA E., « The Perusine war and triumviral Italy », *HSPh* 75, 1971, p. 139-160.

GASCOU J., *Suétone historien*, Rome, 1984, p. 186 sqq.

HALLETT J.-P., « Perusinae glandes and the changing image of Augustus », *AJAH* 2, 1977, p. 151-171.

JUNG C., « Perusia nach dem Bellum Perusinum », *WS* 19, 1897, p. 265-281.

REINHOLD M., « The Perusine war », *CW* 24, 1933, p. 180-183.

SORDI M., « L'assedio di Perugia e l'assedio di Alesia, finzione letteraria o propaganda politica ? », *Miscellanea greca e romana* X, 1986, p. 173-183.

SORDI M., « *Deditio in fidem* e perdono », *Responsabilità, perdono e vendetta nel mondo antico*, Milan, Storia antica, 1998 p. 157-166.

TORRENS P., « La cause des guerres civiles selon Appien », in *Fondements et crises du pouvoir* (S. Franchet d'Espérey, V. Fromentin, S. Gotteland, J.-M. Roddaz éd.), Ausonius, Bordeaux, 2003.

WALLMANN P., « Untersuchungen zu militärischen Problemen des perusinischen Krieges », *Talanta* 6, 1975, p. 58-89.

Sur la guerre de Sicile

AIELLO A., « Il nuovo piano di attacco del triumvirato Ottaviano alla Sicilia dopo la rotta di Tauromenio », *Raccolta di Studi di Storia antica*, I, Catane, 1893, p. 40-110.

AIELLO A., « La spedizione di Ottaviano a Tauromenium e la via ritirata di Cornificio », *Raccolta di Studi di Storia antica*, II, Catane, 1896, p. 181-264.

BRENK F. E., « Wind and waves, sacrifice and treachery : Diodoros, Appian and the death of Palinurus in Virgil », *Aeuum* 62, 1988, p. 69-80.

ETIENNE M., « César et Lépide au pays des Lestrygons : à propos d'un passage corrompu du cinquième livre des *Guerres Civiles* d'Appien d'Alexandrie », *REG* 119, 2006, p. 552-567.

GABBA E., « Sesto Pompeo a Nauloco », *RCCM* 19, 1977, p. 389-392.

GOUKOWSKY P., « L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen-Age », *Cahiers de la Villa « Kérylos »* 17, Paris, De Boccard, 2006, p. 73-117.

GUARDUCCI M., « Una nuova dea a Naxos in Sicilia e gli antichi legami fra la Naxos siceliota e l'omonima isola delle Cicladi », *MEFRA* 97, 1985, p. 7-34.

HAYNE L., « The defeat of Lepidus in 36 B. C. », *AClass.* 17, 1974, p. 59-65.

MOLÈ-VENTURA C., « Tra topografia e storia : per l'interpretazione di App. *BC* V 112 », *Mediterranea Antiqua* 3, 2000, p. 183-204.

MUNDUBELTZ G., « Octavien et son armée au lendemain de la guerre de Sicile », *Athenaeum* 88, 2000, p. 166-201.

RODDAZ J.-M., *Marcus Agrippa*, Rome, BEFAR, 253, 1984.

SINGER M. W., « Octavia's mediation at Tarentum », *CJ* 42, 1947, p. 173-7.

STONE SH.-C., « Sextus Pompey, Octavian and Sicily », *AJA* 83, 1983, p. 11-22.

Sur les affaires hors de l'Italie et de la Sicile

BERTHOLD R. B., *Rhodes in the Hellenistic Age*, Ithaca, 1984.

DELLIA D., *Alexandrian Citizenship during the Roman Principate*, Atlanta, 1991.

ETIENNE R., *Ténos, II : Ténos et les Cyclades du milieu du IV^e s. av. au mil. du III^e ap. J.-C.*, BEFAR, Paris, 1990.

HABITCH C., *Athènes hellinistique — Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc Antoine*, Paris, Belles Lettres, 2000.

HAMDOUNE C., *Les auxilia externa africains des armées romaines (III^e s. av.-IV^e s. ap. J.-C.)*, Montpellier, 1999.

HEKSTER O. & KAISER T., « Mark Antony and the raid on Palmyra : reflections on Appian *BC* V, 9 », *Latomus* 63, 2004, p. 70-80.

HOHLWEIN N., *L'Égypte romaine*, Bruxelles, 1912.

JEANMAIRE H., « La politique religieuse d'Antoine et de Cléopâtre », *RA* 19, 1924, p. 241-261.

MARASCO G., *Aspetti della politica di Marco Antonio in Oriente*, Florence, 1987.

RODDAZ J.-M., « Pouvoir et provinces. Remarques sur la politique de colonisation et de municipalisation dans la péninsule Ibérique entre César et Auguste », in *Teorías y práctica del ordenamiento municipal en Hispania* (E. Ortiz de Urbina & J. Santos Yanguas éd.), Vitoria, 1996

SALINAS DE FRIAS M., *El gobierno de las provincias hispanas durante la República romana (218-27 AC)*, Salamanque, 1995.

SULLIVAN R. D., *Near Eastern Royalty and Rome, 100-30 B. C.*, Toronto, 1990.

WILL E., *Histoire Politique du monde Hellénistique (323-20 av. J.-C.)*, t. 2, Nancy, PUN, 1982.

SOURCES ÉLECTRONIQUES

Textes latins et grecs

<http://www.perseus.tufts.edu/>

<http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm>

<http://www.thelatinlibrary.com/>

<http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm>

Dictionnaires

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines (DAREMBERG & SAGLIO)

<http://dagr.univ-tlse2.fr/sdx/dagr/>

Dictionary of Greek and Roman biography and mythology (W. SMITH)

<http://www.ancientlibrary.com/smith-bio/>

The Classical Gazetteer (W. HAZLITT)

<http://www.ancientlibrary.com/gazetteer/>

Reuves d'ouvrages

<http://ccat.sas.upenn.edu/bmcr/>

TABLE
DES MATIÈRES

VOLUME I

PRÉSENTATION

APPIEN D'ALEXANDRIE : VIE & ŒUVRE..... I

CONTENU DU LIVRE IX

COMPOSITION DU LIVRE

Place du livre V au sein des *Guerres Civiles*XXVIII

Structuration du livre V des *Guerres Civiles*.....XXXV

VALEUR LITTÉRAIRE

Panorama de l'œuvre XLII

Exemple commenté : l'*ekphrasis* de tempête.....LI

VALEUR HISTORIQUE

Une enquête sérieuse et personnelle..... LXVII

Quelques faiblesses et zones d'ombre..... LXXX

LA FIN DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE VUE PAR DEUX HISTORIENS GRECS
D'ÉPOQUE IMPÉRIALE

Etude comparative des récits d'Appien et de Dion Cassius	LXXXIV
Tableau chronologique et comparatif.....	LXXXIX

REPRÉSENTATION DES PERSONNAGES

Les triumvirs

<i>Le personnage de César</i>	<i>XCVI</i>
<i>Le personnage d'Antoine</i>	<i>CXVII</i>
<i>Le personnage de Lépide</i>	<i>CXXXIII</i>

Les autres protagonistes

<i>Le personnage de Lucius Antonius</i>	<i>CXLIV</i>
<i>Le personnage de Sextus Pompée.....</i>	<i>CLV</i>

Les personnages féminins

<i>Le personnage de Cléopâtre.....</i>	<i>CLXIX</i>
<i>Le personnage de Fulvie.....</i>	<i>CLXXIV</i>
<i>Le personnage d'Octavie</i>	<i>CLXXX</i>

Les personnages collectifs

Le peupleCLXXXIII

L'armée CXCII

Les affranchis CCII

Les esclaves CCVIII

Les personnages allégoriques : la Famine et la Divinité CCXII

TRADITION MANUSCRITE

Classement et description des manuscritsCCXVII

Stemma du livreCCXXVII

Variantes majeures..... CCXXVIII

Variantes mineures.....CCXXXVII

Autres principes d'édition..... CCXLIV

TRADUCTIONS ET ÉDITIONS

TraductionsCCXLV

Editions CCXLIX

CONSPECTVS SIGLORVUM

TEXTE GREC & APPARAT CRITIQUE 1

VOLUME II

TRADUCTION FRANÇAISE..... 1

NOTES COMPLÉMENTAIRES 93

PROSOPOGRAPHIE 141

BIBLIOGRAPHIE 160